

BHASE n°7 (mai-juin 2014)

Préface		pp. 3-4
Sommaire		p. 5

Introduction	Bernard Gineste (2014)	pp. 7-34
--------------	------------------------	----------

Poésies complètes de Gaspard-Antoine Fleury

1. Coup-d'œil d'un Parisien sur Orléans (1840)	pp. 35-92
2. Quatre chansons étampoises (1839-1840)	pp. 93-106
3. Bagatelle (1841)	pp. 107-165
4. Strophes funéraires (1840)	pp. 166-168

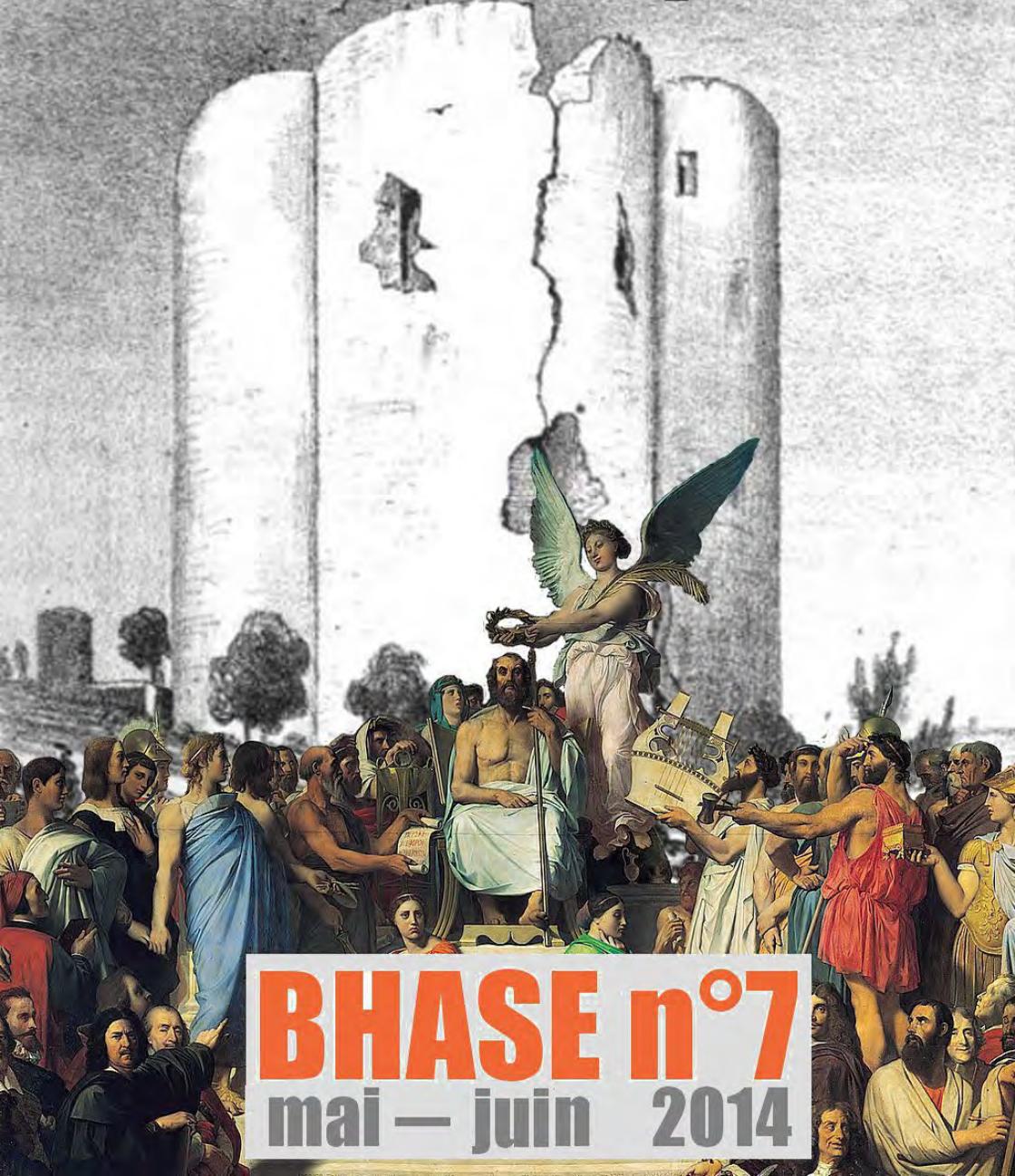
Recherches et pièces justificatives Sur Gaspard et ses amis

1. Recherches sur Gaspard-Antoine Fleury	pp. 171-198
2. Recherches sur Claude-Jacques Apert	pp. 199-238
3. Recherches sur Claude-Jacques Apert	pp. 239-278
4. Recherches sur le peintre Duvergier	pp. 279-293
5. Recherches sur le sculpteur Hourlier	pp. 294-314
6. Recherches sur l'Orléans de Fleury	pp. 315-356

Table des matières	pp. 357-360
Crédits photographiques	p. 362

Gaspard-Antoine Fleury

Poésies complètes



BHASE n°7
mai — juin 2014

Publication du *Corpus Étampois*
Directeur de publication : Bernard Gineste
12 rue des Glycines, 91150 Étampes
redaction@corpusetampois.com

BHASE n°7

Bulletin historique et archéologique du Sud-Essonne



Publié par le Corpus Étampois
mai – juin 2014

Préface

Voici le n°7 du BHASE, qui vaut pour les mois de mai et juin 2014. C'est un recueil de poèmes et de chansons des années 1839-1841. On les doit à quelqu'un qui a passé les plus belles années de sa vie à Étampes, et qui y est revenu chanter sa vie avant de mourir, vieux et presque aveugle. Ce nouvel Homère inconnu s'appelle Gaspard-Antoine Fleury.

Goûtez ses vers dans leur fraîcheur. Oubliez les notes et les dossiers et les pièces justificatives dont on les fait suivre ici. Ce n'est qu'un peu d'humus. Vous flânerez ensuite dans cet arrière-texte seulement si les vers de Fleury vous auront charmé, ou surpris, ou intrigué. On a parfois envie de mieux comprendre et connaître ce qu'on a aimé.

C'est ce qui m'est arrivé. Je me suis mis à aimer le petit univers de ce vieil homme à moitié aveugle revenu mourir à Étampes, et y vider son sac, ses indignations comme ses amours et ses soucis, et le sel doux-amer de ses souvenirs.

Et j'ai voulu savoir qui avaient été ses amis, sur lesquels il est si discret : d'abord ceux d'Orléans, le sculpteur-doreur Pierre Hourlier et le peintre Duvergier ; puis le troisième et non le moindre, que j'ai découvert seulement en fin de course, bien caché dans son deuxième poème, *Bagatelle*, c'est assavoir le

principal du lycée de Versailles, Claude-Jacques Apert, ainsi que ses deux beaux-frères polytechniciens.

Dis-moi qui tu hantes, dit-on, et je te dirai qui tu es. J'ai mis de fait bien du temps à comprendre que j'avais affaire à une bande de francs-maçons. Étrange étranger ! Cher ami, Cher Gaspard-Antoine Fleury.

Bernard Gineste, été 2014

Gaspard-Antoine Fleury

Poésies complètes

suivies d'un dossier documentaire

Préface	3
Introduction	5

Poèmes et chansons

Coup-d'œil d'un Parisien sur Orléans	35
À mon chien Vermeil	94
La Saint-Martin	96
Mon réveillon de 1839	100
Les rois	104
Bagatelle	107
Strophes funéraires	166

Recherches sur Fleury et ses amis

01. Sur le poète Gaspard Fleury	171
02. Sur ses cinq chansons et chant	199
03. Sur Claude-Jacques Apert	239
04. Sur le peintre Duvergier	279
05. Sur le sculpteur-doreur Pierre Hourlier	294
06. Sur l'Orléans de Fleury	315

TABLE DES MATIÈRES	359
---------------------------	-----

Go A Place

Introduction

01. Un auteur complètement oublié

Gaspard-Antoine Fleury est un personnage complètement oublié, dont personne à ma connaissance n'a jamais rien écrit depuis sa mort survenue à Étampes le 5 août 1845.

Nous espérons que nos lecteurs jugeront avec nous que cet oubli est très injuste et que l'œuvre de ce poète est pleine d'agréments autant que d'intérêt.

Voici donc la réédition de deux ouvrages qu'il a publiés à Étampes, de 1840 à 1842, le premier en trois éditions successives, et le second en deux éditions, ce qui dénotent un certain intérêt du public.

Le premier est une satire à caractère autobiographique de la ville d'Orléans, que l'auteur vient de quitter après y avoir séjourné vingt et un ans, augmentée de quatre chansons composées à Étampes.

Le second est une pièce curieuse, mi-satirique et mi-élégiacque, bien représentative à plusieurs points de vue de son époque, suivie d'un chant composé à l'occasion du retour des cendres de l'Empereur.

02. Un enfant de Paris

Gaspard-Antoine Fleury est né à Paris, dans l'Île de la Cité¹, le 6 novembre 1775, de parents dont nous ne connaissons que les noms, à savoir de Joseph-Antoine Fleury et son épouse Marie Madeleine Pascale Bézard.

Il n'a que treize ans lorsqu'éclate la Révolution Française. Nous le retrouvons l'année suivante, en 1790, enfant de chœur à l'église Saint-Gervais, alité pendant quarante-deux jours pour cause de vérole, veillé par une certaine veuve Requille, et visité quinze fois par un médecin appelé Mallet.

En temps qu'enfant de chœur, il paraît avoir bénéficié d'une éducation soignée ; un certain Dinant est rémunéré par la paroisse pour apprendre à écrire à ces enfants, et nous voyons même qu'on a fait l'acquisition trois ans plus tôt, également à leur bénéfice, d'un abrégé en 10 volumes de l'*Histoire romaine* de Rollin.

C'est sans doute pendant cette période que Gaspard Fleury acquiert la culture classique qui affleure çà et là, sans excès, dans son œuvre, avec l'attirail poétique gréco-romain d'usage²,

¹ L'état civil reconstitué de Paris précise : « Sainte-Geneviève », tandis que son acte de décès mentionne le « 9^e arrondissement », ce qui en 1845 correspond en gros à l'actuel 4^e arrondissement. Il doit donc s'agir d'une des petites paroisses de l'île de la Cité qui s'appelait « Sainte-Geneviève-la-Petite ».

² *Obole et lyre et lauriers, libation et temple, torche funéraire et flambeau de l'hymen, aigle et vélite, etc.*

sa géographie de convention³, et bien sûr tout le Bottin de ce qu'on appelle alors *la Fable*⁴.

Son poème *Coup-d'œil d'un parisien sur Orléans* contient d'évidentes réminiscences de la troisième satire du poète latin Juvénal, consacrée aux embarras de Rome, et que connaissent tous les latinistes.

Mais surtout date de cette époque, sans aucun doute, la familiarité évidente de l'auteur avec la religion catholique et ses pompes. On remarquera ici seulement qu'on voit curieusement surgir à deux reprises, à l'arrière-plan de sa satire d'Orléans, de pauvres enfants de chœur, qui sans doute n'auraient pas retenu son attention sans le souvenir qu'il a de sa propre enfance

C'est tout d'abord dans l'évocation du défilé annuel en l'honneur de Jeanne-d'Arc :

*En sorte qu'on voyait, entre deux rangs de troupes,
Tous ces petits clergés se distinguant par groupes
Que deux chantres formaient en avant d'un pasteur,
Et suivant à pas lents quelques enfants de chœur,
Dont l'un portait la croix, pour compléter l'histoire.*

C'est ensuite lorsqu'il évoque les funérailles de sa troisième épouse à Orléans :

*Mais, si l'on veut payer, des enfants d'hôpital,
Portant chacun un cierge, entonnent bien ou mal
Un triste libera, tandis qu'on se dispose
À quitter le défunt que l'eau bénite arrose.*

³ Des lieux infernaux et de l'Achéron aux rivages de Paphos et de Tempé.

⁴ D'Apollon à Vénus, en passant par Charon et la Chimère, la Discorde et la Furie, Galatée, Mégère et la Muse, Pallas et la Parque, Phébus et Pluton, Proserpine et Pygmalion.

Quant à l'âpreté au gain des entrepreneurs de pompes funèbres et d'un vicaire d'Orléans, elle lui inspire un sursaut de chauvinisme bien touchant :

*Et vive mon Paris, où, n'ayant un liard
Un pauvre comme un riche est mis en corbillard !*

03. Une jeunesse sous la Révolution et l'Empire

Gaspard Fleury a donc treize ans en juillet 1789, dix-sept lorsque l'on tranche la tête de Louis XVI, vingt-huit en 1804, lorsque Bonaparte devient Napoléon I^{er}.

Nous ne savons rien de précis sur la suite de ses études, qui ont dû se poursuivre quelque peu, puisque nous le retrouverons en 1808, à l'âge de trente-trois ans, secrétaire de la sous-préfecture d'Étampes.

Cependant les appréciations qu'il porte au gré de ses satires, et les œuvres auxquelles il se réfère, nous donnent une idée de ses lectures et des influences qu'ont subies sa pensée et sa sensibilité pendant cette période de formation.

L'histoire et la géographie autant que les sciences naturelles lui semblent un bagage indispensable et il se moque en passant de tel Franc-Comtois

*Qui n'étant plus lettré que fameux géographe,
Tout en causant voyage, avec teint bien nourri,
Plaçait Marseille au nord ou Verdun au midi.*

La section d'Histoire naturelle du Musée d'Orléans le décoït,

*Ou pour mieux dire, un très court abrégé
Du règne démontré par Buffon et Linné.*

D'une manière générale rien de ce qui est artistique ne lui paraît étranger, et au contraire lui semble indispensable autant d'ailleurs pour les femmes que pour les hommes, à l'exemple de la belle Hélène de son poème *Bagatelle* :

*Son penchant pour les arts, l'histoire et le dessin,
La présentant l'honneur du sexe féminin.*

En littérature moderne, Voltaire (1694-1778) est pour lui un auteur de référence, au moins comme auteur de tragédies : une belle femme est aussi belle que *Zaïre*, et ce sont des vers de *La Mort de César* qui expriment le mieux à son sens les sentiments que lui inspire la trahison de son beau-fils Adolphe.

Si en matière d'architecture il affecte de n'être qu'un *amateur*⁵ quand il s'agit de la cathédrale d'Orléans, il donne pourtant des appréciations très précises au sujet de celle de l'hôtel de ville, et il se montre par ailleurs aussi sensible à l'art de l'aménagement des jardins, comme celui de Bagatelle, qu'à ce que nous appelons aujourd'hui l'urbanisme.

L'art de la sculpture l'intéresse. Il critique sans nuance les plâtres médiocres exposés au musée d'Orléans. Il admire au contraire la dentelle de pierre de la façade de Sainte-Croix d'Orléans, mais surtout les chefs de l'art antique naguère extorqués par Bonaparte au Saint-Père et un temps exposés au Louvre, de 1798 à 1815, à savoir l'Apollon du Belvédère et la Vénus du Capitole. Il ne sera pas peu fier non plus de la manière dont son beau-fils Adolphe acquerra insensiblement et sans maître les rudiments de cet art.

⁵ *Coup-d'œil*, v. 107.

Son peintre de référence est le chantre de la beauté antique et de l'épopée napoléonienne, David,

*dont les charmants pinceaux
Font briller à Paris l'honneur de nos héros.*

Il s'intéresse aussi à l'œnologie qu'on appelle alors *vinographie* et surtout à la *gastronomie* à laquelle Brillat-savarin vient de donner ses lettres de noblesse.

Nous voyons par ailleurs qu'il a été profondément imbibé des idées de la Révolution et qu'il est tout plein encore des rumeurs, voire des ragots les plus hostiles à la royauté et à l'Ancien Régime ; il n'est pas impossible par exemple qu'il ait lu un pamphlet obscène de 1791, les *Fureurs utérines*⁶ de *Marie-Antoinette*.

L'une de ses chansons, d'ailleurs, est composée en 1839 sur un air de Béranger, que tout le monde connaît comme un chansonnier foncièrement républicain et anticléric ; une autre, à l'occasion de la fête des rois de 1840, fait une claire allusion à la fragilité de la restauration monarchique.

04. Premier mariage, avec une Parisienne

Les destructions subies par l'état civil parisien lors des événements tragiques de la Commune, ne nous permettent pas de retracer les origines familiales précises de notre poète, ni les commencements de sa vie d'homme.

Par une série de recoupements minutieux, nous sommes parvenu cependant à déterminer que sa première épouse, Madeleine-Edmée, appartenait à une famille Piédefert qui se

⁶ Nous dirions aujourd'hui : la nymphomanie.

faisait appeler Verneuil⁷, de la même paroisse Saint-Gervais où il avait été enfant de chœur, paroisse où est aussi baptisée leur fille Marie le 26 vendémiaire an IX, samedi 18 octobre 1800, enfant qui paraît être morte en bas-âge avant l'installation de ses parents à Étampes.

05. Une belle situation à Étampes sous l'Empire

Pourquoi et comment Gaspard Fleury s'est-il installé ensuite à Étampes, à une date indéterminée entre 1800 et 1807, c'est ce que nous ne savons pas encore à l'heure qu'il est, sinon qu'il avait un lien familial avec la famille Baudet d'Étampes : il était cousin issu de germain d'un certain Étienne Baudet, *porteur de contraintes*.

À partir de 1809 Fleury est signalé comme l'un des deux chefs de bureau de la sous-préfecture d'Étampes. Or, à cette époque, la réalité du pouvoir local échappe complètement aux magistrats municipaux au bénéfice des agents du pouvoir central⁸, c'est-à-dire, concrètement, du sous-préfet et de ses services.

En 1813, l'annuaire du département de Seine-et-Oise nous précise le champ de compétences du bureau dirigé par Fleury, qui est extrêmement large (d'autant qu'à cette époque l'arrondissement d'Étampes est beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui) : « La police générale ; les domaines

⁷ L'état civil reconstitué de Paris mentionne la naissance, le 21 juin 1796, (sans mention d'arrondissement ni de paroisse, ni des noms de ses parents, d'un certain « Jean François Edme Piedefert (dit Verneuil) », et son décès le 30 octobre 1838 sous le seul nom de « Jean François Edme Piedefert ». C'est d'évidence un neveu de la femme de Gaspard Fleury, puisque ce dernier, du vivant de sa première femme, se fera appeler selon l'usage bourgeois du temps : *Fleury-Verneuil*, sans parler de la communauté de prénoms d'Edme et Edmée. Il mentionne.

⁸ Cf. Clément Wingler, *Étampes sous le Consulat et l'Empire*, Étampes, Archives municipales, 1999, p. 25.

nationaux ; la statistique, le commerce et l'industrie ; les rapports sur les productions agricoles ; les subsistances ; la situation administrative de l'arrondissement et le personnel des administrateurs ; les constructions et réparations de moulins et usines ; la voirie, les ponts et chaussées ; les hospices et bureaux de charité ; la conscription militaire ; les déserteurs et réfractaires ; le passage des troupes ; enfin, tout le contentieux de l'administration proprement dite. »

C'est ce qui explique bien des détails de son premier poème, et la largeur de vue qui se cache derrière sa satire de l'administration municipale de la ville d'Orléans, où il traite avec aisance et clarté de questions qui relèvent de ce que nous appelons aujourd'hui non seulement la bonne administration mais encore l'urbanisme : alignement, voirie, évacuation des eaux pluviales, infrastructures commerciales, municipales et culturelles.

Ce qu'il regrette, c'est qu'on n'ait pas en la matière suffisamment le souci de l'*utilité publique* ; et qu'on n'ait pas suffisamment appliqué à Orléans *les lois de l'Empire*. Derrière chacune de ces critiques, on sent l'ancien administrateur de l'arrondissement d'Étampes, qui s'était efforcé, pour sa part, d'y faire son devoir à une époque de grandeur, bien révolue.

05. La déchéance

La chute de l'Empire au début de 1814 est précédée d'une débâcle générale, notamment à Étampes. Fleury nous dit que les soucis de cette période dramatique furent cause d'une dégradation très forte de ses facultés visuelles. Il y a là sans doute plutôt le désir de se présenter comme l'une des victimes héroïques de la grande épopée napoléonienne.

Toujours est-il qu'il retourne s'installer à Paris pour vivre d'un négoce d'une nature qu'il ne nous précise pas ; mais l'affaire tourne mal, et, ruiné, il va s'installer à Orléans, où il va vivre tant bien que mal, et plutôt mal que bien, pendant vingt-trois années, du métier de *peintre et colleur*, puis, lorsque sa vue se dégradera encore de celui de *cartonneur*.

06. Second mariage, avec une Étampoise

D'Étampes, Fleury est parti avec une nouvelle épouse, la première y étant décédée en 1809, sans lui avoir laissé d'enfant survivant.

C'est dès 1807, encore marié à Madeleine Piédefert, qu'il a rencontré à Étampes l'épouse de son cousin étampois Étienne Baudet. C'était la fille d'un charcutier de la rue de la Cordonnerie⁹, et elle sera la femme de sa vie, celle dont il sera toujours inconsolable.

Au moment de leur rencontre, Gaspard-Antoine Fleury a 31 ans, Marie-Angélique Dupré, a 35 ans. Elle est mariée depuis huit ans à un veuf qui ne lui a pas encore donné d'enfant, âgé à présent de 67 ans. Or, dès l'année suivante, le 23 février 1808, Marie Angélique accouche d'un garçon, dont la naissance est déclarée à la mairie d'Étampes précisément par Fleury. Plusieurs indices donnent à penser qu'il en était le père réel.

Marie-Angélique, tombée opportunément veuve à son tour en 1815, l'accompagne, avec son fils Adolphe Baudet, tout d'abord à Paris, puis, après la faillite de Fleury, à Orléans, où le nouveau ménage s'installe chez une connaissance qu'il y avait, en juin 1817.

Fin septembre Fleury reçoit une instance de recouvrement de la foire Saint-Michel d'Étampes : il s'y rend avec Angélique et Adolphe qui saisissent de revoir leur Étampes natal. Mais au retour ils trouvent portes closes chez leur hôtesse, et cet épisode perturbant aurait été selon Fleury l'élément déclencheur du décès de sa bien-aimée Angélique, dont il souligne qu'elle était en son *âge critique*, c'est-à-dire au moment que nous appelons

⁹ Partie supérieure de l'actuelle rue de la République.

la ménopause, considéré à l'époque comme l'une des périodes les plus dangereuses de la vie des femmes. Elle meurt à Orléans le 8 février 1818, âgée de 47 ans.

Longtemps inconsolable, Fleury garde cependant à cœur l'éducation du fils d'Angélique, sur lequel il reporte sa tendresse et son dévouement, — mais qu'il considère aussi, à la vérité, comme son assurance vieillesse, selon l'usage du temps.

07. Troisième mariage, avec une Orléanaise

Les années passant, Adolphe atteint ses treize ans (en 1821) et Fleury le met en apprentissage. Nous avons des raisons de penser que ce fut chez un certain Pierre Hourlier, sculpteur-doreur de la rue de la Levrette, derrière la statue de Jeanne-d'Arc place du Martroy, et voisin d'un portraitiste parisien installé depuis peu à Orléans, Duvergier. Nous donnons en annexe ce que nous avons trouvé sur ces modestes artistes de province, qui semblent bien avoir été des amis de notre poète.

Deux ans plus tard, en 1823, Fleury, après cinq ans de veuvage, se remarie, âgé d'environ 48 ans, à une certaine Marie Madeleine Coureau, elle-même âgée d'environ 46 ans, et fille de marinier. Il vivra quatorze ans avec elle, « quatorze ans passés dans la rumeur »¹⁰, c'est-à-dire dans les criailleries. La nouvelle épouse, notamment, n'a aucune affection pour Adolphe.

Ce dernier, au terme de son apprentissage, part faire un stage de perfectionnement à Paris dont il reviendra au bout d'un an et demi, muri et faisant la fierté de son beau-père, non seulement

¹⁰ *Coup-d'œil*, vers 800.

pour ses talents de doreur, voire de sculpteur, mais encore pour son assurance et sa conversation.

Néanmoins ce beau-fils le déçoit une première fois en 1833, âgé de 25 ans, en prenant pour femme contre son avis la fille d'un cordonnier d'Orléans, la couturière Marie-Adèle Lizol, couturière, âgée de 22 ans¹¹. Le jeune ménage est d'abord hébergé par celui de Fleury, mais les deux épouses se querellent sans cesse, de sorte qu'on finit par se séparer.

Peu après la vue de Fleury se dégrade encore, de sorte qu'il doit quitter le métier de *peintre et colleur* pour celui de simple *cartonneur*. Par ailleurs la pauvreté croissante du couple et le mauvais caractère de son épouse décide Fleury à quitter le domicile conjugal, apparemment au mois de décembre 1836. Il cherche à se faire recevoir dans un hospice, lorsque son beau-fils lui propose de l'héberger. À cette nouvelle sa femme lui fait une double prophétie : elle mourrait à six mois de là, et dès lors Fleury serait plus à plaindre qu'elle. Elle décède de fait le 4 juin 1837.

Fleury doit se charger de ses funérailles, malgré sa pauvreté, et souffre à cette occasion des remarques blessantes d'un vicaire de sa paroisse de Saint-Donatien d'Orléans, que nous avons pu identifier comme étant un certain Martin-Désir. Notre poète lui reproche d'être moins désintéressé que son homonyme saint Martin, pour lequel il semble avoir sinon une certaine dévotion, du moins une certaine admiration qui semble plus d'origine maçonnique que chrétienne proprement dite. En effet, saint Martin de Tours, légionnaire romain connu pour avoir coupé en deux son manteau et l'avoir partagé à un pauvre à

¹¹ Le poète semble insinuer une origine juive de cette famille, mais l'allusion n'est ni claire ni certaine.

demi-nu, est à la fois un type de la charité chrétienne, et de la philanthropie maçonnique, qui a donné son nom à un grade élevé du rite écossais rectifié (fondé en 1778), celui du « chevalier bienveillant de la cité sainte ».

08. Retour à Étampes

Fleury, qui a pris sa retraite, est donc hébergé par son beau-fils Adolphe. Mais malgré des efforts de part et d'autre, selon la prophétie de sa défunte épouse, les relations entre Fleury et sa bru puis avec son beau-fils de dégradent au bout de six mois. Il se plaint qu'après cela on l'ait logé dans un affreux taudis, rue aux Ours, pendant dix-huit mois. Les relations s'enveniment à un tel degré que notre poète se résout vers la fin de 1838 à quitter Orléans, où il vient de séjourner plus de vingt ans, pour Étampes, où il a conservé des amis. On peut penser qu'il s'agissait de membres de la loge maçonnique d'Étampes qui, à cette époque, se réunissait peut-être encore alors rue de la Plâtrerie¹².

Il habite alors seul au n°115 de la rue Saint-Jacques¹³, bâtiment aujourd'hui disparu, entre l'église Saint-Gilles et la rue Saint-Jacques, où s'étend aujourd'hui le tranquille square du 10-juin-1944¹⁴. Quelles sont ses ressources ? Il semble réduit à la mendicité, puisqu'il se plaint dans une de ses chansons, la *Saint-Martin*, de l'absence de générosité d'un bon paroissien qui s'en va écouter sa messe en latin sans rien lui donner, à la différence du bon *dragon* saint Martin.

¹² Léon Marquis, *Les rues d'Étampes et ses monuments*, Étampes, Brière, 1881, p. 149 : « Dans cette rue, au coin de la rue Damoise, il y avait une loge de francs-maçons, qui existait jusque vers 1820 ».

¹³ D'après les témoignages combinés de sa première chanson, de ses recueils eux-mêmes et du recensement de 1841.

¹⁴ Il s'y est élevé jusqu'en 1952 une maison à l'enseigne du Perroquet dont se souviennent bien les anciens Étampois.

09. Quatre chansons

Fleury compose à Étampes quatre chansons, dont peut-être il vend déjà des tirages imprimés pour améliorer son ordinaire, et qui paraissent être publiées dans leur ordre chronologique de composition. Nous donnons les partitions des airs du temps sur lesquels elles ont été composées. Elles sont l'occasion pour Fleury de nous livrer ses opinions sur différents sujets.

La première est consacrée à son regretté chien Vermeil, mort l'année précédente à Orléans. Elle s'insère dans une tradition populaire qui célèbre la fidélité des chiens à leurs maîtres abandonnés de tous, spécialement quand il s'agit de vieillards malvoyants.

La deuxième a été inspirée au chansonnier par une fête patronale de la paroisse Saint-Martin d'Étampes, probablement celle du 11 novembre 1839 : il brocarde un bourgeois de la paroisse qui s'est empressé d'aller écouter une messe en latin en l'honneur de saint Martin, mais s'est bien gardé d'imiter la générosité de ce saint patron.

La troisième des chansons étampoises de Gaspard Fleury est sans doute la plus curieuse en ce qu'elle constitue un étrange petit traité de théologie : c'est *Mon réveillon de 1839*. L'auteur semble réagir à un chant de Noël catholique tel qu'on en chante alors, dans la veine du *Minuit chrétien* qui sera composé d'ailleurs vers la même époque, quelques mois plus tard. On y évoquait l'idée que le Christ était venu en ce monde pour détourner de l'humanité le courroux de son Père, et pour régler l'addition des péchés de l'humanité par son sacrifice sanglant. Fleury s'élève contre une telle idée peu conforme à l'idée qu'il se fait de la bienveillance du créateur.

La quatrième et dernière chanson a été composée à l'occasion de la fête des rois, c'est-à-dire de l'Épiphanie, sans doute celle du 6 janvier 1840. La fève désigne un roi qu'on accepte facilement, et avec moins de contestation que ceux qui gouvernent la France, parce que chacun sait que c'est un règne passager, et que peut-être son tour viendra l'année suivante. Cette idée est intéressante aussi parce qu'elle fait aussi le fond, comme on le verra plus loin du deuxième grand poème de Fleury, Bagatelle : ce dont jouissait jadis le noble avec perversité, il n'est que trop légitime qu'en jouisse désormais le bourgeois, avec l'élégante modération qui le caractérise.

10. Premier poème : Le Coup-d'œil sur Orléans

Fleury compose en janvier 1840 un poème de 1108 vers, intitulé *Coup-d'œil d'un Parisien sur Orléans et ses habitants, chant en deux parties par M. G.-A. Fleury, ex-secrétaire de la sous-préfecture d'Étampes*.

Il se compose d'une dédicace au prince héritier Philippe d'Orléans (28 vers), d'une première partie constituée d'une satire de la ville d'Orléans (530 vers), et d'une deuxième plus proprement autobiographique, racontant sa vie de 1814 à 1840, et spécialement son long séjour de plus d'une vingtaine d'années à Orléans (550 vers).

En y joignant le texte de quatre chansons, il fait imprimer l'ensemble à Paris par l'entreprise Pollet et C^{ie}, 380 rue Saint-Denis sous la forme d'un volume in-16 de 48 pages¹⁵, qu'il vend à son domicile étampois pour la somme modique 50 centimes, avec la précision suivante : « En offrant cet ouvrage à un prix aussi modéré, l'Auteur, atteint de cécité, désire qu'il

¹⁵ Il est signalé par la *Bibliographie de la France* 29 (1840), p. 415, n°3618.

soit généralement lu, afin que chacun puisse agréablement participer à l'œuvre philanthropique [sic] qu'il a lieu d'attendre de ses lecteurs. » Il ajoute que « toute demande par la poste doit être affranchie », ce qui indique qu'il vise sans doute avant tout le public orléanais, plus que le public parisien. L'ouvrage a dû rencontrer sinon un certain succès du moins un certain public, puisque dès l'année suivante, sans parler de la publication d'un nouveau poème, le *Coup d'œil sur Orléans* connaît une deuxième édition.

Cette deuxième édition est aussi l'occasion de certaines corrections. Il ne faut pas oublier que Fleury est quasiment aveugle. Certaines fautes subsistant encore dans la seconde édition¹⁶ sont d'évidentes coquilles typographiques que son œil n'a pas su repérer¹⁷, ou des erreurs de transcriptions manifestes que l'on peut corriger sans trop d'incertitude¹⁸. Nous ne voyons pas l'intérêt de les conserver dans le texte de la présente édition, mais nous les indiquons en note.

11. Deuxième poème : *Bagatelle*

L'année suivante, vers le même temps où il donne une seconde édition de son *Coup-d'œil sur Orléans*, notre poète confie à un autre imprimeur parisien, Jules-Juteau et C^{ie}, un nouvel opus intitulé : *Bagatelle, ou Deux jaloux en partie fine, anecdote historique de la fin du XVIII^e siècle, par M. G. A. Fleury, ex-secrétaire de la sous-préfecture d'Étampes, auteur du Coup-d'œil d'un Parisien sur Orléans et ses habitants, chant Poétique, auquel S. A. R. le Duc d'Orléans a daigné souscrire.*

¹⁶ Seule conservée à la Bibliothèque nationale.

¹⁷¹⁷ Par exemple « N'ayant » pour « Ayant » (vers 428), « sans » pour « son » (v. 829)

¹⁸ *Coup-d'œil*, vers 431, 1021 et 1076 ; même remarque pour le poème *Bagatelle*, vers 242 et 1032.

Le sujet est totalement différent. Tout indique là-aussi une inspiration puisée dans un ou plusieurs épisodes réellement vécus, mais non par l'auteur lui-même. Nous avons mis un certain temps à identifier la personne réelle qui semble à l'origine de ce récit, et c'est ce qui explique le retard avec lequel paraît ce n°7 du BHASE.

Il s'agit *en apparence* (notez bien ce mot) d'un ami proche de l'auteur, né comme lui à Paris, mais deux ans plus tard environ, vers 1777, fils de militaire et d'abord militaire lui-même sous le Consulat et l'Empire, de 1797 à 1807, lieutenant de cuirassier. Blessé à l'aîne, de passage en permission à Châlons-sur-Saône, il y tombe amoureux de la fille d'un drapier du nom de Gernance, qu'il finit par épouser en juillet 1808 après avoir quitté la carrière militaire. Les époux s'installent à Paris, et le récit s'achève sur la naissance de leur deuxième enfant, une fille.

11a. Bagatelle : Prélude

Le poète exprime pour commencer son mépris pour la branche aînée des Bourbons qui n'ont pas eu assez de personnalité pour tenir tête à Marie Antoinette. Louis XVI aurait été impuissant, et seul de ses deux frères le comte d'Artois, futur Charles X, aurait été capable de satisfaire les appétits sexuels de la reine. Le comte d'Artois fit construire le petit palais de Bagatelle pour y abriter sa liaison avec la reine, d'où serait née sa première fille, et peut-être ensuite le Dauphin lui-même, futur Louis XVII. Ce palais, abîmé lors de la Révolution, fut réparé et transformé sous le Consulat et l'Empire en un restaurant et un lieu de promenade ouvert au public dont le poète donne une description enchanteresse.

11b. *Bagatelle* : un soldat de l'Empire

Après cet étrange prélude, très abruptement, on nous présente notre héros qui se trouve être jeune homme appelé Vertheuil, né à Paris vers 1777 dans l'actuel 8^e arrondissement, près de la Madeleine.

Son père, militaire à la retraite, aurait été major dans le génie. On apprendra plus tard que, né vers 1747, il a participé à la campagne de Flandre pendant la guerre de la Première Coalition, au moins de mai-juin 1793 à avril 1794, et qu'il s'est alors lié d'amitié avec un colonel d'artillerie appelé Durfort. Ce dernier avait lui-même participé à la Guerre de Sept Ans, de 1756-1763¹⁹.

Vertheuil lui-même a commencé une carrière militaire. Il était notamment en garnison en Bourgogne vers 1797, à Châlons-sur-Saône même ou bien tout près de cette ville. Il s'y est lié d'amitié avec un certain Gernance, fabricant de draps, marié à une de ses anciennes ouvrières fileuses passée comptable de sa boutique.

Les dix années suivantes, Vertheuil sert dans les armées de la République puis de l'Empire, et nous le retrouvons sous-lieutenant dans un régiment de cuirassiers lors de la guerre de la 4^e coalition que terminent les accords de Tilsit, accords qui redessinent la carte de l'Allemagne aux dépens de la Prusse. À cette date, en 1807, Vertheuil sort de trois mois d'hospitalisation, suite à un coup de lance reçu dans l'aîne.

11c. *Bagatelle* : une idylle

À l'occasion d'un congé de convalescence il repasse par Chalon, où il apprend la mort de Gernance, qui à la vérité avait

¹⁹ On songe ici à Louis-Philippe de Durfort, comte de Deyme, colonel du régiment de Chartres infanterie, né le 12 janvier 1733. Voyez notre pièce justificative n°.

dix-huit de plus que sa femme. Il lui a laissé deux filles qui ont à présent vingt ans pour l'aînée, Hélène, et quinze pour la cadette, Clarisse, quinze. Une idylle se noue entre Hélène et Vertheuil, qui songe au mariage. Fin septembre il se résout à poursuivre sa route vers Paris, où il craint que son père refuse de donner son consentement à une telle union.

11d. *Bagatelle* : un voyage de Paris à Chalon

Le récit de ce voyage pittoresque et plein de bonne humeur de Chalon à Paris occupe dans le poème une place étonnamment importante et contribue beaucoup au charme de cette pièce décousue, ou, si l'on préfère, rhapsodique.

Notre héros y rencontre quatre personnages : le premier, un Franc-Comtois truculent dont il se sépare à Dijon, puis, de là, trois personnes en route pour Paris avec qui il va se lier durablement, d'abord une jeune veuve, madame Chantonais ; puis un avocat, Sortais ; enfin, un autre miliaire qu'il reconnaît pour son frère de lait, le capitaine Hémard.

11e. *Bagatelle* : un beau mariage

Le vieux major résiste d'abord à ce mariage bourgeois ; mais on lui fait entendre d'une part qu'il s'agit d'un bon parti, et d'autre part surtout qu'en raison de la blessure qu'a reçu son fils il est plus prudent désormais qu'il abandonne la carrière des armes. Retour à Chalon, où Hémard ne peut constater les charmes de la belle Hélène et la sincérité de ses sentiments : l'affaire est conclue.

On repart à Paris, Vertheuil pour obtenir son congé définitif des armées, Hémard pour faire son rapport au major. Ce dernier, sur la foi d'un songe qu'il vient de faire, consent à tout, bien que la jeune fille ait moins de biens que son promis.

On obtient le congé, on fixe la date du mariage et on repart l'avant-veille à Chalon où on fait dresser à la va-vite une salle de bal improvisée. Le tout Chalon assiste à la fête qui dure deux jours. Nous sommes en juillet 1808.

11f. *Bagatelle* : installation à Paris

Tous partent ensuite pour Paris chez le major, que commencent à fréquenter aussi madame Chantenais et l'avocat Sortais (En 1810 cependant Hémard doit repartir sous les drapeaux : il disparaîtra lors de l'incendie de Moscou en septembre 1812). Un vieux colonel d'artillerie, Durfort, rejoint cette aimable société.

Après deux mois, bien que sa fille soit enceinte, et malgré l'affection naissante que lui porte le major, madame Gernance retourne à Mâcon surveiller ses vendanges et revient à la fin de l'année. Hélène donne naissance vers avril 1809 à un garçon auquel son parrain et aïeul le major donne l'un de ses prénoms, Clovis.

11g. Le vaudeville final de *Bagatelle*

Peu après le colonel meurt, suivi de peu du major, et madame Gernance attristée quitte Paris avec sa cadette. Les jeunes époux commencent à beaucoup recevoir mais leurs relations se dégradent peu à peu sous l'effet de la jalousie. Hélène, quoiqu'elle-même coquette, est jalouse de madame Chantenais, tandis que Vertheuil en vient à soupçonner de son côté l'avocat Sortais d'avoir séduit sa femme.

Pour la confondre, il imite son écriture et lui donne rendez-vous au bois de Boulogne à Bagatelle ; Hélène ne s'y laisse pas prendre et de son côté lui adresse une invitation supposée du même genre par madame Chantenais. En définitive les époux se retrouvent à Bagatelle et s'y réconcilient si bien que neuf mois

plus tard leur naît une fille qui met le comble à leur bonheur conjugal, et qu'ils surnomment « le fruit de Bagatelle ».

12. Qui est à la base du récit de *Bagatelle* ?

Le cadre historique et chronologique de ce récit est clair et net. De plus, tant par sa fraîcheur, que par la discrète cohérence de maints détails qui pourtant n'attirent pas l'attention, il donne d'emblée l'impression au lecteur attentif de reposer sur des souvenirs personnels, qui ont été conservés tels quels, par pans entiers.

On pense par exemple au pittoresque voyage de Chalon à Paris, qui se laisse dater très précisément de la fin septembre 1807. En recoupant les différentes données implicites du texte, notamment, on peut aussi dater très précisément le mariage de Vertheuil et d'Hélène Germance de juillet 1808.

Or, quand on plonge dans le registre de l'état civil de Chalon, on n'y trouve qu'un seul mariage en 1808 d'une Châlonnaise avec un étranger à la région, celui qui y eut lieu précisément le 11 juillet 1808, entre une certaine *Anne Marie Joséphine Sibille Berthault âgée de vingt ans, née à Chalons sur Saone* et un certain *Claude Jacques Apert*. Pour autant ce futur n'est pas comme dans notre poème un jeune militaire natif de Paris qui vient de se couvrir de gloire sur les champs de bataille. On retrouve ici la problématique de Fleur qui voudrait nous faire croire que s'il a perdu la vue c'est au service de l'Empire. Ici encore la réalité est plus prosaïque et fait moins rêver le lecteur. Mais elle fait jubiler le chercheur qui se trouve en présence du deuxième proviseur du lycée de Versailles.

Claude-Jacques Apert a exercé ces fonctions dans le même département de Seine-et-Oise et dans le même temps où Gaspard-Antoine Fleury était secrétaire de la sous-préfecture d'Étampes. C'est vers la même époque qu'on ouvre le collège

d'Étampes et le lycée de Versailles, sous le contrôle étroit du pouvoir impérial et de l'administration préfectorale.

Nous verrons de plus que tous deux également étaient très certainement francs-maçons, et de la même obédience. À cet égard on peut se demander si le personnage un peu biscornu du *capitaine Hémard*, « frère de lait » retrouvé par notre voyageur au hasard d'un voyage, ne représente pas une autre sorte de frère, à savoir un camarade de loge maçonnique.

Est-ce que de plus le « capitaine Hémard » ne serait pas le double rêvé de Gaston Fleury ? Il est deux grands poètes étampois qui se sont appelés *Hémard*, dont le premier fut Pierre Hémard, poète licencieux du XVII^e siècle, puis au siècle suivant Claude Hémard de Danjouan, dont Maxime de Montrond vient alors de faire redécouvrir, en 1837, le grand poème *Le Chien pêcheur*, qui n'aura pas manqué d'attirer l'attention de Fleury, lui aussi amateur de chien. Quant au nom même de *Vertheuil*, dont le poème affuble Claude Aper, ne démarque-t-il pas aussi celui que Fleury a porté jusqu'en 1812, *Fleury-Verneuil* ?

13. Claude-Jacques Apert (1774-1831)

Ainsi donc la lecture attentive de notre deuxième poème nous y fait découvrir un narrateur caché, à la manière maçonnique qui aime à s'environner de mystère et d'allusions. Nous avons consacré une longue enquête à cet arrière-plan biographique de notre poème étampois.

Une comparaison de la trajectoire réelle de Claude-Jacques Apert avec celle du Vertheuil de *Bagatelle* n'est pas sans intérêt et pourrait nous occuper longtemps. Non seulement du point de vue purement littéraire, mais encore du point de vue de la psychologie sociale, en révélant, par des exemples concrets de transpositions fantasmatiques, les ressorts profonds de l'âme, et

les désirs secrets d'un représentant de la petite bourgeoisie qui vient d'émerger de la tourmente révolutionnaire.

Cependant nous avons déjà trop abusé sans doute de la patience de notre lecteur (s'il en est encore un à ce point de notre introduction). Nous ne dirons donc que quelques mots de ce personnage en renvoyant pour le reste au dossier que nous lui avons consacré en annexe.

Claude-Jacques Apert, né en 1774, était le neuvième des dix enfants d'un laboureur du village de Pargny-sur-Saulx, en Saône et Loire. Nous le retrouvons en 1786 étudiant boursier en chirurgie à l'Université de Paris. Il s'engage comme volontaire en 1794 et sert comme officier de santé de février 1795 à mai 1797, puis comme pharmacien à l'Ecole Militaire de décembre 1797 à août 1798. Il semble ensuite être maître d'études au Prytanée (au lycée Louis-le-Grand). En 1802 il candidate en vain à une place de secrétaire de la préfecture de l'Allier (premier point de rencontre possible avec Gaspard-Antoine Fleury).

Il réussit à se faire nommer au début de 1803 censeur des études du lycée de Lyon. Notons qu'il lui arrive d'exercer simultanément les fonctions de professeur de belles-lettres. Bien que fort mal vu du parti clérical, avec lequel il est en conflit ouvert, et qu'il appelle la *prêtraille*, il y fait si bien ses preuves comme censeur qu'il est nommé proviseur du lycée de Pontivy où il séjourne de septembre 1806 à janvier 1808, date à laquelle il est nommé proviseur du lycée de Versailles.

Il a été suivi à Pontivy, puis à Versailles, par deux de ses élèves de Lyon, dont il épouse la sœur à Chalon-sur-Saône en juillet 1808, dont il a deux enfants à Versailles, d'abord Claude, puis Hélène. Le nouveau maître de l'Université, gagné au parti catholique, profite d'un congé maladie en 1812 pour l'évincer

du provisorat. Il demande en vain une sous-préfecture et n'obtient que la mairie de Saint-Martin-sous-Montaigu en Saône-et-Loire, de 1814 à 1817, village où naît sa deuxième fille, Athénaïs.

Nous le retrouvons en 1820 à Chalon-sur-Saône, puis, avant 1824 à Saint-Martin de Laives, où meurt son épouse en 1825, village dont devient maire à l'occasion de la révolution de juillet 1830, avant de s'y éteindre l'année suivante.

Entre temps il a assisté aux mariages successifs, à Chalon, de ses deux beaux-frères, qui l'avaient jadis suivi à Pontivy puis Versailles, avant de faire Polytechnique. L'aîné, Alexandre Berthault, ingénieur aux Ponts-et-Chaussées, et auteur de nombreux ouvrages relatifs à sa profession, s'y marie en juin 1824. Le cadet, Félix Berthaux s'y marie en décembre de la même année ; six mois avant son mariage il était encore lieutenant à cheval dans l'artillerie légère, comme Vertheuil, le héros de *Bagatelle* ; il épouse la fille d'un médecin mort en 1812 pendant la retraite de Russie, comme le capitaine Hémard, frère de lait du héros de Vertheuil.

14. Les dernières années de Gaspard-Antoine Fleury

Revenons pour finir à Gaspard-Antoine Fleury, de retour fin 1838 à Étampes, où il va mourir le 5 août 1845, au n°115 de la rue Saint-Jacques. Il y arrive âgé de 63 ans et y meurt à 69 ans, comme un nouvel Homère, avec qui il partage tant de traits : l'âge, l'exil, la cécité, et la composition de deux longs poèmes à caractère narratif.

Nous venons de voir que le second de ces poèmes s'inspire de près de certains épisodes de la vie du second proviseur du lycée de Versailles Claude-Jacques Apert, et de ses deux beaux-frères chalonnais Alexandre et Félix Berthaux.

Reste à expliquer comment ce récit, mis en vers par Fleury en 1841, est parvenu à sa connaissance. Il est forcément postérieur à juin 1824, date du mariage Félix à Chalon, dont *Bagatelle* reprend certains traits. Or Fleury est resté à Orléans de 1817 à 1838, tandis que Claude Apert de son côté vit en Saône-et-Loire de 1814 à sa mort survenue dès 1831.

Nous formulerons ici pour conclure une hypothèse à ce sujet, bien que rien ne nous permette pour l'instant de l'appuyer de preuves certaines. Le narrateur-source du récit mis en vers par Gaspard-Antoine Fleury ne serait pas Claude-Jacques Apert lui-même, mais plutôt l'un de ses beaux-frères tous deux polytechniciens, c'est-à-dire soit Alexandre Berthault, dit Berthault-Ducreux, ingénieur des Ponts et Chaussées, auteur proluxe d'ouvrages spécialisés, de 1829 à 1869 ; ou bien son frère Félix Berthaux dit Berthaux-Gras, divulgateur du fouriérisme en Saône-et-Loire de 1839 à 1861. Le premier paraît un candidat plus vraisemblable par l'attention que porte le poème de *Bagatelle* aux péripéties d'un voyage de Chalon-sur-Saône à Paris. Précisément Berthault-Ducreux, dans plusieurs de ses ouvrages, se fait un mérite d'avoir passé beaucoup de temps sur les routes pour étudier leur état et leur roulage ; et le segment de route où il a fait d'abord ses preuves et attiré l'attention par ses travaux de réparation est très précisément le tout début de ce trajet, à savoir la route de Chalon-sur-Saône à Chagny, à partir de 1823²⁰. De plus il a publié en 1839 un ouvrage où il compare les avantages respectifs des routes, de la mer, des fleuves, des canaux et des chemins de fer²¹. Or la ligne de Paris à Orléans via Étampes, à l'étude depuis 1829, et mise en chantier à partir de 1838, sera

²⁰ *N'y aurait-il pas quelques améliorations importantes à introduire dans les règles de conduite qui peuvent le mieux assurer la bonne tenue des empierrements ?* Chalon-sur-Saône, J. Dejussieu, 1869, p. 4.

²¹ *Comparaison des routes, des voies maritime et fluviale, des canaux et des chemins de fer* [455 p.], Paris, Carillan-Gœury, 1839.

inaugurée en 1843 seulement. C'est précisément à l'été 1841 qu'arrivent à Étampes les premières équipes d'ouvriers : l'année même où Fleury fait paraître à Étampes sa première édition de *Bagatelle*. Berthaux-Ducieux a-t-il séjourné à Étampes ? Y a-t-il rencontré Fleury ? À la loge maçonnique d'Étampes ?

Nouvelles réponses, nouvelles hypothèses, nouvelles questions. D'autre peut-être poursuivront l'enquête. Nous arrêterons la nôtre ici.

Gaspard-Antoine Fleury

Poésies complètes

Coup-d'œil d'un Parisien sur Orléans	35
À mon chien Vermeil	94
La Saint-Martin	96
Mon réveillon de 1839	100
Les rois	104
Bagatelle	107
Strophes funéraires	166

COUP-D'ŒIL
D'UN PARISIEN
SUR ORLÉANS

ET SES HABITANTS,

CHANT

En Deux Parties.

PAR M. G.-A. FLEURY,

EX-SECRETAIRE DE LA SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES.

2^e édition, revue et corrigée.

PRIX : 50 CENTIMES.

A Étampes, chez l'Auteur, rue Saint-Jacques, 115.

Toute demande par la poste doit être affranchie.

NOTA. En offrant cet ouvrage à un prix aussi modéré, l'Auteur, atteint de cécité, désire qu'il soit généralement lu, afin que chacun puisse agréablement participer à l'œuvre philanthropique qu'il a lieu d'attendre de ses lecteurs.

COUP-D'ŒIL
D'UN PARISIEN
SUR ORLÉANS

ET SES HABITANTS,

CHANT

En Deux Parties.

PAR M. G.-A. FLEURY,

EX-SECRETAIRE DE LA SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES.

2^e édition, revue et corrigée.



IMPRIMERIE DE POLLET ET C^o,
Rue Saint-Denis, 380.

1840.



ÉPÎTRE DÉDICATOIRE

À S. A. R. le Duc d'Orléans, Prince Royal de France.

Grand Prince, que j'admire autant par la naissance,
Que comme étant l'espoir de notre belle France²²,
Souffre que je soumette à ta sagacité
L'œuvre que dans mon cœur le malheur a dicté.
5 Dévoué dès l'enfance à ta noble famille²³,
Je tente que son nom plus que tout autre brille ;
Et, pour y parvenir je veux dans Orléans
N'avoir à rencontrer qu'objets intéressans,
Afin que, protégé par l'héritier du trône,
10 Près de la Loire il soit mieux que Lyon au Rhône,
Justifiant par-là l'honorable renom
Que lui donnèrent Jeanne et ton illustre nom.
Mais, afin d'activer cet important ouvrage,
Il faut que ton Altesse accorde son suffrage :

²² Ferdinand-Philippe, fils aîné du Louis-Philippe, héritier du trône, prince libéral et populaire, mourra en fait d'un accident de voiture le 13 juillet 1842.

²³ Il semble qu'on ait ici une allusion maçonnique, le grand-père du dédicataire, Philippe-Égalité, ayant été grand-maître du Grand Orient de France de 1771 à 1793.

15 J'ose le demander, pour que le monument
Tel que je le propose ait son achèvement,
Car la souscription en serait bientôt prête
Si le Prince royal s'y plaçait à la tête ;
Lors, quand disparaîtrait chez le contemporain
20 Ce titre révoltant de monument mesquin,
Ajoutant une page à celles de l'histoire,
Il serait pour la ville un trophée à sa gloire. |⁴
Ainsi, bien que mon chant pourrait²⁴ être cité
Comme œuvre d'un poète en pure cécité,
25 Je viens pour t'en offrir une humble dédicace
Qui deviendra pour lui la plus noble préface ;
Puis, ayant célébré le nom de tes aïeux,
Je serai satisfait, ne pouvant faire mieux. |⁵

²⁴ Usage remarquable du conditionnel. Fleury use ensuite encore plus curieusement, et systématiquement, après la conjonction *bien que*, du mode indicatif.

COUP-D'ŒIL D'UN PARISIEN SUR ORLÉANS ET SES HABITANTS.

CHANT.

Va, tu n'es plus mon fils²⁵, va, cruel citoyen,
Mon cœur désespéré prend l'exemple du tien,
Ce cœur, à qui tu fais cette effroyable injure,
Saura bien comme toi vaincre enfin la nature.

(Voltaire, *Mort de César*, acte 2, scène V.)

PREMIÈRE PARTIE.

30 Où suis-je donc, grands Dieux ! et quels fâcheux destins
En des jours désastreux changent mes jours sereins ?
Victime de mon zèle, alors que des cohortes
De la France envahie ayant franchi les portes

²⁵ Fleury s'adresse ici indirectement à son beau-fils Adolphe Baudet.

Brûlaient de nous traiter comme pays conquis,
 Lorsque la trahison avait vendu Paris²⁶.
 35 L'administration voulant avec sagesse
 Comprimer le désordre en ces jours de tristesse,
 Son travail en devint tellement compliqué
 Qu'en peu de temps je fus atteint de cécité²⁷.
 Lors, craignant de ma vue une perte complète,
 40 Je quittai les bureaux²⁸, sans tribut de retraite,
 Pour me rendre à Paris, mon asile natal,
 Où m'était destiné le trait le plus fatal ;
 Car, en moins de deux ans, en épuisant ma bourse,
 Un commerce onéreux m'ôta toute ressource. |⁶
 45 Dans ce funeste assaut je me vis tout confus ;
 Mais je cherchai bientôt à prendre le dessus,
 Et, jugeant que ma femme²⁹, extrêmement sensible,
 Ne pourrait supporter un coup aussi terrible,
 Je partis avec elle, emmenant son enfant³⁰,
 50 Espérant voir ici finir notre tourment.
 Mais, hélas! j'entrevois, sans en avoir nul doute,
 Que pour parer au coup je tiens la fausse route :

²⁶ La capitulation de Paris a lieu dans la nuit du 29 au 30 mars 1814.

²⁷ Selon Clément Wingler, *Étampes sous le Consulat et l'Empire 1799-1815*, Étampes, Archives municipales, 1999, p. 39, « le mécontentement de la population et la passivité des autorités locales devant les ordres d'arrestation de réfractaires ne cessent d'inquiéter le sous-préfet de l'arrondissement d'Étampes, particulièrement au début de l'année 1814 qui voit l'invasion du territoire par les armées alliées. Dans sa lettre au maire du 24 février 1814, le sous-préfet ne peut que constater *'que la désertion se multiplie, que les soldats désertent avec armes et bagages, que des hommes du train (des équipages et de l'artillerie) vendent jusqu'aux charrettes et chevaux ; tous marchent sans feuille de route et sans être arrêtés nulle part.'* Et sa demande au maire *'de fournir des boulangers et des bouchers pour le service de la grande Armée'* ne recueille qu'une réponse laconique cinq jours plus tard : *'personne n'a été trouvé'*. »

²⁸ Les bureaux de la sous-préfecture d'Étampes où l'auteur était employé au moins depuis 1808.

²⁹ Marie-Angélique Dupré (1771-1818).

³⁰ Adolphe Baudet (1808-1858).

Ainsi je m'exprimais, voilà bien vingt-deux ans,
Lorsque depuis trois mois j'habitais Orléans³¹.

- 55 Je ne tenterai pas, pour embellir mon style,
De reproduire ici ce que sur cette ville
On a dit tant de fois ; mais je rechercherai
Tout ce qui prête à dire et paraît avéré.
Parmi des changements plus ou moins profitables
60 Que je vis opérer, il en est d'agréables
Dont on jouit fort peu : je veux parler des quais
Qui, s'étant élargis, sont sans cesse encombrés
De pierres ou de bois qui tiennent la chaussée,
Ainsi qu'entre deux murs, longuement encaissée
65 Quand la voiture en charge auprès d'une maison
Pousse sur le pavé le malheureux piéton
Qui, cherchant à passer, s'enfonce, dans la boue
Ou craint d'être froissé par l'abord d'une roue ;
Mais, s'il veut éviter ce fâcheux contre-temps,
70 Il éprouve bientôt d'autres désagréments.

- Rentrant par la poterne ou sa rue adjacente
La pierre du terrain et son eau croupissante,
En vous brisant les pieds qui font mouver³² cette eau,
De vapeur méphitique affectent le cerveau, |⁷
75 Et de ces bas quartiers, où les lois de l'Empire
Furent de nul effet³³, laissent tout à redire.

³¹ L'auteur étant arrivé à Orléans en juin 1817 (cf. vers 577), la prise de conscience de cette erreur survient début octobre, après un retour provisoire à Étampes (cf. vers 586 et suivants).

³² Forme apparemment dialectale, ou populaire, de *mouvoir*, attestée selon Littré seulement dans certains usages spéciaux qu'il s'efforce de cataloguer d'une manière un peu vaine, mais qui paraît en réalité usuelle au moins chez l'auteur qui écrit aussi, au vers 511, *émouvoir* pour « émouvoir ».

³³ Allusion au décret impérial du 15 octobre 1810, dont le 1^{er} article stipule que « les manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode, ne

Ici des mégissiers³⁴, plus loin des raffineurs³⁵
Qui sont envoisinés par de nombreux tanneurs,
Font que, par leur travail et l'odeur qu'il exhale,
80 Ce canton est malsain et reste toujours sale.
Aussi le *choléra*, cherchant à moissonner,
Dit, en y pénétrant : Quel beau champ pour glaner³⁶ !

Si l'on fuit ce quartier fait pour tourner la bile,
On monte dans un autre où le cœur moins débile
85 Y permet d'observer et le mal et le bien :
Un bâtiment nouveau, Temple luthérien³⁷,
Appelle les regards, non pour son importance,
Mais parce que l'on sait combien l'Intolérance
Voulut se récrier sur sa construction
90 Qu'elle tient pour offense à sa religion.
Tout homme impartial trouve ce fait étrange,
Puisque, depuis long-temps, comme dans une grange,
Les sectaires du culte, étant fort à l'étroit,
Cherchaient la liberté que réclamait leur droit³⁸.

pourront être formés sans une permission de l'autorité administrative ». L'auteur sait de quoi il parle : comme chef de bureau à la sous-préfecture d'Étampes, il avait notamment en charge (*Annuaire de 1813*) : « La police générale [...] ; la statistique, le commerce et l'industrie [...] ; les constructions et réparations de moulins et usines ; la voirie, les ponts et chaussées [...] ». »

³⁴ « Artisan dont le métier est de blanchir les peaux, c'est-à-dire d'en enlever les poils » (Littré).

³⁵ Il s'agit de raffinerie du sucre de betterave, dont la technologie a été mise au point sous l'Empire pour remplacer le sucre de canne dont le commerce était contrôlé par l'ennemi anglais.

³⁶ Allusion à l'épidémie de choléra de 1832, qui, bien qu'on ignore ses causes et moyens de propagation jusqu'en 1884, a inspiré les réflexions de bien des hygiénistes et des urbanistes. Il frappera à nouveau en 1849, tant à Étampes qu'à Orléans.

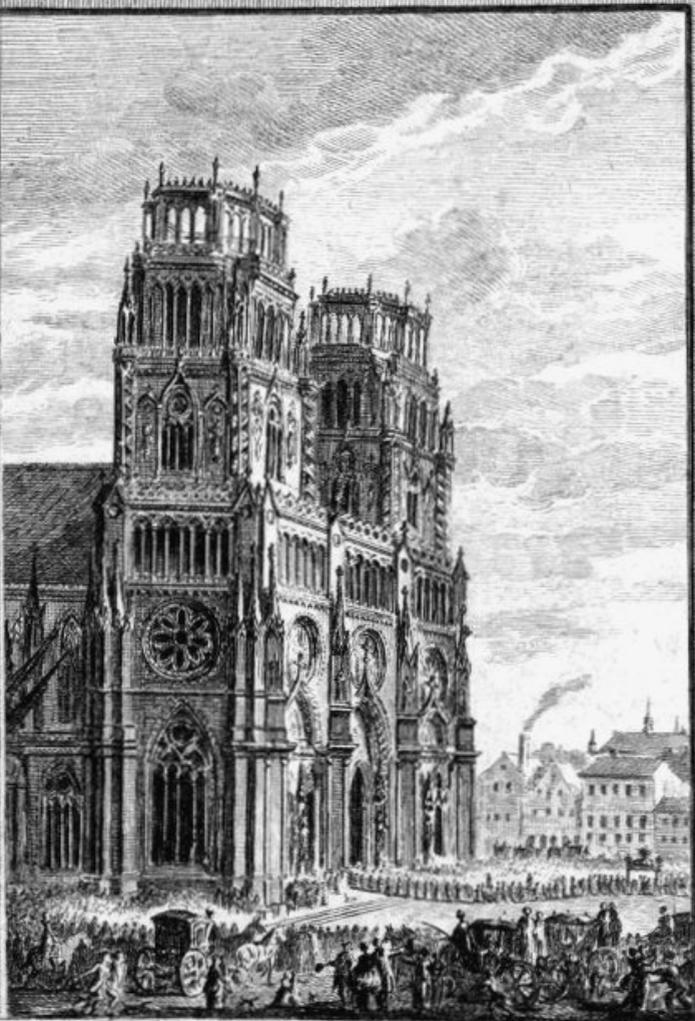
³⁷ Le temple d'Orléans, projeté à partir de 1830 et conçu par l'architecte orléanais François Pagot, n'a été inauguré que le 2 mai 1839.



- 95 Durant cette revue, et tandis qu'on s'apprête
 À la pousser plus loin, une faible clochette
 Paraît vous avertir qu'au prochain restaurant
 La table d'hôte est prête, ou bien qu'en un couvent
 Qui n'est pas éloigné, cet aigre timbre invite
- 100 Quiconque veut prier à venir au plus vite.
 L'observateur alors, gastronome³⁹ ou chrétien,
 S'empresse de se rendre aux lieux d'où le son vient ;
 Mais sa surprise est grande et même sans égale,
 En trouvant que le son part d'une cathédrale. |⁸
- 105 L'occasion est bonne, et c'est le vrai moment
 De dire quelques mots sur ce beau monument.

³⁸ Cet excursus sur la liberté de culte due spécialement aux luthériens se comprend mieux si l'on se représente que la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin (1814-1858), épouse du dédicataire de notre poème, c'est-à-dire du prince héritier Ferdinand-Philippe, et mère depuis peu du comte de Paris (cf. *Bagatelle*, vers 1145), est à la fois duchesse d'Orléans et de confession luthérienne.

³⁹ Ce terme *gastronome*, qui n'est pas attesté avant 1803, vient d'être mis à la mode par l'ouvrage fondateur de Brillat-Savarin, la *Physiologie du goût* (1826).



VUE DU PORTAIL
DE L'EGLISE CATHEDRALE
D'ORLEANS.

Del. J. B. B. 1771

Gravé par J. B. B. 1771

C. Campion sculpteur 1771

N'étant qu'un amateur, il faut à l'architecte
 Laisser sur Sainte-Croix juger ce qu'on objecte,
 En s'estimant heureux d'admirer son portail
 110 Dont tous les ornements sont d'un riche travail
 Où le hardi ciseau d'un sculpteur plein de zèle
 Fait croire que la pierre est changée en dentelle !
 Mais, si l'on aime à voir cette légèreté,
 On ne peut que douter de la solidité,
 115 Quand l'une des deux tours, prête à faire culbute,
 Pour l'hospice voisin fait redouter sa chute,
 Car, si le monument venait à faire *pouf*,
 Des moribonds au lit périraient sans dire *ouf*!
 Et c'est aussi pourquoi, dans ces tours élégantes,
 120 On craindrait de placer des cloches trop pesantes.

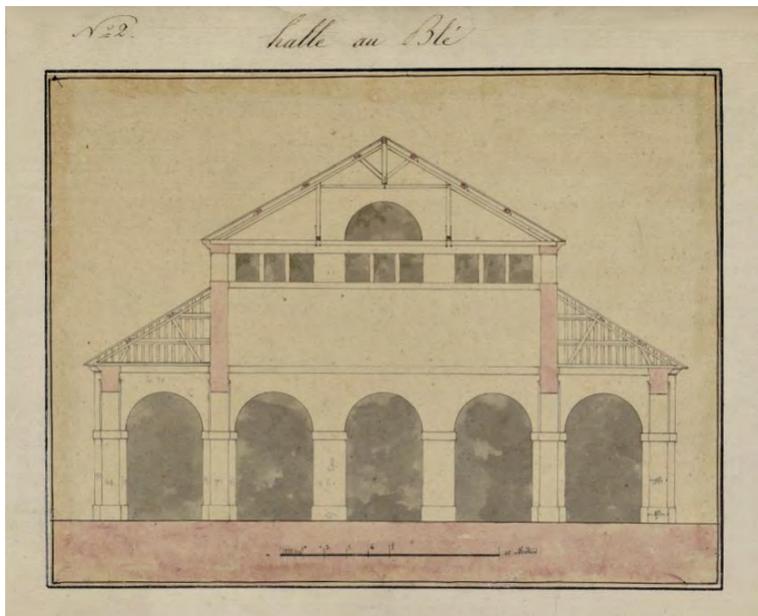
Non loin de ce lieu saint, où l'œil se voit charmé, Un
 nouvel édifice, en des murs enfermés,
 Isolément placé dans le centre du vide,
 Par ses piliers massifs promet être solide⁴⁰ :
 125 C'est une Halle aux Grains qui, par opinion
 D'un Maire très subtil en indication⁴¹,
 Et qui la fit bâtir, vit, lors de sa naissance,
 Placer sur son fronton le nom d'un roi de France
 Qu'un décret du Saint-Siège a mis en Paradis⁴²,
 130 Et qui, par conséquent, n'est bien que saint Louis.

⁴⁰ Le marché au blé du Campo-Santo a été couvert en 1824 d'une grande halle Saint-Louis en pierre de taille sous laquelle les vendeurs peuvent entrer avec leurs voitures.

⁴¹ Louis Drouin, comte de Rocheplatte (1767-1852), maire d'Orléans sous la Restauration, précisément de 1816 à 1830, avant d'être évincé par la monarchie de Juillet.

⁴² Louis IX (1241-1270) a de fait été canonisé par la bulle papale *Gloria Laus* du 11 août 1297.

Ce Maire aimait les Saints, nous en vîmes la preuve



Dès que nous eûmes pied dans cette halle neuve.
Pour les inventions il n'est qu'un Orléans :
On en pourrait citer bien des traits pour garants ; |⁹
135 Et celui qui m'occupe est d'espèce si rare
Que si tout autre approche on doit lui crier *Gare* !
Un nouvel hectolitre en forme de fourneau,
Paraissant plutôt propre à cuire du gâteau,
Avait été bâti de distance en distance
140 Pour mesurer les grains avec pleine assurance ;
Et, si cet appareil causait l'hilarité,
Bien plus forte elle était lorsque l'œil arrêté
Sur chacun des boisseaux de nouvelle fabrique,
On y lisait le nom d'un saint de la rubrique⁴³.

⁴³ Indication usuellement porté en rouge dans les différents ouvrages utilisés pour régler la liturgie catholique.

- 145 Mais cette nouveauté faisait sur l'acheteur
Toute autre impression qu'à l'égard du vendeur.
Le premier, féminin, venant droit à saint Pierre,
Dès que la porte ouvrait, marmottait sa prière
Pour que le bon patron⁴⁴, qui lui bâillait le grain,
- 150 Le rendit productif en son four ou terrain ;
Le second, n'ayant pas la même confiance
En l'appui du patron, observait en silence
Son grain se débiter, et se disait tout bas :
Si cela continue je n'y reviendrai pas ;
- 155 Puis, allant vers saint Paul, ensuite à saint Paterne⁴⁵,
Toujours la même chance et même peine interne ;
Le pauvre laboureur en vain eût fait le tour,
Tant est parfait l'accord du céleste séjour !
Néanmoins l'Acheteur avait tout l'avantage.
- 160 Tandis que le Vendeur, n'y trouvant que dommage,
Prit le sage parti de quitter le marché
Pour donner à son grain un autre débouché.
Alors s'apercevant que la halle déserte
Causerait à la Ville une sensible perte, |¹⁰
- 165 Fallut se décider à faire démolir
Le bizarre appareil qu'on avait fait bâtir.
Et sur qui retomba cette folle dépense ?
Est-ce sur l'inventeur ? Je doute qu'on le pense.
- Venu dans ce marché, sortant de Sainte-Croix
- 170 Qui devait présenter un cercle moins étroit,
On ne présumait pas qu'une aussi simple halle
Donnerait à parler plus qu'une cathédrale ;
Et l'on se voit encor dans la nécessité
De ne pas taire un fait qui doit être cité.

⁴⁴ Saint Patron.

⁴⁵ Ce saint mal identifié a une église paroisse à Orléans.

- 175 Lorsqu'aux jours de la vente on vient ici descendre,
On ne réfléchit pas qu'on foule aux pieds la cendre
D'innombrables défunts dont, comme en un chaos,
Au moment de la fouille on profana les os⁴⁶
Qui, paraissant ensemble en émeute parfaite,
- 180 Nous présentaient ces jours prédits par le Prophète,
Où, le cas arrivant, l'Abomination
Plongerait l'Univers en désolation⁴⁷.
On ne pouvait fixer de ces os la tourmente
Sans que le cœur navré fût saisi d'épouvante.
- 185 Cependant le Barreau, ne pouvant l'oublier,
Obtint qu'on exhumât les restes de *Pothier*⁴⁸
Qui, bien qu'au monument⁴⁹, conserve une éloquence
Lui méritant encore entière déférence !

⁴⁶ Le Campo Santo avait servi de cimetière du XII^e au XVIII^e et n'avait été désaffecté qu'en 1786, ce qui explique que le creusement des fondations de la halle ait mis à jour tant de squelettes.

⁴⁷ Allusion à la résurrection générale des défunts prévue à la fin des temps par la croyance chrétienne et fondée sur des textes des prophètes Ézéchiël et Daniel.

⁴⁸ Robert-Joseph Pothier (1699-1772), jurisconsulte, conseiller au présidial d'Orléans, échevin d'Orléans, professeur royal de droit français à Orléans, dont l'œuvre a inspiré autant le code Napoléon que le droit étatsunien. Ses restes ont été exhumés le 17 novembre 1823 et réinhumés dans la cathédrale.

⁴⁹ « Dans le style élevé : tombeau » (Littré).



Robert-Joseph Pothier, illustre jurisconsulte orléanais

Pût, en s'y rencontrant, venir mouiller mes yeux,
Parfois je m'y rendais lorsqu'un épais nuage
190 Semblait me présager un faible instant d'orage ;
M'y trouvant à l'abri du vent comme de l'eau,
Je me plaisais à voir plus d'un hardi moineau ¹¹
Suivre de près mes pas pour saisir sa becquée
Parmi des grains épars dont il faisait gorgée ;
195 Mais quand venait le soir où ces moineaux nombreux
Arrivaient pour nicher, se disputant entr'eux,
Je riais à mon aise au milieu du tapage
Que ce peuple emplumé faisait dans son ramage ;
Et l'un d'eux m'en punit, me fientant dans l'œil,
200 En me faisant pleurer ainsi qu'un jour de deuil.

Je n'affirmerais pas que ce fut par malice,
Quoiqu'ayant, maintes fois, reconnu par indice
Que les moineaux du lieu, sont très impertinens,
J'en eusse été surpris ailleurs qu'à Orléans.

205 Mais là... Ha, ha ! ma Muse, arrêtez, je vous prie :
Bien que je me complaise à suivre votre envie,
Poursuivons sur la ville, et quand il sera temps
Nous saurons amener le tour des habitans.



Hôtel de Ville d'Orléans

210 Un seul fait arrêter, et quand on l'examine
On reste fort surpris d'entendre lui donner
Le nom d'Hôtel-de-Ville, ayant, à bien parler,
Tout l'abord apparent d'une maison garnie⁵⁰,
Plutôt que d'un hôtel où siège une Mairie.

215 Un Café, d'un côté, semble avoir été mis
Pour le pur agrément des hôtes du logis ;
De l'autre, un Corps-de-Garde, en complète vacance,
N'y saurait être pris pour poste de défense ;

⁵⁰ Maison où l'on loue des chambres ou des appartements meublés.

- Enfin ce bâtiment n'a le goût ni le ton
 220 Pour, raisonnablement, faire accepter son nom.
 En face est le Théâtre ayant à l'apparence
 Le fâcheux pronostic de son peu d'importance ; ¹²
 Tout près un Hôtel-Dieu fort bon à démolir,
 Si l'on veut noblement cette place élargir.
- 225 Mais si l'on se retourne, on trouve un édifice
 Établi pour faire angle à la rue en caprice
 Qui s'ouvre en ce moment, afin que Sainte-Croix
 N'échappe aux voyageurs arrivant au Martroy⁵¹
 Et qui conséquemment doit naître en la Royale⁵²,
- 230 Pour venir aboutir devant la Cathédrale.
 Ce projet serait beau si la maison du coin
 Érigée avec goût, on peut dire avec soin,
 Prenant pour vis-à-vis exacte parallèle,
 Devenait pour la rue, un unique modèle
- 235 Qui strictement suivi par chaque constructeur
 Ferait, pour cette fois, honneur à l'inventeur⁵³ :
 Mais, par fatalité, le notaire honoraire,
 Qui d'avance a construit, n'est pas propriétaire
 De toute l'étendue ; autrement on verrait
- 240 Rajeunir ce quartier comme il le désirait.
 C'est encore un coup faux, car son remue-ménage,
 Qui vit tant d'opposants, n'aura que l'avantage

⁵¹ Principale place du centre-ville d'Orléans, où se dresse la statue de Jeanne d'Arc.

⁵² La rue Royale.

⁵³ La servitude d'alignement, créée par la loi du 16 septembre 1807, impose à toute ville de plus de 2 000 habitants un plan d'alignement indiquant dans chaque rue une ligne que les nouvelles façades ne devront pas dépasser, mais ce système est un échec parce que le rythme destructions et des reconstructions est beaucoup trop lent pour espérer arriver à réaliser un plan d'alignement avant plusieurs siècles, de sorte qu'à partir des années 1830 on en vient au principe des percées fondées sur l'expropriation. En temps que chef de bureau à la sous-préfecture d'Etampes, Fleury a eu en charge de 1809 à 1813, entre autres, « la voirie, les ponts et chaussées » (*Annuaire de Seine-et-Oise* de 1813).

D'avoir rendu salubre un quartier mal bâti
Et qui se redressant voulait être embelli.

- 245 Me trouvant par hasard un jour dans ces décombres,
Des nuages obscurs m'environnèrent d'ombres,
Auxquelles vint s'adjoindre un vent impétueux
Soulevant la poussière en tourbillons nombreux ;
Tout semblait annoncer un violent orage,
- 250 Et le parti de fuir paraissait le plus sage :
Gravissant, descendant, sautant de trous en trou,
Je craignis mille fois de me rompre le cou ; ¹³
Mais n'étant du logis qu'à très peu de distance,
Je voulais à tout risque aller en diligence,
- 255 Quand arriva la pluie, emplissant les ruisseaux
Qui venaient du Martroy pour dégorger leurs eaux
Dans l'unique courant les menant à la Loire,
Et qui, s'en grossissant, ainsi qu'on peut le croire,
Vint me barrer passage, étant en un moment
- 260 Transformé sous mes yeux en un fougueux torrent,
Roulant avec fracas tout ce qui s'y rencontre,
Même arrachant des mains les objets qu'on lui montre.
Faut avoir habité ce quartier de malheur
Pour se peindre l'effroi de ces moments d'horreur,
- 265 Où parfois l'habitant ayant un étalage
Est pris au dépourvu, quand tout fuit à la nage. ,
Un jour un pauvre chien voulant y traverser,
Vit en s'y présentant le courant l'emporter ;
Et depuis quarante ans que nos lois tout humaines⁵⁴
- 270 Fournissent les moyens d'éviter tant de peines,
On demande pourquoi l'administration
N'apporte à ce désastre aucune attention,
Tandis qu'elle pourrait, la loi mise en pratique,

⁵⁴ Nous corrigeons le texte qui porte : « toutes humaines ».

S'agissant bien ici d'utilité publique,
275 Aisément établir un conduit souterrain,
Qui viendrait détourner le mal dont on se plaint.
Chacun acquitterait, sans nulle répugnance,
Les additionnels⁵⁵ causés par la dépense ;
Pouvant les regarder comme un plus juste impôt
280 Que celui supporté pour un vaste entrepôt,
Dont plus d'un magasin restera long-temps vide,
Quand pour y déposer personne n'est avide. |¹⁴

Pensant au bien public, je néglige le mien ;
J'ai toujours fait ainsi, c'est pourquoi je n'ai rien !
285 Mais revenons au jour de ce fameux orage,
Où le ruisseau brutal me coupa le passage.
Je m'imaginai être aux bords de l'Achéron
Où ne se trouvait pas le nautonnier Caron⁵⁶ ,
Qui, le temps l'engageant à boire une chopine,
290 M'évita cette fois d'aller chez Proserpine⁵⁷ ;
Car on verra plus tard que j'habitais l'Enfer
Où je me vis duper par un vrai Lucifer⁵⁸ :
Enfin étant mouillé, malgré mon parapluie,
Tout autant qu'une soupe ou légère bouillie,
295 Ne voyant cabaret, ni café pour entrer,
Il me fallut chercher un lieu pour m'abriter,

⁵⁵ « En matière d'imposition, sou, centime additionnels, partie aliquote d'un impôt, qui s'y ajoute et qu'on fait payer en sus par les contribuables » (Litttré).

⁵⁶ On se rappelle que dans la mythologie gréco-romaine, pour gagner les Enfers sur lesquels règnent Pluton et son épouse Proserpine, les âmes des morts doivent traverser les fleuves de l'Achéron sur la barque du passeur, ou nautonnier, Charon. Le texte porte : « nautonnier ».

⁵⁷ Il est manifeste qu'ici Fleury s'inspire de la célèbre *Troisième Satire* consacrée aux embarras de Rome par Juvénal, poète latin du début du II^e siècle, où un promeneur, que sa famille attend chez lui, sollicite les services de Charon, victime d'un accident de la circulation.

⁵⁸ Nouvelle allusion à son beau-fils Adolphe Baudet.



Le Musée d'Orléans, ancien hôtel de ville (dessin de Charles Pensée, 1843)

Quand, détournant le coin, il me vint à l'idée
 Que nous étions au jour où l'on entre au Musée ;
 Et, bien que cet endroit n'eût rien de merveilleux,
 300 D'y pouvoir aborder je me voyais heureux.
 En effet, j'y pénètre en bonne compagnie,
 S'y trouvant comme moi, non pas par fantaisie,
 Mais pour laisser au ciel le temps de s'éclaircir,
 Et qu'ainsi chacun pût se hâter d'en sortir.

305 On trouve en ce Musée une première salle
 Où le peintre en portraits communément étale
 Ceux qu'il veut présenter à l'examen public,
 Pensant que ce moyen doublera son trafic⁵⁹.
 Ce jour, s'en trouvait deux méritant dès l'approche
 310 L'un l'approbation et l'autre le reproche :
 Le premier fort heureux et d'un beau coloris,
 Avait un naturel dont l'œil était épris. |¹⁵
 Il était entouré d'une riche bordure,
 Aussi fine en dessin que belle en sa dorure⁶⁰,
 315 Enfin la toile était du peintre Duvergier⁶¹,
 Et ce qui l'entourait de son voisin Hourlier⁶².
 Ces artistes près d'eux, ne cessant de s'entendre,
 Trouveront l'amateur toujours prêt à se rendre.

⁵⁹ Sur cette exposition de portraits au Musée d'Orléans, voyez notre Annexe 3.

⁶⁰ On se rappellera que l'auteur a placé son beau-fils Adolphe comme apprenti-doreur à Paris.

⁶¹ Sur cet artiste peu connu, voyez aussi notre Annexe 3.

⁶² Sculpteur-doreur à Orléans, rue de la Levrette.



Portrait d'ecclésiastique signé Duvergie.

- Le second était loin d'être pris pour pendant
320 Et ne valait pas mieux que son encadrement.
L'un disait : c'est un tel, ancien garde champêtre,
Quand un autre affirmait ne pas le reconnaître ;
Pour moi, m'apparaissant d'un barbouilleur l'essai,
Je lui trouvais le nom de monsieur très mal fait.
- 325 Qui se rend en ce lieu, croyant trouver merveille,
N'a pas besoin, je crois, d'avoir puce à l'oreille.
J'ai dit, et le répète, qu'on y vient assez tôt
Pour voir du médiocre et rarement du beau.
On chercherait en vain au long de ses murailles
330 Un point de vue égal à ces riches batailles
Que l'on doit à David, dont les charmants pinceaux
Font briller à Paris l'honneur de nos héros⁶³.
Des tableaux étalés comme une friperie,
Sortis de vieux châteaux ou d'une vénerie⁶⁴,
335 Exposent sous les yeux des chasses ou sujets
Qui seraient repoussés des moindres cabinets.
Pourtant l'un y rencontre où l'on voit le Saint-Père
Ayant tiare en tête et placé dans sa chaire,
Paraissant haranguer de nombreux cardinaux⁶⁵
340 Qui, bien qu'à ses côtés, n'ôtent pas leurs chapeaux,
Ce qui, probablement, leur vaut une semonce
À laquelle aucun n'ose opposer sa réponse ; |¹⁶
Cependant une fois, j'y crus dans un prélat,
Envers le grand Pontife, entrevoir un ingrat,
345 Car son œil convulsif, symbole de colère,
Montrait ouvertement qu'il manquait au Saint-Père.

⁶³ Jacques-Louis David (1748-1825).

⁶⁴ Pavillon de chasse.

⁶⁵ Il s'agit sans doute d'un tableau signé de Jérôme Preudhomme et daté de 1779, *Saint Benoît présentant les règles de son ordre au Pape* (voyez notre Annexe 3).

Le trait m'apparaissant par trop audacieux,
Je pensais ne devoir m'en fier à mes yeux,
Quand, approchant plus près, je reconnus en somme
350 Que le bon cardinal, qui me parut brave homme,
Ne pouvait pour son chef avoir manqué d'égards,
Mais qu'en le restaurant un œil mis de trois quarts
Sur sa tête en profil causait seul ma méprise.
J'engage mon lecteur à croire à ma franchise,
355 Car le fait que je cite est pure vérité
Et s'est, dit-on, depuis justement réparé.



Gravure de l'Histoire naturelle de Buffon

En quittant cette salle et deux pièces près d'elle,
 On monte visiter l'Histoire naturelle,
 Ou plutôt, pour mieux dire, un très court abrégé
 360 Du règne démontré par Buffon⁶⁶ et Linné⁶⁷,
 Ne trouvant devant soi qu'un aperçu très mince
 Des animaux connus pour vivre en la province,
 Occupant un local de vingt pieds de largeur
 Qui n'en comporte au plus que soixante en longueur.
 365 Des oiseaux fort communs mis derrière un vitrage,
 Qu'on voit journallement sautiller dans leur cage,
 Pigeons, dindons, canards, même plus d'un lapin,
 Qui devaient s'engraisser pour fêter saint Martin⁶⁸,
 Enfin nombreux gibier convenable à la broche
 370 Ne voyant près de lui pas même un coq de roche.
 Mais on voulut Musée, en ce bel Orléans,
 Et tel qui veut s'instruire y vient perdre son temps⁶⁹. |¹⁷
 Des chats, loups ou renards, chiens de diverses races,
 De nos grands carnassiers ont envahi les places.
 375 Néanmoins un lion, si l'on veut lionceau,
 Parvint à s'y fourrer comme un triste cadeau :
 Ce jeune quadrupède, étant mort en sa mue,
 Devient à son aspect, répugnant à la vue,
 Et qui connaît l'espèce, en le regardant bien,
 380 Pourrait douter du genre auquel il appartient,
 Quand l'animal, jugeant qu'on lui fait la grimace,
 Par sa risible queue annonce sa menace.
 Les insectes choisis, comme le papillon,

⁶⁶ Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon (1707-1788), naturaliste dont les ouvrages sont alors entre toutes les mains.

⁶⁷ Carl von Linné (1707-1778), naturaliste suédois fondateur de la nomenclature binominale encore en usage pour dénommer toutes les espèces vivantes.

⁶⁸ Depuis le moyen âge, la Saint-Martin d'hiver, le 11 novembre, était dans presque toute l'Europe où fête où l'on mangeait de la volaille.

⁶⁹ Le Musée d'Histoire naturelle est créé en 1826, soit un an après le Musée des beaux-arts.

Pour venir compléter cette collection,
385 Ne sont autres que ceux trouvés en la campagne
Et qui n'ont jamais vu les frontières d'Espagne.
Les reptiles enfin dont je ne parle pas,
Comme on doit le penser, ne sont pas des boas ;
Mais on ne peut sortir sans fixer la carcasse
390 D'un cheval disséqué tenant seule un espace
Où devrait figurer le règne minéral,
Bien plus intéressant que les os d'un cheval.

Le temps devenu beau, chacun se mit en marche
Ainsi que Noé fit alors qu'il quitta l'Arche,
395 Pensant n'y revenir, à moins qu'un nouveau cas
D'inattendu déluge y ramenât ses pas.
Moi, voulant me sécher, délaissant les antiques,
Je sautai le ruisseau retiré des boutiques,
Pour venir au logis me ressuyer un peu,
400 Ne m'étant plus permis d'y regarder le feu.
Je crois voir lecteur sourire au nom d'antique
Et vouloir me taxer d'empirer la critique ; ¹⁸
Il doit s'en détromper : toujours vrai, jamais faux,
Je ne sais abuser des choses ni des mots.
405 Mais on ne doit penser qu'en ce lieu l'on découvre
Aucun objet semblable aux merveilles du Louvre,
Que la riche Italie, en nos brillants combats,
Présenta pour tribut du sang de nos soldats ⁷⁰.
Qu'on se figure donc deux pièces très voisines
410 Obligeant de descendre ainsi qu'en des cuisines,
Où l'on voit maints objets en pleine vétusté
Peu faits pour exciter la curiosité,
Des plâtres écornés, produits de figuristes ⁷¹,

⁷⁰ Allusion au traité de traité de Tolentino (19 février 1797) par lequel Bonaparte confisqua au Saint-Siège plusieurs chefs-d'œuvre de l'art antique.

Sur lesquels on voit peu travailler de copistes,
 415 Des pots de porcelaine ou terre du Japon
 Bons à mettre fleurir des jacinthes l'ognon ;
 De vieux bahuts sculptés au temps du moyen-âge
 Que les vers ont moulus⁷² sans respect pour l'ouvrage ;
 Enfin, débris d'armure, ayant sous Pharamond⁷³,
 420 Garanti le Gaulois de passer chez Pluton ;
 Et l'on voit d'un coup-d'œil tout ce que l'Antiquaire⁷⁴
 Se plut à présenter pour extraordinaire.
 Mais, voulant des sujets dignes d'attention,
 Vers le centre on plaça la Vénus, l'Apollon,
 425 Ayant⁷⁵ été moulés sur ceux que le Grand Homme
 Fit partir pour Paris, dès qu'il eut conquis Rome⁷⁶.
 Allons, Muse, ma mie, agissons de concert
 Pour offrir au Lecteur la poire du dessert⁷⁷.
 J'ai dû la conserver pour faire bonne bouche ;
 430 Il faut la lui donner comme pierre de touche,
 En la lyre accordant⁷⁸ sur un ton bien moelleux,
 Ainsi que le demande un sujet gracieux⁷⁹. |¹⁹

⁷¹ *Figuriste* : « Celui qui coule des figures en plâtre » (Littré).

⁷² Périphrase plaisante se référant à l'étymologie généralement reçue de l'adjectif « vermoulu », étymologie encore reçue par le *Dictionnaire historique* d'Alain Rey (éd. 2006), « moulu par les vers », bien qu'elle soit à mon sens totalement erronée : *vermelu* (v. 1244) provenant de *vermil*, « ver » (cf. *poilu*, *pointu*), équivalait à *véreux*, *vermieux* et *vermineux* (B.G.).

⁷³ Ancêtre légendaire de Clovis qui aurait été le premier des rois francs mérovingiens.

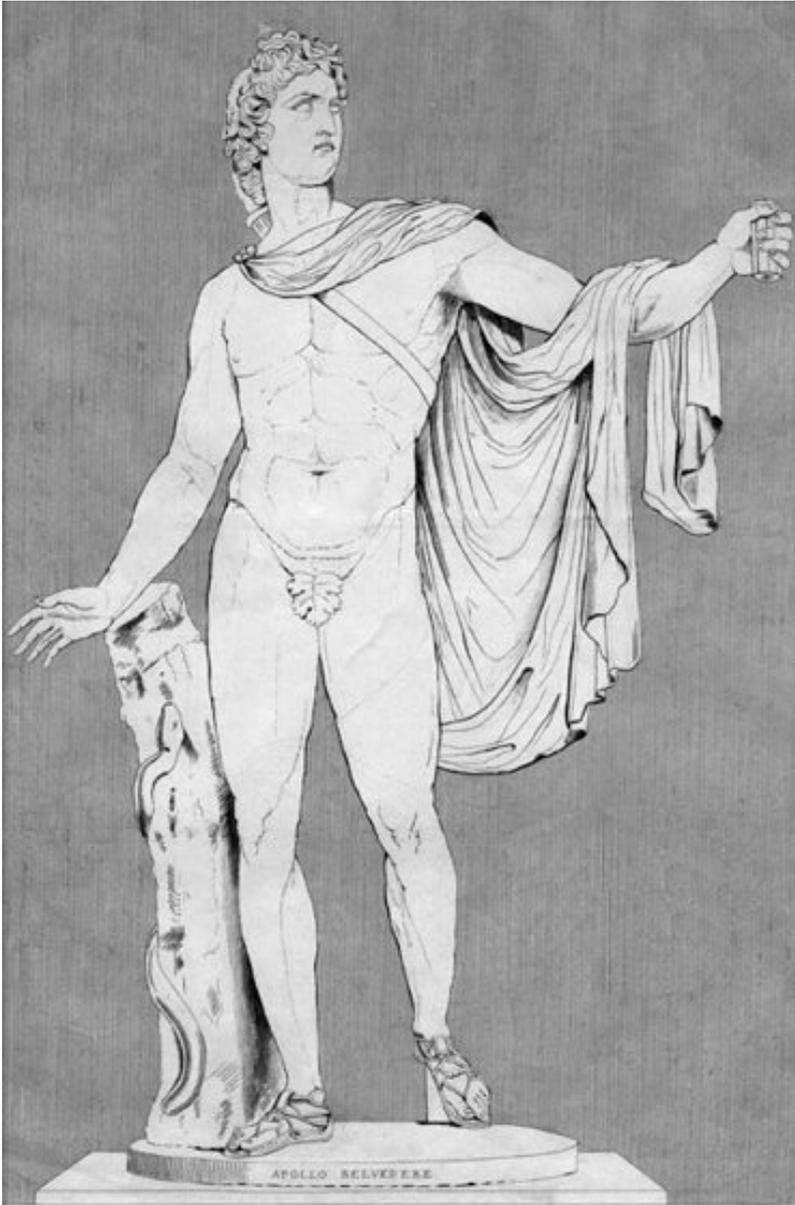
⁷⁴ « Celui qui s'applique à l'étude de l'antiquité, en expliquant les anciennes médailles, les inscriptions, l'usage et la forme de vases, en restituant les vieux manuscrits, et cherchant d'autres lumières qui puissent jeter du jour sur l'histoire et les usages des temps anciens » (Littré).

⁷⁵ Le texte porte « N'ayant » ; ou bien faut-il lire : « N'ayant qu'éte moulés » ?

⁷⁶ L'Apollon du Belvédère et l'Aphrodite du Capitole, confisqués par Bonaparte au pape en vertu du traité de Tolentino, furent exposés à Paris de 1800 à 1815, date de leur restitution.

⁷⁷ Équivalent de notre moderne « cerise sur le gâteau ».

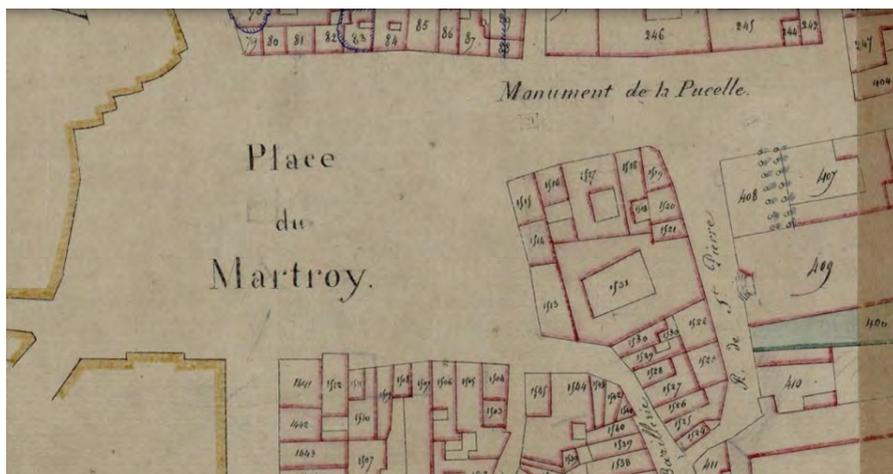
⁷⁸ Nous corrigeons le texte « En accordant la lyre », qui donnerait 13 syllabes.



Apollon du Belvédère (gravure anonyme sur acier, 1840)

⁷⁹ Le texte porte : « grâcieux ».

- Venons donc au Martroy : si cette place est belle,
 Nous serons enchantés d'y trouver la Pucelle.
- 435 Mais quel encombrement s'y fait apercevoir !
 En cherchant Jeanne d'Arc on a peine à la voir :
 Un coin que présentait la place biscornue
 Fut celui préféré pour mettre sa statue
 Qui, bien qu'ayant péri victime des Anglais,
- 440 La présente en prison chez les Orléanais.
 La Place, en général, étant mal alignée,
 A le plus grand besoin de se voir dégagée
 D'un pâté de maisons qu'on devrait démolir,
 Supprimant un tournant qui nuit pour en sortir ;
- 445 En en chassant surtout ces voitures publiques
 Qui peuvent sur un quai venir chercher pratiques⁸⁰.



Place du Martroy sur le cadastre de 1823.

⁸⁰ Des clients.



Étienne Goix : Jeanne d'Arc (inaugurée en 1804)

Plaignons la pauvre Jeanne, ainsi qu'a dit Vosgien⁸¹,
 De n'avoir en ce lieu qu'un monument mesquin ;
 Tandis que le Pays pour sa Libératrice,
 450 Ne devant épargner le moindre sacrifice,
 Au lieu de lui donner une garde d'honneur,
 Ne place sous ses yeux que des objets d'horreur ;
 L'obligeant même à voir tout repris de justice
 Devant elle amené pour subir son supplice,
 455 Lorsqu'une place ouverte à la porte Bannier
 Peut éloigner la scène et son hideux panier.
 Les bandits exposés souvent remplis d'audace
 Sur un plancher montés vers l'étape⁸² auraient place,
 Où plus d'exhaussement dans l'exposition,
 460 Sur ces cœurs criminels aurait plus d'action ;
 Et le Martroy prenant le nom de Place d'Armes,
 Pour la jeune héroïne aurait alors des charmes. †²⁰

Maintenant recherchons si pour le monument
 Ne peut se présenter meilleur emplacement ;
 465 Chacun a son idée, on jugera la mienne,
 Dut-on l'envisager comme étant parisienne.
 Si j'aime en mon pays à voir plus d'un Français,
 Passant sur le Pont-Neuf sourire au Béarnais⁸³,
 Pourquoi n'aurait-on pas ici le même zèle,
 470 Rencontrant vers le pont notre aimable Pucelle,
 Qui, se trouvant auprès du lieu de ses exploits,
 Occuperait alors place d'un heureux choix.
 Le monument dressé sur une plate-forme
 Devrait prendre en ce cas cette plus noble forme ;

⁸¹ Pseudonyme de Jean-Baptiste Ladvocat (1709-1765), traducteur et adaptateur en France du *Dictionnaire géographique portatif* de Lawrence Echard (1671-1730), ouvrage qui connaît nombre de rééditions et de remaniements.

⁸² *L'étape* : la place du marché.

⁸³ À Henri IV, dont une statue orne ce pont.

475 Jeanne d'Arc, acharnée envers un chef Anglais
Qui voudrait lui ravir son étendard Français,
Montrerait à la ville un rameau de la gloire
Que celle-ci prendrait publiant la Victoire.
Chacun s'extasierait sur ces bronzes parlants
480 Faits pour l'honneur de Jeanne et celui d'Orléans,
Et même on s'y plairait, si le jour de la fête
Un orateur adroit célébrait la conquête.

Quand je parle de fête, on a droit d'exiger
Que j'aie attention de ne rien négliger
485 Pour mettre le lecteur à même de connaître
Le grand empressement qu'Orléans fait paraître
Pour fêter l'heureux jour où ses plus chers aïeux
Se virent délivrés d'un joug audacieux⁸⁴.
Sans doute on ne saurait, en telles circonstances,
490 Témoigner trop de joie et de réjouissances ;
Mais on n'est pas prodigue en ce charmant pays.
Sachant combien de sous on compte en un louis. |²¹
On sait les épargner pour en faire commerce
Quand cet agiotage entre habitants s'exerce.
495 Aussi n'y peut-on voir danses ni lampions
Qui seraient regardés pour des profusions ;
Et tout consiste enfin, dans cet anniversaire,
En une promenade ou marche militaire,
Ayant entre ses rangs plus d'un corps amené
500 Pour pouvoir y gagner l'appétit du dîné.
Partant de la Mairie, ayant tambours en tête,
On, passe près de Jeanne, étrangère à la fête,
Qui, telle que j'ai dit, n'a pas l'emplacement
Pour qu'on puisse lui faire un tendre compliment.
505 On va le prononcer devant un méchant buste

⁸⁴ Orléans a été libéré dans la nuit du 7 au 8 mai 1428.

Au bout du pont placé pour l'entendre au plus juste,
Et vingt coups de canon, jetant la poudre au vent,
Détonnent pour finir tout ce grand mouvement.

- 510 Avant mil huit cent trente, au lieu de promenade,
La fête paraissait un peu jérémiade.
Les corps constitués, après le déjeûné,
Venaient vers Sainte-Croix pour suivre son clergé
Qui, bien que devant être en nombre suffisant,
Dix autres s'adjoignait pour marcher en avant.
- 515 En sorte qu'on voyait, entre deux rangs de troupes,
Tous ces petits clergés se distinguant par groupes
Que deux chantres formaient en avant d'un pasteur,
Et suivant à pas lents quelques enfants de chœur,
Dont l'un portait la croix, pour compléter l'histoire,
- 520 En ajoutant encore un homme en robe noire,
Baleine sur le bras, en guise de roseau,
Qui, par son air piteux, semble un *ecce homo*⁸⁵. |²²
Et voyant tant de croix on jugeait que pour elle
Sainte-Croix s'émouvait et non pour la Pucelle⁸⁶,
- 525 Bien qu'on y remarquait⁸⁷ un jeune et faible enfant
En Dunois⁸⁸ accoutré, pour son représentant.

⁸⁵ *Ecce homo*, représentation du Christ humilié et outragé par les soldats romains, tels qu'il fut présenté à la foule de Jérusalem par le gouverneur Ponce Pilate avec ces mots : *Ecce homo*, « voici la personne en question ».

⁸⁶ Cette controverse contre un envahissement de *croix* semble refléter l'irritation de beaucoup de libéraux, qui se traduisit en 1830 par la destruction des croix de mission qui avaient été plantées à Orléans comme d'ailleurs à Étampes lors de la Restauration de 1815.

⁸⁷ Cet indicatif est remarquable. Cf. *Bagatelle*, vers 565.

⁸⁸ Jean d'Orléans (1402-1468), comte de Dunois et Mortain, dit aussi le bâtard d'Orléans, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc.



Le bœuf gras (xylographie de 1816 pour le programme)

L'enfant nommé Puceau, que désignait la Ville
Pour figurer ici comme une chose utile,
Pouvait se comparer, toisé du haut en bas,
530 À celui qu'on promène assis sur le Bœuf-Gras⁸⁹,
Qui, bien qu'un peu plus grand, n'avait même avantage
Puisque durant deux jours on le tenait en cage.
L'énoncé de l'affiche, en termes sans apprêt,
Prononçait envers lui ce trop fatal arrêt.
535 Ainsi, quand Orléans fêtait sa délivrance,
La malheureuse Jeanne était en pénitence,
D'heure en heure entendant la cloche du beffroi
Ramener dans son âme un enfantin effroi.
Cependant cet enfant que ne quittait son père
540 Pouvait lui rappeler quelque douleur amère,
Lorsque son vêtement de jonquille couleur
Pour un œil paternel devenait peu flatteur⁹⁰.
Mais tout se dissipait, arrivé vers l'estrade

⁸⁹ Bœuf qu'on promenait, tant à Paris qu'à Orléans, à l'occasion du carnaval.

⁹⁰ Faut-il comprendre semble-t-il que l'enfant s'est oublié ? Ce passage ne brille pas par la clarté.

Dressée au bout du pont pour y faire parade :
545 Le père avec l'enfant montant avec ardeur
Y paraissait bientôt comme un opérateur⁹¹,
Agitant un drapeau pour signe d'allégresse
Afin de recevoir saluts de politesse.
Lors, faute de canons, la boîte⁹² résonnait
550 Pendant qu'un Te Deum⁹³ pour finir s'entonnait.

Muse, ma trop aimable et toute complaisante,
Il est temps qu'à mon tour, aussi, je vous contente, |²³
Alors que j'entrevois, cherchant à corriger,
Qu'en un ton moins flatteur la lyre doit changer,
555 Voulant que de mon chant personne ne se fâche,
Je reconnais combien difficile est ma tâche ;
Néanmoins désirant qu'Orléans soit heureux
Je ne puis différer de répondre à vos vœux. |²⁴

⁹¹ « Charlatan qui vend des drogues en place publique » (Littré).

⁹² « En termes d'artillerie, petit mortier de fer haut de sept ou huit pouces, qu'on tire dans les fêtes publiques » (Littré).

⁹³ « Cantique de l'Église qui se dit ordinairement à la fin de matines, et se chante extraordinairement, avec pompe et cérémonie, pour rendre grâce à Dieu d'une victoire ou de tout autre événement heureux. »

DEUXIÈME PARTIE.

- Chaque pays possède un propre caractère
560 Qui de ceux des voisins sensiblement diffère ;
N'importe quel qu'il soit ou son acception,
Celui qui vient y naître, en reçoit le surnom.
Ainsi, lorsque rusé s'accepte en la Gascogne,
On tient celui de franc convenable en Bourgogne,
565 En prononçant encor francs Picards, fins Normands,
Disant communément, aussi chiens d'Orléans.
Quand le chien courageux, très fidèle à ses maîtres,
Par son bon naturel dépasse tous les êtres,
Dans cette acception l'Orléanais pourrait,
570 Bien loin de, s'en fâcher, s'en trouver satisfait ;
Mais par le nom de chien, qu'on donne à l'improviste,
On veut vulgairement signaler l'égoïste
Qui pour lui seul existe, et reste indifférent
Sur le sort du voisin ou d'un proche parent ;
575 Et, pour prouver comment le terme ici s'applique,
Sur des faits personnels il faut que je m'explique.
Ne me restant plus rien des fruits de mon travail,
En mil huit cent dix-sept, vers la foire du Mail⁹⁴,
Je vins dans Orléans solliciter asile
580 Auprès d'une parente, habitant cette ville,
Dont je me souvenais pour avoir séjourné

⁹⁴ Cette foire, dont l'existence est attestée depuis le XIII^e siècle, avait lieu en juin.

Naguère en sa maison et m'avoir bien traité ;
 Mais tout me faisait craindre, en n'étant plus en place⁹⁵,
²⁵ De me voir éconduit par un *grand bien vous fasse* !
 585 Pourtant nous admettant moi, ma femme et son fils,
 On se crut obligé de nous prêter logis.
 Trois mois avaient passé pendant qu'un peu d'ouvrage
 Subvenait avec peine aux dépens du ménage,
 Quand d'Étampes la foire, au jour de Saint-Michel⁹⁶,
 590 Pour un recouvrement vint me faire un appel.
 Ma femme et son enfant désirant par avance
 Le moyen de revoir le lieu de leur naissance,
 Y vinrent avec moi pour passer plus d'un jour,
 Et sans s'inquiéter du moment du retour ;
 595 Pour moi je le jugeais devoir être funeste,
 Augmenter nos malheurs et présager le reste,
 Et nous vîmes bientôt que la réception
 Venait justifier mon appréhension.
 Rien ne put attendrir cette femme farouche,
 600 Même en lui demandant un lit pour notre couche,
 Bien qu'elle en possédait⁹⁷ trois ou quatre vacants,
 Ménagés pour la femme amenant des galants,
 Procurant à l'hôtesse ample et vile recette,
 Car sa maison était en débauche suspecte,
 605 Chose que j'ignorais quand j'y vins aborder,
 Et que je rougissais d'avoir pu regarder.
 On peut, sans se méprendre, abhorrer cette chienne
 Qui fut de mon séjour la plus horrible antienne⁹⁸,

⁹⁵ Il faut sans doute comprendre : depuis que j'avais perdu ma place de secrétaire de la sous-préfecture d'Étampes.

⁹⁶ La Saint-Michel tombe le 29 septembre. C'est autour de cette date qu'a lieu à Étampes une foire dont l'origine remonte au XII^e siècle.

⁹⁷ Nouveau cas d'indicatif remarquable.

⁹⁸ Une antienne est au départ dans la liturgie catholique, un « passage de l'Écriture, qu'on chante en tout ou en partie, avant un psaume, et qu'on répète en entier après » (Littre) ; figurativement, c'est une répétition fastidieuse.

- Agissant d'après un.... dont je tairai le nom,
 610 Moins bon que le bon pain, tout aimant le bonbon⁹⁹.
 En commençant ce chant, j'ai voulu faire entendre
 Ce que pour le moment mon lecteur peut comprendre.
 J'y disais entrevoir que je m'étais mépris, |²⁶
 Pensant voir mon tourment finir en ce pays,
 615 Et mon premier début, justifiant mes craintes,
 Doit lui pronostiquer de bien plus justes plaintes.
 Celle que j'implorais devint notre bourreau,
 Car son cruel refus mit ma femme au tombeau.
 Puisqu'après quatre mois, en son âge critique¹⁰⁰
 620 Je perdis pour jamais mon aimable Angélique¹⁰¹,
 Me laissant sur les bras un jeune enfant chéri
 Qu'elle avait au décès de son premier mari¹⁰².
 Ne pouvant acquitter le droit de sépulture,
 On vint chez cette nièce outrageant la nature,
 625 Afin que de sa bourse elle en payât les frais :
 Comme elle fut avant, telle on la vit après ;
 Et cessant d'être chienne, elle apparut tigresse
 Quand un chien que j'avais montra pour sa maîtresse
 Un naturel si grand, qu'étant près du cercueil,
 630 Ceux qui l'y regardaient avaient la larme à l'œil¹⁰³.

⁹⁹ Il y a ici sans doute un jeu de mots sur le nom d'une personne que nous ne pourrons peut-être jamais élucider.

¹⁰⁰ « Temps ou âge critique, époque de la vie des femmes à laquelle cesse la menstruation, ainsi nommé à cause des indispositions ou des maladies plus ou moins graves qui y sont fréquentes. *Les femmes galantes échappent difficilement au péril du temps critique ; le dépit d'un abandon qui les menace achève de vicier le sang et les humeurs dans un moment où le calme qui naît de la conscience d'une vie honnête serait salutaire*, Raynal, *Hist. Phil.* XIX, 14 » (Litttré).

¹⁰¹ Marie Angélique meurt à Orléans le 8 février 1818, âgée de 47 ans.

¹⁰² Adolphe Baudet, né le 23 février 1808, fils d'Étienne Baudet, ce dernier cousin issu de germain de Fleury et décédé le 11 septembre 1815.

¹⁰³ Fleury revient sur cet épisode dans son poème *À mon fidèle Vermeil*. Il s'inspire sans doute ici d'une histoire de chien célèbre survenue à Orléans en 1829, cf. P.J. n°02.01c.

Alors fixant l'enfant, me rappelant sa mère
Et d'heureux souvenirs qui me la rendaient chère,
Je gémissais tout bas sur son malheureux sort,
Voulant ne le quitter qu'à l'instant de la mort ;
635 Car je ne pensais pas que ma sollicitude
Pût¹⁰⁴ jamais m'exposer à son ingratitude.
Mais n'anticipons pas sur des torts déchirants,
Bien faits pour m'engager à maudire Orléans.

Perdant ma chère épouse, il n'est besoin de dire
640 Que ma tête exaltée était en plein délire ;
J'allais gesticulant, souvent sans savoir où,
Et qui me regardait, me prenait pour un fou ;
La nuit comme le jour je répandais des larmes |²⁷
En me représentant l'agrément de ses charmes.
645 L'ayant connue onze ans¹⁰⁵, je n'ai pas souvenir
Qu'elle eût¹⁰⁶ voulu jamais en rien me démentir¹⁰⁷ :
Douceur et prévenance, égale sympathie,
Annonçaient la bonté du cœur de mon amie.
Aussi pour la sauver, s'il eût¹⁰⁸ fallu du sang,
650 J'eusse voulu verser le mien en premier rang ;
Et même dans ce chant, ma voix encore émue,
Me fait dire en mon cœur : pourquoi l'ai-je perdue !

Mais lorsque la douleur fit place à la raison,
Et que plus assidu j'étais à la maison,
655 Si ma main rencontrait, me mettant à l'ouvrage,
Un ou plusieurs objets dépendant du ménage,

¹⁰⁴ Le texte porte « put ».

¹⁰⁵ Ceci sous-entend qu'il l'a connue depuis au moins février 1807 alors qu'elle était encore mariée à son cousin Baudet.

¹⁰⁶ Le texte porte « eut ».

¹⁰⁷ Il faut comprendre sans doute : me contredire.

¹⁰⁸ Le texte porte « eut ».

Qu'Angélique avait faits ou qu'elle avait touchés,
Ils se trouvaient bientôt couverts de mes baisers.
Cependant quand Adolphe arrivait de l'école,
660 Bien que n'ayant en main parfois pas une obole,
Il fallait qu'il trouvât, dans mon gain très borné,
Ce que je préparais pour le commun dîné.
J'y veillais avec soin, car ma plus grande peine,
Eût été de le voir sans nourriture saine.
665 Aussi l'on me disait, en nous examinant,
Que je me négligeais pour penser à l'enfant.

Ainsi qu'un tourtereau, de tendresse modèle,
Alors qu'il ne voit plus sa chère tourterelle,
Vient adresser sa plainte aux échos d'alentour,
670 Afin de retrouver l'objet de son amour,
Tel on m'apercevait, sorti de ma cellule,
Marchant à la lueur du pâle crépuscule
Qui dirigeait mes pas vers le champ du repos¹²⁸
Où je m'agenouillais près ses tristes barreaux¹⁰⁹.
675 Là, je priais en vain ; c'était chose impossible,
Celle que j'appelais me restait invisible.

Mais quand vint le printemps où le peintre et colleur¹¹⁰
Voit renaître l'espoir de vivre en son labeur,
Cherchant à m'occuper autant qu'à me distraire,
680 Je me vis appelé par le propriétaire,
Que je sus contenter malgré mes mauvais yeux,
Pensant moins au profit qu'à faire tout au mieux.
Car durant dix-huit ans¹¹¹, suivant cette partie,

¹⁰⁹ Vers cette époque les tombes sont fréquemment entourées d'une balustrade métallique dont il reste quelques exemples par exemple au cimetière Saint-Gilles d'Étampes.

¹¹⁰ Sur ce métier de *peintre et colleur* voyez notre pièce justificative 01.1817.

¹¹¹ À savoir de 1817 à 1835.

J'eus tout le mal possible à bien gagner ma vie ;
 685 Trouvant l'occasion de juger l'habitant
 Toujours intéressé, trop souvent arrogant.
 Faisant, comme j'ai dit, des sous l'agiotage,
 Quand il fallait toucher le prix de mon ouvrage,
 Celui qui m'employait, me prenait à l'écart,
 690 Disant, faute de sous, qu'il me verrait plus tard ;
 Ou bien, s'il me donnait une pièce en à-compte,
 C'était en exigeant un impudent escompte :
 Ainsi je revenais parfois en mon logis,
 Embarrassé pour vivre autant que mon beau-fils.

695 Ce commerce de sous, plus grand qu'on ne le pense,
 Fait courir au pays bonne ou mauvaise chance,
 Quand il a motivé des bons de parchemin
 Qui peuvent arriver ou rester en chemin.
 On a dit assez haut, pour que je le répète,
 700 Qu'une femme un beau jour, sans tambour ni trompette,
 Partit avec valeur de dix bons mille francs,
 Pour de semblables bons en mains de ses clients ;
 Et ces inventions, dont Orléans fourmille, ¹²⁹
 Pourront causer des pleurs à plus d'une famille.

705 Mais pour ne pas douter comment en ce pays
 Le caractère est loin de vouloir des amis,
 Je vais citer un fait, dont preuve encore existe,
 Montrant que l'habitant n'est bien qu'un égoïste :
 Sur les bords de la Loire un adroit serrurier,
 710 Qu'on disait en la ville habile en son métier,
 Fit ériger maison, qu'il nommait sa campagne,
 Pour y venir, parfois, rire avec sa compagne ;
 Il était enchanté quand, la lunette en main,
 Il disait à sa femme : Admire le lointain,
 715 Vois ce charmant rideau que forme l'hémisphère,
 Et là-bas Saint-Mesmin ; en vérité, ma chère,

Cela doit te paraître autant joli qu'à moi,
 Et quand je viens ici, je jouis mieux qu'un roi.
 En effet, le coup-d'œil dont l'âme était émue
 720 Voulait que la maison prît nom de Belle-Vue ;
 Elle avait au-devant un parterre de fleurs,
 Venant parfumer l'air de suaves odeurs.
 Mais de cet artisan la maison tant chérie
 De son proche voisin vint éveiller l'envie.
 725 Possesseur d'un terrain sans habitation,
 Il sut bientôt en mettre une en construction ;
 Car, tandis que marchait des terrassiers la pioche,
 De ses matériaux on activait l'approche,
 Et, sans s'inquiéter s'il masquerait ou non
 730 Le voisin curieux placé sur son balcon,
 La maison fut montée en avant de la sienne,
 Voulant se contenter, n'importe quoi qu'advienne¹¹².
 Par là, le constructeur, ancien juge de paix, |³⁰
 Donnant lieu de gémir, faisait rire à ses frais,
 735 Lorsqu'on se rappelait ceux qui venaient se plaindre
 Jadis à l'audience, et qui devaient bien craindre
 De n'y pouvoir trouver conciliation,
 Le juge étant lui-même en pleine agression.
 Pendant que s'achevait du juge la bâtisse,
 740 Que tenait l'artisan pour œuvre de malice,
 Celui-ci grommelait contre l'ancien robin
 Qui devait se juger passablement mutin,
 Et, sachant qu'en ce cas la loi restait muette,
 Il forgeait un projet de vengeance secrète.
 745 Le juge, se fiant sur le droit établi
 Que tout bon charbonnier reste maître chez lui,
 Paraissait se moquer de ce qu'en pouvait dire
 Le forgeron boudeur qui lui prêtait à rire

¹¹² Le texte porte « quoiqu'advienne ».

Alors qu'il se trouvait avec tous ses amis
750 Venant le visiter dans son petit logis :
Et bientôt prenant ton d'un grand propriétaire,
Il disait : Venez voir mon charmant belvédère,
Son attrayant coup-d'œil rend mon voisin jaloux
Qui s'en va tout grognant quand je suis avec vous.
755 Puis il les appelait devant son télescope,
Pour voir un marinier qui vidait son écope
Aux alentours d'Ingré, tandis que, plein d'ardeur,
En remontant la Loire, un bateau par vapeur
S'y faisait remarquer ainsi qu'une hirondelle
760 Alors qu'elle fend l'air, volant à tire-d'aile.
Mais le proverbe dit : rit bien, qui rit dernier ;
Aussi vit-on bientôt venir le serrurier,
D'avance prémuni d'un terrain à la suite, ³¹
Sur lequel, à son tour, il fit faire au plus vite
765 Un bâtiment modeste, ayant un haut pignon
Masquant totalement du juge la maison,
Se ménageant pour lui le charmant point de vue
Toujours intéressant pour qui n'a la berlue.
Alors, sans s'effrayer, notre juge agresseur
770 Bien loin de se montrer pour conciliateur,
Ne pouvant supporter que la magistrature
Reçût un tel affront d'un faiseur de serrure,
Se rendit possesseur d'un très petit terrain
Pour masquer de nouveau l'audacieux voisin ;
775 Y faisant à la hâte une mince bicoque
Pour qu'on ne put penser qu'en vain on le provoque,
Et, faute d'autre espace, en disposition,
On ne poussa plus loin la contestation.
Maintenant qu'on décide à qui vient en partage
780 La triste acception que traite mon ouvrage.

Cependant mon Adolphe ayant atteint treize ans¹¹³,
 De lui donner métier je vis qu'il était temps ;
 Et, lorsque je traitais pour son apprentissage,
 Je m'occupais aussi d'abjurer le veuvage,
 785 État qui me semblait tout autant accablant
 Que préjudiciable au sort du pauvre enfant :
 Bien que je lui portais¹¹⁴ tous les soins d'un vrai père,
 Ce n'était toujours pas ceux de sa tendre mère.
 Pourtant j'appréhendais d'avoir à rencontrer
 790 Femme qui me ferait encore regretter.
 Enfin, après cinq ans de longue incertitude,
 Je crus en trouver une ayant toute aptitude
 De bonne ménagère, accomplissant mes vœux,¹³²
 Pour, marchant de concert, nous rendre tous heureux¹¹⁵.
 795 Mais on ne se connaît qu'alors qu'on est ensemble ;
 Un cœur devient plus tard tout autre qu'il nous semble.
 Telle arriva ma chance : au lieu de l'amitié,
 Je ne vis que dédain inspirant la pitié.
 Cet enfant que j'aimais devint sa bête noire.
 800 Et je l'aurais banni, si j'eusse pu la croire.
 Mais pour couper au court laissons les morts en paix ;
 J'eus tout lieu de connaître un cœur orléanais.

Alors que j'éprouvais ce trouble en mon ménage
 Adolphe vit finir son temps d'apprentissage¹¹⁶,
 805 Annonçant le désir de se rendre à Paris,
 Pour perfectionner ce qu'il avait appris.

¹¹³ Il a eu treize ans le 23 février 1821.

¹¹⁴ Nouvel indicatif remarquable.

¹¹⁵ C'est donc en 1823 qu'il épouse Madeleine Coureau (1777-1837), troisième union qui durera « quatorze ans » (vers 800).

¹¹⁶ On est en droit de penser qu'Adolphe, qui sera doreur, et un peu sculpteur, avait été mis en apprentissage chez ce Pierre Hourlier, sculpteur et doreur rue de la Levrette, dont Fleury a fait l'éloge plus haut, vers 313-318.

Loin de contrarier ce projet de voyage,
 Que je pensais devoir lui porter avantage,
 Il me vit le premier l'engager à partir.
 810 Ma femme désirait ne l'en voir revenir,
 Quand après dix-huit mois que dura cette absence,
 Ayant gagné beaucoup en ton¹¹⁷ et connaissance,
 Il revint tout-à-coup me surprendre un matin,
 Apportant sous le bras son très léger butin,
 815 Tel que le compagnon, venant du tour de France,
 Qui n'a que son savoir pour lui prêter aisance.
 Ma femme aurait voulu ne pas le recevoir,
 Mais de le conserver je me faisais devoir ;
 Et, bien que du ménage il causait¹¹⁸ la discorde,
 820 Ce n'est pas à tel prix que j'aime qu'on s'accorde,
 Hélas ! je combattais ; pour qui ? pour un ingrat
 Autant dur envers moi que je fus délicat.

Malgré tous ces débats qui me fendaient la tête,
 D'admirer le beau-fils je trouvais toujours fête¹¹⁹.
 825 Paraissant devoir être un excellent doreur,
 Sans trop l'avoir appris il devenait sculpteur¹²⁰ ;
 La matière, en ses mains, prenant aimable forme,
 Ne présentait jamais aucun objet difforme ;
 Son¹²¹ esprit pétillant, sa conversation
 830 Aussi bien que ses traits fixaient l'attention.
 Aussi je me flattais qu'il aurait l'avantage
 De pouvoir faire, un jour, un heureux mariage.

¹¹⁷ En assurance.

¹¹⁸ Nouvel indicatif remarquable.

¹¹⁹ L'expression « trouver fête » quelque chose, semble une forme populaire assez rare de « se faire une fête de » quelque chose.

¹²⁰ Il est bien possible qu'Adolphe ait été employé chez Hourlier, dont l'auteur vante les mérites.

¹²¹ Nous corrigeons le texte qui porte bizarrement : « Sans esprit pétillant », correction d'ailleurs commandée par le pluriel « fixaient ».

Mais, trompant mon attente, il n'en fut pas ainsi,
 Se fourrant, malgré moi, chez un peuple endurci¹²²,
 835 Habitant le quartier du prochain voisinage,
 Où se trouvait fillette à peu près de son âge,
 Des jeux tout enfantins allumèrent un jour
 Un feu, toujours croissant, du plus ardent amour.
 En vain je l'engageai à négliger la fille
 840 Dont il avait fait choix parmi cette famille ;
 Il voulut persister, disant qu'à vingt-six ans¹²³
 L'on pouvait bien agir sans conseil de parents.
 Bientôt le jour arrive, et, contre mon envie,
 Je vins pour figurer à la cérémonie¹²⁴.
 845 De retour au logis où devait désormais
 Face à face habiter deux cœurs orléanais,
 Un fâcheux incident, d'assez mauvais augure,
 Survint pour me donner funeste conjecture :
 Quoique étant du pays, un jeune chien charmant¹²⁵,
 850 Qui n'avait pu nous suivre, était sans mouvement.
 Ce petit animal, le cœur atteint de glace,
 Peut-être avait gémi d'avoir à céder place
 À celle qui venait déployer son orgueil,³⁴
 Pour faire reculer par son hardi coup-d'œil.

¹²² Il semble qu'on ait là une allusion antijudaïque, car on ne voit pas ce que pourrait désigner d'autre cette locution usuelle dans la Bible et dans la tradition chrétienne pour désigner le peuple juif, d'abord souvent rebelle au monothéisme, puis à la messianité de Jésus. Pourtant rien n'indique spécialement que la famille Lizol ait été juive ni d'origine, ni, que je sache le quartier qu'elle habitait (rue de l'Empereur). Rappelons que le mythologique « Juif errant » était un cordonnier de Jérusalem, ce dont se souvient au moins le folklore catalan (cf. Joan Amades, *Des étoiles aux plantes: petite cosmogonie catalane*, Presses Universitaires du Mirail, 1994, p. 52).

¹²³ Unique inexactitude chronologique que nous ayons constatée chez Fleury : car Adolphe se marie âgé de 25 ans seulement.

¹²⁴ Fleury se porte de fait témoin du mariage d'Adolphe comme il l'avait été de son baptême, cf. P.J. n°1.1808 et n°1.1833.

¹²⁵ L'auteur lui consacre un poème que nous donnons après celui-ci.

855 Hélas ! c'était trop vrai, car la guerre allumée
 Vint pour empoisonner ma triste destinée.
 Ces femmes, disputant comme chiens acharnés,
 M'obligeaient à m'adjoindre à leurs vils démêlés.
 En sorte qu'il fallut, ne pouvant plus s'entendre,
 860 Aviser au parti qu'il convenait de prendre.
 Bientôt fut décidé qu'en finissant le bail,
 Chacun à son à-part conduirait son travail ;
 Plus tard on se quitta, non sans inquiétudes
 Me faisant redouter dures vicissitudes.

865 Sorti de cette guerre, où je fus attristé,
 Tout en voulant garder stricte neutralité,
 Tel qu'un guerrier vaincu, honteux de sa défaite,
 Si je voulais parler, ma langue était muette,
 Et, las de guerroyer, je désirais la paix,
 870 Tout étant destiné à n'en jouir jamais.
 Ma vue en s'affaissant m'éloigna du collage,
 Pour me faire entreprendre un chétif cartonnage¹²⁶
 M'offrant plutôt moyen de contestation
 Que pour nous faire vivre en parfaite union ;
 875 Car si l'argent manquait, avec la ménagère
 Bientôt se rallumait une nouvelle guerre,
 Et pourtant je dirai, si la femme eût voulu
 Un peu moins babiller, nous aurions vécu.
 Passant moitié du jour, quand j'étais à l'ouvrage ;
 880 À courir tout le quartier pour chercher commérage,
 Sa langue, en nous privant des repas pris à temps
 Suivant elle devait marcher avant les dents.
 Cette obstination, pour tous deux très funeste, |³⁵

¹²⁶ Ce mot nous laisse dans une incertitude regrettable, car ce mot de *cartonnage* peut désigner selon Littré autant une « reliure en carton » que des « boîtes et ouvrages en carton orné, colorié, verni, etc. »

Altérant sa santé, lui devint une peste ;
885 Et, pensant que ses jours, arrivant à leur fin,
Viendraient mettre le comble à mon fâcheux destin,
Je tentais, à regret, d'entrer dans un hospice,
Quand le beau-fils parut vouloir m'être propice.

Le cœur le moins sensible, auprès de mon malheur,
890 Pouvait bien éprouver sentiment de douleur.
Ma femme, en apprenant l'offre qui m'était faite,
N'en eut, pour le beau-fils, que haine plus parfaite,
Disant que son projet, conçu pour la jouer,
Ne tendait à rien moins qu'à devoir la tuer,
895 Ajoutant qu'en six mois j'en obtiendrais nouvelle ;
Et qu'alors je serais bien plus à plaindre qu'elle.
La pauvre malheureuse, en prononçant ces mots,
N'avait eu de sa vie un plus juste à-propos,
Car avant ses six mois, terminant sa carrière,
900 Elle finit les maux de son humeur altière¹²⁷ ;
Et, bien qu'en quatorze ans passés dans la rumeur¹²⁸,
N'ayant trouvé près d'elle un instant de douceur,
Je la plaignis encor d'avoir eu caractère
Difficile à plier pour m'en être plus chère,
905 Je crois ne devoir taire, en ce moment de deuil,
Un indécent propos prouvant, près du cercueil,
Que l'on trouve, en ce lieu, n'importe en quelle classe,
Plus d'une œuvre canine à qui l'on ne doit grâce.

Un abus toléré depuis cinq à six ans,
910 Bien fait pour affliger un homme de bon sens,
Fait que l'entrepreneur du service funèbre,
Cherchant plutôt l'argent qu'à devenir célèbre¹²⁹,

¹²⁷ Madeleine Coureau meurt le 4 juin 1837 en son domicile à Orléans, au n°16 de la rue du Poirier.

¹²⁸ Dans les cris.

Sitôt qu'un malheureux, venant à décéder, ¹³⁶
 Ne laisse aucun moyen pour se faire enterrer,
 915 Vient pour mettre à profit son insigne manie
 Qui fait porter le corps avec ignominie.
 Lors, bien qu'en me trouvant en proie à la douleur,
 Je n'avais devers moi nul objet de valeur,
 J'en réunis assez pour, priant pour son âme,
 920 Faire porter honneur aux restes de ma femme
 Qui s'était récriée, apercevant jadis
 Cet insultant brancard que l'on offre gratis,
 Quand arriva bientôt un maladroit vicaire
 Qui, venant près du corps remplir son ministère,
 925 Ne craignit pas de dire avec un ton piqué,
 Que, tandis que l'église accordait charité,
 Il était surprenant que l'on pût se soustraire
 Au transport du cercueil en la forme ordinaire ¹³⁰.
 Et si l'on fut surpris du ton peu modéré
 930 Qu'annonçait en ce cas le prêtre intéressé
 En se montrant, par là, tout en portant soutane,
 Bien peu propre à servir l'église gallicane,
 L'on dut l'être encor plus apprenant que son nom ¹³¹
 Ressemblait à celui du généreux Dragon ¹³²

¹²⁹ Il faut sans doute comprendre : qu'à avoir une bonne renommée.

¹³⁰ Il y avait alors un débat sur la gratuité des funérailles pour les pauvres, qui selon certains donnait lieu à des abus. Voyez notre pièce justificative 01.1836

¹³¹ Il s'appelait Désir-Martin. Nous le voyons en effet cité en 1837 et 1838 comme faisant partie des « chanoines honoraires non résidans » du chapitre de la cathédrale de Langres : « Désir-Martin, 1^{er} vicaire de St-Donatien d'Orléans » (*Almanach du clergé de France pour l'année 1836-1837, publié sur les documens du Ministère des cultes*, Paris, Gauthier frères et C^{ie}, 1837, p. 188 ; P. Pechinet et J.-C. Mongin, *Annuaire ecclésiastique et historique du diocèse de Langres*, Langres, Dejussieu, 1838, p. XII).

¹³² « Dans l'ancienne armée, nom d'une cavalerie légère qui combattait tantôt à cheval, et tantôt à pied, et qui avait des colonels et des sergents comme l'infanterie, et des cornettes comme la cavalerie. (...) Aujourd'hui, dragon, espèce de soldat de cavalerie qui appartient à la cavalerie de ligne » (Littré).

- 935 Qui, rencontrant un pauvre en poursuivant sa course,
Sentant bien que son prêt n'était pas en sa bourse,
Partagea son manteau pour le pauvre en vêtir,
Qui se présentant nu, lui paraissait souffrir.
Cet acte, du guerrier célébrant la mémoire¹³³,
- 940 Le fit canoniser en un grand Consistoire¹³⁴ :
Souhaitons au vicaire un sort aussi charmant
S'il annonce à son tour un si beau sentiment.



Bannière de procession de Saint-Martin d'Étampes

¹³³ La « charité saint Martin » est de très loin l'épisode le plus représenté de la vie de ce saint. Mais nous avons fait remarquer que saint Martin de Tours était aussi un type maçonnique, celui du « chevalier bienfaisant de la cité sainte ».

¹³⁴ En réalité, à l'époque de saint Martin, c'est-à-dire au IV^e siècle, l'usage n'était pas encore chez les papes de réunir des consistoires, c'est-à-dire des assemblées consultatives de cardinaux, qui ne sont guère attestées avant le X^e siècle, époque avant laquelle, d'ailleurs, la canonisation n'était pas encore une procédure officielle relevant de l'autorité papale.

Parlant enterrement d'un pauvre misérable
 Voyons si pour le riche on est plus raisonnable.
 945 L'avidé entrepreneur, voulant par tous moyens,
 La fortune obtenir pour lui comme les siens,
 Appelle un être nul, à figure assez bête,
 Que, tout ne portant rien, l'on nomme porte-tête,
 Et qui près du cercueil, avec serviette en main,
 950 Vient moins servir le mort que nuire à son prochain,
 Quand, n'y voyant ses pieds, il fait jaillir la boue
 Sur deux voisins porteurs, qui souvent font la moue ;
 Mais, si l'on veut payer, des enfants d'hôpital,
 Portant chacun un cierge, entonnent bien ou mal
 955 Un triste *libera*¹³⁵, tandis qu'on se dispose
 À quitter le défunt que l'eau bénite arrose.
 La tenture, en tel cas, ne s'épargne jamais :
 Franges, larmes d'argent y brillent à grands frais ;
 Car, si ce blanc métal tient son ton ordinaire,
 960 Tout l'or qu'il a produit comble le secrétaire.
 Et vive mon Paris, où, n'ayant un liard
 Un pauvre comme un riche est mis en corbillard !

Je ne finirais pas si je voulais m'étendre
 Sur ce que dans ce chant on peut encor comprendre ;
 965 Mais j'en ai dit assez pour donner à juger
 Combien dans ce pays l'on trouve à corriger ;
 Et, bien que mon lecteur puisse avoir peine à croire
 Le triste dénouement de ma pénible histoire,
 Ne voulant près de lui paraître fastidieux,
 970 Je vais brièvement lui démontrer au mieux
 Comment le cher beau-fils, aidé de sa compagne,
 Parvint à me duper par châteaux en Espagne.

¹³⁵ Prière que l'Église fait pour les morts et qui commence par les mots *Libera me, Domine, de morte æterna*, « Délivre-moi, Seigneur, de la mort éternelle etc. »

Lorsqu'ayant dédaigné plaisirs, honneurs, argent, |³⁸
 Ne trouvant de bonheur qu'en la mère et l'enfant,
 975 J'avais dû me flatter qu'un jour ces sacrifices
 Me seraient remboursés par de pareils services.
 Et pourtant je craignais, rentrant chez mon beau-fils,
 De n'y venir trouver que chagrins et soucis,
 Jugeant bien que sa femme accoutumée à feindre,
 980 Toute douce d'abord, plus tard me ferait plaindre :
 En vain, me disait-elle ainsi que son mari,
 Qu'on voulait me traiter comme un père chéri,
 Un noir pressentiment me disait le contraire
 Et me pronostiquait à qui j'aurais à faire,
 985 Quand les premiers six mois, tout marchant assez bien,
 Tel qu'on l'avait promis je ne manquais de rien.
 Sachant me conformer à son commun usage,
 J'évitais en tous points de gêner le ménage ;
 Mon beau-fils paraissant m'y voir avec plaisir,
 990 Me faisait partager ses instants de loisir,
 Et, me croyant heureux malgré la dépendance,
 J'en rendais chaque jour grâce à la Providence ;
 Mais ce bonheur fictif devait n'avoir qu'un temps,
 La femme, me cherchant querelles d'Allemand¹³⁶,
 995 Fit naître le dégoût dans mon cœur susceptible
 Et fit de la maison un séjour trop pénible.
 Ainsi, quand le beau-fils s'éloignait de chez lui,
 J'allais de mon côté distraire mon ennui,
 Visitant des amis, dès que la promenade
 1000 Dans mon désœuvrement me devenait maussade.
 Lors je vis que ma femme, étant au lit de mort,
 Ne s'était pas trompée en prédisant mon sort.

Ainsi qu'un fruit bien sain mis dans une corbeille, |³⁹

¹³⁶ De mauvaises querelles.

Perdant le coloris qu'il possédait la veille,
 1005 Parmi d'autres gâtés se trouvant confondu,
 Ne tarde pas lui-même à se voir corrompu ;
 Tel je vis le beau-fils, dès que sa destinée
 Près de ce peuple brut lui fit trouver entrée,
 Cesser d'être envers moi franc, docile et poli,
 1010 Pensant pouvoir compter sur mon faible pour lui,
 Même se permettant de prendre un ton de maître
 Devant bien m'avertir qu'un jour il serait traître :
 Mais mon aveuglement le faisant excuser
 J'espérais que le temps viendrait l'humaniser.
 1015 Voyons donc maintenant comment avec finesse
 Il sut adroitement éluder sa promesse.

Plus adroit que sa femme, afin de m'abuser,
 Le beau-fils me plaignant voulut se déguiser,
 Car, plus elle affectait pour moi d'impertinences,
 1020 Plus il me témoignait d'aimables complaisances.
 Voulait-elle sortir pour aller promener¹³⁷,
 Quand ne m'était permis de les accompagner,
 Il savait amener une adroite défaite,
 Dont fort souvent la femme était peu satisfaite ;
 1025 Alors pour me distraire une histoire il lisait,
 Pour se rendre le soir où sa femme attendait.
 Par ces attentions qui me paraissaient franches,
 Je le plaignais vraiment, les fêtes et dimanches,
 De vouloir se priver d'un plaisir d'ouvrier
 1030 Qui toute la semaine habite un atelier,
 Et, lorsque je pensais, par ma bonne conduite,
 Éviter au désordre une mauvaise suite,
 Je crus m'apercevoir que les époux, d'accord, |⁴⁰

¹³⁷ Nous corrigeons le texte, « Désirait-elle » qui donne 13 syllabes et doit constituer une distraction de copiste.

Ne voulaient rien de plus que me mettre dehors.

- 1035 Aimant encore à voir dans la douce assistance
Que montrait le beau-fils pour calmer ma souffrance,
Le naturel effet d'un noble sentiment,
Je voulais fermer l'œil sur cet acharnement
Dont m'accablait la femme, ainsi qu'une furie
- 1040 Qui des lieux infernaux aurait été vomie¹³⁸.
Quand elle s'aperçut par ma tranquillité
Que de prendre un parti je n'étais pas tenté,
En proie à son humeur autant qu'à son ton aigre,
Je devins maltraité ni plus ni moins qu'un nègre.
- 1045 Au lieu de me porter les moindres petits soins,
On me fit éprouver les plus pressants besoins.
Le beau-fils tolérant cette conduite étrange,
Je me vis, dix-huit mois, habiter dans la fange.
Depuis dix ans j'avais une maison d'amis,
- 1050 Dès que la femme y vint, à dos je me vis mis :
Enfin l'ingrat beau-fils, pour terminer le drame,
Finit par devenir aussi dur que sa femme,
Disant ne me devoir nulle obligation
Pour avoir dirigé son éducation ;
- 1055 Mais comme tout bienfait attend sa récompense,
J'espère la trouver près de la Providence.
Ainsi quand je jeûnais, voulant faire le bien,
Ma santé j'altérais, nourrissant un vrai chien.
- On voit, par ce récit, que j'affirme fidèle,
- 1060 À quoi l'homme s'expose en acceptant tutelle.
Cependant l'orphelin qui reste sans appui
A besoin qu'un bon cœur prenne pitié de lui,

¹³⁸ Les *Furies*, alias *Érinyes*, sont dans la mythologie gréco-romaine des divinités infernales et vengeresses de dont la plus connue est *Mégère*.

Mais il faudrait aussi qu'à son tour le pupille ¹⁴¹
 Devînt¹³⁹ à son tuteur également utile,
 1065 Et non pas pour six mois ainsi que fit le mien,
 Après m'avoir promis un continuel soutien¹⁴⁰.
 Puisse donc le pays abhorrer cet exemple,
 Bien fait pour indigner alors qu'on le contemple !
 Jugeant que si l'ingrat commit telle action,
 1070 Ce fut par résultat de sa triste union,
 Lors on reconnaîtra combien est nécessaire
 Qu'Orléans se compose un meilleur caractère.



Vingt-deux ans de tourments comptés avec douleur¹⁴¹,
 Devaient me présenter le pays en horreur,
 1075 Mais selon ma coutume, alors que l'on m'offense,

¹³⁹ Le texte porte « devint ».

¹⁴⁰ Dans ce vers il faut peut-être supprimer « un », parce que la synérèse *-nuel* a quelque chose d'un peu rude, tandis que notre poète fait souvent omission de l'article pour des raisons de métrique.

¹⁴¹ C'est-à-dire de juin 1817 à 1839.

J'oppose bien à mal¹⁴² pour unique défense ;
 C'est pourquoi j'ai tenté d'indiquer ces abus
 Pour qu'en les repoussant aucun ne nuise plus.
 Maintenant il doit voir à quel point il importe
 1080 De bien justifier l'illustre nom qu'il porte.
 Rien ne doit lui coûter, pour mettre la cité
 À même d'arriver à la célébrité :
 Abus à réformer, monument à refaire,
 Caractère à refondre afin qu'il puisse plaire,
 1085 Déblaiements¹⁴³ de quais, places à embellir,
 Quartiers à redresser et qu'il faut assainir.
 Après cette réforme offrant un bel ensemble,
 L'on dirait qu'Orléans n'a rien qui lui ressemble ;
 Et, goûtant mon projet, l'esprit le moins subtil
 1090 Voudra se joindre à moi pour dire : *Ainsi soit-il !!!*
 Eh bien ! charmante Muse, êtes-vous satisfaite ?
 Je crois avoir rendu notre tâche parfaite :
 Venons donc retrouver d'Étampes nos moutons¹⁴⁴, |⁴²
 Voulant nous reposer au mieux nous y serons ;
 1095 Car, devant désormais rester inséparables,
 Ceux qui m'ont bien reçu voudront vous être affables.
 Vous devez le penser, quand vos touchants attraits
 Savent vous attirer les cœurs les plus distraits ;
 Néanmoins en passant remarquez cette rue
 1100 Dont le nom seul indigne et répugne à ma vue ;

¹⁴² Le texte porte « J'oppose le bien au mal, etc. » qui donne treize syllabes. On corrige ici en s'appuyant sur l'habitude qu'a le poète de supprimer l'article défini dans ce genre de cas.

¹⁴³ On remarquera qu'il faut faire ici la diérèse « déblai-ement ».

¹⁴⁴ « *Revenons à nos moutons*, revenons à notre sujet ; locution tirée de la farce de maître Patelin, où M. Guillaume embrouille sans cesse son drap et ses moutons » (Littre). Mais il est aussi de fait qu'à cette époque Étampes était pleine de bergeries, qui alimentaient une industrie drapière remontant au moyen-âge, et ont subsisté jusqu'au début du XX^e siècle, comme le montrent plusieurs cartes postales anciennes.

Rue aux *Ours* on l'appelle, et quand je l'habitais
À ces noirs animaux parfois je ressemblais :
Blotti dans mon taudis qui formait ma tanière¹⁴⁵,
De larmes j'arrosais ma couche hospitalière,
1105 Craignant d'y rencontrer le sournois léopard¹⁴⁶,
Et plus de sa femelle un menaçant regard.
Mais Pégase¹⁴⁷ recule... Allons, ma douce amie,
Il nous demande à fuir, cédon à son envie.

FIN. |⁴³

¹⁴⁵ Le texte porte : « tanière ».

¹⁴⁶ Selon une croyance populaire attestée depuis l'antiquité et le moyen âge, le pelage tacheté du léopard changeait sans cesse de manière à fasciner ses proies, ce qui faisait de cet animal le symbole de l'inconstance et de la tromperie.

¹⁴⁷ Pégase, cheval ailé né du sang de Méduse, qui d'un coup de sabot fit jaillir la fontaine Hippocrène consacrée aux Muses, monture ordinaire d'Apollon, est le symbole de l'inspiration poétique. La source est ici l'*Épître IV* de Nicolas Boileau *au Roi* (1672) : « Encor si tes exploits, moins grands et moins rapides, / Laissoient prendre courage à nos muses timides, / Peut-être avec le temps, à force d'y rêver, / Par quelque coup de l'art nous pourrions nous sauver. / Mais, dès qu'on veut tenter cette vaste carrière, / Pégase s'effarouche et recule en arrière; / Mon Apollon s'étonne; et Nimégue est à toi, / Que ma muse est encore au camp devant Orsoi. » On a critiqué le pléonisme « recule en arrière » (Jean Desmarets de Saint-Sorlin, *La défense du poème heroïque, avec quelques remarques sur les œuvres satyriques du sieur D. Dialogues en vers & en prose*, Paris, Jacques Le Gras, 1675, pp. 66-67), que précisément Fleury évite ici. L'image est aussi reprise par Joseph Du Fresne de Francheville vers la fin d'un poème, *Le bombyx ou le ver à soie. Poème, accompagné d'une instruction qui en est tirée, et qui contient en abrégé les observations nécessaires, tant sur le mûrier que sur le ver & la soie*, Paris, Bibliothèque du Palais des Arts, 1754, p.188 : « J'allais au gré de l'art en expliquer les loix, / Mais Pégase recule et ma muse est sans voix. / O fille d'Apollon, si du haut du Parnasse / Vous avez si longtemps secondé mon audace, / Soyez encor mon guide et ne m'abandonnez pas. ».

CHANSONS

DU MÊME AUTEUR,
depuis sa rentrée à Étampes.



À MON FIDÈLE VERMEIL, Dont la méchanceté humaine m'a privé.

AIR : *du Chien fidèle.*

Mon bon Vermeil, ma seule compagnie
Pendant un temps de persécution,
Près de l'enfant d'une femme chérie
Qui me devait aide et protection¹⁴⁸ ;
5 Adroitement venant lécher des larmes
Que la douleur ne savait retenir :
Tu sus parfois dissiper mes alarmes,
Mon pauvre chien ! qui donc t'a fait mourir ?

Dans Orléans où la Parque jalouse
10 Trancha les jours de celle que j'aimais,
Ton précédent¹⁴⁹, près du corps d'une épouse
Manifesta comme moi ses regrets ;
Sous son cercueil il prit place à la porte,
Pour n'en quitter qu'en la voyant partir¹⁵⁰.
15 Je te trouvais une ardeur aussi forte.
Mon pauvre chien ! qui donc t'a fait mourir ?

Il m'en souvient, au retour d'un voyage
Que j'entrepris non pour me divertir, |⁴⁴

¹⁴⁸ Adolphe Baudet, fils d'un premier de sa seconde épouse Marie-Angélique Dupré.

¹⁴⁹ Ton prédécesseur.

¹⁵⁰ Sur cet épisode survenu en février 1818, voyez *Coup-d'œil*, vers 628-630.

20 Mais pour chercher un trompeur héritage
Qui m'échappa quand je crus le tenir ;
Tu vins à moi dans l'état de souffrance
Où des méchants t'ont fait long-temps languir,
En abusant de ma funeste absence.
Mon pauvre chien ! qui donc t'a fait mourir ?

25 Contre l'orgueil d'une insigne Mégère¹⁵¹,
Si je sentais mon cœur se soulever
De la maison fuyant la ménagère,
Je me hâtais bientôt de me sauver ;
30 Ne t'ayant plus dans ces courses maussades
Pour me distraire en te voyant bondir,
Je m'écriais durant mes promenades :
Mon pauvre chien ! qui donc t'a fait mourir ?

Mais si depuis j'abandonnai l'asile
Où de chagrins je semblais consumé¹⁵²,
35 Pour revenir dans le sein d'une ville
Dont l'habitant m'a toujours estimé¹⁵³,
Tu m'y fais faute, ô mon ami fidèle,
Seul au logis¹⁵⁴, si je ne puis sortir,
Ta perte alors me devient plus cruelle ;
40 Mon pauvre chien ! qui donc t'a fait mourir ?

¹⁵¹ Marie Adèle Victoire Lizot, épouse de son beau-fils Adolphe.

¹⁵² À savoir le domicile à Orléans de son beau-fils Adolphe Baudet.

¹⁵³ Étampes.

¹⁵⁴ De fait le recensement de 1841 le trouve seul au 115 rue Saint-Jacques.

n°287.

Clé du Caveau (1811) n°287: Jeunes amants

LA SAINT-MARTIN.

AIR : *Jeunes Amants, cueillez des fleurs.*

En l'honneur du grand Saint-Martin,
Suivant un usage ordinaire, ¹⁴⁵
On vide maint tonneau de vin
En faisant partout grande chère ¹⁵⁵ ;
5 Mais toutes ces libations
Au bon patron ne sauraient plaire,
Disant que ces profusions
Pourraient secourir la misère.

Martin Dragon ¹⁵⁶ et bon humain,
10 Selon ce que dit la chronique,
Remarque un jour en son chemin
D'un mendiant l'état critique ;
Le pauvre diable était tout nu,
Martin saisit son cimenterre
15 Et bientôt son manteau fendu
Du pauvre couvre la misère.

¹⁵⁵ La saint Martin d'hiver, le 11 novembre, était une très ancienne fête populaire dans presque toute l'Europe, où on buvait le vin nouveau et mangeait de la volaille, notamment l'oie précisément dite de saint Martin.

¹⁵⁶ Membre de la cavalerie légère.

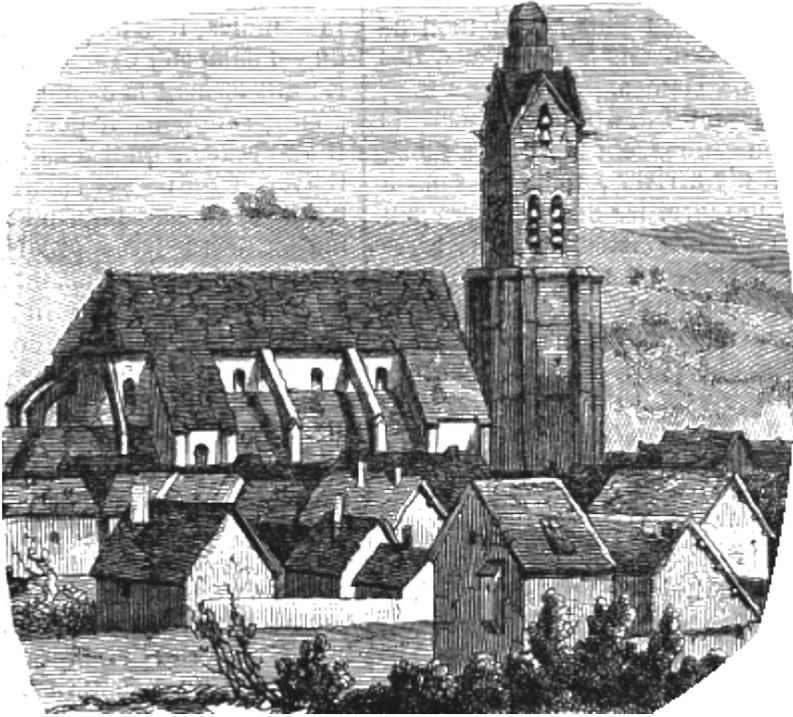
Du faubourg¹⁵⁷ plus d'un paroissien,
Ayant fait toilette complète,
Accourt pour chanter du latin
20 Dans le temple chômant la fête¹⁵⁸ ;
Mais moins humain que le patron¹⁵⁹ ,
Et, bien qu'il soit propriétaire¹⁶⁰ ,
Il dit ne pouvoir par un don
Porter secours à la misère.

¹⁵⁷ Il s'agit donc bien ici précisément de la fête patronale de la paroisse et du faubourg Saint-Martin d'Étampes.

¹⁵⁸ La fête patronale est chômée.

¹⁵⁹ Le saint patron de la paroisse.

¹⁶⁰ Le statut de « propriétaire » est un des concepts clés de la société qui a émergé de la Révolution française. Et voici sa justification idéologique selon Mirabeau, cité par Littre : « Le propriétaire n'est lui-même que le premier des salariés ; ce que nous appelons vulgairement sa propriété, n'est autre chose que le prix que lui paye la société pour les distributions qu'il est chargé de faire aux autres individus par ses consommations et ses dépenses ; les propriétaires sont les agents, les économes du corps social. » (*Collection*, t. II, p. 12)



Saint-Martin d'Étampes en 1846 (Blanchard et Dauzats)

n°806.

Fin.

Clé du Caveau (1811) n°806

MON RÉVEILLON DE 1839.

AIR : *du Balayeur de Béranger*¹⁶¹.

Réveillons,
Célébrons
Le jour où le monde
Se vit préservé¹⁴⁶
5 D'un arrêt contre lui lancé,
Un enfant
Paraissant
Sur la boule ronde¹⁶²
Vint, dit-on¹⁶³, parer
10 Le coup devant nous foudroyer.

Sans connaître le mystère
Qu'on ne saurait démêler,
Nous disant que Dieu le Père
Souffrit son fils immoler,
15 Convaincu de sa justice
Que dirige l'équité,
Je doute d'un sacrifice
Que lui-même eût évité.

¹⁶¹ Chanson antiroyaliste et anticléricale de 1815 qui peut-être ne serait pas de Béranger, voyez notre Annexe 5.

¹⁶² Sur cette terre.

¹⁶³ Cette incise marque s'il en était besoin à quel point le poète expose ici d'une façon ironique la doctrine chrétienne de la Rédemption, selon laquelle le Christ est venu en ce monde payer la dette du péché en étant immolé sur la croix.

Réveillons, etc.

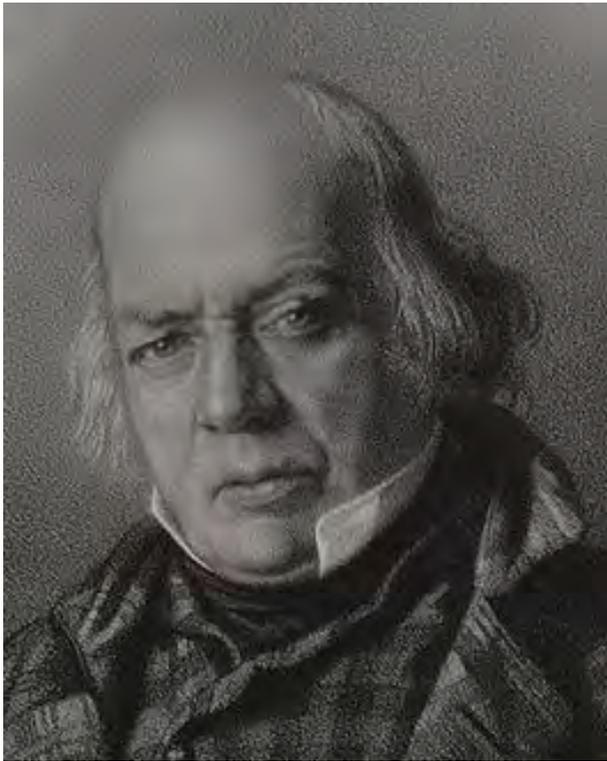
20 C'est à vous que j'en appelle,
Amis qui m'avez aidé,
Dans une passe cruelle
Où le sort m'avait jeté¹⁶⁴
Sur un Dieu plein de clémence
Dont je connais la bonté,
25 Comment vouloir que je pense
Qu'il eût telle cruauté ?

Réveillons, etc.

30 Admirons donc la sagesse
D'un Dieu qui veut protéger,
Dans la plus grande détresse,
Celui qui le sait aimer ; |⁴⁷
Pour moi, plein de confiance,
Je crois mes maux à leur fin,
Jugeant que la Providence
M'assure un plus doux destin.

Réveillons , etc.

¹⁶⁴ Le poète semble bien ici faire allégeance à une communauté locale étampoise dont l'idéal n'est pas la charité chrétienne mais une philanthropie déiste typiquement maçonnique.



Pierre-Jean de Béranger en 1839



*Clé du Caveau (1811) n°432 :
On nous dit que l'premier homme...*

LES ROIS. ¹⁶⁵

AIR : *On nous dit que l'premier homme.*

On nous dit que sur le trône
Un Roi que souvent on prône,
Plus agité que le Rhône,
A le cœur tout en émoi ;
5 Pour en deviner la cause,
Il n'est besoin d'autre chose
Que de savoir que l'on ose
Dénigrer son nom de Roi.

Au sein d'une cour brillante,
10 S'il conçoit de l'épouvante,
C'est qu'il sait bien que l'on tente
De lui contester son droit ;
Ici tout marche sans crainte,
N'y connaissant pas la feinte,
15 Chacun prouve sans contrainte
Qu'il aime à fêter son Roi.

A ce Roi qu'on improvise
Exprimons avec franchise

¹⁶⁵ Il s'agit ici d'une chanson à boire à l'occasion de la fête de l'Épiphanie où l'on tire les rois.

20 Et sans crainte qu'on le grise,
Notre plaisir quand il boit¹⁶⁶ ; |⁴⁸
Mais si quelqu'un appréhende
De lui porter cette offrande,
Faisons-lui payer amende
En faveur de notre Roi.

25 Ayant le ton populaire,
Et nous traitant en vrai frère,
Nulle taxe financière
N'afflige qui que ce soit ;
Et si son humeur badine
30 L'amène à notre Cuisine
Je doute que l'on devine
Qui d'entre nous est le Roi.

Si le règne est peu durable,
Il n'est pas moins agréable,
35 Puisqu'en quittant cette table,
Chacun retournant chez soi,
Satisfait de la journée,
Saura que par destinée
Il peut dans une autre année
40 À son tour devenir Roi.

¹⁶⁶ L'usage est que les convives attendent le roi du banquet et qu'ils ne vident leur verre qu'après lui et avoir constaté bruyamment : « le roi boit ! »

**BAGATELLE, OU
DEUX JALOUX EN PARTIE FINE,**

ANECDOTE HISTORIQUE
DE LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE,

Par M. G. A. Fleury,
EX-SECRÉTAIRE DE LA SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

AUTEUR DU COUP-D'ŒIL D'UN PARISIEN
SUR ORLÉANS ET SES HABITANTS, Chant Poétique,
Auquel S. A. R. le Duc d'Orléans a daigné souscrire.

À Étampes, chez l'Auteur, rue Saint-Jacques, n° 115.

Toute demande par la poste doit être affranchie.

1841.

BAGATELLE,

OU

DEUX JALOUX EN PARTIE FINE ,

ANECDOTE HISTORIQUE

DE LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE ,

Par M. G.-A. Fleury ,

AUTEUR

DU COUP-D'OEIL D'UN PARISIEN

SUR ORLÉANS ET SES HABITANTS ,

Chant Poétique ,

Auquel S. A. R. le Duc d'Orléans a daigné souscrire.



A Etampes, chez l'Auteur, rue Saint-Jacques, n° 115.

Toute demande par la poste doit être affranchie.

—

1841.

DE L'IMPRIMERIE DE JULES-JUTEAU ET C^e,
Rue Saint-Denis, 345. PARIS.

BAGATELLE,

ou
Deux jaloux en partie fine.

ANECDOTE HISTORIQUE DU XVIII^e SIÈCLE.

NAPOLÉON, réduit à l'état de souffrance,
Dans un pénible exil, éloigné de la France¹⁶⁷,
Souvent en conférait avec ses compagnons
Et leur disait, un jour, en parlant des Bourbons :
5 « Quand je cherche chez eux, d'homme, une tête forte,
« Je crois la rencontrer, mais la femme la porte :
« Mieux eût valu, pour eux, qu'il ne la trouvât pas,
« Ne leur ayant servi que pour les mettre à bas ! »
S'il convient d'applaudir à cette noble idée,
10 Qui ne doit s'accepter que pour la branche aînée¹⁶⁸,
À mon tour je dirai, pour en suivre le sens,

¹⁶⁷ Dans l'île de Sainte-Hélène (1815-1821).

¹⁶⁸ L'auteur excepte ici de sa charge le roi régnant Louis-Philippe appartenant comme on sait à la branche cadette des Bourbon, à la différence de son prédécesseur Charles X chassé par la révolution de juillet 1830.

Que si la branche est riche en hommes impuissants,
Elle en produisit un qui, dépourvu de tête,
Fit ses preuves de mâle, en plus d'une conquête ;
15 Et je viens le prouver par les détails suivants,
Que je donne au lecteur, comme faits bien constants.

Nul enfant n'existant pour succéder au père,
Au jour où Louis Quinze abandonna la terre¹⁶⁹
Louis, dit grand Dauphin, étant défunt aussi¹⁷⁰,
20 Le trône vint, de droit, au fils de celui-ci, ⁴
Bien qu'on avait douté que le duc de Bourgogne¹⁷¹,
De faire un héritier, eût pu prendre besogne.
Mais telles sont nos lois, tout enfant reconnu
Succède, bien qu'il soit de moyenne vertu ;
25 Et quand brûlait encor la torche funéraire,
Éclairant du feu Roi la tombe mortuaire¹⁷²,
Près d'elle s'allumait, en présageant malheur,
Le flambeau de l'hymen du jeune successeur ;
Eh ! qui n'a dû gémir, dans ce jour prophétique,
30 De fêtes, devenu calamité publique,
Où l'on vit, par milliers, les membres fracassés
Des moribonds gisants sous les pieds renversés¹⁷³ :
Les innocents époux, qui motivaient ces fêtes,
Ignoraient qu'en ce lieu viendraient tomber leurs têtes.

35 Cependant Louis Seize, habile forgeron,
N'ayant autre vigueur que celle du Bourbon,

¹⁶⁹ Louis XV est mort le 10 mai 1774.

¹⁷⁰ Louis-Ferdinand, dauphin, était mort le 20 décembre 1765.

¹⁷¹ Louis-Joseph-Xavier, duc de Bourgogne, mort en 1761 à l'âge de 10 ans.

¹⁷² L'auteur semble s'embrouiller dans les dates, le mariage du futur Louis XVI ayant pris place quatre ans avant la mort de Louis XV.

¹⁷³ Le 30 mai 1770, alors qu'en l'honneur du récent mariage du futur Louis XVI, la ville de Paris fait tirer un feu d'artifice place Louis Quinze (aujourd'hui de la Concorde), une bousculade cause plus d'une centaine de morts.

Se plaisait beaucoup plus à battre sur l'enclume
Qu'à fouler mollement l'édredon et la plume,
Quand la belle Antoinette eût mieux aimé le voir
40 Abandonner sa forge et venir au boudoir¹⁷⁴ ;
La dame était ardente, et tant d'indifférence
Devait blesser au cœur une Reine de France,
Qui faisait admirer ses séduisants appas,
Commandant qu'un mari ne la négligeât pas :
45 Aussi ne tarda-t-on à voir la jeune Reine
Prendre de sûrs moyens pour oublier sa peine¹⁷⁵.

Si l'on trouve en ménage un doux et vrai bonheur,
C'est lorsque les époux, mus par la même ardeur,
Rencontrent dans leurs goûts, entière sympathie,
50 Autrement il devient le fardeau de la vie ;
Où règne la discorde arrivent les soucis,
La ruine des grands et misère aux petits, |⁵
C'est ainsi qu'Antoinette, ayant flatté l'Autriche,
De la France eût été l'ornement le plus riche,
55 Si son goût prononcé pour l'amour des plaisirs
Eût trouvé, chez Louis, à calmer ses désirs ;
Mais quand ce faible Roi, tout à son industrie,
Signalait son adresse en la serrurerie,
La Reine se prêtait aux discours séduisants
60 Que venaient lui offrir les galants courtisans ;
De là vint le fléau qui, désolant la France,
Perdit Louis lui-même, avec sa descendance :
Et pourtant je ne veux énumérer ici

¹⁷⁴ Il y a là une allusion au couple mythologique malheureux formé par Vulcain et Vénus.

¹⁷⁵ A comparer avec les *Fureurs utérines de Marie-Antoinette*, pamphlet de 1791 : « Louis est impuissant, mais d'Artois ne l'est pas ; / D'Artois est aussi beau que le fringant Narcisse ; / D'Hercule il a la force, il aura mes appas ; / Lui seul de mon affront va me faire justice. »

Les travers d'une cour devant être à l'oubli.

- 65 Parmi les favoris dont la flamme indiscrete
Venait charmer le cœur de l'ardente Antoinette,
Un frère de Louis, reconnu son cadet¹⁷⁶,
Jugeant sa belle-sœur en dénûment complet,
Voulut, en bon parent, accourir à son aide,
70 Offrant de lui porter un souverain remède ;
Ce frère, on le devine, était le seul puissant
Que les Bourbons aînés possédaient de leur sang¹⁷⁷ :
Ainsi qu'il avait dit, la cure étant heureuse,
La malade parut n'être plus langoureuse,
75 Un embonpoint flatteur pour sa postérité,
Vint promettre, à Louis, ample fécondité !¹⁷⁸
Et bientôt l'on vit naître, avec joie incomplète,
Ce rejeton-femelle estimé forte tête¹⁷⁹,
Garantissant qu'un jour, le fameux médecin,
80 Ne négligeant la Reine, on aurait un Dauphin.

¹⁷⁶ Il s'agit du comte d'Artois, futur Charles X, avec qui Marie-Antoinette s'était lié d'amitié, et à qui une rumeur infâme autant que sans fondement attribua la paternité du premier enfant du couple royal, né plus de huit ans après le mariage.

¹⁷⁷ Louis XVI étant prétendument impuissant, et son premier frère et successeur Louis XVIII homosexuel, il n'y aurait eu des trois que le futur Charles X capable de satisfaire sa belle-sœur.

¹⁷⁸ Cf. *Fureurs utérines de Marie-Antoinette* : « Enfin Toinette est grosse et mon Charlot papa. / Que faire ! Au sot monarque on fait croire merveille ; / Bientôt par députés on le félicita. / Le job sourit et veut retoucher une oreille. »

¹⁷⁹ Marie Thérèse Charlotte de France (1778-1851), seul enfant du couple qui surviva à la Révolution, passait pour une enfant difficile.

Alors qu'on célébrait l'heureuse délivrance
 Qui donnait, pour le trône, une douce espérance,
 Le Prince opérateur¹⁸⁰, n'étant assez discret
 Pour laisser ignorer son important secret, |⁶
 85 Ses soins trop assidus près de la jeune Reine,
 Aux yeux des courtisans le mettaient à la gêne ;
 D'un naturel coquet, étant l'homme du jour,
 Il enflammait les cœurs des dames de la cour¹⁸¹,
 Qui, laissant un champ libre à sa coquetterie,
 90 Le faisaient passer maître en la galanterie,
 Et tandis qu'à la Reine, il prouvait son ardeur,
 Également utile à la dame d'honneur,
 Si l'on veut écouter ce qu'en dit la chronique,
 Il parut, pour chacune, un malin empirique¹⁸² :
 95 Mais il connut, plus tard, qu'en donnant à penser,

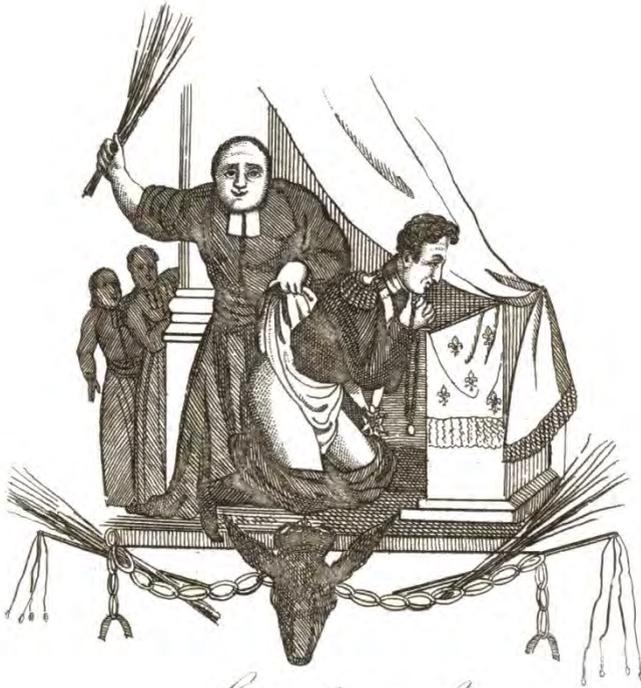


¹⁸⁰ Chirurgien.

¹⁸¹ Cf. *Fureurs utérines de Marie-Antoinette* : « Le bruit de sa valeur bientôt se répandit : / Toutes veulent l'avoir ; mais d'Artois est fidèle. / On parla mal du roi ; d'Artois le défendit ; / Ne sachant trop prouver son amour à sa belle. »

¹⁸² « Un empirique, un homme qui traite les maladies par des remèdes secrets, et sans aucune notion scientifique du corps et de ses maladies » (Litré).

Il s'était préparé verges pour le fesser.



*Ma tu l'as voulu ?
Cui c'est ma faute ! c'est ma faute !
c'est ma très grande faute !*

Mettant tout son savoir à procréer l'espèce,
Ce luxurieux Prince, en sa forte jeunesse,
Aux femmes sachant plaire, effrayant les maris,
100 Crut devoir s'isoler pour n'être pas surpris ;
Et forma le projet, fruit de sa faible tête,
D'avoir pour ses plaisirs une maison secrète.
Près de l'ancien couvent des dames de Longchamp,
Où nos parisiens venaient une fois l'an,
105 Dans le bois de Boulogne, à l'approche de Pâques,

Tels que des pèlerins qui s'en vont à Saint-Jacques ;
Le Prince vint marquer le lieu propre à bâtir
L'asile clandestin qu'il voulait établir,
Puis il communiqua son projet à la Reine
110 Qui conçut le désir d'en recevoir l'étenne,
Fixant même un délai pour mettre l'œuvre à fin¹⁸³,
Dans l'espoir d'y trouver le germe d'un Dauphin.

Ce tout petit manoir, sur le bord de la Seine,
N'offre aucun appareil de la pompe mondaine,
115 Aussi peut-on douter qu'un Prince de la cour
Ait jamais eu dessein d'y faire un long séjour ; ⁷
Mais le voluptueux doit le juger propice
À venir satisfaire un moment de caprice,
Et pensant qu'il fût prêt pour le jour indiqué,
120 On devine comment il fut inauguré.
Les visiteurs Royaux, très contents de leur zèle,
Choisirent, pour le lieu, le nom de Bagatelle
Signalé par les mots de *parva sed apta*¹⁸⁴,
Que le latin fournit et qu'un sculpteur grava :
125 De là, probablement, vint l'étymologie

¹⁸³ Louis Petit de Bachaumont (1690-1771), *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours, ou Journal d'un observateur*, Londres, John Adamson, 1778, pp. 341-342 : « 22 Octobre 1777. Il y a dans le bois de Boulogne une espece de vuide-bouteille appellé Bagatelle, qui par divers arrangemens se trouve aujourd'hui appartenir au Comte d'Artois. Ce Prince annonce un goût décidé pour la truelle, & indépendamment des bâtimens de toute espece qu'il a déjà entrepris, au nombre de quatre ou cinq, il a le desir d'étendre & d'embellir celui-ci, ou plutôt de le changer absolument & le rendre digne de lui. Il a pris une tournure fort ingénieuse pour se satisfaire aux frais de qui il appartiendroit. Il a parié cent mille francs avec la Reine que ce palais de Fée seroit commencé & achevé durant le voyage de Fontainebleau, au point d'y donner une fête à S. M. au retour. Il y a huit cents ouvriers, et l'architecte de ³⁴² S. A. Royale espere bien la faire gagner. »

¹⁸⁴ Extrait d'un distique latin gravé en 1525 sur le fronton de sa demeure par le poète italien Ludovico Arioste, l'Arioste : « Petite, mais commode ».

Du vulgaire dicton prêté, par courtoisie,
 Aux amoureux ébats des sexes rapprochés,
 Souvent plus vite éteints qu'ils se sont enflammés.



Le parc de Bagatelle vue par Jean-Démosthène Dugourc (1779)

130 *Bagatelle* prit part aux passions, aux haines,
 Qui firent dévaster les plus riches domaines,
 Dans ce temps orageux des révolutions,
 Où la superbe France, en proie aux factions,
 Cherchait à repousser l'odieux despotisme,
 En trouvant à souffrir des faits du vandalisme¹⁸⁵ ;
 135 Mais dès que l'anarchie eut cessé ses fureurs
 Et qu'un régime sage eut fait tarir nos pleurs¹⁸⁶ ,

¹⁸⁵ « Le comte d'Artois effrayait Paris par ses dérèglements ; les plus galantes prostituées se montraient publiquement à ses côtés; il faisait trophée de son libertinage. » (Clément de Lacroix, *Souvenirs du comte de Montgaillard, agent de la diplomatie secrète pendant la Révolution, l'Empire et la Restauration*. 2^e éd., Paris, Ollendorff, 1985, p. 81).

Justement réparé par mains pleines d'adresse,
 Il devint rendez-vous de la belle jeunesse,
 Heureuse d'y trouver le chemin du plaisir,
 140 Que le Parisien sait goûter à loisir.
 Aussi, ceux qui l'ont vu sous les lois de l'Empire
 Ne pourront qu'approuver ce que je vais en dire.



Si l'asile avait fait l'agrément d'un Bourbon,
 Il en fut autrement du grand Napoléon,
 145 Qui prenait un bivac¹⁸⁷ pour un lieu de délice,
 Ne pouvant pas songer à maison de caprice ;
 Aussi, tant qu'il régna, le public enchanté
 Fut libre d'y venir jouir à volonté. |⁸
 Un bâtiment modeste au milieu de l'enceinte,

¹⁸⁶ Évidemment le premier Empire (1804-1814). On notera que Napoléon se portera d'ailleurs acquéreur de Bagatelle en 1810.

¹⁸⁷ Bivouac.

150 OÙ la vertu, du vice, avait souffert atteinte,
En un chaud restaurant s'était vu transformer,
Pour épuiser la bourse et non le goût charmer,
Lorsque la qualité des mets offerts en vente,
À des prix excessifs, souvent trompait l'attente ;
155 Mais tout se consommait par les galants du jour,
Venus l'estomac vide et le cœur plein d'amour,
Car rien n'avait changé dans ce lieu des folies
Demeurant réservé pour de fines parties¹⁸⁸.

Beau séjour de Paphos, gais vallons de Tempe¹⁸⁹,
160 Par qui, vous célébrant, la fable¹⁹⁰ m'a trompé,
Vous n'êtes que chimère, et celui que je chante
Par sa réalité, mérite qu'on le vante !
Rien ne fut épargné, dans ce riant séjour,
Pour émouvoir les cœurs et stimuler l'amour ;
165 L'acacia joignant ses grappes odorantes
À celles de l'ébénier, ainsi qu'elles pendantes,
Sous leur voûte ombrageait les couples amoureux
Aimant à fréquenter ces bosquets tortueux.

¹⁸⁸ « On montrait encore en 1801, dans les entresols somptueux, occupés alors par un restaurateur, les représentations, à la fresque et en relief, les plus obscènes que l'opulence et la débauche royales aient jamais commandées à la peinture et à la sculpture. La Rome des successeurs d'Auguste, la Rome des Borgia n'offrait pas de plus monstrueuses images : les conceptions de l'Arétin et de Piron avaient été surpassées au bois de Boulogne, dans ce château de Bagatelle sur la porte duquel on avait gravé en lettres d'or cette inscription, donnée par l'abbé Delille : *Parva sed apta*. (Clément de Lacroix, *Souvenirs du comte de Montgaillard, agent de la diplomatie secrète pendant la Révolution, l'Empire et la Restauration*. 2^e éd., Paris, Ollendorff, 1895, p. 81). En fait ces représentations étaient certainement à cette date des attrape-nigauds touristiques.

¹⁸⁹ *Paphos*, île grecque consacrée à Vénus, et la vallée de *Tempé*, en Thessalie, sont des lieux dont les charmes sont traditionnellement vantés par les poètes grecs et latins. On sait d'ailleurs qu'une tradition fantaisiste mais charmante, attestée depuis Clément Marot fait dériver du nom de *Tempé* celui d'*Étampes* parce que les charmes n'en seraient pas moindres.

¹⁹⁰ La tradition mythologique gréco-romaine.

- Un courant d'eau factice, avec touchant murmure,
170 Venant représenter l'art imitant la nature,
Était alimenté par une pompe à feu¹⁹¹
Placée au bord du fleuve où s'animait son jeu,
Faisant monter les eaux qui, tantôt jaillissantes,
Formaient une cascade en ondes bouillonnantes
175 Et venant s'épancher dans un joli canal,
Sur lequel on voyait, comme un combat naval,
Des élégants rameurs dirigeant leurs nacelles,
Pour se donner la chasse en amusant leurs belles ;
Enfin, quittant le lieu créé pour le plaisir,
180 Chacun se promettait d'y souvent revenir. |⁹



VUE DE LA POMPE A FEU, DITE MAISON-ROUGE, EN 1813
D'après une aquarelle originale appartenant à M. Hartmann.

L'endroit reconnu propre à la fine partie,
Demandait qu'avec soin on en bannit l'orgie
Pour quoi l'entrepreneur¹⁹², par un calcul adroit,

¹⁹¹ Une machine à vapeur.

- Assujettit l'entrée au payement d'un droit
 185 Qui, bien que modéré, lui donnait l'assurance
 D'avoir porte fermée aux hommes de licence¹⁹³ ;
 Aussi l'on n'y voyait que des gens de bon ton,
 Arrivant en bokey, calèche ou phaéton¹⁹⁴ ,
 Pour savourer le chant de la douce fauvette,
 190 Du charmant rossignol, et non d'une guinguette :
 Là, les cœurs, à l'abri de tout dépit jaloux,
 Se sentaient enivrés du charme le plus doux.
- Ayant laissé l'armée aux confins de Pologne¹⁹⁵ ,
 L'intéressant Vertheuil¹⁹⁶ , traversant la Bourgogne
 195 Qu'il avait habitée, étant en garnison,
 Ne voulut la quitter sans revoir la maison
 Où, non loin de Châlons¹⁹⁷ , le bon et vieux Gernance,
 Retiré du commerce, avait goûté l'aisance,
 Mais en s'y présentant, voyant couler des pleurs,
 200 Il crut cette maison l'asile des douleurs ;

¹⁹² Il s'agit de François-Ignace Born, qui en fut locataire de 1806 à novembre 1810 (Henri-Gaston Duchesne, *Le Château de Bagatelle (1715-1908), d'après les documents inédits des Archives nationales, des Archives de la Seine et des Mémoires manuscrits ou imprimés*, Paris, Jean Schemit, 1909, pp. 172-181). Il est enterré au cimetière ancien de Neuilly-sur-Seine (1781-1858).

¹⁹³ Aux libertins et aux débauchés.

¹⁹⁴ *Bokey* : lisez *boghei*, « voiture légère ; petit cabriolet découvert » (Littré) ; *calèche* : « voiture à ressort et à quatre roues, fort légère et ordinairement découverte sur le devant » (Littré) ; *phaéton* : « petite voiture à quatre roue, légère et découverte, ainsi dite, parce que, menée d'ordinaire rapidement, elle fait courir des dangers à ceux qui ;la conduisent et à ceux qui passent » (Littré) [par allusion au fils du Soleil qui perdit le contrôle de son char].

¹⁹⁵ C'est à l'automne 1806 que Napoléon a envahi la Pologne ; on voit plus loin une allusion à la paix de Tilsit qui conclut cette campagne en juillet 1807. Nous sommes donc bien en 1807.

¹⁹⁶ Il semble que Vertheuil soit ici la transposition de Verneuil, deuxième nom que s'attribue l'auteur en 1808 et 1809 où il se fait appeler et signe « G. A. Fleury-Verneuil ».

¹⁹⁷ Il s'agit de Châlon-sur-Saône.

Le vieillard n'était plus, néanmoins la tristesse
N'empêcha pas qu'il fût comblé de politesse :
Vertheuil, sous-lieutenant d'un corps de cuirassiers,
Eût été mieux placé chez les carabiniers ;
205 Joignant à sa stature un physique agréable,
Des formes, de l'esprit, il était adorable,
Aussi, durant le temps qu'il passa dans ces lieux,
Chacun rivalisa pour le fêter au mieux.



Cuirassier.
1809.

Deux filles seulement, de madame Gernance,
 210 Composaient la famille, et, sans grande opulence,
 Elle pouvait penser qu'en les établissant
 Chacune trouverait un sort satisfaisant, |¹⁰
 Vertheuil les retrouvait comme il les avait vues,
 Dix ans auparavant¹⁹⁸, n'ayant alors leurs crues,
 215 Remarquant en l'aînée, à l'âge de vingt ans¹⁹⁹,
 Tout ce que dans le sexe on appelle agréments :
 Un sourcil bien arqué, d'une teinte d'ébène,
 Devait justifier son nom de belle Hélène,
 Quand, sur un front d'albâtre, il ombrageait un œil
 220 D'un bleu... fait pour qu'un cœur n'en sût franchir
 [l'écueil ;
 Sa bouche que fermaient deux lèvres demi-closes,
 Défendait d'y toucher, peur d'en flétrir les roses,
 Et dès qu'elle s'ouvrait, l'ivoire, au blanc poli,
 Venait se rapprocher d'un souris accompli ;
 225 Sa taille svelte et fine, en des formes, entée
 Supportait une gorge artistement moulée ;
 Enfin, Pygmalion, que la fable a vanté,
 N'avait pu mieux agir, en sculptant Galathée.

 La Cadette était loin d'avoir les traits d'Hélène,
 230 Mais n'ayant que quinze ans on augurait, sans peine,
 Qu'en se développant elle aurait à son tour
 Encore assez d'appas pour qu'on lui fit la cour ;
 Clarisse était son nom et d'un gai caractère,
 Elle était constamment l'idole de sa mère :
 235 Hélène, un peu jalouse, en concevait dépit
 Et se dédommageait en soignant son esprit,
 Car si sa sœur plaisait par maintes espiègleries,

¹⁹⁸ C'est donc vers 1797 a été en garnison à Châlon-sur-Saône.

¹⁹⁹ Leur croissance. Hélène Gernance était donc née vers 1787.

On pouvait admirer ses riches broderies,
Son penchant pour les arts, l’histoire et le dessin,
240 La présentant l’honneur du sexe féminin ;
Et le galant Vertheuil savourait avec aise,
Le charme séduisant de cette Châlonaise²⁰⁰.

Le guerrier qui se plaît chez les francs Bourguignons
Se voit toujours fêté parmi ceux de Châlons,
245 On en a vu la preuve aux jours où nos armées
Par les hordes du nord, s’y voyaient repoussées ;
Les femmes se pressaient auprès des vieux soldats,
Pour leur faire oublier les peines des combats,
Et s’ils prenaient séjour, les filles ou leur mère
250 Leur donnaient, à foison, du vin et bonne chère :
On peut juger par là comment le beau Vertheuil,
Connu depuis long-temps, dut recevoir accueil.
C’était dans la saison où la belle soirée
Engage à la passer sous la verte feuillée ;
255 La famille, au jardin, venait pour écouter
Ce que Vertheuil voulait noblement raconter
Sur les derniers hauts-faits de l’illustre campagne
Qui soumit et créa les trônes d’Allemagne²⁰¹ ;
Ou bien une autre fois, de harpe ou piano,
260 Hélène avec Vertheuil faisaient un concerto :
Connaissant la musique, il maniait sa flûte
Sans que, du plus malin, il put craindre une lutte.

Durant ces heureux jours qui venaient, de leurs feux,
Porter la flamme au cœur de nos deux amoureux,

²⁰⁰ Nous corrigeons ici le texte « de la belle Châlonnaise » qui donne treize syllabes et doit constituer une distraction de copiste.

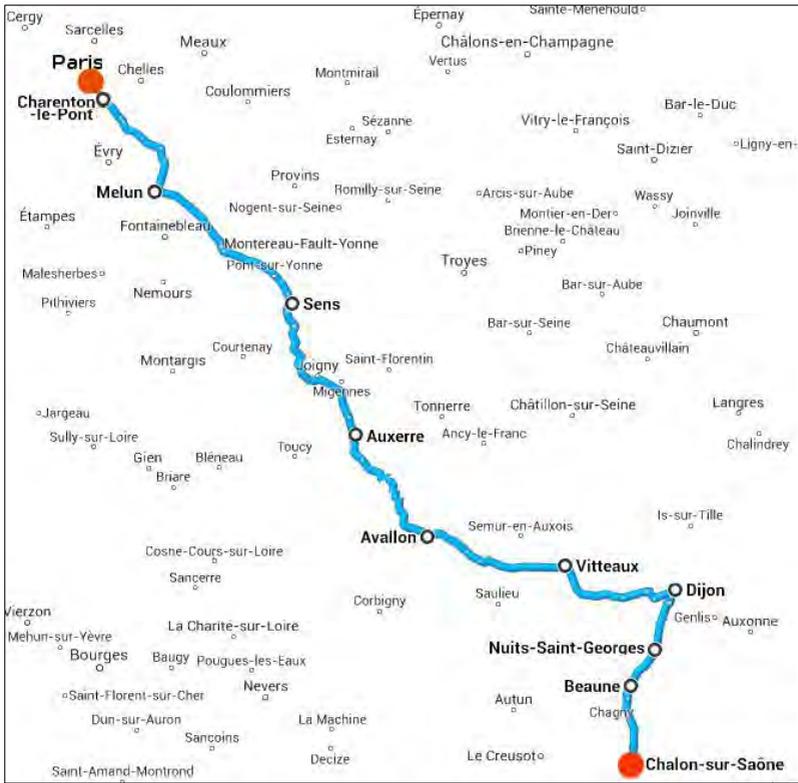
²⁰¹ Aux termes des traités de Tilsit de 1807, la Prusse est amputée de la moitié de ses territoires au bénéfice de nouvelles entités telles que le duché de Varsovie, la république de Dantzig, les royaumes de Westphalie et de Hollande.

265 Car on doit concevoir que trouvant tant de charmes
 L'amour n'aurait voulu laisser dormir ses armes,
 Vertheuil, considérant qu'il était attendu
 Chez un père étonné qu'il n'y fût pas rendu,
 Pensa ne pouvoir plus, sans blesser la décence,
 270 Prolonger son séjour chez madame Gernance,
 Lors il vint prendre d'elle un affligeant congé,
 Tout en sentant son cœur à jamais engagé ;
 Les deux amants s'étant, ainsi qu'en est l'usage,
 Sans consulter parents, promis le mariage,
 275 Et toute la famille, ayant larmes aux yeux,
 Fit un tableau parlant de sensibles adieux. |¹²

En partant pour Paris, aux premiers jours d'automne²⁰²,
 Vertheuil, le cœur serré, paraissait monotone,
 Ne se trouvant distrait par aucun voyageur,
 280 Il restait tout en proie à sa morne douleur,
 Le calme de la nuit, endormant la nature,
 Paraissait dédaigner le bruit de la voiture,
 Et tout à son Hélène, à cet objet chéri,
 L'Amant se reprochait d'être trop tôt parti ;
 285 Repoussant ses adieux, qu'il répétait encore,
 Il voit enfin venir la consolante aurore,
 Lui laissant entrevoir qu'un jour elle viendrait
 Apporter, en son cœur, le terme du regret.
 Ayant traversé Beaune au milieu des ténèbres,
 290 Le vignoble de Nuits²⁰³ et ses voisins célèbres
 Par leurs vins recherchés, ce ne fut qu'à Dijon
 Que Vertheuil isolé put trouver compagnon ;
 Ce fut un Franc-Comtois, sorte de Vinographe²⁰⁴,

²⁰² On est donc fin septembre 1807. On voit d'ailleurs au vers 309 que les vendanges viennent d'être faites.

²⁰³ Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).



²⁰⁴ Le texte porte : « sorti », qui n'a pas de sens. Ce mot de *vinographe*, équivalent de notre *œnologue* n'a pas les honneurs du Littré, ni du Robert, mais en 1835, les *Archives du Commerce*, n°9, p. 282, annoncent une souscription pour un ouvrage qui apparemment n'a jamais vu le jour : « *Le Vinographe*, ouvrage accompagné de figures explicatives, intercalées dans le texte, indispensable aux propriétaires vignicoles, aux fabricans d'eaux-de-vie, et à tous ceux qui s'occupent du commerce des vins et eaux-de-vie ; par Johann Dietrich Krüger [1809-1889], négociant, et consul de S. M. B., roi du Hanovre, à Cette. Cette, 1835. Chez l'auteur, à Cette, et à Paris, chez Renard, à la librairie du commerce. – Cet ouvrage contiendra les différentes méthodes déjà plus ou moins connues pour confectionner les vins, les soigner, en améliorer les qualités, et corriger les vices propres aux vins mal réussis, ou produits par la négligence ; plus, les découvertes les plus récentes qui aient été faites pour la conservation et la fabrication des vins. – Le prix de la souscription est de 100 fr. pour l'ouvrage complet, format in-8°, rendu franc de port au domicile des souscripteurs, et payable au comptant lors de la remise de l'ouvrage, qui aura lieu aussitôt que la souscription sera complète. » Cf. aussi *Journal général de la littérature de France* 39 (1836), p. 32 (annonce analogue).

Qui n'étant plus lettré que fameux géographe,
295 Tout en causant voyage, avec teint bien nourri,
Plaçait Marseille au nord ou Verdun au midi,
Mais le malin Vertheuil, cessant ses rêveries,
Mit son convive en train par des plaisanteries.

Le déjeuner fini, croyant pouvoir partir
300 Trois nouveaux voyageurs s'empressaient d'accourir,
Vertheuil en les voyant chassa toute humeur sombre,
Heureux de rencontrer deux dames en ce nombre ;
Le sexe est un aimant pour le Parisien
Plus souple que le fer quand la beauté le tient !
305 Ces dames paraissant également aimables,
N'avaient pour l'Officier que des mots agréables,
Auxquels il répondait avec ce ton galant
Qui, venant d'un bel homme, est toujours séduisant : ¹³
L'une Parisienne arrivait des vendanges
310 Qui venaient de se faire au canton de Coulanges²⁰⁵,
Et depuis quelques jours se trouvait à Dijon,
Chez l'un de ses parents, honnête vigneron.
Venant la reconduire, ainsi que l'autre dame
Habitante d'Auxerre et nièce de sa femme.
315 Jugeant que le trajet pour atteindre Avalon,
Où l'on comptait dîner, deviendrait un peu long,
On convint d'arrêter à moitié de distance,
Afin d'y pouvoir prendre un peu de subsistance,
Désignant pour cela le relais de Viteaux²⁰⁶,
320 Où l'on servit du vin et des petits gâteaux ;
Ce lieu, qui s'annonçait sous le titre d'auberge,
N'était tout simplement que l'asile où s'héberge,

²⁰⁵ Coulanges-la-Vineuse (Yonne).

²⁰⁶ Vitteaux (Côte-d'Or).

- Dans la belle saison, le Mâçon-Limousin
 Venant, pour son hiver, accumuler son gain²⁰⁷,
- 325 Car tandis qu'on mangeait, d'animaux domestiques
 Plus ou moins efflanqués, et de poulets étiques,
 On était obsédé²⁰⁸ : le poulet attrapait
 Sur la table un gâteau que le chat lui volait,
 Dès qu'il était à bas, tout en prenant la fuite
- 330 Pour éviter le chien étant à sa poursuite ;
 Les Dames et Vertheuil riaient de ces fâcheux,
 Mais le goulu Comtois en était furieux,
 Mangeant ainsi qu'un ogre et buvant comme un chantre,
 Il ne voulait jamais boudier contre son ventre.
- 335 Ce Comtois paraissant pouvoir être à son tour,
 Animal plus fâcheux que ceux de basse-cour,
 Étant homme à se faire enfoncer une côte,
 En se prenant de mots avec l'hôtesse ou l'hôte,
 Vertheuil paya les frais de la collation
- 340 Et de suite on partit pour gagner Avalon ; |¹⁴
 Les Dames occupaient le fond de la voiture,
 Où se trouvait aussi l'homme à riche stature,
 Ayant auprès de lui celle de son pays,
 Qui lui plaisait beaucoup par son ton et son ris :
- 345 Il sut qu'elle était veuve et qu'à la fleur de l'âge,
 Après avoir passé quatre ans en mariage,
 Regrettant son époux habile financier,
 Elle ne songeait plus à se remarier,
 Tout cela se disait avec tant de franchise
- 350 Que l'Officier doutait qu'il eût sa foi promise,
 Et les chevaux trottaient tandis que l'on causait,

²⁰⁷ Du XVI^e siècle au moins jusqu'au début du XX^e siècle, nombre de Limousins (qu'on a plus tard appelés aussi les maçons de la Creuse) migraient de mars à novembre pour aller travailler sur des chantiers en région parisienne ou lyonnaise.

²⁰⁸ Assiégé.

Avalon se fit voir lorsque le jour baissait.

Madame Chantenais, l'aimable financière,
Reçut de l'Officier la main à la portière,
355 Pour entrer à l'auberge où chaque voyageur
Paraissait s'apprêter à dîner de bon cœur ;
Ce n'était plus Viteaux, les poulets sur la table
Arrivaient pour offrir leur fumet délectable :
Aussi, tel que le loup cherchant noise à l'agneau,
360 Le Comtois n'oubliant le larcin du gâteau,
Accusait ces poulets, en garnissant sa panse,
Tout en reconnaissant leur parfaite innocence,
Et tandis que Vertheuil donnait lieu d'applaudir
À la dextérité qu'il avait pour servir,
365 Chez les deux biberons²⁰⁹, buvant à perdre haleine,
On voyait s'animer une assez vive scène.

Discutant sur les vins, leur mérite ou leur choix,
Le Comtois, peu gourmet, vantait celui d'Arbois²¹⁰,
Quand le bon vigneron disait que dans la France
370 La Côte-d'Or aurait toujours la préférence,
Mais le Comtois voyant repousser son avis,
Partit, tout en jurant, pour se rendre à Chablis²¹¹. |¹⁵
Ces hommes du Jura, d'un bouillant caractère,
Dans la société ne peuvent que déplaire,
375 Sournois, bourrus, jaloux, souvent vindicatifs,
Ceux qui dépendent d'eux sont autant de captifs,
Et notre bon Vertheuil, désirant compagnie,
N'en pouvait rencontrer une plus mal choisie ;
Aussi de cette fuite aucun n'ayant regret,
380 On voulait rire encor quand le relais fut prêt.

²⁰⁹ Ivrognes.

²¹⁰ Le vin d'Arbois (Jura) est réputé depuis le XIII^e siècle.

²¹¹ Yonne.

L'air frais qu'on ressentait sous la voûte azurée,
 Étant de toute part d'étoiles parsemée,
 Dans le cœur de Vertheuil animait des soupirs
 Qui s'y trouvaient portés par d'heureux souvenirs ;
 385 Le reflet de la lune, au sein de la voiture,
 Aidant à voir le trouble empreint sur sa figure,
 Madame Chantenais, connaisseuse en amour,
 L'engageait à songer à son prochain retour,
 Plutôt qu'à ce départ devenu nécessaire
 390 Pour lui faire obtenir celle qui sut lui plaire,
 Car elle connaissait, par ses récents aveux,
 Ce qui causait sa peine et l'objet de ses feux.
 Il la remerciait de sa tendre obligeance
 Qui venait le tirer d'un état de souffrance,
 395 Quand les dames voyant leur séparation
 Arrivée au moment de l'exécution,
 Se firent leurs adieux en entrant dans Auxerre,
 Où celle de la ville apercevait son frère ;
 L'oncle reconduisant madame Chantenais,
 400 Embrassa ses neveux et l'on vint au relais.

Étant venu plaider une cause assez grave,
 Un malin Avocat accompagné d'un brave,
 Désirant retourner, au plus vite, à Paris,
 Monta pour remplacer les voyageurs partis ; ¹⁵
 405 Ces deux nouveaux venus, causant avec aisance,
 Firent de la voiture un salon de plaisance,
 Les bons mots, la saillie, arrivant tour à tour,
 Sans avoir sommeillé, l'on vit venir le jour :
 L'un paraissait tenir, le rang de Capitaine,
 410 Par ses récits gazés de plus d'une fredaine ²¹²
 Aurait fait rire un mort, s'il eût pu l'émouvoir ²¹³,

²¹² Récits voilés, allusifs, de plusieurs écarts de conduite.

Tant il était adroit pour se faire écouter ;
Vertheuil et l'Avocat, heureux en facétie,
Venaient y ajouter l'aimable raillerie
415 À laquelle avait part madame Chantenais
Qui, n'étant pas bégueule, agrément y prenait,
Et le franc Bourguignon, ne sachant contredire,
Se tenait les deux flancs, et se pâmait de rire,
Ainsi on arrivait à l'auberge de Sens,
420 Après avoir compté huit heures de bon sang²¹⁴.

Dès que l'on fut entré, passant par la cuisine,
On reçut le salut d'un Chef de bonne mine
Qui, bonnet sur l'oreille et tout prêt à tomber,
Ne savait s'il devait commencer à parler,
425 Quand le jeune Avocat, n'ayant la langue en poche,
Du Chef silencieux, à l'instant, se rapproche ;
Qu'avez-vous, lui dit-il, cher homme, à nous servir ?
Retirant son bonnet, pour encore réfléchir,
En attisant le feu dessous sa casserole,
430 Et paraissant enfin recouvrir la parole, [laid !
Il répond, j'ai des pou... pou... poulets... des poux
L'ami, faut les tuer, donnez-nous des œufs frais :
Lors sa femme s'écrie : excusez mon pauvre homme,
Mes bons et chers Messieurs, vraiment je ne sais comme,
435 Au temps de sa naissance, on ne put lui couper
Ce malheureux filet qui le fait bégayer. |¹⁶
Elle avançait ces mots avec tant de vitesse
Que l'Avocat malin lui dit, avec finesse :
Tout prouve que chez vous, on fut bien plus soigneux,
440 Car votre langue annonce un mouvement heureux ;

²¹³ Autre forme apparemment dialectale du verbe *émouvoir*. On a déjà au vers 73 *mouvoir* pour « mouvoir ».

²¹⁴ Se faire du bon sang : passer un bon moment.

Chacun vint déjeuner, riant de la saillie,
Et y goûter le vin de la Côte-Rôtie²¹⁵.

Tout en humant les œufs, le Capitaine adroit,
À la société, racontait son bon droit,
445 Venant de le remettre en pleine jouissance
D'une succession d'assez haute importance
Qu'il aurait dû toucher, depuis plus de douze ans²¹⁶,
Quand la gloire et l'honneur le tenaient dans les camps.
Entré jeune au service, ayant été Vélite²¹⁷,
450 Il fut fait Officier d'un régiment d'élite
Et lorsqu'il s'acquérait le renom de héros,
D'un oncle décédé, ses vils collatéraux
Qui le croyaient perdu, vu sa trop longue absence,
S'approprièrent les biens sans, craindre résistance ;
455 Mais la paix de Tilsitt²¹⁸ donnant à nos guerriers
Toute facilité pour revoir leurs foyers,
L'aimable Capitaine, en revenant en France
Profitait chez Thémis de sa juste balance²¹⁹,
Et Vertheuil l'écoutant avec grand intérêt,
460 Dans ce brave Officier vit son frère de lait.

Celui qui se reporte à sa plus tendre enfance
Sentira la douceur de la reconnaissance
De ces deux Officiers, qui s'étaient négligés
Depuis qu'un même sein les avait allaités²²⁰ ;

²¹⁵ Vignoble situé sur la rive droite du Rhône, en face de Vienne.

²¹⁶ Depuis donc 1794 ou 1795.

²¹⁷ Nom d'un corps de chasseurs à pied sous le premier Empire, à l'imitation des Romains qui appelaient *vélites* des soldats d'infanterie légèrement armés.

²¹⁸ Napoléon conclut à Tilsit la paix avec le Tsar le 7 juillet 1807, et deux jours plus tard avec le roi de Prusse.

²¹⁹ Il gagne son procès, Thémis étant la déesse de la Justice.

465 N'ayant pu se connaître aux champs de la victoire
 Et rapportant chez eux les lauriers de la gloire,
 Viennent se rapprocher aux portes de Paris,
 Croyant se voir encore en leurs berceaux chéris ! ¹⁸
 Rien ne peut égaler leur plaisir et leur joie,
 470 Non plus que les transports auxquels ils sont en proie :
 L'intérêt est au comble en la société,
 Qui se remet en route avec franche gaîté.
 Si la réunion qui se voit trop nombreuse
 Finit par devenir souvent tumultueuse,
 475 La brillante soirée ou le cercle à la cour
 Ne valent, selon moi, le comité du jour
 Où huit ou dix amis qui veulent bien s'entendre
 Goûtent ces plaisirs vrais qu'un sage sait comprendre
 Aussi nos voyageurs, privés de tout repos,
 480 S'estimaient cinq heureux malgré les soubresauts.

Les braves Officiers parlant de leur jeune âge,
 Complétaient l'agrément de cet heureux voyage ;
 Sachant intéresser par un récit piquant,
 Ils faisaient admirer leur esprit semillant ;
 485 Racontant avec art les succès de leurs armes,
 Dont le touchant détail était rempli de charmes,
 On passait les relais sans en fixer aucun,
 Se trouvant tout surpris d'arriver à Melun,
 Où le jeune Avocat se rapprochant des filles
 490 S'informait en riant, si toujours les anguilles
 Criaient auparavant qu'on ne les écorchât ²²¹,

²²⁰ Il y a peut-être là une métaphore maçonnique, tous deux ayant été initiés dans la même loge. On remarquera aussi que Fleury dans sa dédicace avoir servi depuis l'*enfance* la famille d'Orléans.

²²¹ « On dit de quelqu'un qui a peur sans sujet, *que c'est une anguille de Melun, qui crie avant qu'on l'écorche*. Ce proverbe doit sa naissance au cri que fit un nommé *Anguille*, Bourgeois de Melun, en jouant dans une Comédie le rôle de

Car déjà sur la table on en voyait un plat
Qui se vit exploité de la bonne manière,
La matelote était faite à la marinière²²²,
495 Et l'on reprit gaîment la route de Paris
Pour y venir chercher les plaisirs et les ris.

Le soleil terminait sa course journalière
Lorsqu'après Charenton l'on passait la barrière²²³,
Le faubourien de l'Est, ardent, industriel,
500 De vastes ateliers faisait briller les feux ; |¹⁹
Quittant les Boulevarts dont les riches boutiques
S'attiraient, par l'éclat, des nombreuses pratiques,
On arrivait, enfin, pour se dire un bonsoir
Se promettant chacun de bientôt se revoir ;
505 Alors Vertheuil, serrant la main du Capitaine,
Qui suivait l'Avocat lui dit : frère, à huitaine.
Madame Chantenais, jugeant que le chemin
Qu'elle avait à tenir, vers le quartier d'Antin,
Cadrait avec celui que Vertheuil allait prendre
510 Pour gagner la maison où l'on devait l'attendre,
Crut devoir accepter de l'Officier galant
L'offre qu'il lui faisait, pour elle et son parent,
De vouloir occuper places en la voiture
Devant le transporter chez son père en droiture ;
515 Et, la laissant chez elle, il se vit invité
À venir lui donner son temps de liberté.

L'Officier retrouvant près de la Madeleine,

Saint Barthélemy, quand l'exécuteur, le couteau à la main, fit semblant de l'écorcher. » (*Le grand vocabulaire françois*, Paris, Panckoucke, 1767, t. 2, p. 406).

²²² *Matelote*, plat composé de plusieurs espèces de poissons, à la *marinière*, cuits dans leur jus avec du vin blanc.

²²³ La barrière de l'octroi.

Le lieu de son berceau, n'y voyait qu'avec peine
 Son bon père étendu sur un lit de repos,
 520 Voulant atténuer, de sa goutte, les maux ;
 Il lui tendit les bras, au sein de la souffrance,
 Paraissant enchanté de sa noble prestance ;
 Vertheuil en l'embrassant, se sentait tout ému,
 Craignant de le presser comme il l'aurait voulu.
 525 Ayant été Major dans le corps du Génie,
 Ce bon monsieur Vertheuil encor tout plein de vie,
 Se flattait que son fils s'acquérant un renom,
 Illustrerait un jour sa famille et son nom ;
 Agé de soixante ans, Vertheuil en ayant trente²²⁴,
 530 Il espérait jouir de cette heureuse attente :
 Hélas ! il ignorait que ce fils engagé
 Sous un autre étendard allait prendre congé²⁰
 De celui qui faisait sa plus douce espérance,
 Et qu'il avait au cœur un contrat d'alliance,
 535 Tout prêt à recevoir son exécution,
 Sans avoir eu de lui la moindre adhésion.
 Nous laisserons causer Vertheuil et son vieux père,
 Pour venir retrouver Hélène chez sa mère.

Le départ du bel homme avait mis la maison
 540 De madame Gernance en pleine émotion,
 La maman regrettait de se voir séparée
 D'un époux qui l'avait bien tendrement aimée,
 Se disant en secret, si mon ami vivait,
 De voir ce couple uni, quel plaisir il aurait !
 545 Car Hélène, en gardant un absolu silence,
 Laisse voir en son cœur, malgré sa réticence,
 Le germe d'un amour qu'elle veut me cacher,

²²⁴ Vertheuil serait donc né vers 1777 (contre 1775 pour Fleury), et son père vers 1747.

Lorsque je suis bien loin de la désapprouver :
Clarisse se livrant aux jeux de son enfance,
550 N'ayant plus l'Officier rempli de complaisance,
Pour l'aider à poursuivre un léger papillon,
Trouvait aussi sa part du pénible abandon,
Et Vertheuil ayant dit en quittant son Hélène,
Ne devoir pas passer le délai de quinzaine,
555 Sans vouloir l'informer du chatouilleux accord
Qu'il avait à tenter auprès du vieux Major,
Ce délai bien doublé la mettant en alarmes,
Elle cherchait en vain à détourner ses larmes²²⁵.

Monsieur Gernance était un fabricant de draps,
560 Qui ne dût son avoir qu'à son zèle et ses bras,
Se femme ayant été fileuse en sa fabrique,
Il l'avait appelée au comptoir de boutique,
Où son intelligence ainsi que son ton doux,
Ayant su le flatter, le rendit son époux, ²¹
565 Et bien qu'il était²²⁶ né dix-huit ans avant elle,
Du plus heureux ménage ils furent le modèle ;
La maison de Châlons qu'il avait fait bâtir
Sur le bord de la Saône, invitait d'en jouir,
L'air sain, ses gais bosquets, son charmant point de vue
570 Appelant les regards en sa vaste étendue,
Éveillaient tous les cœurs qui, fussent-ils glacés,
N'auraient pu l'habiter sans en être exaltés.
C'est là qu'Hélène, en proie aux rigueurs de l'absence,
Venait composer l'air d'une tendre romance,
575 Après s'être placée en un berceau fleuri,
Pour cause, devenu un asile chéri ;
S'accompagnant d'un luth à cordes résonnantes,

²²⁵ On est donc déjà fin octobre 1807.

²²⁶ Cet usage de l'indicatif est remarquable ; cf. *Coup-d'œil*, vers 524.

Faisant entendre ainsi ses plaintes affligeantes.

L'AMANTE DÉSOLÉE.

580 Tandis que tout sommeille,
Le murmure des eaux,
Dans mon âme réveille
La cause de mes maux ;
Un mot de toi
Viendrait en moi
585 Alléger ma souffrance ;
Alors que tu me sais en pleurs,
Devant partager mes douleurs,
Si d'autres tu n'as les faveurs,
D'où vient donc ton silence ?
590 T'éloignant de la Saône,
Quand tu fuyais ces lieux,
Sur la route de Beaune
Je te suivais des yeux ; ²²
Vœux superflus,
595 Tu disparus
Pour aggraver mes peines ;
Amant chéri, charmant Vertheuil,
Qui me quitta le cœur en deuil,
Ne voudras-tu franchir le seuil
600 De l'asile d'Hélène ?

Un applaudissement qu'elle n'attendait pas,
La rendant toute émue, elle allait à grands pas,
Regagner la maison, quand, sortant d'une allée,
Une femme paraît, sous un manteau cachée,
605 Qui lui dit en riant, que fais-tu donc ici,
Lorsque maman t'attend et ta Clarisse aussi ?

C'était la jeune espiègle après elle accourue
Qui venait d'applaudir en l'ayant entendue ;
Hélène en arrivant vit sa mère au salon,
610 Lui dire tendrement, tu n'as pas de raison
De chercher la fraîcheur d'une humide soirée,
Plutôt que de venir partager ma veillée.
Tandis que, de Vertheuil, Hélène se plaignait
De cet amant fidèle, une lettre arrivait,
615 Elle était adressée à Madame Gernance,
Et n'avait dans son texte aucune inconvenance ;
L'Officier s'accusait d'une timidité
Qui, selon lui l'avait, au départ, arrêté,
Entretenait la dame avec délicatesse,
620 De ce qu'il appelait l'objet de sa tendresse,
Espérant que son père, en se rétablissant,
N'y refuserait pas son tendre assentiment.

Le capitaine Hémard, pour Vertheuil un vrai frère,
Possédait, à son tour, l'estime de son père, ²³
625 Et dans les entretiens qu'il avait avec lui,
Le bon fils, assuré de trouver un appui,
Profitait des moments qu'ils étaient en présence,
Pour venir discuter son projet d'alliance ;
Le Major était bon, mais, tenant à son rang,
630 Il n'aurait pas voulu mésallier son sang,
Accoupler, selon lui, la navette²²⁷ et l'épée,
C'était manifester une âme déhontée :
En vain l'on objectait que l'ancien Fabricant
S'était acquis renom par son rare talent,
635 Et que, de sa maison, la fille recherchée,
Se montrait en tout point digne d'être adorée.

²²⁷ C'est l'instrument où les tisserands mettent leur trame pour la passer au travers de la chaîne, et donc ici la figure du métier des Gernance.

Il répliquait, mon fils peut se voir Général
Et devenir, par là, gendre d'un Maréchal.
Sa goutte se montrant toujours opiniâtre ;
640 Craignant qu'il ne devînt d'humeur acariâtre,
Agissant de concert, Vertheuil avec Hémard
Disaient en se quittant, nous l'obtiendrons plus tard.

Vertheuil ne regardant le refus de son père,
Que comme un pur effet de bonté tutélaire,
645 Aurait cru se manquer, aussi bien qu'à l'honneur,
En offensant celui qui voulait son bonheur,
Car n'étant pas un fils de la trempe ordinaire,
Il aurait tout perdu plutôt que lui déplaire ;
Venant prendre conseils de l'avocat Sortais,
650 Il visitait aussi Madame Chantenais,
Il trouvait chez tous deux une aimable assistance
Faites pour l'engager à prendre patience :
Un père, disaient-ils, n'étant pas un tyran,
Éprouve un vrai plaisir dans celui d'un enfant,
655 Quand il aura connu celle qui vous est chère,
Vous le verrez bientôt prêt à vous satisfaire ; |²⁴
L'Officier plus tranquille accourait vers Hémard
Pour faire une partie à leur commun billard.

Après avoir reçu, dans l'aine, un coup de lance,
660 Qui l'avait retenu trois mois à l'ambulance,
Vertheuil étant porteur d'un permis de séjour,
Ne savait pas qu'un trait, décoché par l'amour,
En le blessant au cœur causerait sa défaite,
Et lui ferait chercher un congé de retraite,
665 Pourtant il se voyait dans la nécessité
D'abandonner Pallas²²⁸ pour une autre Beauté ;

²²⁸ Pallas Athéna, alias Minerve, déesse de la guerre.

Lors prenant une marche avec le Capitaine,
 Qui lui garantissait réussite certaine,
 Ils dirent au Major, devenu moins souffrant,
 670 Que s'il voulait le bien de son unique enfant,
 C'était de consentir qu'il quittât le service,
 Puisque de sa blessure il conservait un vice
 Exigeant qu'il s'abstînt de monter à cheval,
 À moins que pour lui-même il ne devînt brutal.

675 Satisfait de l'avis, qu'il trouvait raisonnable,
 Le Major, dès l'instant, se montra plus traitable,
 Il dit au Capitaine, en lui prenant la main :
 Je veux, mon cher Hémard, que vous partiez demain
 Pour vous rendre à Châlons auprès de cette belle,
 680 À laquelle mon fils ne veut être infidèle ;
 Là, vous reconnaîtrez, d'après votre entretien,
 Si je dois consentir à former ce lien,
 Car je ne voudrais pas qu'une folle promesse
 Pût amener mon fils à des jours de tristesse,
 685 Et la tendre amitié qui vous lie à Vertheuil
 Vous portera sans doute à lui barrer l'écueil ;
 Ainsi, c'est décidé, je vous offre ma chaise²²⁹
 Où vous serez tous deux, logés fort à votre aise : ²⁵
 Les deux frères, heureux de cet amendement,
 690 Songèrent au départ sans perdre un seul moment.

Dès le matin , Hémard, muni de son bagage,
 Se trouvait chez Vertheuil pour se mettre en voyage,
 Et prenant du Major dernière instruction,
 Ils vinrent, dans la nuit, à destination :
 695 Car le Parisien trouve toujours des aîles

²²⁹ Voiture de voyage à deux ou quatre roues traînée par un ou plusieurs chevaux.

Quand il veut aborder auprès de quelques belles²³⁰ ;
 Cependant la décence, à l'heure qu'il était,
 Leur défendant d'agir au gré de leur souhait,
 Étant venu choisir une maison garnie
 700 Où, de les recevoir, on montrait grande envie.
 Ils passèrent la nuit dans les bras du sommeil,
 Sans avoir pu compter sur un touchant réveil.
 Vertheuil avait paru plus d'un mois dans la ville²³¹,
 Et devait bien penser que, par un œil habile,
 705 Il serait reconnu ; Aussi dès qu'il fit jour,
 Les bonnes, balayant, se disaient tour à tour :
 Le bel homme est ici ! Bientôt l'effervescence,
 Trouvant à pénétrer chez madame Gernance,
 Vertheuil encore au lit, demeura tout surpris
 710 D'entendre, en s'éveillant, de Clarisse les ris.

L'espiègle, en l'abordant, feignant d'être fâchée,
 Disait que sa maman paraissait étonnée
 D'apprendre qu'il s'était rendu dans cet hôtel
 Plutôt que d'arriver sous son toit maternel,
 715 Qu'enfin elle voulait que dans la matinée,
 Il vînt tranquilliser sa chère bien-aimée.
 La jeune enfant montrait tant d'ingénuité,
 Que Vertheuil, le cœur tout transporté,
 Lui dit : Mademoiselle, assurez votre mère
 720 Que mon plus grand désir est de pouvoir lui plaire. |²⁶
 Hémard étant couché près du lit de Vertheuil,
 Le vit bientôt venir encor la larme à l'œil,
 Il n'avait rien perdu du discours de l'enfance,
 Dont l'aimable intérêt garantissait d'avance,
 725 Celui que l'on aurait au sein d'une maison

²³⁰ Il y a peut-être là une erreur du typographe pour « quelque belle » (B.G.).

²³¹ Il était donc arrivé à Châlons-sur-Saône dans le courant d'août 1807.

Qui s'annonçait si bien par son échantillon.

Un négligé galant, d'Hélène, assez coquette,
Pour recevoir Vertheuil composait la toilette,
Et, jugeant que l'Amant se faisait désirer,
730 Tandis qu'un Officier venait l'accompagner,
Elle sut finement se tenir éloignée,
Pour jouir de l'effet qu'aurait son arrivée ;
Les frères, en entrant dans l'habitation,
Trouvèrent la maman seule sur le perron,
735 Venant recevoir d'eux les compliments d'usage,
En les introduisant pour causer du voyage,
Elle gronda Vertheuil de n'être pas venu
Descendre en la maison qui l'avait bien reçu ;
Il répondit qu'étant avec le Capitaine,
740 Leur présence pourrait devenir une gêne,
Mais madame Gernance, en l'appelant enfant,
Lui dit : Rien avec vous ne peut être gênant.
Hémard ayant reçu, du Major, une lettre
Qu'avant tout il devait, à la dame, remettre,
745 Profita du moment pour la lui présenter ;
Et bientôt on la vit, de l'ouvrir, se hâter.

Les Officiers pensifs, durant cette lecture,
Voyaient l'émotion peinte sur la figure
De madame Gernance, et dès qu'elle eut fini,
750 Elle dit à Vertheuil : Si je vois, mon ami,
Avec un doux plaisir, votre lien d'enfance,
Je dois plus admirer l'extrême complaisance ²⁷
De votre frère Hémard qui, servant le Major,
Vient ici pour l'aider à fixer votre sort ;
755 Hé bien ! on la verra cette fille chérie,
Que je ne crains de dire en tout point accomplie.
Hémard ne perdant rien du vrai sens de ce mot,

760 Se tourna vers la dame, et lui dit aussitôt :
Je n'ai jamais douté du bon goût de mon frère,
C'est pour servir le fils que j'obéis au père ;
La maman s'excusant d'une trop grande ardeur,
Sonna pour appeler Hélène avec sa sœur.



Jeanne-Catherine Gaussin,, créatrice de Zaïre en 1732.

Zaïre avec Fatime, arrivant sur la scène²³²,
 Ne produit plus d'effet que ne le fit Hélène,
 765 À côté de Clarisse, en entrant au salon ;
 Les frères imitant Nérestan, Châtillon,
 Quoiqu'étant convaincus de la beauté française
 Qu'ils devaient rencontrer dans cette Châlonaise,
 Ne pouvaient se lasser d'admirer son beau port,
 770 Que des ajustements ennoblissaient encor.
 Vertheuil s'en approchant, lui dit : Mademoiselle,
 Aucune, près de vous, ne peut être aussi belle,
 Et pour moi ce serait un sentiment bien doux
 De me voir assuré d'être un jour votre époux ;
 775 Hélène répliqua : J'ai l'aveu de ma mère,
 Avez-vous obtenu celui de votre père ?
 Sitôt montrant Hémard, Vertheuil répondit : Oui,
 Cet Officier, mon frère, est envoyé par lui
 Pour décider de tout, partageant ma tendresse,
 780 Il ne peut que m'aider à tenir ma promesse.
 Alors le Capitaine, ajoutant quelques mots,
 Fit sourire la belle, avec un à propos²³³,
 Et l'on vint dans la salle où la table servie
 Sut exciter l'amour et la galanterie. |²⁸

785 On déjeûna gaîment, chacun se signala
 Dans un sage entretien où l'esprit éclata,
 Car madame Gernance, ayant connu le monde,
 Avait ses agréments, sans être très profonde.
 Le printemps commençant sa riante saison²³⁴,

²³² Allusion à la célèbre tragédie de Voltaire, *Zaïre* (1732), où Zaïre et Fatime sont des esclaves chrétiennes du sultan Orosmane, Nérestan et Châtillon deux chevaliers français.

²³³ Un trait d'esprit improvisé. Le texte porte ici un : « sourire » qui paraît une simple coquille typographique.

790 Engagea la maman à montrer sa maison,
 Rien ne fut oublié, toute la compagnie
 Visita le pressoir et la buanderie ;
 Des arbustes hâtifs, déjà partait la fleur,
 Alors que du lilas on savourait l'odeur,
 795 Hélène, en un berceau²³⁵, voulut faire une pause,
 L'appelant son chéri, j'en citerai la cause :
 Sur l'écorce d'un arbre un chiffre dessiné
 S'annonçait par un V d'une H entrelacé,
 Quand sur le dos d'un banc, de forme circulaire,
 800 Une pensée offerte, en un gros caractère
 Disait par abandon, *là le bel homme a ri*,
 Et, sur son vis-à-vis, *il s'est assis ici* ;
 Mais tandis que chacun observait en silence,
 Hémard prenant la main de madame Gernance,
 805 Lui dit, d'un ton ému : rassurez votre enfant,
 Elle aura pour époux son trop heureux amant.

Hélène en écoutant les mots du Capitaine,
 Témoignait à Vertheuil que sa plainte était vaine,
 Un serrement de main, pour lui bien expressif,
 810 Lui disait, aimons-nous et ne sois plus craintif ;
 Parcourant les bosquets, on vint sur la terrasse
 Où le couple, amoureux, naguère, avait pris place
 Sous une humble chaumière établie avec goût,
 Et d'où l'œil étonné, se promenant partout,
 815 Après avoir jugé sa bâtisse grotesque²³⁶,
 Jouissait des beautés d'un site pittoresque. |²⁹
 Enfin durant huit jours, où les deux Officiers
 Reçurent à Châlons des soins hospitaliers,

²³⁴ On est donc apparemment en avril 1808, car le lilas a fleuri, ce qui au XIXe siècle n'arrivait généralement pas avant la mi-avril.

²³⁵ Allée couverte d'une voûte de verdure.

²³⁶ Il faut sans doute comprendre que sa maçonnerie était fantasque, irrégulière.

Également fêtés parmi la bourgeoisie,
 820 Ils disaient ne devoir mieux jouir en leur vie ;
 Quand le jour du départ qu'on avait redouté,
 Pour le bonheur commun étant nécessité,
 Tout en donnant l'espoir de plaisirs plus sensibles,
 Vint pour causer des pleurs qui furent bien pénibles.

825 Les chevaux commandés pour l'heure de midi,
 Firent que, déjeûnant sans un grand appétit,
 On profita du temps où l'on se vit à table,
 Pour adopter un plan reconnu convenable,
 Alors on décida qu'aussitôt arrivé

830 Vertheuil s'occuperait de l'important congé
 Qu'il devait obtenir auprès du ministère,
 Afin de terminer promptement cette affaire ;
 Hémard de son côté, devait voir le Major
 Pour qu'il sût s'amender sur son prudent rapport,

835 Disant qu'il le pourrait aisément rendre souple,
 En lui représentant l'agrément d'un tel couple
 Qui, paraissant créé pour devoir s'assortir,
 Porterait ses auteurs à s'en enorgueillir :
 Les Dames, cependant, gardant l'incertitude,

840 Ne, pouvant se soustraire à leur inquiétude,
 Rendirent ce moment de séparation
 Un véritable instant de désolation,
 Et les deux voyageurs, venant se mettre en route,
 Les engageaient encore à n'avoir aucun doute.

845 La chaise allant grand train, dès qu'on ne la vit plus,
 Hélène s'écria : les voilà disparus ;
 Tu fuis, amant chéri, pour, qui je me désole,
 Quand je devrais juger ta promesse frivole ; ³⁰
 Que tu me fais de mal. A quoi bon ces clameurs,

850 Dit madame Gernance, et pourquoi tant de pleurs ?
 N'as-tu pas entendu ce mot plein d'assurance,

Bien fait pour te laisser une douce espérance ?
 Oui, répondit Hélène, après que je l'ai vu
 L'autre jour en soirée étant tout éperdu,
 855 Ainsi qu'un papillon, courir de l'une à l'autre,
 Pour revenir, vers moi, faire le bon apôtre !
 Encor ta jalousie, ajouta la maman,
 Crois-tu donc qu'un époux ne peut être galant,
 Un homme, quel qu'il soit, s'il veut paraître aimable,
 860 Doit savoir se montrer, près du sexe, agréable :
 Laissons suivre, à Châlons, ces futiles débats,
 Pour chercher, à Paris, plus heureux résultats.
 Vertheuil, longtemps ému de l'affligeante scène,
 Causait, tant en roulant, avec le Capitaine ;
 865 Sur le dernier obstacle à craindre du Major,
 Au sujet de l'avoir qui, n'étant aussi fort
 Que le sien paraissait, porterait ce bon père
 À vouloir éluder le succès de l'affaire.
 Hémard lui répondait, vous en aurez assez
 870 Pour vivre tous les deux sans être embarrassés ;
 Hélène a tous les dons d'une femme étonnante,
 En te montrant superbe, il faut qu'il y consente
 Car, je te l'avouerai, sans notre heureux lien,
 Je serais ton rival, quand elle n'aurait rien.
 875 Lors, se serrant la main en signe d'allégresse,
 Bientôt la gaîté vint remplacer la tristesse :
 Ayant passé la nuit sans songer à dormir,
 Phébus de l'horizon, étant prêt à sortir,
 Ils se virent portés aux rives de la Seine
 880 Et, deux heures plus tard, près de la Madeleine²³⁷. |³¹

²³⁷ L'église actuelle de la Madeleine est alors en chantier (1806-1842). Conçu par Napoléon comme un temple maçonnique dédié à la gloire de sa Grande Armée en 1806, manquant en 1837 d'être transformé en gare ferroviaire, le bâtiment ne redevient une église qu'en 1845.

Le bruit que fit la chaise en roulant dans la cour,
Éveillant le Major chez qui ne faisait jour,
Survint pour le tirer d'un trop sinistre songe
Où l'esprit inquiet facilement se plonge ;
885 Il voyait dans un gouffre, Hémard prêt à tomber,
En retenant Vertheuil qu'il allait échapper,
Alors il s'accusait de trop de résistance
Pouvant perdre un enfant faute de complaisance,
Quand, y songeant encore, Vertheuil en arrivant
890 Vint verser, en son cœur, un baume consolant :
Après s'être embrassés on causa du voyage
Qui devait amener un prochain mariage ;
Le Major étonné²³⁸ par son rêve effrayant
Ne put entendre Hémard dans son récit touchant,
895 Sans former le désir de voir cette alliance
Arriver à sa fin, disant que son aisance,
Suffisant à son fils, les grâces qu'il trouvait
Surpassaient tout trésor qu'une autre apporterait.

Cette scène, à Paris, autant intéressante
900 Que celle de Châlons paraissait alarmante,
Signalait à la fois, un bon cœur paternel,
La candeur filiale et l'amour fraternel.
Ainsi qu'un prévenu, sûr de son innocence,
Redoutant de son juge une inique sentence,
905 Après s'être montré craintif et soucieux,
Sent échauffer son teint devenu radieux,
Par suite de l'arrêt de ce juge équitable,
Qui vient de l'acquitter d'un délit condamnable ;
Tel on voyait Vertheuil, cessant de s'alarmer,
910 Dès que son tendre père eut fini de parler,
Le presser sur son cœur en pleine jouissance,

²³⁸ Frappé comme par le tonnerre.

Pour qu'il ne pût douter de sa reconnaissance ; ³²
Puis agissant de même envers son frère Hémard,
Il se félicitait de ce que le hasard,
915 Les ayant rapprochés lui donnait l'avantage
D'être son obligé quant à son mariage.

Les frères enchantés de la décision
Qui venait resserrer leur étroite union,
Jugèrent que d'abord il fallait en écrire
920 À celles qui n'avaient voulu croire à leur dire,
Aussi, dès ce moment, par un ardent concours,
Les lettres et billets se croisaient tour à tour ;
Cependant la demande en congé de retraite,
Que Vertheuil, au Ministre²³⁹, avec soin avait faite,
925 Malgré l'état de paix dans lequel on était,
Souffrait plus de retards que l'on ne se doutait ;
Ses rares qualités par ses chefs signalées,
Le présentant l'espoir et l'honneur des armées
Engageaient le Ministre à vouloir l'avancer,
930 Au lieu de consentir à le voir retraiter :
Ce fâcheux contre-temps, quoique bien honorable,
Pour le brave Officier, se montrait effroyable,
La gloire en l'émouvant, lui disait de servir,
Tandis que la beauté venait le retenir ;
935 Eh bien ! se dit-il, Hélène est ma conquête,
Triomphant de son cœur, c'est là que je m'arrête.

Un bruit accrédité, donnant lieu de penser
Que l'Aigle, vers l'Oder²⁴⁰, demandait à voler,
Vertheuil appréhendant qu'il lui devînt sinistre,
940 Sachant que son bon père avait près du Ministre

²³⁹ Le ministre de la guerre est alors le général Henri Clarke, duc de Feltre.

²⁴⁰ Nous rétablissons ici la majuscule d'Aigle. Le fleuve Oder sépare la Pologne, alors occupée par la France, de la Prusse.

Quelques amis puissants qui pouvaient le servir,
 Le pria de l'aider à lui faire obtenir
 Un sûr et prompt succès ; bientôt la réussite
 Du père, aux yeux du fils, obtient nouveau mérite : ³³
 945 Alors n'ayant plus rien à devoir redouter,
 Désirant tous qu'Hémard puisse s'y présenter,
 On fit pour cet Hymen entière diligence,
 Afin que le Guerrier en s'éloignant de France,
 Ait la conviction que ses soins assidus,
 950 Pour unir deux amants n'ont été superflus,
 Et le jour étant pris, on partit l'avant-veille,
 Après avoir choisi l'élégante corbeille
 Renfermant la parure et les riches bijoux,
 Que la beauté devait recevoir de l'époux.

955 N'ayant que ce seul fils, le Major magnifique
 Voulut pour son hymen mettre tout en pratique,
 Jugeant que le local, quoiqu'assez espacé,
 Deviendrait trop étroit pour le monde invité,
 Un plancher, dans la cour, surmonté d'une tente,
 960 En prenant par ses soins une forme éclatante,
 Prolongeant le salon qui s'y vit accouplé,
 Présenta pour le bal un palais enchanté ;
 Mais lorsque ces travaux s'opéraient à sa vue,
 Voyant venir Hélène au salon descendue,
 965 Il restait en extase auprès de sa beauté,
 En goûtant son savoir et sa sagacité ;
 Alors, prenant à part le brave Capitaine,
 Il disait : « Cher Hémard, plus j'étudie Hélène,
 Plus je la trouve aimable, et plus je m'applaudis
 970 De vous avoir choisi pour diriger mon fils ;
 Aussi je vous dirai que je vois avec peine
 Arriver le moment où la guerre certaine
 Va vous faire éloigner, tandis que je voudrais

- Qu'un ami tel que vous ne nous quittât jamais. »
975 Les travaux prolongés plus loin que la veillée,
Ne furent mis à fin que dans la matinée. |³¹
- Tout ce qui de Châlons composait les Notables,
S'unit pour embellir ces noces remarquables,
Magistrats, Officiers des premières maisons,
980 À côté d'un beau sexe, encombraient les salons,
Chacun, se distinguant dans sa belle parure,
Faisait triompher l'art autant que la nature,
Pourtant ce n'était rien auprès du couple heureux
Qui tardait de venir s'offrir à tous les yeux ;
985 Midi retentissait quand Hélène, attendue,
Dans le cercle arriva pour éblouir la vue,
Vertheuil la conduisait, et, sous l'habit bourgeois²⁴¹,
Se montrait aussi beau qu'il parut autrefois,
Car la Discorde en vain aurait lancé sa pomme,
990 Offerte à la beauté de la femme ou de l'homme,
Vénus n'étant pas là pour la leur disputer,
Nul autre n'eût osé venir la ramasser.
On partit pour l'église, où la foule assemblée
De l'agrément du couple était émerveillée.
- 995 Ce jour fut consacré, comme le lendemain,
Aux plaisirs de la danse et d'un brillant festin,
Les salons, décorés avec magnificence,
Offraient à tous les sens entière jouissance,
Les glaces dans le fond, reflétant le jardin,
1000 Présentaient l'assemblée en un nouvel Eden,
Tandis que l'oranger²⁴², en parfumant la tente,

²⁴¹ C'est-à-dire en civil.

²⁴² Cet arbre fleurit jusqu'en juillet. Le mariage de fait semble avoir eu lieu en juillet 1808. Voyez notre note au vers 1118.

Du prévoyant Major comblait l'heureuse attente ;
Mais quand venait le soir, où de feux de couleurs,
À teinte variée, enflammaient tous les cœurs,
1005 Par un même reflet, un vrai palais de Fée
Laissait à mesurer son immense portée :
Ces jours furent suivis de vingt autres charmants,
Où le couple se vit comblé de compliments ; |³⁵
Le matin, près des uns, la famille assemblée,
1010 Se retrouvant plus tard chez d'autres en soirée,
Chacun félicitait le père et la maman
D'avoir donné le jour à ce couple étonnant.

Le Major, ne voulant que madame Gernance
Supportât, par ses faits, un surcroît de dépense,
1015 Ordonna promptement les réparations
De tout ce qui montrait des dégradations,
Et la maison restant confiée en main sûre,
Après un déjeuner, la famille²⁴³, en voiture
Vint ramener l'époux en son berceau natal,
1020 Qui devait demeurer l'asile conjugal ;
Le bon fils désirant adoucir la vieillesse
D'un père qui, pour lui, prodiguait sa largesse.
Les amis de Paris qui n'avaient pu venir
Aux fêtes dont Châlons gardait le souvenir,
1025 Se virent appelés à d'autres non moins belles,
Procurant aux époux jouissances nouvelles.
Madame Chantonais et le jeune Avocat
Vinrent y faire entrée avec un grand éclat,
Devenant, dès l'instant, amis inséparables,
1030 D'une maison goûtant leurs qualités aimables.

²⁴³ C'est-à-dire y compris madame Gernance et Clarisse comme le montre la suite.



Alors qu'on se plaisait au sein de plaisirs vrais,
Dont les charmants époux ne²⁴⁴ faisaient seuls les frais,
La Russie affectant de paraître infidèle
À la foi des traités consentis avec elle,
1035 Osant ouvrir ses ports, au lieu de les fermer
À l'Ennemi commun que l'on voulait dompter²⁴⁵,
L'Aigle prêt à partir, la foudre dans ses serres²⁴⁶,
Par son aile élancée annonçait aux deux frères

²⁴⁴ Nous restituons « ne » qui manquent dans le texte tant pour la prosodie que pour le sens.

²⁴⁵ C'est le 13 décembre 1810 que la Russie dénonce le traité de Tilsit de 1807 et rompt le Blocus Continental par lequel Napoléon s'efforçait d'empêcher toute l'Europe de commercer avec l'Angleterre. La chronologie du récit devient peu ici claire car on nous dit après cela que deux mois seulement se sont écoulés depuis le mariage.

²⁴⁶ Rappelons que Napoléon portait : *D'azur à l'aigle d'or, la tête contournée, au vol abaissé, empiétant un foudre du même.*

1040 Que l'heure avait sonné pour que le brave Hémard,
Connaissant ses devoirs, préparât son départ. |³⁶
Bientôt le plaisir fuit, la douleur prend sa place,
Entourant le Guerrier, on le presse, on l'embrasse,
Il en paraît ému, quoique rempli d'ardeur,
Disant : mes bons amis, je vole au champ d'honneur ;
1045 Pour trouver, le bonheur, deux routes sont ouvertes,
Parcourons-les chacun comme elles sont offertes.
Je vous ai fourni l'une, arrêtez-y vos pas,
Mais la mienne est soumise au hasard des combats ;
De loin comme de près je vous serai fidèle,
1050 N'oubliez donc jamais mon amour et mon zèle :
Et soudain il échappe aux bras du bon Vertheuil
Qui montrait son regret, en le suivant de l'œil.

Ces adieux pleins de force, ainsi que d'éloquence,
Firent impression sur toute l'assistance,
1055 Le Major répétant les phrases du Guerrier,
Disait que pour la gloire il serait le premier,
Que rencontrant un jour une héroïque chance,
Il verrait couronner son heureuse espérance ;
Hélas ! il ne songeait, non plus que l'Empereur,
1060 Que trouvant à lutter dans une nuit d'horreur,
Contre un âpre climat, la triomphante armée,
Ne pourrait éviter sa triste destinée ;
La voyant arriver aux portes de Moscou,
Robstopcheim²⁴⁷, Gouverneur plus barbare que fou,
1065 Cherchant à la priver, pour l'hiver, d'un asile,
Parut, la torche en main, incendiant la ville
Et, durant cette nuit, l'un sur l'autre pressés,
Hommes comme chevaux furent asphyxiés²⁴⁸ :

²⁴⁷ Фёдор Васильевич Ростопчин, Fiodor Vassilievitch Rostoptchine (1763-1826), général russe gouverneur général de Moscou de 1812 à 1814.

1070 Le brave Hémard, compris dans ces scènes cruelles,
Fut du nombre de ceux dont on n'eut plus nouvelles,
Cependant la famille, en goûtant son espoir,
Dans son avancement espérait le revoir. |³⁷

1075 Le Major, remarquant beaucoup de prévenance
Dans les soins complaisants de madame Gernance,
Se plaisait avec elle et même aurait voulu
Qu'à ne le plus quitter elle eût condescendu ;
Clarisse l'égayait par son enfantillage,
Lui trouvant plus d'esprit qu'on n'en montre à son âge,
1080 Aussi le Colonel manquait-il de venir,
À ses jeux enfantins il désirait s'unir ;
Sans doute mes lecteurs, connaissant ma franchise,
Autant impatients que frappés de surprise,
Vont demander comment un ami du Major
Semble son affidé quand on l'ignore encor :
1085 C'est mon tort, je l'avoue, et j'aurais dû me taire
Sur le compte d'un homme étranger dans l'affaire,
Mais m'étant avancé, dès que je l'ai cité,
Il me faut contenter la curiosité.

1090 Ce colonel Durfort, servant l'artillerie
En Flandre s'était vu, marchant près du Génie,
Aux sièges de Condé, Bouchain et Landrecy²⁴⁹,
Avec le bon Major qui s'y trouvait aussi ;
Ne parlant tous les deux que mine et que mitraille,
Le vieux Durfort disait, je crois être en bataille
1095 Quand je pousse mes pions, en prisant mon tabac,

²⁴⁸ L'incendie de Moscou dure en fait du 14 au 18 septembre 1812.

²⁴⁹ Le siège de Condé-sur-l'Escaut (Nord) a eu lieu en mai-juin 1793 ; les combats de Bouchain (Nord) en septembre 1793 ; le siège de Landrecies (Nord) du 17 au 30 avril 1794 lors de la campagne de Flandre, le tout pendant la guerre de la Première Coalition.

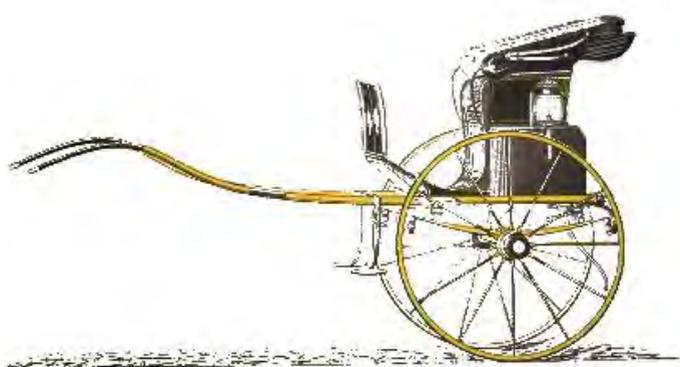
Si je joue aux échecs aussi bien qu'au trictrac ;
 Là, je lance les dés ainsi qu'un boulet rouge,
 Ou je fais un Roi mat pour que plus il ne bouge.
 Vertheuil, en s'y trouvant, disait au Colonel :
 1100 Vous avez bien raison de reconnaître tel,
 L'usage de jadis qui ne prête qu'à rire
 À tous braves servant dans les rangs de l'Empire,
 Car vous en conviendrez, la guerre de sept ans²⁵⁰
 N'était vraiment qu'un jeu pour les petits enfants ; |³⁸
 1105 Durfort lui répliquait : la vôtre est boucherie,
 Et jamais, de mon temps, un chef-de compagnie,
 Sachant ce qu'un soldat lui coûtait dans le rang,
 N'aurait souffert, ainsi, qu'il prodiguât son sang.

 Après avoir passé deux mois dans l'allégresse,
 1110 Hélène se jugeant en état de grossesse,
 Voulut se retrancher pour soigner sa santé,
 Afin de ne pas nuire à sa fécondité.
 Les époux désiraient que madame Gernance
 Ne voulût s'éloigner qu'après la délivrance,
 1115 Mais sa fortune étant confiée au soleil,
 Voulait qu'elle partît pour apporter l'éveil
 Dans sa vaste maison souffrant de son absence,
 Et qui, pour la vendange, exigeait sa présence²⁵¹ ;
 Pourtant elle attendit que ce premier moment,
 1120 Venant à se calmer, ne fût plus alarmant,
 Ce que l'on vit bientôt, car l'épouse charmante,
 Ne fut dans cet état que plus intéressante.
 Alors laissant Clarisse au gré de ses souhaits,
 Profitant du départ d'un voisin Mâconais,

²⁵⁰ Cette guerre a opposé de 1756 à 1763 d'une part l'Angleterre, le Portugal et la Prusse à d'autre part la France, l'Espagne et la Russie.

²⁵¹ Le mariage semble donc avoir eu lieu en juillet (voyez notre note au vers 1001), et nous sommes en septembre 1808.

1125 La maman s'éloigna, tendrement embrassée,
Promettant revenir vers la fin de l'année.



Madame Chantenais possédant dans Auteuil
Une maison du goût de madame Vertheuil,
Cette dernière étant, comme autre femme enceinte,
1130 De caprices nombreux passablement atteinte,
S'empressait d'y venir, dès que le bon Major
Se mettait en partie avec son cher Durfort ;
Vertheuil la conduisant aussi bien que Clarisse,
À l'aide d'un bokey²⁵² convenable au caprice,
1135 Y trouvait le moyen de dissiper l'ennui
Que trop d'isolement entretenait chez lui : |³⁹
Ainsi coula le temps, précurseur de l'époque,
Où l'habile nature elle-même provoque
Ce développement de l'être qui, de rien,
1140 Doit se faire admirer quand il arrive à bien ;
Et la maman, venant accomplir sa promesse,
Vit, près de son Hélène, enflammer sa tendresse,
Lorsqu'elle mit au jour un fort et beau garçon
S'annonçant de grand prix pour le sang bourguignon.

²⁵² Lisez *boghei*, « voiture légère ; petit cabriolet découvert » (Littré).

- 1145 Le Comte de Paris, fruit de l'illustre Hélène²⁵³,
Venant combler les vœux d'une Cour incertaine,
Ne fit, à sa naissance, un plus touchant effet
Que ne parut celui que notre Hélène a fait,
Dans l'hôtel du Major, en amenant au monde
- 1150 Un fils devant causer impression profonde ;
La famille enchantée, en pleine émotion,
Manifestant, des cœurs, la douce effusion,
Chacun la signalait par des pleurs d'allégresse,
Donnant au nouveau-né la plus tendre caresse :
- 1155 Le Major désirant, qu'en devenant Parrain,
Son surnom préféré devînt aussi le sien,
L'enfant nommé Clovis fut conduit au baptême
Dès que la mère put s'y trouver elle-même ;
Car le luxe et l'éclat ne manquant d'y briller,
- 1160 Exigeaient la santé, pour bien y figurer.

²⁵³ Philippe d'Orléans (1838-1894), fils aîné de Ferdinand-Philippe d'Orléans (1810-1842), prince royal de France, et de son épouse la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin (1814-1858), est né au palais des Tuileries à Paris, le 24 août 1838.



La Princesse Hélène et le comte de Paris petit-fils de Louis-Philippe

Le bon fils, on a dit, est toujours un bon père,
 J'en trouve chez Vertheuil, la preuve la plus claire,
 Chérissant son enfant, venant à son berceau,
 Il tient sa bien-aimée, ainsi qu'un tourtereau,
 1165 Lui faisant remarquer que les traits de l'enfance
 Reproduisant les siens, en ont la ressemblance ;
 Les cœurs se sont compris, on s'élançe au boudoir
 Pour se prouver qu'on est au comble de l'espoir : |⁴⁰
 Le père et la maman goûtant avec sagesse,
 1170 Du couple conjugal l'intéressante ivresse,
 Puissent-ils à jamais, disait le bon Major,
 N'avoir plus à gémir des caprices du sort ;
 Mais ce désir fut-il l'élan d'un esprit sage
 Ou pronostic d'un coup caché sous le nuage ?
 1175 L'avenir le dira... désirons donc aussi
 Que ce temps radieux ne soit point obscurci.

Il n'est de vrai bonheur ni de grandes fortunes
 Qui puissent s'affranchir de chances importunes,
 Celui qui se suppose un heureux sans égal,
 1180 À l'instant qu'il jouit, doit craindre un coup fatal ;
 Le Colonel Durfort en quittant sa partie,
 Se vit, rentrant chez lui, frappé d'apoplexie,
 Et le Major sensible à cet événement,
 En ressentit lui-même un état alarmant ;
 1185 La goutte qui l'avait long-temps laissé tranquille,
 Revenant affronter tout remède inutile,
 Au sein de la famille et regardant son fils,
 Il rendit sa belle âme en embrassant Clovis :
 Ce coup inattendu désolant l'assistance,
 1190 Vint reporter au cœur de madame Gernance
 Un cruel souvenir qu'elle n'avait pas perdu,
 Offrant, au lit de mort, un époux étendu,
 Ressuscita le trouble au fond de ses entrailles,

Et l'obligeant à fuir, après les funérailles,
1195 Emmenant sa Clarisse et disant qu'à l'écart,
Elle allait se calmer, pour revenir plus tard.

Vertheuil par ce décès, trouvant en jouissance,
Soixante mille francs pour annuelle aisance,
Muni de cet avoir, son père avait raison
1200 De dire qu'il pourrait suffire à sa maison. |⁴¹
Aussi, durant le deuil, contents de leurs richesses,
Les époux se montraient prodigues en largesses,
Recevant peu d'amis et se plaisant chez eux,
Rien ne contrariait leur bonheur et leurs feux ;
1205 Mais dès qu'il fut permis de soigner sa toilette,
Hélène revenant à ses goûts de coquette,
Voulut revoir le monde afin que sa beauté
Fût encor triompher son ton de vanité,
Et Vertheuil fastueux, ainsi que fut son père,
1210 Lui fournit tout moyen de bien se satisfaire.
Cependant ces époux, avides de plaisirs,
Dans les fêtes lancés au gré de leurs désirs,
Ne s'apercevaient pas que l'âpre jalousie
Venait empoisonner leur touchante harmonie ;
1215 Car le bonheur se plaît dans un lieu concentré,
Quand au sein du tumulte il est évaporé.

Si l'on fut étonné de voir Hélène amante
Craindre d'être trompée dans sa flatteuse attente,
Pour avoir vu Vertheuil, aux cercles de salons,
1220 Approcher de trop près les belles à Châlons,
On le sera bien plus, en la trouvant jalouse
Dans le sein des plaisirs, étant heureuse épouse ;
Coquette prononcée, aimant, des élégants,
Recevoir, tout le jour, les compliments galants,
1225 Elle voulait trouver son époux, infidèle,

- Alors qu'avec tout autre il se trouvait loin d'elle,
Ne pouvant le souffrir causant isolément,
Lorsque chacun montrait près d'elle empressement :
Madame Chantonais, quoique sa dévouée,
1230 Dans son dépit jaloux n'était pas exceptée ;
Tout en ne disant rien, son extrême froideur
Démontrait bien que l'or n'est pas le vrai bonheur, ⁴²
Vertheuil s'en alarmant, à l'instant se propose
De chercher le moyen d'en découvrir la cause.
- 1235 Ce refroidissement, en devenant commun,
N'arrêtant les plaisirs, leur devint opportun,
Sans cesser de s'aimer, ni vouloir se déplaire,
Les fêtes fournissaient sujet pour se distraire ;
Là, prenant l'Avocat pour zélé confident,
1240 Hélène lui peignait sa crainte et son tourment,
Montrant dans l'entretien un feu plein d'assurance
Qui chez Vertheuil, au loin, portait la défiance,
Aussi lorsque Sortais était son défenseur,
Il voulait le juger, indigne suborneur,
1245 Et pour s'en assurer, usant d'un stratagème,
Il vint le mettre en œuvre en s'affligeant lui-même ;
Contrefaisant sa main il écrit un billet
Dans lequel l'Avocat, en s'expliquant tout net,
Indique un rendez-vous, au lieu de Bagatelle,
1250 Pour venir oublier un époux infidèle ;
Puis se proposant bien de venir observer
Si sa femme, au jour dit, viendra s'y promener,
Il place ce billet, au sein de sa toilette,
Désirant qu'elle en eût connaissance parfaite.
- 1255 Ayant lu le billet, la belle proféra :
« Dès lors qu'il l'a voulu, lui-même y paraîtra.
Ce cher ami *Sortais* ! quand il prend sa défense,

- Lui vouloir imputer tel excès de licence !
 C'est une atrocité ! Mais il l'ignorera ;
- 1260 Je confondrai Vertheuil, puis il en rougira. »
 Alors, prenant un biais pour lui donner le change,
 Et lui montrer les torts de sa conduite étrange,
 Elle lui fit tenir un billet plein d'attraits,
 Par lequel, à son tour, madame Chantenais, ⁴³
- 1265 En lui parlant du froid que montrait sa compagne,
 L'engageait à venir la prendre à sa campagne,
 Afin d'en visiter les jolis environs
 Qui viendraient faire trêve à ses émotions ;
 Adoptant ce projet, Hélène était certaine
- 1270 Que sa prévision ne deviendrait pas vaine ;
 Aussi ne tarda-t-elle, attendant son époux,
 À le voir arriver au lieu du rendez-vous.
- « Que viens-tu faire ici, dit-il avec malice ²⁵⁴,
 Sans doute pour passer quelque nouveau caprice ?
- 1275 — J'y viens, répondit-elle, espérant t'y trouver,
 Car je me doutais bien devoir t'y rencontrer ;
 Mais toi, qui questionne, est-ce à la défiance,
 Ou bien au pur hasard, qu'on y doit ta présence ?
 Va, va, mon cher Vertheuil, connais mieux tes amis,
- 1280 Le bon cœur de ta femme, et bannis tes soucis. »
 Alors on s'expliqua sur de folles méprises,
 Et bientôt l'on cessa de se trouver aux prises.
 Passant dans les bosquets, le ruisseau sourcilleux ²⁵⁵,

²⁵⁴ C'est-à-dire : méchamment.

²⁵⁵ Cette alliance de mots remarquable semble bien fondée sur une confusion, non seulement très excusable mais encore presque légitime tellement elle est intéressante D'un part en effet il existe bien un verbe *sourciller* qui signifie, selon Littré : « venir à la surface de la terre en forme de source » ; d'autre part, un usage poétique de l'adjectif *sourcilleux*, au sens de « haut, élevé », lorsqu'on l'applique à des mots tels que « monts » ou « rocs ». Ainsi dans cette traduction d'un passage des *Géorgiques* de Virgile par l'abbé de Lille en 1784 : « Si le soleil brûlant flétrit

Émouvant les jaloux, en fit deux amoureux,
1285 Qui, près de la cascade, attinrent²⁵⁶ l'ermitage²⁵⁷,
En délaissant au bas la brouille du ménage.
Quoique bien moins moelleux qu'un sofa de boudoir,
Le lit du bon Ermite invitant à s'asseoir,
Le couple en s'embrassant, dans l'ombre du silence,
1290 S'y plaça pour sceller le serment de constance.

Si la brouille a des torts, elle a son agrément,
Par elle on sait le prix d'un raccommodement.
Les époux le sentant, dans leur âme éperdue,
Voyaient la vérité descendre toute nue,
1295 Se tenant côte à côte ils ne savaient comment
Manifester leur joie et leur doux sentiments ; |⁴⁴
Vertheuil disait : Hélène, ô ma charmante amie !
Pour qui, dix mille fois, je donnerais ma vie,
Qui t'a fait présumer mon infidélité,
1300 Quand tu connais l'effet de ta rare beauté ?
Hélène répondait : ton sourire est si tendre,
Alors que près d'une autre, où j'ai peine à t'entendre,
Tu sembles l'enflammer, enviant son bonheur,
Je crains qu'elle parvienne à m'enlever ton cœur :
1305 Ne connaissant au monde, homme qui te ressemble,
Mon plus ardent désir est de causer ensemble :
Ce touchant entretien se faisant en marchant,
Les époux, sans le voir, venaient au restaurant ;
Un lieu particulier, pour l'amour plein d'amorces,

l'herbe mourante, / Aussitôt je le vois par une douce pente / Amener du sommet
d'un rocher sourcilieux / Un docile ruisseau, qui sur un lit pierreux / Tombe, écume
et roulant avec un doux murmure, / Des champs désaltérés ranime la verdure. »

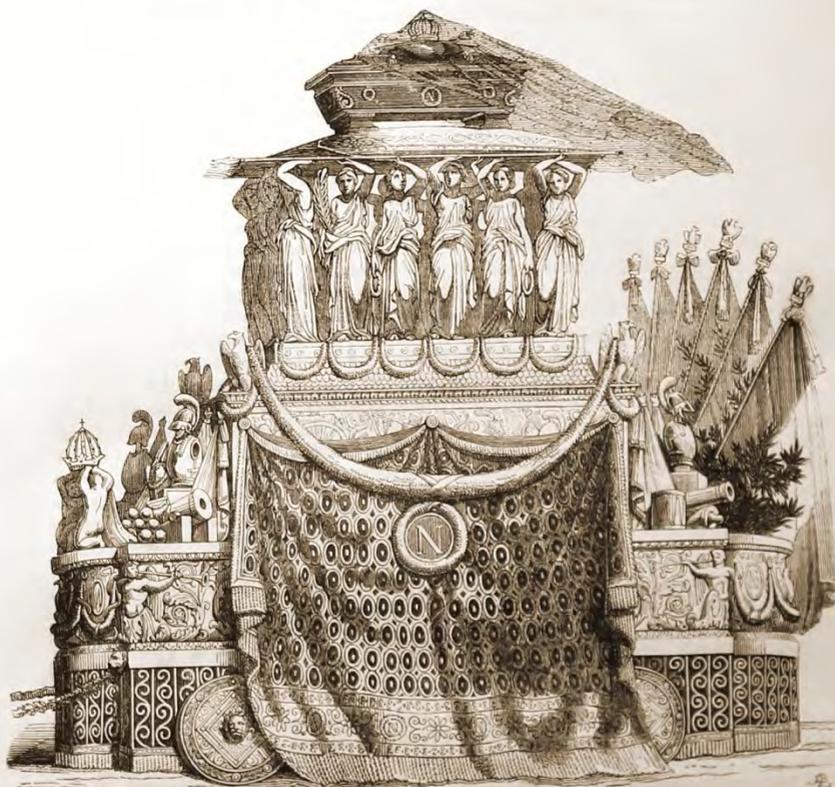
²⁵⁶ On corrige ici, de manière très hypothétique, le texte « en montant à
l'ermitage », qui donne au vers treize syllabes et à la phrase une construction
barbare sans exemple chez notre auteur.

²⁵⁷ L'ermitage en question est un des éléments presque obligés des parcs de la fin
du XVIII^e siècle.

- 1310 À l'instant fut offert pour y prendre des forces ;
Croyant sur ce sujet, en avoir assez dit,
Je laisse à deviner ce que le couple fit,
Désirant revenir, exempt de jalousie,
Retrouver Bagatelle et la fine partie.
- 1315 Quand j'ai dit que la brouille avait son agrément,
J'étais sûr de pouvoir le prouver aisément,
Nos époux se boudant, tout en donnant des fêtes,
N'eussent jamais, sans elle, amadoué leurs têtes.
En se raccommoquant, convenant de leur tort,
- 1320 Ils sont redevenus ce qu'ils furent d'abord ;
Hélène, tendre mère, ayant été coquette,
En son intérieur parut femme discrète ;
Vertheuil, en l'imitant, étant moins fastueux,
Après de vrais amis se vit un homme heureux ;
- 1325 Clovis en s'élevant, donnant toute espérance,
Était idolâtré par madame Gernance
Qui, retrouvant en lui des traits de son époux,
Ramenait sa pensée à des souvenirs doux : |⁴⁵
Cependant un état de grossesse nouvelle,
- 1330 Que ces époux nommaient le fruit de Bagatelle,
Faisant naître une fille accomplissant leurs vœux,
Vint embellir encor le charme de leurs nœuds ;
Et madame Gernance, établissant Clarisse,
Voulant être auprès d'elle, et lui rester propice,
- 1335 Dans sa belle vieillesse, après un très-long cours,
Vit arriver en paix le terme de ses jours.

FIN DE BAGATELLE. |⁴⁶

TRANSLATION DES CENDRES DE NAPOLÉON.



(Char funèbre de Napoléon.)

STROPHES FUNÉRAIRES,

Chantées à Étampes, à la suite d'un Banquet qui eut lieu le 15 décembre 1840, jour de la Cérémonie faite à Paris pour l'Apothéose des Cendres de Napoléon ; sur le ton de l'Hymne à l'Être Suprême, de Chénier²⁵⁸ :

« Père de l'Univers, suprême intelligence ! »

Pourquoi donc tous ces chars, en sillonnant nos routes,
Mènent-ils vers Paris nombre de curieux,
Quand le temple de Mars²⁵⁹ voit retentir les voûtes
De chants plaintifs, harmonieux ?

Mais le canon qui tonne auprès d'heureux trophées
Nous dit qu'en la cité, pour n'en jamais sortir,
Du grand Napoléon les cendres révérees
Des Français comblent le désir.

C'est au sein des guerriers, compagnons de ses armes,
Que l'ombre du Héros vient régner pour toujours,
Aussi, pour le garder, tout en versant des larmes,
Chacun veut consacrer ses jours.

²⁵⁸ En réalité l'hymne en question n'était pas du célèbre André Chénier (1762-1794), mais d'un certain Théodore Desorgues (1764-1808), oublié depuis que Napoléon l'avait fait interner à Charenton, premier cas semble-t-il d'internement psychiatrique d'un opposant politique. Voyez notre notice 02.05.

²⁵⁹ L'église des Invalides, où furent ré-inhumés ce dit jour les restes de Napoléon rapatriés de Sainte-Hélène, selon ses dernières volontés.

À vous, vieux vétérans, appartenait la gloire
De conserver chez vous les restes du Héros ;
Si des chefs ont vendu les fruits de la victoire,
Ce dépôt calmera vos maux. ⁴⁷

Et vous, grands Potentats, redoutant son approche,
Auriez-vous triomphé s'il n'eût été trahi²⁶⁰ ?
Sur tous vos descendants rejallit ce reproche,
Dont le monde vous a flétris !

Le tombeau du grand Homme, ennoblissant la France,
Sera par l'étranger sans cesse visité,
Quand son nom, plein de gloire, a déjà pris séance
Au temple d'immortalité.

FIN DES STROPHES FUNÉRAIRES

²⁶⁰ Le thème de la trahison comme cause principale de la chute de l'Empire, et indirectement des malheurs personnels de Fleury, apparaît dès le début de son premier poème, *Coup-d'œil*, vers 34 : « lorsque la trahison avait vendu Paris... »

RECHERCHES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

- 01. Recherches sur le poète Gaspard Fleury**
- 02. Recherches sur ses quatre chansons**
- 03. Recherches sur le peintre Duvergier**
- 04. Recherche sur le sculpteur-doreur Hourlier**
- 05. Recherche sur Claude Apert**
- 06. Recherches sur l'Orléans de Fleury**

Go A Place

01. Recherches sur le poète Gaspard Fleury

1739. Naissance de son cousin Étienne Baudet à Étampes

« Baptême d'Estienne Baudet. – Aujourd'huy vingt neuf janvier mil sept cent trente neuf a été baptisé par moy vicaire soussigné Estienne fils en legitime mariage d'Aignan Baudet maistre charcuitier, et de Genevieve Durandet ses père et mere²⁶¹, né du jour d'hier. Le parrein Estienne Cernay, la mareine Marie Ferrard fille du sieur Michel Ferrard, tous deux de cette paroisse [de Saint-Basile d'Étampes]. – [Signé :] Marie Ferrard – Estienne Cerné – Davoust [paraphe] vic. »

1771. Naissance d'Angélique Dupré à Étampes

« L'an mil sept cent soixante et onze le douze septembre a été par moy curé [de Saint-Basile d'Étampes] soussigné baptisée Marie Angélique née d'hier, fille en légitime mariage de Jean

²⁶¹ Mariés à Notre-Dame d'Étampes le 7 janvier 1726, l'un fils de Nicolas Baudet et de Jeanne Théry, l'autre fille de Louis Durandet et d'Élisabeth Charolet. *Aignan Baudet, maître charcuitier à Étampes, paroisse Saint-Basile*, est signalé aussi par un terrier étampoïis entre 1767 et 1775 (AD91 D 35)

Dupré maître bourgeois et de Perrine Buisson ses père et mère. Le parain François Hélie laboureur, la maraine Angélique Simonneau tante de l'enfant, épouse de Pierre Thévard garçon tanneur qui a déclaré ne savoir signer, tous deux de la paroisse Notre Dame de cette ville, le père absent. – [Signé :] F. Elie – Haillard curé. »

1775. Naissance de Gaspard Fleury à Paris

Son acte de naissance a été détruit lors des événements de la Commune, mais son acte de décès le précise : « Né à Paris, neuvième arrondissement²⁶² le six novembre mil sept cent cens soixante quinze [...] fils de légitime mariage de feu Joseph Antoine Fleury et de feu Marie Madeleine Pascale Bézard son épouse »²⁶³. L'état civil reconstitué de Paris précise qu'il a été baptisé dans la paroisse Sainte-Geneviève.

1790. Fleury enfant de chœur à Saint-Gervais²⁶⁴

Lucien Lambeau : « Signalons, au fil de nos trouvailles dans les comptes de la fabrique [de la paroisse Saint-Gervais de Paris], cette touchante coutume de l'ancien clergé de l'église, de celui qui ne sortait pas de l'élection, qui consistait à prendre à sa charge non seulement l'éducation, mais encore les frais de maladie de ses enfants de chœur :

« Art. 42. — De la somme de 50 livres payée au s^r Dinant, M^e écrivain, pour 3 mois échus le premier juillet 1790, des leçons

²⁶² Il s'agit du 9^e arrondissement ancien style (avant 1860), qui correspond en gros au 4^e arrondissement actuel.

²⁶³ D'après son acte de décès en date de 1845.

²⁶⁴ Lucien Lambeau, « L'Orme Saint-Gervais. Notes descriptives et historiques sur l'église et ses abords. Annexe au procès-verbal de la séance du samedi 2 mars », in Commission municipale du Vieux Paris, *Procès verbaux. Année 1912* (séance du 3 mars 1912), Paris, imprimerie municipale, 1913, pp. 67-68.

d'écriture par lui données aux enfants de chœur, suivant sa quittance du 17 août 1790, cy, 50 livres. »

« Art. 43. — De la somme de 140 livres, payée à la veuve Requille, sur quittance du 13 décembre 1790, comme garde malade, pour 42 jours de garde, de Gaspard Fleury, enfant de chœur, pendant sa petite vérolle, à raison de 3 livres par jour et 18 livres pour médicaments, cy, 140 livres. »

« Art. 44. — De la somme de 30 livres payée à M. Mallet, médecin, sur quittance du 1⁶⁸ 1^{er} décembre 1790, pour 15 visites par lui faites au dit Fleury, cy, 30 livres²⁶⁵. »

Et la fabrique puisait dans sa caisse pour leur mettre de bons auteurs entre les mains :

Et la fabrique puisait dans sa caisse pour leur mettre de bons auteurs entre les mains :

« Art. 40. — De la somme de 24 livres payée au S^r Lafloye, M^d libraire, pour un exemplaire de l'abrégé de Lafloye, de Rollin, 10 volumes in-12, pour les enfants de chœur, suivant sa quittance du 6 février 1787²⁶⁶. »

1798. Son cousin Étienne Baudet veuf à Étampes

« 222. Pinet Marie Françoise femme Baudet. – Aujourd'huy vingt sept thermidor an six de la république françoise une et indivisible [14 août 1798] en la maison commune par devant moi officier public soussigné – Est comparu le citoyen Étienne Baudet journalier domicilié de cette commune rue Damoise section du Nord, lequel m'a déclaré que le jour d'hier dix heures du soir en son domicile est décédée Marie Françoise Pinet âgée de cinquante cinq ans native d'Étampes épouse du dit Étienne Baudet déclarant. – D'après laquelle déclaration je me suis transporté au dit domicile où après m'être assuré du dit

²⁶⁵ Archives nationales. H. 4418.

²⁶⁶ Archives nationales. H. 4416.

décès j'ai fait et dressé le présent acte en présence du déclarant et du citoyen Étienne Félix Jean Baptiste Baudet perruquier domicilié de cette ditte commune section du Nord, fils de la décédée, tous deux témoins majeurs qui ont signés avec moi. – [Signé :] E. Baudet [paraphe] – Baudet fils [paraphe] –Laglace off. P. »

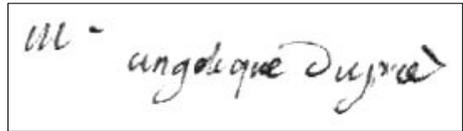
1798. Son cousin Étienne Baudet épouse Angélique Dupré

« Baudet Étienne et Dupré Marie Angélique. – Aujourd'huy décadi vingt frimaire an sept de la république françoise une et indivisible [lundi 10 décembre 1798] au lieu désigné pour la réunion des citoyens et destiné pour la célébration des décadis et par devant moi administrateur soussigné supléant président de l'administration municipale d'Étampes assisté du secrétaire greffier de la ditte administration, a été fait le présent acte de mariage. – Entre le citoyen Étienne Baudet natif et domicilié de cette commune section du nord, fils majeur de défunts Agnan Baudet et de Geneviève Durandet sa femme, et veuf de Marie Françoise Pinet d'une part. – Et la citoyenne Marie Angélique Dupré aussi native et domiciliée de cette ditte commune même section, fille majeure de Jean Dupré boursier et de Perrine Buisson sa femme d'autre part. – Les témoins du côté de l'époux sont les citoyens Pierre Colson marchand parfumeur et Pierre Houlier tailleur majeurs domiciliés de cette commune. – Les témoins du côté de l'épouse sont les citoyens les citoyens [sic] Jean Dupré son père et Jean Dupré, son frère, culotiers majeurs domiciliés de cette commune. – Les actes préliminaires du présent acte de mariage sont 1° les actes de naissances des contractans, savoir celui du contractant en datte du vingt quatre janvier mil sept cent trente neuf, et celui de la contractante en datte du onze septembre mil sept cent soixante onze extraits des registres de cette commune. – L'acte de décès de la ditte Marie Françoise Pinet épouse du dit Étienne Baudet en datte du vingt

six thermidor an six extrait du registre de cette commune. – 3°
L'acte de publication et promesse de mariage des dits contractans fait, publié et affiché en cette commune aux termes de la loi en date du six du présent mois, et au quel [sic] il n'est survenu à m'a [sic] connoissance aucune opposition ni empchement au dit mariage. – Les contractans ont fait à haute et intelligible vois la déclaration suivante, savoir le contractant : Je déclare prendre Marie Angélique Dupré en mariage – Et la contractante : Je déclare prendre Étienne Baudet en mariage. – D'après laquelle déclaration moi président susdit et soussigné j'ai déclaré au nom de la loi que les dits Étienne Baudet et Marie Angélique Dupré sont unis en mariage. – Et ont les dits époux et témoins sus-désignés signés avec nous. – [Signé :] Baudet père [paraphe] – M. Angélique Dupré – Colson – Houllier – Jean Dupré – Dupré – Filleau ad^f – Petit secr. [paraphe]. »

Vers 1799. Premier mariage de Fleury à Paris

Nous n'avons pas de trace directe du premier mariage de Fleury avec Madeleine Edmée Piedefert, survenu probablement l'année précédant le baptême de leur fille Marie (18 octobre 1800).

A rectangular box containing a handwritten signature in cursive script. The signature reads "M^e - Angélique Dupré".

Il a vraisemblablement eu lieu à Saint-Gervais, église où il avait été enfant de chœur, et qui paraît aussi avoir été celle de la famille de sa première épouse. En effet on baptise dans la même paroisse une Aimée Adélaïde Piedefert le 17 thermidor an VI, alias 4 août 1798²⁶⁷, et on y baptise encore le 7 messidor an X, alias 26 juin 1802, André Eugène Lalleuceur fils de Louis

²⁶⁷ Source : www.familysearch.org, qui ne donne pas le nom des parents.

François Michel Lalleueur et de Geneviève Françoise Florence Piedefer²⁶⁸. Il semble en résulter que Madeleine Edmée Piedefert avait au moins une sœur dénommée Geneviève, et un frère, qui tous deux firent baptiser un enfant dans la même paroisse à la même époque.

1800. Baptême de Marie Fleury à Saint-Gervais ²⁶⁹

Marie Fleury, fille de Gaspard Antoine Fleury et de Madeleine Edmée Piedefert a été baptisée à l'église Saint-Gervais de Paris le 26 vendémiaire an IX (samedi 18 octobre 1800).

Cette fille dont nous n'avons pas d'autre trace doit être morte en bas-âge à Paris, car son décès n'est pas enregistré à Étampes.

1807. Coup de foudre de Fleury pour Angélique Dupré

Fleury dit avoir connu son Angélique onze ans :

*L'ayant connue onze ans, je n'ai pas souvenir
Qu'elle eût voulu jamais en rien me démentir.*

Comme elle est décédée à Orléans le 8 février 1818, et que généralement les comptes de Fleury sont très exacts, il en faut conclure que leur première rencontre remonte au moins à février 1807.

Au début de 1807, Gaspard-Antoine Fleury a 31 ans, et il est marié depuis huit ans environ à Madeleine Edmée Piedefert-Verneuil, à laquelle il ne fait pas la moindre allusion dans toute son œuvre, et qui mourra en 1809.

²⁶⁸ Même source.

²⁶⁹ Relevé du registre paroissial des naissances mis en ligne par mes Mormons sur leur site www.familysearch.org.

De son côté Marie-Angélique Dupré, a 35 ans, et elle est mariée depuis huit ans à un veuf qui ne lui a pas encore donné d'enfant, âgé à présent de 67 ans : il mourra en 1815.

Or, dès l'année suivante, le 23 février 1808, Marie Angélique accouche d'un garçon, dont la naissance est déclarée à la mairie d'Étampes précisément par Gaspard-Antoine Fleury-Verneuil.

Il est difficile de ne pas se persuader que le père réel d'Adolphe Baudet n'était pas notre poète, comme le suggère aussi d'autres indices, notamment la force de la déception qu'il éprouve lorsqu'il estime en avoir été trahi, mais aussi sa fierté des progrès qu'avait faits Adolphe, notamment en sculpture, dont il ne peut s'empêcher de faire état encore après cette trahison.

D'ailleurs l'aveu n'est-il pas pratiquement explicite dans la citation liminaire qu'il fait de ces quatre vers de Voltaire ?

*Va, tu n'es plus mon fils, va, cruel citoyen,
Mon cœur désespéré prend l'exemple du tien,
Ce cœur, à qui tu fais cette effroyable injure,
Saura bien comme toi vaincre enfin la nature.*

Ce dernier mot de *nature* n'est-il pas un clair aveu de paternité, à peine dissimulé sous le voile de l'emprunt ?

1808. Fleury témoin de la naissance d'Adolphe Baudet

« 90. Baudet – Du mardy vingt trois fevrier mil huit cent huit, onze heures du matin. – Acte de naissance de Adolphe, né de ce jour, huit heures du matin, du legitime mariage de Étienne Baudet, porteur de contraintes²⁷⁰, et de Marie Angélique Dupré, son épouse, demeurans en cette ville rüe Saint Jacques n°14. – Temoins Jean Samuel Dupré, charcutier, oncle de l'enfant, et Gaspard Antoine Fleury Verneuil, employé à la sous prefecture, cousin de l'enfant²⁷¹, tous deux majeurs et domiciliés de cette ville. – Constaté suivant la loi par moi maire d'Étampes.

A handwritten signature in black ink, enclosed in a rectangular border. The signature reads "G. A. Fleury Verneuil" in a cursive script, followed by a large, decorative flourish.

1809. Fleury chef de bureau à Étampes (1809)

Voici ce qu'indique les *Annuaire du département de Seine-et-Oise* de 1804 à 1810 :

1804, p. 121 : « Sous-préfecture du cinquième arrondissement communal, composée de six cantons de justice de paix, savoir : Dourdan, divisé en deux, Nord et Sud, Étampes, La Ferté-Aleps, Méréville et Milly.

« Étampes, chef-lieu.

« Hénin, sous-préfet.

« Chauvet, secrétaire. »

²⁷⁰ Personne notifiant au contribuable les mises en demeure de payer du percepteur.

²⁷¹ L'année suivante c'est Étienne Baudet qui est qualifié de cousin issu de germain de Gaspard Fleury.

1805, p. 178 : Même texte, sauf : « M. Bouraine, Charles, sous-préfet.

« M. Chauvet, secrétaire. »

1806, p. 259 = 1807, p. 285 = 1808, p. 181 : même texte sauf : « M. Bouraine, sous-préfet, membre du collège électoral du département.

« M. Chauvet, secrétaire. »

1809, p. 98 : Même texte, sauf : « M. Bouraine, sous-préfet, membre du collège électoral du département.

« Chefs de bureau : Lenoir – Fleury. »

1810, p. 63 : Même texte, sauf : « M. Bouraine, sous-préfet, membre du collège électoral du département et de la société d'agriculture, président du canton d'Étampes.

« Chefs de bureau.

« Lenoir – Fleury. »

1809. Fleury veuf de sa première épouse

« 114 – Piedefert – Du mardi premier aout mil huit cent neuf heure de midi. – Acte de décès de dame Madeleine Edme Piedefert épouse de sieur Gaspard Antoine Fleury-Verneuil chef du secrétariat de la sous préfecture de cet arrondissement, âgée de trente un ans décédée d'hier onze heures du soir en son domicile cul de sac du Cerf n°2. – Sur la déclaration faite par le sieur Étienne Baudet porteur de contraintes âgé de soixante onze ans cousin issu de germain de l'époux de la décédée et Jean Louis Simonneau employé à la mairie âgé de trente trois ans, domiciliés de cette ville qui ont signé. – [Signé :] Baudet [paraphe] – Simonneau. – Constaté suivre [sic] la loi par moi maire d'Étampes faisant fonctions d'officier public de l'état civil soussigné. – [Signé :] Romanet. »

1812. Décès de la mère de Fleury

D'après l'état civil reconstitué de Paris, « Marie Paschale Bezard » est décédée le 1^{er} janvier 1812 dans l'ancien neuvième arrondissement de Paris.

D'après une source paroissiale non précisée par le généalogiste qui l'allègue, mais convergente, « Marie Pascal Bezard » épouse de « Joseph Antoine Fleury » aurait été inhumée le lendemain 2 janvier 1812.

1812. Compétences de Fleury ²⁷²

« Sous-préfecture de l'arrondissement communal d'Étampes, composée de quatre cantons de justice de paix, savoir : Étampes, La Ferté-Aleps, Méréville et Milly.

« M. Bouraine (Charles), sous-préfet, membre du collège électoral du département et de la société d'agriculture, président du canton d'Étampes.

« M. le sous-préfet donne ses audiences tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures jusqu'à quatre.

« Chefs de bureau.

« M. Lenoir. Les contributions, la comptabilité, etc.

« M. Fleury-Verneuil. Le secrétariat, travaux public, police, etc. »

1813. Compétences précises de Fleury ²⁷³

« Sous-préfecture de l'arrondissement communal d'Étampes, composée de quatre cantons de justice de paix, savoir : Étampes, La Ferté-Aleps, Méréville et Milly.

²⁷² *Annuaire du département de Seine-et-Oise* de 1812, p. 56.

²⁷³ *Annuaire du département de Seine-et-Oise* de 1813, pp. 56-57.

« M. Bouraine (Charles), sous-préfet, membre du collège électoral du département et de la société d'agriculture, président du canton d'Étampes.

« M. le sous-préfet donne ses audiences tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures jusqu'à quatre.

« Bureaux de la Sous-Préfecture.

« Première section. Secrétariat. M. Fleury-Verneuil, chef : La police générale ; les domaines nationaux ; la statistique, le commerce et l'industrie ; les rapports sur les productions agricoles ; les subsistances ; la situation administrative de l'arrondissement et le personnel des administrateurs ; les constructions et réparations de moulins et usines ; la voirie, les ponts et chaussées ; les hospices et bureaux de charité ; la conscription militaire ; les déserteurs et réfractaires ; le passage des troupes ; enfin, tout le contentieux de l'administration proprement dite. ⁹⁵

« Deuxième section. Comptabilité, contributions. M. Lenoir, chef : La comptabilité et les budgets des communes ; le répartition des contributions directes ; la surveillance sur la vérification des poids et mesures ; l'octroi municipal d'Étampes ; les dépenses relatives au culte ; les budgets des fabriques des églises. »

1814. Désarroi à la sous-préfecture d'Étampes

Selon Clément Wingler²⁷⁴, « Le mécontentement de la population et la passivité des autorités locales devant les ordres d'arrestation de réfractaires ne cessent d'inquiéter le sous-préfet de l'arrondissement d'Étampes, particulièrement au début de l'année 1814 qui voit l'invasion du territoire par les armées alliées. Dans sa lettre au maire du 24 février 1814, le sous-

²⁷⁴ *Étampes sous le Consulat et l'Empire 1799-1815*, Étampes, Archives municipales, 1999, p. 39.

préfet ne peut que constater *‘que la désertion se multiplie, que les soldats désertent avec armes et bagages, que des hommes du train (des équipages et de l’artillerie) vendent jusqu’aux charrettes et chevaux ; tous marchent sans feuille de route et sans être arrêtés nulle part.’* Et sa demande au maire *‘de fournir des boulangers et des bouchers pour le service de la grande Armée’* ne recueille qu’une réponse laconique cinq jours plus tard : *‘personne n’a été trouvé’*. »

1815. Angélique Dupré veuve

« 189 – Baudet – Du mardi douze septembre mil huit cent quinze, deux heures de relevée. – Acte de décès de Étienne Baudet, porteur de contraintes, âgé de soixante dix sept ans, décédé d’hier à trois heures du soir, au domicile en cette ville du sieur Jean Samuel Dupré marchand boucher rue de la Cordonnerie n°8, veuf en premières noces de Marie Françoise Pinet, et époux en secondes noces de Angélique Dupré, domiciliés à Paris rue Sainte Anne n°57 – Sur la déclaration faite par le dit sieur Dupré, âgé de trente huit ans, [beau] frère du décédé, et Julien Chanon domiciliés de cette ville, qui ont signé lecture faite. – [Signé :] Dupré – J. Chanon. – Constaté suivant la loi par moi Joseph Romanet, maire d’Étampes, chevalier de Saint Louis et de la légion d’honneur, faisant fonctions d’officier public de l’état civil soussigné – [Signé :] Romanet. »

Vers 1815. Remariage de Fleury avec Angélique Dupré

Ce mariage n’a pas eu lieu à Étampes, mais vraisemblablement à Paris, où son acte n’a pas été reconstitué après les destructions de l’état civil. Il nous est connu seulement par l’acte de décès de Fleury, et par le texte de son poème *Coup-d’œil d’un parisien*.

1817. Renouveau du personnel de la sous-préfecture ²⁷⁵

« Sous-préfecture de l'arrondissement communal d'Étampes, composée de quatre cantons de justice de paix, savoir : Étampes, La Ferté-Aleps, Méréville et Milly.

« M. de la Boulinière, sous-préfet.

« M. le sous-préfet donne ses audiences tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures jusqu'à quatre.

« Bureaux de la Sous-Préfecture.

« N...., secrétaire. »

1817. Un tableau d'Étampes en 1817 ²⁷⁶

« Ancienne ville, chef-lieu d'arrondissement du département de Seine-et-Oise et de canton, ci-devant province de l'Île de France, frontières de la Beauce, et diocèse de Sens. Sa population est de 8000 habitants et plus, y compris ²³⁷ plusieurs hameaux et autres habitations écartées, sous diverses dénominations. Elle est le siège de la sous-préfecture de cet arrondissement, d'un tribunal de première instance, d'une justice de paix, et la résidence d'un lieutenant et d'une brigade de gendarmerie.

« Cette ville, ancien domaine de la couronne, avec titre de duché, est située dans une vallée sur les petites rivières de l'Ouette et de Chalouette, qui se réunissent plus bas à celle de Juine. Elle est traversée dans toute sa longueur par la grande route de Paris à Orléans. Elle fut reconnue par les fils de Clovis pour capitale d'un pays nommé *Stampense*. De l'ancienne forteresse qui fut détruite sur la fin du règne de Henri IV, il ne reste que la tour de Guinette, composée de quatre demi-cercles, qui se présentent sur les quatre points cardinaux, et ont chacun

²⁷⁵ *Annuaire du département de Seine-et-Oise* de 1817, p. 78.

²⁷⁶ Charles Oudiette, *Dictionnaire topographique des Environs de Paris*, Paris, chez l'auteur, 1817, pp. 236-238.

60 pieds ; rapprochés les uns des autres, ils donnent un pourtour de 240 pieds, dont les murs en ont 12 d'épaisseur ; cette tour est au nord-ouest du centre de la ville; la forteresse n'en était séparée que par des murs et doubles fossés.

« Étampes, avant la révolution, renfermait deux collégiales sous L'invocation, l'une de Notre-Dame, et l'autre de Sainte-Croix ; cinq paroisses, Notre-Dame, Saint-Bazile, Saint-Gilles, Saint-Martin et Saint-Pierre ; des couvents de Barnabites, de Cordeliers, de Mathurins, de Capucins. Les communautés de religieuses étaient les dames de la Congrégation et les sœurs de l'Hôtel-Dieu ; ces deux dernières communautés subsistent encore. Des cinq paroisses, celle de Saint-Pierre est supprimée. Le collège tenu autrefois par les Barnabites est actuellement sous la direction d'un Principal.

« C'était le siège d'une prévôté, d'un bailliage royal, d'une élection, d'un grenier à sel et d'une subdélégation de l'intendance de Paris.

« Le commerce en cette ville est considérable en grains et en farines, notamment pour l'approvisionnement de Paris. Les rivières désignées ci-dessus font tourner 30 moulins à farines et un à tan. On y trouve deux tanneries et plusieurs mégisseries. Le commerce de laines y est également d'une grande importance. Les petites rivières de l'Ouette [sic (Louette)] et de Chalouette, réunies à la Juine, celle-ci prend le nom de rivière d'Etampes, près de Morigny ; elles ne gèlent jamais, et, dans les plus grandes sécheresses, les eaux ne cessent d'y être aussi abondantes.

« La Juine, jadis navigable, a cessé de l'être sur la fin du seizième siècle, lors de l'ouverture du canal d'Orléans; elle facilitait l'exportation des marchandises qui arrivaient ²³⁸ de la Loire par Orléans pour être transportées par la Seine à Paris, ensuite dans les parties septentrionales et orientales de la France.

« Il se tient à Étampes trois foires par année ; la première, le 2 septembre ; la seconde, qui dure 10 jours, le 29 du même mois, et la troisième, le 15 novembre. Le marché est le samedi de chaque semaine. Il est très-fort en grains.

« François I^{er} y fit bâtir, pour Diane de Poitiers, un château dont il ne reste plus qu'une partie, dont M. de Bouraine, ex-sous-préfet de l'arrondissement, est propriétaire, dans laquelle on voit encore diverses sculptures, entre autres celles du portail de l'ancienne chapelle, représentant la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

« La ville est environnée de promenades plantées d'arbres de la plus belle venue, et à l'agrément desquelles ajoutent encore les eaux des rivières ci-dessus désignées.

« À une demi-lieue à l'Ouest on trouve les vestiges d'une ancienne église, nommée le Temple, qui était jadis celle du couvent des Templiers, puis une commanderie de l'ordre de Malte.

« Etampes est à 11 lieues au Sud de Versailles, et distant de 12 au Sud de Paris, par la route d'Orléans. On compte 13 lieues de poste. »

1817. Installation à Orléans

« En mil huit cent dix-sept, vers la foire du Mail²⁷⁷,

« Je vins dans Orléans solliciter asile

580 « Auprès d'une parente, habitant cette ville. »

²⁷⁷ Cette foire avait lieu en juin.

1817. Étampes et ses foires ²⁷⁸

« Étampes, sur la petite rivière de Juisne, à 2 [sic (10)] lieues 1/2 de Versailles, vers le S., sur la route d'Orléans. 8.000 habitants (Bureau de poste.) – *Sous-préfecture* ; tribunal de première instance ; conservation des hypothèques. – Grand commerce de farine ; tanneries, mégisseries ; vente de laine en toison et en pelisse ; commerce considérable de légumes potagers qui s'expédient pour Paris.

« Sous-préfet. M. De Bouraine.

« Receveur de l'arrondissement. M. Pillas.

« Conservateur des hypothèques. M. Vallet.

« Directeur des contrib. indir. M. Gory.

« Entreposeur des tabacs. Venard.

« Notaires. François. – Goupy.

« Avoués. Gudin. – Sédillon.

« Huissiers. Perier. – Duché.

« Négociant en draps et étoffes. Remond. – Perier Delachasse.

« Négociant en épicerie. Didé Guettard. – Baron.

« Négociant en farine. Boivin Chevalier. – Boivin Saint-Maur.

– Chevalier de Lisle. – Jerome.

« Marchands d'étoffes. Geoffroy du Moltou [Dumortous].

« Tanneur-hongroiseur. Godin Rigault.

« Notaires. Goupy. – Vénard.

« Avoués. Champigny. – Gudin.

« Huissiers. Dupré. – Perier.

« Foires. Le 29 septembre, 8 jours (elle est assez considérable) : chevaux, bestiaux, orfèvrerie, bijoux, mercerie, draperie ; le 15 novembre, 2 jours – Chevaux, bestiaux, chanvre, mercerie. »

²⁷⁸ Jean de La Tynna, *Almanach du commerce de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde. XXe année. Année 1817*, Paris, Bureau de l'Almanach du Commerce, 1817, p. 779.

1817-1835. Fleury « peintre et colleur ». Sur ce métier.

Fleury déclare avoir exercé le métier de « peintre et colleur » pendant dix-huit ans, soit de 1817 à 1835. Voici quelques attestations de cette profession vers cette époque.

En 1804, une petite annonce parisienne informe le public que : « Le citoyen Avisse, peintre et colleur, rue de Vendôme, n°. 10, au Marais, a trouvé le moyen de détruire totalement les punaises et leurs œufs, par une colle préparée pour le collage des papiers et la peinture. Malgré sa propriété, il fait les ouvrages au même prix que ses confrères. Il fournit les papiers aux personnes qui le désirent. »²⁷⁹

En 1814, le *Journal de Paris* mentionne comme auteur d'un sauvetage héroïque « le sieur Vêque, peintre et colleur, demeurant rue des Deux-Écus, n°20. »²⁸⁰

En 1821, une petite annonce lyonnaise informe le public que : « Le sieur Barillet, vitrier, peintre et colleur, rue St-Marcel, n°16, vis-à-vis de la côte des Carmélites, tient chez lui des Cloches en verre plombées, pour faire mûrir les melons et les plantes »²⁸¹.

En 1826, un membre de l'Académie française met en scène un ouvrier de ce genre dans l'un de ses romans : « ce M. Planton, se sentant apparemment du goût pour la littérature, avait changé son métier de peintre et colleur de papiers contre celui beaucoup plus noble, à ses yeux, de cabaleur de théâtre. »²⁸²

²⁷⁹ *Affiches, annonces et avis divers, ou Journal général de France* [Paris] 12/208 (18 avril 1804), p. 3358.

²⁸⁰ *Journal de Paris, politique, commercial et littéraire* 270 (mardi 27 septembre 1814), p. 1

²⁸¹ *Affiches, annonces et avis divers de la ville de Lyon* 20 (10 mars 1821), p. 17.

²⁸² Louis-Benoît Picard (académicien), *Les gens comme il faut et les petites gens, ou Aventures d'Auguste Minard, fils d'un adjoint de maire de Paris*, Paris, Baudouin freres, 1826, t. 2, p. 122.

En 1832, voici comment un membre de la secte saint-simonienne raconte l'aménagement des locaux de sa communauté : « Nos premières journées se sont employées à mettre en état la maison et le jardin, et déjà ni le jardin ni la maison ne sont reconnaissables. Nous nous sommes tous mis à l'œuvre, badigeonneurs, peintres et colleurs, jardiniers, terrassiers ; pas de métier que nous n'ayons fait, nous trompant quelquefois, nous perfectionnant tous les jours, et d'une très-jolie force aujourd'hui. Au moment où je t'écris, les *ouvriers* sont dans les deux escaliers, c'est par là que nous finissons ; on les peint, on les frotte, et tout l'intérieur sera fini. Nous nous mettrons ensuite à l'extérieur de la maison; nous voulons lui faire un chemin superbe, et en même temps le jardin s'achèvera sous la direction de Fournel et de moi, aidés principalement de Toché, Rousseau, Petit et Ch. Pennekère. Nous avons déjà fait disparaître le mur qui faisait séparation dans le jardin, ainsi qu'une partie de la haie, ce qui donne au jardin de l'air et de la grandeur. »²⁸³

En 1841, l'*Almanach social*, publication fouriériste, en cite deux sa « Liste des principaux artistes et travailleurs appartenant à l'école sociétaire, résidans à Paris », à savoir : « Cornellis, peintre et colleur, 32, rue Rochechouard ; Hypolite, peintre et colleur, 53 rue Bourbon-Villeneuve »²⁸⁴.

D'ailleurs, l'un des continuateurs de Fourier exerçait lui-même ce métier, selon Nicole Riffaut-Perrot : « Pour Fourier comme pour Déjacque, une expérience professionnelle marquée par le sceau du commerce : l'un vivra chichement, après la perte de sa fortune, comme petit employé commis aux écritures ou caissier ; l'autre, comme commis de magasin chez un négociant de papiers peints, charge qu'il quittera d'ailleurs

²⁸³ *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin. Sixième volume*, Paris, E. Dentu, 1866, p. 241.

²⁸⁴ Paris, Librairie sociale, 1841, pp. 174.

rapidement pour un emploi subalterne d'ouvrier peintre et colleur, qui le maintiendra toujours dans un état précaire et miséreux. »²⁸⁵

En mars-avril 1873, le *Moniteur des jeunes ouvriers* publie en feuilleton le texte d'un vaudeville intitulé *Peintre et colleur*²⁸⁶.

Ce ne sont là que quelques exemples d'une profession qui reste mentionnée au moins jusqu'au milieu du XX^e siècle, parfois avec la précision : « peintre et colleur *de papier* » ou « *de papier peint* », ou encore : « peintre et colleur *d'affiches* ». Nous finirons sur cette matière, titre de curiosité sur un Conte provençal de Paul Arène, publié vers 1881, et dont l'un des deux personnages principaux est un peintre et colleur, « L'Homme-volant ».

1818. Décès d'Angélique à Orléans

Lors de son mariage à Orléans, Adolphe Baudet présente les « actes de décès de ses père et mère, morts au dit Étampes, l'un le onze septembre mil huit cent quinze, l'autre à Orléans, le huit février mil huit cent dix huit ».

1823. Troisième mariage de Fleury²⁸⁷

Remariage, à Orléans, avec Marie Madeleine Coureau. Ce remariage eut lieu « après cinq ans de longue incertitude »²⁸⁸, Angélique étant morte le 8 février 1818, et donc en 1823.

²⁸⁵ « Du Phalanstère fouriériste à l'Humanistère de Déjacque », in *Cahiers Charles Fourier* 2 (décembre 1991), en ligne [ici](#).

²⁸⁶ *Bibliographie catholique* 47 (1873), p. 321.

²⁸⁷ L'état civil du Loiret en 2014 ne remonte pas au-delà de 1833.

²⁸⁸ *Coup-d'œil*, vers 790.

1833. Fleury témoin du mariage d'Adolphe Baudet

« Entre Adolphe Baudet et Marie Adèle Victoire Lizol – 211 – Aujourd'hui mercredi vingt quatre juin mil huit cent trente trois, à trois heures après midi, par devant nous Jean François Besnard, adjoint à la ville d'Orléans (Loiret), spécialement délégué par Monsieur Jean Baptiste Michel Heme, maire de cette ville, officier de l'état civil, chevalier de la légion d'honneur, sont comparus, en la salle publique de l'hôtel de la mairie pour y contracter mariage, d'une part : le sieur Adolphe Baudet, doreur, âgé de vingt-cinq ans, né à Étampes (Seine-et-Oise), domicilié à Orléans, rue de l'Huis de Fer, n° 5, fils majeur et légitime de feu Étienne Baudet, charcutier, et de feu Marie Angélique Dupré, épouse en secondes noces de Gaspard Antoine Fleury, ancien employé ; d'autre part, demoiselle Marie-Adèle-Victoire Lizol, couturière, âgée de vingt deux ans, née à Orléans, y domiciliée chez ses père et mère, rue de l'Empereur n°6, fille majeure et légitime d'Alexandre François Lizol, cordonnier, et de Marie Magdeleine Catherine Courtin, présents et consentans ; – Lesquels futures conjoints étaient accompagnés [des] sieurs Gaspard Antoine Fleury, ancien employé, âgé de cinquante-sept ans, demeurant à Orléans, rue de l'Huis de Fer, n°5, beau-père du futur conjoint ; Pierre Vallet, marchand mercier, âgé de trente-deux ans, demeurant à Orléans, rue Royale, n°29, ami d'Adolphe Sylvain Massicot, charpentier, âgé de quarante sept ans, demeurant à Orléans, rue de la Hallebarde, n°2, oncle maternel de la future conjointe ; Jean-Baptiste Gilbert, portefaix, âgé de soixante cinq, demeurant à Orléans quai du Châtelet, n°168, oncle paternel de la dite future, nous adjoint susdit, après avoir fait donner lecture, en présence des parties, parens et témoins susnommés, 1° de l'acte de naissance du future [sic] conjoint, né à Étampes (Seine-et-Oise), le vingt trois février mil huit cent huit du légitime mariage des dits Étienne Baudet et Marie Angélique

Dupré ; 2° des actes de décès de ses père et mère, morts [l'un] au dit Étampes le onze septembre mil huit cent quinze, l'autre à Orléans, le huit février mil huit cent dix huit ; 3° de l'acte de naissance de la future conjointe, née à Orléans, le vingt huit décembre mil huit cent dix, du légitime mariage des dits Alexandre François Lizol, et Marie Magdeleine Catherine Courtin, 4°



des actes dressés de la publication du dit futur mariage, suite à Orléans, les deux jours de dimanche quatorze et vingt un du présent mois, en conformité de l'article 63, chap. 3, du code civil, avec mention de l'affiche, à la porte principale de l'hôtel de la mairie, durant le délai prescrit par l'article 64, sans que jusqu'à ce jour il soit survenu aucune opposition ; 5° Enfin du chapitre VI, titre V, du dit code, article 212 et suivans, contenant les droits et les devoirs respectifs des époux ; après la déclaration à serment à nous faite par le futur, que par ignorance du lieu et des époques des décès de ses aïeuls et aïeules paternels et maternels, il se trouve dans l'impossibilité absolue de rapporter, pour son mariage, la preuve légale des dits décès ; laquelle déclaration confirmée par serment par les témoins au présent a été, aux désirs de l'avis du conseil d'État, du 4. Thermidor au 13, après aussi que les parties ont eu déclaré, à haute voix et l'une après l'autre, se prendre mutuellement pour époux, avons prononcé, au nom de la loi, que les sieur Adophe Baudet et demoiselle Marie Adèle Victoire Lizol sont unis en mariage, et avons rédigé le présent acte, que les conjoints, le père de la conjointe et les quatre témoins ont signé avec nous, lecture faite, la mère de la conjointe nous a déclaré ne le savoir faire, de ce enquisse. – Fait au dit hôtel, les jour, mois et an susdits. – [Signé :] M. A. V. Lizolle – A. Baudet – A. F. Lisolle – G. A. Fleury – P. Valet – S. Massicot – J. B. Gilbert – Besnard adj. »

1835. Naissance à Orléans d'Aurélié Baudet

« Baudet, Aurélié. 458. – Aujourd'hui, lundi vingt sept avril huit cent trente cinq, à onze heures du matin, par devant nous Jean François Besnard, adjoint à la mairie d'Orléans (Loiret) spécialement délégué, est comparu en l'hôtel de la mairie, le sieur

A handwritten signature in black ink, enclosed in a rectangular border. The signature is written in a cursive style and appears to read 'A. Baudet'.

Adolphe Baudet, doreur, âgé de vingt sept ans, demeurant à Orléans, rue de l'Huis de Fer, n°5 ; lequel, assisté des sieurs Louis Guillaume Peredouly, tailleur, âgé de quarante quatre ans, et François Onésime Moujeolle, menuisier, âgé de trente trois ans, demeurans au dit Orléans, tous deux même rue de l'Huis de Fer, l'un n°7, l'autre n°4, nous a déclaré que dame Marie-Adèle Victoire Lizol, son épouse, âgée de vingt quatre ans, est accouchée, hier matin, à neuf heures, dans son dit domicile, d'un enfant femelle, qu'il nous a présenté et auquel il a donné le prénom d'Aurélié. – De laquelle déclaration, certifiée véritable par les témoins susnommés, nous avons dressé le présent acte qu'ils ont, ainsi que le comparant, signé avec nous, lecture faite. – Fait au dit hôtel, les jour, mois et an susdits. – [Signé :] A. Baudet – Peridouly – Mugeolles – Besnard ad. »

Cette Aurélié Baudet se mariera à Orléans le 1^{er} août 1870 avec Émile Sylvain Massicot (1834-1898).

1837. Décès à Orléans de Madeleine Coureau

« Coureau – M^{ie} Magdeleine. – 741 – 60. – F^{me} – Aujourd'hui lundi, cinq juin mil huit cent trente sept, à trois heures après midi, par devant nous Jean François Besnard, adjoint à la mairie d'Orléans, spécialement délégué, sont comparus, en l'hôtel de

la mairie, les s^{rs} Adolphe Baudet, doreur sur bois, âgé de vingt neuf ans, et Louis Guillaume Peredoux, tailleur, âgé de quarante six ans, demeurant à Orléans tous deux rue de l’Huis de Fer, l’un n°5, l’autre n°7, le premier beau-fils et le second voisin de Marie Magdeleine Coureau, âgée de soixante ans, née à Orléans, domiciliée, rue du Poirier, n°16, épouse de Gaspard Antoine Fleury, ancien secrétaire de sous préfecture, fille de Jacques Coureau, marinier, et de Marie Magdeleine Brugère, son épouse, décédés, lesquels comparans nous ont déclaré que la dite Marie Magdeleine Coureau est morte hier, à onze heures du soir, dans son domicile sus énoncé. De laquelle déclaration nous avons dressé le présent acte que les dits comparans ont signé avec nous, lecture faite. Fait au dit hôtel, le jour, mois et an susdits. – [Signé :] A. Baudet – Peredoux – Besnard adj. »

1836. Autre avis sur la sépulture des indigents de Paris ²⁸⁹

Fleury compare en passant le sort des indigents parisiens et orléanais pour ce qui est de leur enterrement. Le texte suivant, dû à Charles Dupin, nous montre que c’était alors une question d’actualité et de débat, et tout le monde n’était pas d’accord avec Fleury.

« Transports funèbres.

« La révolution française, en suspendant avec violence l’exercice de tous les cultes, avait aboli les cérémonies extérieures du culte des morts. Dans nos grandes cités, à Paris surtout, le dernier des devoirs était rendu, sans respect et sans décence, à la dépouille mortelle des citoyens.

« Un gouvernement réparateur voulut restituer à la morale publique la piété des funérailles et la moralité des pompes

²⁸⁹ Charles Dupin, *Rapport du jury central sur les produits de l’industrie française exposés en 1834, Volume 1*, Paris, imprimerie royale, pp. 240-242.

funèbres. Des chars à quatre roues, d'une forme grave et convenable, simples pour le pauvre et somptueux pour le riche, furent préparés d'après le projet d'une commission mixte de l'institut, classes des sciences et des beaux-arts. Des officiers publics veillèrent au convoi des morts, jusqu'au *champ du repos* : nom par lequel la révolution avait remplacé celui des cimetières ou lieux du sommeil commun. |²⁴¹

« La charité municipale alla plus loin; elle voulut que les restes du pauvre fussent ensevelis aux frais de la cité, qui paya pour lui le linceul, la bière et le char funèbre, d'après un certificat d'indigence obtenu par les successeurs du décédé.

« Cette générosité même, et celle des hôpitaux, sont devenues la cause d'un immense abus. A Paris, dans cette opulente cité, qui dépense par année un milliard de francs pour le luxe, l'aisance et les nécessités de près d'un million d'habitants, lorsque cent mille individus terminent leur carrière, trente mille vont mourir à l'hôpital ; ils y meurent par l'abus des plaisirs sensitifs et surtout de la boisson. Là ne s'arrête pas la mesure de la misère et de la dégradation.

« Parmi les cent mille individus décédés à Paris, cinquante mille seulement laissent après eux des parents qui daignent payer leur enterrement et fournir à leur proche un simple drap mortuaire ; vingt-quatre mille sont ensevelis et portés en terre aux frais de la ville, et vingt-six mille aux frais des hôpitaux.

« On voit ici trois choses également affligeantes ; c'est d'abord un effet des misères inévitables dans toute vaste cité ; c'est ensuite la déplorable facilité qu'ont les officiers municipaux à délivrer des |²⁴² certificats d'indigence, pour affranchir du dernier et plus pieux des devoirs une énorme partie de la population, que des maires et des adjoints bons, mais imprudents, *démoralisent par charité*. C'est enfin la dépravation où tombent une foule d'individus, dont les uns, sans éprouver de besoins absolus, sont assez lâches pour demander cette aumône dégradante, et dont les autres, menant

une vie de débauche, ont bu jusqu'au dernier centime avec lequel ils pouvaient couvrir d'un drap funéraire le corps de leur père, de leur mère ou de leur épouse.

« Préfets et maires de Paris, ordonnez seulement qu'on mettra sur le livret des individus qui réclameront de pareilles exemptions : 'N'a pas payé le cercueil de son père et de sa mère', et vous verrez qu'il ne s'en offrira pas un sur mille qui ne retranche sur ses propres excès de quoi ne pas rougir toute sa vie. Par là, vous aurez servi la dignité nationale, et la morale, et la santé de la classe ouvrière. »

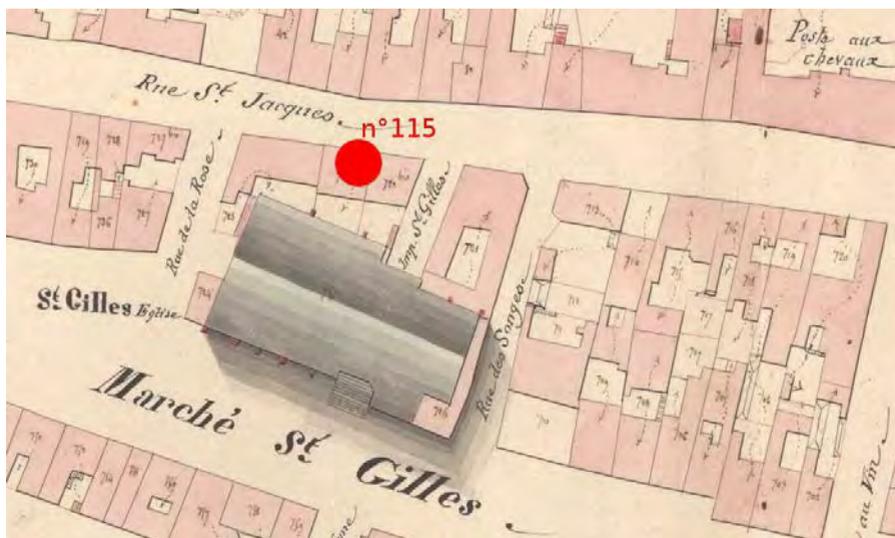
1840-1842. Les trois éditions du *Coup-d'œil*

G.-A. Fleury (ex-secrétaire de la sous-préfecture d'Étampes), *Coup d'œil d'un Parisien sur Orléans et ses habitants, chant en deux parties fait à Étampes, en janvier 1840* [in-16 ; 48 p.], chez l'auteur (115 rue Saint-Jacques), 1840. 2^e édition, 1841. 3^e édition 1841²⁹⁰.

1841. Recensement d'Étampes

Rue Saint-Jacques vit, apparemment seul, « Antoine Fleury ».

²⁹⁰ *Bibliographie de la France ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie* 29/30 (25 juillet 1840), p. 415 n°3618 (« imp. de Pollet à Paris ») ; 29/39 (26 septembre 1840), p. 530 n°4673 (« imp. de Guffanti à Étampes... une autre édition a été annoncée sous le n. 3618 ») ; 30/1 (2 janvier 1841), p. 3 n°26 (« « 3^e édition, revue et corrigée... imprimerie de Pollet à Paris... Ce doit être une 3^e édition [sic]... ») ; *La littérature française contemporaine. 1827-1844. Tome troisième*, Paris, Daguin frères, 1848, p. 509 : « IIIe édition revue et corrigée. Paris, imp. de Pollet, 1841, in-12 [50 c.]... la 1^{ère} édition est de 1840 » ; *Literarische Zeitung* 7 (1840), pp. 635 et 758.



Domicile de Fleury à Étampes en 1840

1841-1842. Les deux éditions de *Bagatelle*

G.-A. Fleury (ex-secrétaire de la sous-préfecture d'Étampes), *Bagatelle, ou Deux jaloux en partie fine, anecdote historique de la fin du XVIII^e siècle* [in-16 ; 47 p.], Étampes, chez l'auteur (115 rue Saint-Jacques), 1841. 2^e édition, 1842²⁹¹.

1845. Décès de Fleury à Étampes

« N°151 – Fleury Gaspard Antoine – Du mercredi six aout mil huit cent quarante cinq, onze heures du matin. – Acte de décès de Gaspard Antoine Fleury, rentier, âgé de soixante dix ans, né à Paris, neuvième arrondissement le six novembre mil sept cent

²⁹¹ *Bibliographie de la France ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie* 31/3 (15 janvier 1842), p. 34 n°268 (« imp. de Guffanti à Étampes ») ; 31/10 (5 mars 1842), p. 138 n°1161 (« 2^e édition... imp. de Juteau, à Paris ; *La littérature française contemporaine. 1827-1844. Tome troisième*, Paris, Daguin frères, 1848, p. 509 : « IIe édition, Étampes, imp. de Guffanti, 1842... la 1^{ère} édition est de la même année ».

cens soixante quinze, domicilié de cette ville, rue Saint Jacques numéro cent quinze, décédé d'hier à trois heures de relevée, en son domicile, veuf en premières noces de Marie Edme Piedefert, décédée à Étampes, et en secondes de [Marie Angélique Dupré, décédée à Orléans, et en troisième²⁹² (de)] Marie Madeleine Coureau, fils de légitime mariage de feu Joseph Antoine Fleury et de feu Marie Madeleine Pascale Bézard son épouse. – Les témoins ont été les sieurs Pierre Félicité Gérosme, propriétaire agé de cinquante quatre ans, et Étienne Sulpice Guignon, agent de police agé de cinquante huit ans, domiciliés de cette ville qui ont signé avec nous Albin Nicolas Pommeret des Varennes maire de la ville d'Étampes après lecture faite et le décès constaté par nous soussigné. – [Signé :] Guignon – Gérosme P. F. – Pommeret des Varennes. »²⁹³

1858. Décès d'Adolphe Baudet à Orléans

« Baudet Adolphe. N°106. – Aujourd'hui jeudi vingt un janvier mil huit cent cinquante huit, à l'heure de midi, par devant nous Jean Cotelte, adjoint à la mairie d'Orléans (Loiret), spécialement délégué, ont comparu, en l'hôtel de la mairie, les sieurs Louis François Lizolle, employé au chemin de fer d'Orléans, et Jules Arouy, vannier, âgé de quarante ans, demeurant, l'un à Chouzy (Loir et Cher), l'autre à Orléans, rue du Châtelet n°3, le premier beau frère et le second ami de sieur Adolphe Baudet, doreur, âgé de cinquante ans, né à Étampes (Seine et Oise) domicilié à Orléans, rue du Grand Marché n°?, époux de dame Marie Adèle Victoire Lizolle, fils de Étienne Baudet, charcutier, et de Marie Angélique Dupré, son épouse, décédés, lesquels comparants nous ont déclaré que le dit sieur

²⁹² Ajouté dans un deuxième temps en marge par appel de croix, addition validée par la signature des trois mêmes qu'à la fin de l'acte.

²⁹³ Saisie de B.G.

Adolphe Baudet est mort ce matin à une heure, dans son domicile sus-énoncé. – De laquelle déclaration nous avons dressé le présent acte, que les dits comparans ont signé avec nous, lecture faite. – Fait au dit hôtel, les jour, mois et an susdits. – [Signé :] Lizolle – Arouy – Cotelle. »²⁹⁴

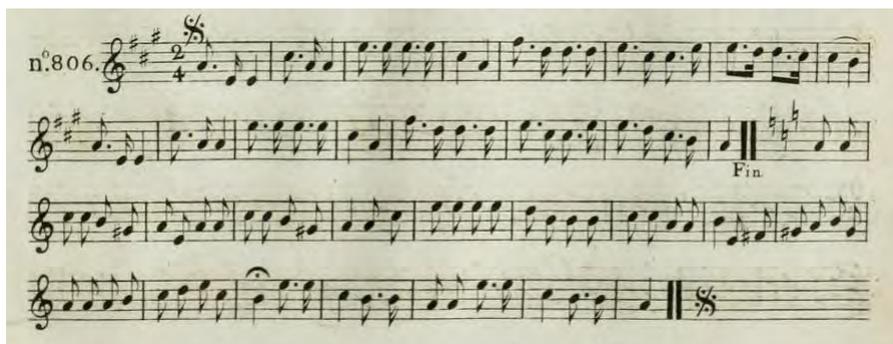
1874. Décès de Marie Adèle Lizol

« Lizol Marie Adèle Victoire – n°1246. – Du jeudi cinq novembre mil huit cent soixante-quatorze, à neuf heures du matin Acte de décès de Marie Adèle Victoire Lizol, ancienne marchande de poisson âgée de soixante-quatorze ans, née à Orléans, y domiciliée rue de la Hallebarde, n°2, morte cejourd'hui, à six heures du matin dans son dit domicile, veuve de sieur Adolphe baudet, doreur, fille de feu sieur Alexandre François Lizol, cordonnier, et de feu dame Marie Magdeleine Catherine Courtin, son épouse, constaté suivant la loi et après nous être assuré du décès, par nous Cyprien Jacques François Machard-Grammont, adjoint au maire de la ville d'Orléans (Loiret), spécialement délégué, sur la déclaration faite à nous par les sieurs Émile Sylvain Massicot, marchand de salines, âgé de quarante ans, demeurant en cette ville, rue de la Hallebarde, n°2, gendre de la défunte, et Louis Massicot, rentier, âgé de soixante-cinq ans, demeurant en cette ville, rue d'Angleterre n°9, cousin de la dite défunte, et lecture faite de présent acte, les comparans ont signé avec nous. – Fait en l'hôtel de la mairie, les jour, mois et an susdits. – [Signé :] Machard François ad. – E. Massicot – L. Massicot. »²⁹⁵

²⁹⁴ Saisie de B.G.

²⁹⁵ Saisie de B.G.

02. Recherches sur les chansons étampoises de Gaspard Fleury



02.01. À mon fidèle Vermeil.

02.02. La Saint-Martin.

02.03. Mon réveillon de 1839.

02.04. Les rois.

02.05. Strophes funéraires.

02.01. À MON FIDÈLE VERMEIL, Dont la méchanceté humaine m'a privé.

AIR : *du Chien fidèle.*

La première chanson de Fleury, composée à Étampes en 1839 après son retour d'Orléans, au sujet de son chien Vermeil, s'insère dans une tradition dont nous donnons ci-après quatre exemples contemporains : d'abord deux chansons sur le thème de la fidélité du chien aux vieillards malheureux et mal voyants ; puis deux faits divers célèbres, sur le thème de la fidélité canine, dont le deuxième relatif à la Révolution de 1830, également mis en chanson :

1a) Une autre chanson, anonyme, attestée en 1821.

1b) Une chanson de 1820 due à Émile Debraux²⁹⁶.

1c) Un fait divers survenu à Orléans en 1829 : c'est l'histoire du chien de Saint-Paterne ;

1d) Un autre fait divers particulièrement célèbre survenu à Paris en 1830 et mis en chanson : c'est l'histoire du chien du Louvre.

²⁹⁶ Paul Émile Debraux (1796-1831) écrivain, goguettier, poète et chansonnier français parfois surnommé le « Béranger de la classe ouvrière ».

02.01a. La Fidélité expirante ou le Chien sur le tombeau de son maître ²⁹⁷

Air du Chien Fidèle.

Ci gît ici près d'une humble chaumière
Le doux maître qui m'a toujours chéri ;
La mort, hélas ! de sa faux meurtrière
Devant mes yeux pour toujours l'a ravi.
Combien j'aimais éprouver ses caresses !
De son vivant sans cesse il me disait ;
Fidèle enfin, puisque tout me délaisse,
Mon pauvre Chien ne me quitte jamais.

Avec lui seul je chérissais la vie,
Malgré qu'il eût tous les jours des malheurs ;
Le conduisant par sa vue affaiblie.
Des endurcis j'atendrissais les cœurs.
Les habitans venaient dans sa chaumière
Aussi chaque jour il me répétait :
Le ciel enfin veille à notre misère,
Mon pauvre Chien ne me quitte jamais.

Si le Très-Haut, par sa toute puissance
De mon maître m'a privé pour toujours,

²⁹⁷ *Recueil d'ariettes, chansons, vaudevilles, etc. etc... choisis et chantés par Honoré Baland, dit Louis André, Paris, Stahl, 1821 [d'après la Bibliographie de la France], pp. 1-2.*

Moi, je gémiss et pleure son absence
À chaque instant, à toute heure du jour,
En me rappelant son heure dernière
Où, près de son lit, je le caressais :
Ah ! me dit-il, j'ai fini ma carrière ;
Mon pauvre Chien, tu me perds pour jamais.

Combien je vois qu'il est dur et sensible
De perdre hélas ! ce qu'on a de plus cher ;
Faut-il, enfin, mort cruelle et terrible
M'occasionner de si cruels revers.
Hélas je n'ai plus d'appui dans ce monde,
J'ai tout perdu aujourd'hui, désormais
Mes gémissemens rempliront sa tombe.
Son pauvre chien ne le quittera jamais.

Puisque mon maître a perdu l'existence
Tous mes soupirs sont enfin superflus ;
Je lui ai prouvé ma reconnaissance
Quand il vivait ; mais hélas ! il n'est plus ;
Je perds aussi moi-même la lumière,
La mort s'approche, abrège mes regrets ;
Sur son tombeau je finis ma carrière ;
Le Chien fidèle expire pour jamais.

02.01b. l'aveugle et son chien

Couplets philosophiques (1820) ²⁹⁸

AIR de la bonne vieille.

La nuit descend, le laboureur tranquille,
Pour le hameau, délaisse les guérets ;
Viens, mon ami, viens, loin de cette ville,
Guider mes pas à l'ombre des forêts.
Là, sur un lit, aux maux inaccessible,
D'un doux sommeil attendons les bienfaits ;
Mais si tu veux que le mien soit paisible,
Mon pauvre chien, ne me quitte jamais !

Lorsque le sort de fleurs parait ma tête,
Tous les mortels me flattaient comme toi,
Mais quand je fus en butte à la tempête,
Tu fus le seul qui restas avec moi.
De vils motifs n'enflamment point ton zèle,
De l'eau, du pain, voilà quels sont nos mets.
Plus je suis pauvre et plus tu m'es fidèle ;
Mon pauvre chien, ne me quitte jamais !

²⁹⁸ Paul Emile Debraux, *Chansons nationales, nouvelles et autres. Troisième édition*, Paris, Le Couvey, 1822, pp. 115-117 ; Quatrième édition, Paris, Librairie française et étrangère, 1826, pp. 89-90. On notera que cette chanson souvent rééditée dans différents recueils, l'est notamment, avec beaucoup de fautes et sous le titre « Le Chien fidèle », attribuée à un « anonyme », et avec l'air de « T'en souviens-tu ? » par Dumersan, *Chansons nationales et populaires de France, accompagnées de notes historiques et littéraires*, Paris, Garnier frères, 1866, pp. 403-404.

Tu m'as suivi sur les champs de bataille,
Et depuis lors devenant mon soutien,
Malgré le feu, le bronze et la mitraille,
Tu me voyais, tu ne redoutais rien.
À l'amitié, quand des frères parjures,
Sous leurs chevaux me foulaient sans regrets,
Tu restais là pour lécher mes blessures.
Mon pauvre chien, ne me quitte jamais !

Si des grandeurs on te fait la peinture,
Rappelle-toi des maux que j'ai soufferts ;
Songe surtout qu'une riche dorure
N'enlève pas la pesanteur des fers.
Un vil despote, hélas ! voilà peut-être
Ce qui l'attend dans un brillant palais.
Moi je suis plus ton ami que ton maître ;
Mon pauvre chien, ne me quitte jamais !

Il faut aimer, telle est la loi suprême,
Sans quoi la vie, hélas, n'est presque rien ;
Il faut aimer, mais il faut qu'on vous aime ;
Au malheureux, cela fait tant de bien !
J'éprouve encor cette flamme immortelle,
Mais je suis pauvre, aveugle,... ah ! désormais,
Qui m'aimera, si tu m'es infidèle ?
Mon pauvre chien, ne me quitte jamais !

Comme le sort, qui me portait envie,
Courba mon front, plus que le poids des ans,
Je crains de voir encor pendant ma vie,
Persécuter les fils des Protestans.

*Si le curé du voisin presbytère*²⁹⁹
Me refusait la tombe d'un Français,
Pour m'y placer, creuse en grattant la terre ;
Mon pauvre chien, ne me quitte jamais !

²⁹⁹ Les mots en italiques sont censurés à partir de la quatrième édition de 1826 (remplacés par des pointillés) puis toute la strophe disparaît dans les rééditions ultérieures, par exemple dans *Couronne des poètes vivants*, Paris, Bureau de la bibliothèque catholique, 1827, pp. 88-89.

02.01c. Histoire du chien de Saint-Paterne ³⁰⁰

« 31 décembre 1829. Aujourd'hui, il est mort à Orléans un chien dont les derniers momens sont devenus historiques pour cette ville. Cet animal extraordinaire, surnommé le chien de Saint-Paterne, a fait verser bien des pleurs aux âmes sensibles qui ont eu connaissance des faits ci-après :

« Il n'y a pas un an, un marchand de bestiaux quitta l'ancienne province du Berri, et traversa, en s'avancant un peu vers l'ouest, le département de Loir-et-Cher et une partie de celui du Loiret ; le but de son voyage était de contribuer, pour sa part, à l'approvisionnement de Paris, dans l'espérance d'en retirer un peu d'or. Tout en supputant les ³³⁷ bénéfices probables de la vente comparés aux prix d'achat réduits par les frais de transport et d'entretien, et balancés par les cas fortuits de maladie et de mortalité, il fit son entrée dans Orléans. C'est là que l'attendait le seul accident qu'il n'eût pas fait entrer dans ses calculs. Le marchand de bestiaux tomba malade en mettant le pied dans l'hôtel Saint-Nicolas rue Bannier, tenu par le sieur Davoust ; presque aussitôt il est en danger, puis à l'agonie, puis mort. Il meurt presque à une égale distance de ses foyers et de ce Paris où tendaient ses efforts, et qui venait de tromper une ambition de plus. Il meurt, comme tant d'autres, au milieu de ses projets. Nul n'aurait pris soin de lui après sa mort, si la religion et la loi, nos protectrices naturelles, n'eussent marqué d'avance un asile à ceux qui n'ont pas eu le temps de s'en

³⁰⁰ Denis Lottin père (†1845), *Recherches historiques sur la ville d'Orléans. Troisième partie, tome 2 : du 8 juillet 1816 au 15 septembre 1830*, Orléans, J.-B. Niel, 1845, pp. 336-339.

choisir un. L'église la plus voisine donna des prières à l'âme du vieux marchand, et le champ du repos le plus voisin un peu de terre à ses restes.

« Le marchand de bestiaux laissait après lui un chien, véritable prodige de fidélité et de reconnaissance, son compagnon assidu, qui avait longtemps partagé sa bonne et sa mauvaise fortune, qui avait eu son rôle dans presque tous les actes de la vie de son maître, et qui avait ressenti les mêmes impressions que lui, bien plus que celui-ci ne l'avait jamais imaginé. Ce fidèle serviteur était resté étendu auprès de son lit de mort jusqu'à son dernier soupir, sans prendre aucune nourriture, veillant sur lui dans le sens le plus affectueux de ce mot, cherchant à se faire oublier, et tenant concentrée sa profonde douleur plutôt que de la témoigner par d'importunes démonstrations.

« Bientôt, il était resté seul à côté du cadavre de son maître, et il avait paru inanimé, comme lui, jusqu'au moment où des mains étrangères et indifférentes vinrent s'en emparer ; ce fut alors que commencèrent à se faire entendre ses aboiemens lugubres rien ne put les apaiser [sic], et nul n'aurait osé recourir à la violence pour l'arracher à la cause de ses regrets seul il forma le cortège de son maître, et jamais plus véritable douleur ne servit d'escorte à un malheureux vers sa tombe. ³³⁸

« Derrière le corps du vieux marchand, il franchit le seuil du lieu saint, ses hurlemens en ébranlent les voûtes et se mêlent à la prière d'une façon lamentable à mesure que la pieuse cérémonie s'achève, ses plaintes deviennent plus énergiques et plus sombres mais quand tout est près de finir, à ce dernier et fatal moment où la terre retombe avec bruit, comme un orage qui éclate, ou une maison en ruine qui s'écroule sa douleur paraît se tourner en désespoir, et son désespoir devenir de la fureur cependant, nul ne s'en effraie, tant il se montre étranger à ce qui l'entoure tant et si bien il a fait comprendre à tous qu'il parle le langage de la douleur universelle du genre humain.

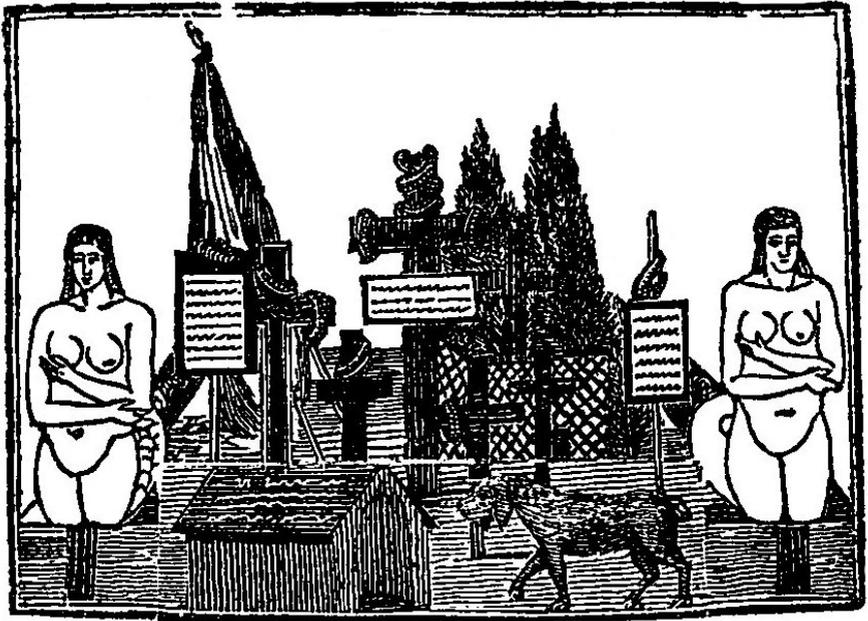
« C'était dans l'église de Saint-Paterne que la religion avait reçu le corps du vieux marchand, c'était au cimetière Saint-Jean qu'était allée se refroidir sa cendre ce fut là que son chien fidèle se choisit comme une nouvelle patrie. De toute la terre, où n'était plus son bon vieux maître il ne voulut plus connaître que l'étroit espace où il s'était arrêté quelques instans après sa mort, et celui qui recouvrait sa dépouille ; les heures, les jours, les mois s'écoulaient sans épuiser son affection sans fatiguer sa reconnaissance. Chaque jour, à la même heure, à l'heure où le cortège s'est acheminé vers l'église il en retrouve la route, il y renouvelle ses hurlemens plaintifs, 9 et va achever, au cimetière Saint-Jean, son pieux pèlerinage.

« Depuis près d'une année toute la paroisse de Saint-Paterne est témoin de ses assiduités et de ses regrets sans fin. On l'a appelé le Chien de Saint-Paterne, honorable célébrité qui passera trop vite, mais que nous avons cru de notre devoir de constater dans cet ouvrage. Fidélité reconnaissance, vertus rares et modestes, vous passerez inaperçues.

« Un être aussi pitoyable que le chien de Saint-Paterne devait finir lui-même par émouvoir la pitié il a été recueilli par des âmes sensibles (chez M. Doisy, banquier, rue des Fauchets, où nous l'avons vu et caressé) qui cherchaient à le consoler. Depuis trois mois, cet intéressant animal avait tenu un juste-milieu entre ses anciennes et ³³⁹ ses nouvelles affections ; le partage qu'il en a su faire est le chef-d'œuvre de la plus exquise sensibilité ; mieux dissimulée, l'expression de ses regrets était adoucie par la crainte de blesser la délicatesse de ses nouveaux hôtes. Chaque semaine, il disparaissait un jour entier, et ce jour-là encore il s'abstenait de nourriture il se dérobaux caresses, et, pendant longtemps on a ignoré ce qu'il devenait c'est le jour fatal que rien n'effaçait de son souvenir à son retour, son allure était plus animée, sa gaîté plus expressive soit qu'il voulût ainsi faire oublier son absence, ou qu'il éprouvât l'inévitable satisfaction d'un devoir accompli qu'il a fidèlement continué

jusqu'à ce jour où on le trouva mort sur la fosse de son premier maître.

« À quelle espèce appartenait donc cet animal si rare, et d'un si heureux naturel ce n'était ni un chien de luxe, ni un épagneul de petite-maîtresse ; ce n'était ni un oisif d'antichambre, ni un ennuyeux de salon; c'était un chien de berger, un chien industriel qui faisait parti du tiers-état dans la classe si intéressante des animaux domestiques au sein de laquelle il était né. (17-28-76-77.) »



02.01d. Médor ou le chien du Louvre au tombeau de son maître ³⁰¹

Relation sur l'histoire d'un chien fidèle, dont le maître a été victime dans les trois journées de juillet. – Particularités intéressantes sur cet animal, qui accompagnait son maître à l'attaque du Louvre et au plus fort de la mêlée. – Instinct tout particulier de ce chien célèbre, qui ne quitte pas de la journée la tombe de son ami. – Détails du soin que prennent MM. Les gardes nationaux qui lui ont fait construire une cabane à l'endroit même où repose son maître. – Romance à ce sujet.

³⁰¹ Médor, ou le chien du Louvre au tombeau de son maître. Relation sur l'histoire d'un chien fidèle, dont le maître a été victime dans les trois journées de juillet. Romance à ce sujet (in-8°), Paris, Gauthier, 1831.

L'incomparable chien dont nous retraçons l'histoire, attire chaque jour au tombeau des braves qui gisent au pied de la colonnade du Louvre, une foule empressée et curieuse. L'aspect de cet intéressant animal, en fixant l'attention publique, porte dans l'âme du spectateur, le sentiment de la pitié et de la douleur la plus profonde.

Cet animal, digne d'occuper un rang parmi les chiens célèbres, a reçu du public le nom de Médor, auquel il répond depuis que sa douleur, devenue plus calme, lui permet d'entendre ceux qui le lui adressent. Digne aussi d'être l'émule des défenseurs de la liberté, il est constant qu'il accompagnait l'un des braves qui succombèrent à l'attaque du Louvre ; mais tout ce qu'on a dit sur la profession de son maître n'est que le résultat d'opinions hasardées. La vérité c'est que, lorsqu'on releva les morts, on le vit s'élancer sur une voiture dont il ne descendit qu'avec les corps qu'on inhuma tous ensemble dans une fosse commune.

Dès lors, ce lieu de douleur devint l'habitation de Médor, tantôt couché sur la tombe qui renferme l'objet de ses regrets, tantôt errant tristement le long des palissades. La nuit ses hurlements plaintifs font retentir les voûtes du palais d'où naguère les soldats du despotisme mitraillaient les amis de la liberté ; mais Médor ne prend aucune nourriture, son corps décharné s'affaisse et se couvre de plaies. Une dame compatissante entreprend de le guérir ; elle le caresse, elle a le courage de le panser, et lui apporte à manger ; enfin elle parvint à lui inspirer de la reconnaissance en le rappelant à la vie. Une autre femme l'avait secondée dans cette louable entreprise.

Médor est parfaitement rétabli, mais sa tristesse est toujours remarquable ; il est doux et caressant surtout envers ceux qui

semblent partager sa douleur. Ce chien de la famille des barbets, est blanc, oreilles marron et taches marron sur le dos.

Deux particularités intéressantes qui prouvent l'instinct de cet animal et son attachement à son maître, ne doivent pas être oubliées, nous dirons donc que nous avons vu, et plusieurs personnes ont également fait la même remarque, que Médor plusieurs fois dans la journée s'occupe à déterrer avec ses pattes un chiffon, et chose surprenante et extraordinaire, c'est que l'on présume que ce linge est un lambeau de la chemise de son maître ; mais ce qu'on admire le plus en cette occasion, c'est que lorsqu'il est parvenu, non sans peine, à se procurer ce morceau de linge, il le nettoie avec soin et le replace de nouveau en terre ; nous pouvons encore dire, nous pouvons même affirmer que nous avons vu quelqu'un lui présenter une brioche ; sitôt il s'empresse de creuser un autre trou à côté de celui où est déposé son chiffon, et y enterre ce gâteau dans le même état qu'on lui a donné, donnant à entendre par là et par son instinct que son maître le mangera ; ces deux traits se passent sur la tombe même de son infortuné maître.

Tous les soirs MM. les gardes nationaux emmènent Médor au corps-de-garde du Louvre, et suivant ce qu'ont attesté plusieurs d'entre eux, c'est que pendant la nuit ce fidèle animal pousse des soupirs semblables à ceux que pourrait faire une personne qui aurait un des siens à regretter.

MM. les gardes nationaux des différents postes établis au Louvre, lorsqu'ils furent parvenus à l'appivoiser un peu, prirent l'habitude de lui donner le couvert pendant la nuit ; mais le 18 janvier, MM. les gardes nationaux de la sixième légion, grenadiers, chasseurs et voltigeurs de service au Louvre, lui ont élevé une cabane, sur laquelle on lit le quatrain suivant :

*Depuis le jour qu'il a perdu son maître,
Pour lui la vie est un pesant fardeau ;
Par son instinct il croit le voir paraître ;
Ah ! pauvre ami, ce n'est plus qu'un tombeau.*

Romance sur le chien fidèle

Air : de l'Orphelin des trois jours.

J'ai célébré nos trois grandes journées,
J'ai célébré les Parisiens vainqueurs !
J'ai visité les tombes couronnées
Des Français morts qui vivent dans nos cœurs.
De ces derniers rien n'égale la gloire
Mais de l'un d'eux, d'un héros citoyen,
Si je ne puis vous raconter l'histoire,
Je parlerai de son fidèle chien.

Qu'il soit chanté ce digne ami de l'homme,
Qui porte un cœur valant son pesant d'or ;
Comme Paris, Vienne, Londres et Rome
Citent déjà le beau trait de Médor :
On croit le voir à l'attaque du Louvre,
Lorsque son maître, atteint d'un biscayen,
Tombe mourant, et qu'alors se découvre
Le sentiment de ce fidèle chien.

Il suit son maître, il s'attache à sa tombe,
Lève souvent ses regards vers les cieux ;
A sa douleur on craint qu'il ne succombe ;
On voit les pleurs qui coulent de ses yeux :
Il gratte, il mord la planche qui recouvre
Le corps sanglant du héros citoyen ;

L'écho redit, sous les voûtes du Louvre,
Les hurlements de ce fidèle chien.

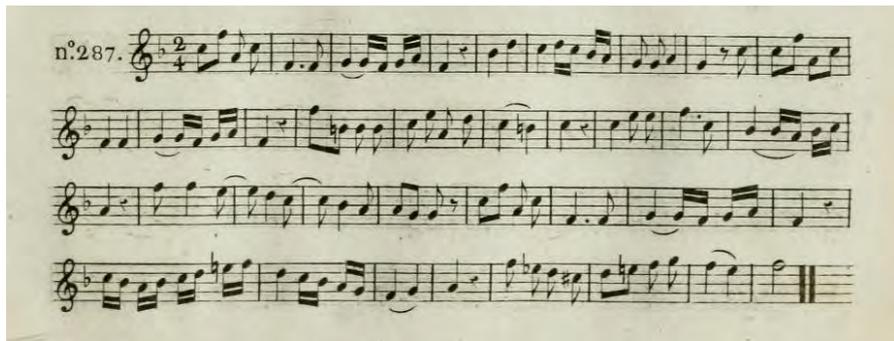
Comme il ne prend aucune nourriture,
Il s'affaiblit et bientôt sa maigreur
Au surveillant de cette sépulture,
D'un vrai squelette offre presque l'horreur.
Sexe chéri, tes soins, ta bienfaisance
Le reconforte ; et c'est par ton moyen
Qu'on sait aussi que la reconnaissance
Est dans le cœur de ce fidèle chien.

Mais sur sa perte il ne prend pas le change
Avec courage il soutient son malheur :
Médor gémit, mais enfin Médor mange,
En se livrant toujours à sa douleur.
Ses longs soupirs en deviennent l'organe ;
Fidélité, qu'il est fort ton lien !
Il le retient au fond de la cabane
Qu'on a construit pour ce fidèle chien.

Quand tout Paris l'admire et le contemple,
Quand son renom augmente tous les jours,
Ce chien célèbre offre au monde un exemple
Que les humains ne donnent pas toujours :
Vous, ses pareils, illustres dans l'histoire,
Cédez la palme au chien du Parisien !
C'est à Médor qu'appartient la victoire :
Trois fois honneur à ce fidèle chien.

02.02. LA SAINT-MARTIN.

AIR : *Jeunes Amants, cueillez des fleurs.*



Cet air alors classique avait été composé en 1792 par Gaveaux³⁰² pour un opéra-comique :

« *L'Amour filial*, opéra-comique en un acte, paroles de Demoustier, musique de Gaveaux, représenté pour la première fois le 7 mars 1792.

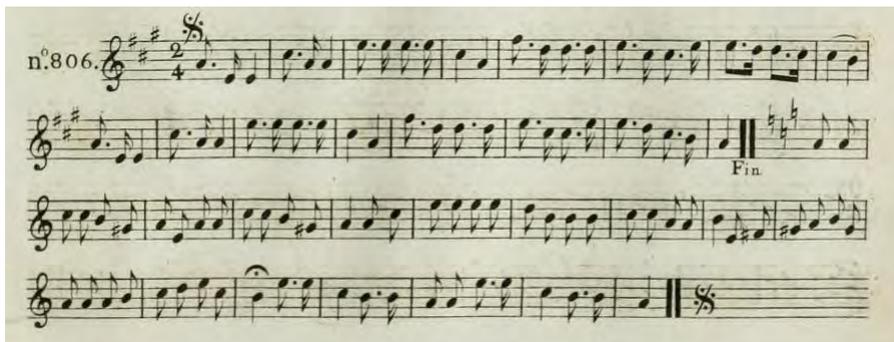
« Cet ouvrage ne manque pas de mélodie. On y distingue les couplets : *Jeunes amants, cueillez des fleurs* [Clé du Caveau, n°438] ; l'air : *Que je suis heureux d'être père !* ; le duo : *Ma mère, au printemps de sa vie* ; les couplets : *Quand j'avais l'âge de mon fils* [Clé du Caveau, n°1079]. »³⁰³

³⁰² Pierre Gaveaux (1761-1825), chanteur et compositeur français

³⁰³ Félix Crozet, *Revue de la musique dramatique en France, contenant un essai abrégé de l'histoire de l'opéra, des notices par ordre alphabétique de tous les opéras ou opéras-comiques qui ont été représentés en France sur nos divers théâtres lyriques, y compris le théâtre italien et enfin des notices aussi par ordre alphabétique des compositeurs dont les œuvres ont été représentées en France, avec la liste de tous leurs ouvrages*, Grenoble, Prudhomme, 1866, p. 46.

02.03. MON RÉVEILLON DE 1839.

AIR : *du Balayeur de Béranger*³⁰⁴.



Cette chanson est intéressante à un double titre. D'abord, son air est emprunté à une chanson antiroyaliste et anticléricale de 1815 souvent attribuée à tort à Béranger, alors qu'elle était de son ami Louis Festeau³⁰⁵. Nous en donnons deux versions successives publiées par l'auteur, l'une en 1834 et l'autre en 1843 : où l'on voit que ces chansons politiques parfois très populaires étaient remaniées librement au gré de l'actualité.

Deuxièmement la chanson a visiblement été inspirée à l'auteur par un cantique de Noël entendu dans quelque église d'Étampes (sans doute celle de Saint-Gilles), cantique qui développait une idée théologique qui a choqué l'auteur.

³⁰⁴ Chanson antiroyaliste et anticléricale de 1815 qui peut-être ne serait pas de Béranger, voyez notre Annexe 5.

³⁰⁵ Louis Festeau (1793-1869), chansonnier politique, ami de Béranger. « Cette chanson a été attribuée à tort à M. de Béranger. Son auteur (M. Festeau), l'a presque entièrement refaite. (*Note de l'éditeur* [de 1834]). » Et : « C'est à tort que l'on a attribué cette chanson à M. Béranger, et qu'on l'a imprimée sous son nom dans plusieurs contrefaçons. M. Festeau en est l'auteur, et l'a presque entièrement refaite » (*Note de l'éditeur* de 1843).

02.03a. L'entrepreneur de balayage (1815)



Réédition de 1834

Air : *Ce soir-là sous son ombrage.*

Balayons,
Nettoyons,
Dans notre entreprise
Il faut qu'en tous lieux
Nul endroit n'échappe à nos yeux ;
Chez les grands
De tous rangs
Sachons, quoi qu'on dise,
Porter nos balais
Jusqu'au sein même des palais.

Réédition de 1843³⁰⁶

(1815)

Air du vaudeville de madame Scarron

CHEUR DE BALAYEURS.

Balayons,
Nétoyons,
Dans notre entreprise
Il faut qu'en tous lieux
Nul endroit n'échappe à nos yeux;
Chez les grands,
De tous rangs,
Il faut (sans méprise)
Porter nos balais
Jusqu'au sein même des Palais.

³⁰⁶ Louis Festeau, *Les éphémères, chansons et musique*, Paris, J.-N. Barba, 1834, pp. 97-102.

LE BALAYEUR EN CHEF.

Français, à vous je m'adresse,
Secondez l'entrepreneur :
Je veux faire avec adresse
Le métier de balayeur.
Cet état, moins vil qu'on pense,
Me charme sans m'effrayer,
Ah! que de gens en France
Je voudrais balayer !

Balayons, etc.

Je possède quelques listes
De gens qu'il faut balayer ;
Chez cinq ou six journalistes
Je veux d'abord m'essayer ;
Aux fripons ,... à quelques riches,
Aux intrigans,... aux préfets,
Aux généraux... postiches,
J'offrirai mes balais.

Balayons, etc.

A notre Chambre immortelle
Je donnerai tous mes soins ;
D'abord je veux avec zèle
Examiner tous ses coins :
Après l'endroit qui fait face,
En visitant tous les bancs,
J'approprirai la place
Où les gens sont tout blancs.

Balayons, etc.

Passant à la Préfecture,
Dans chaque bureau secret,
Là, je chasserai l'ordure
À grands coups de mon balai ;
L'air fétide qui s'exhale
Ne saurait pas m'effrayer ;
Car, plus l'endroit est sale,

Français ! à vous je m'adresse,
Secondez l'entrepreneur,
Sachons unir à l'adresse
La constance et la vigueur ;⁹⁸
Quel profit je vois d'avance
Dans ce glorieux métier,
D'après le nombre immense
De gens à balayer.

CHŒUR. Balayons, etc.

Pour commencer la besogne :
Nous avons les Missions,
Les Prélats à rouge trogne,
Et les Congrégations.
Les Valets de haut parage ;
Les marquis de Carabas ;
Cherchons bien ! et l'ouvrage
Ne nous manquera pas.

CHŒUR. Balayons, etc.

À vingt pas du Pont-au-Change
Est un lieu de triste aspect,
Il faut de beaucoup de fange
Purger ce séjour infect ;
On peut faire je l'assure,
Ce travail à peu de frais,
Pour engloutir l'ordure
La rivière est tout près

CHŒUR. Balayons, etc. ⁹⁹

À nos bons amis les Suisses.
Dont les soins nous sont si chers ,
Par égard, nos bons offices
Gratis leur seront offerts ;
Que le jour se fait attendre
Où nous pourrons sans délai,
Pour leur service... prendre...

Plus il faut balayer.

Balayons, etc.

À nos bons amis les Suisses,
Dont les soins nous sont si chers,
Dans peu de temps mes services
Leur seront sans doute offerts !
Que le jour se fait attendre
Où je pourrai, sans délai,
Pour leur service, prendre
La pelle et le balai !

Balayons, etc.

À ces bons missionnaires,
Qui vont suivis de soldats,
Par amitié pour ces frères
Je leur offrirai mon bras ;
Pour fêter ces personnages,
Et nettoyer les saints lieux,
Ils auront à leurs gages
Mon balais... derrière eux.

Balayons, etc.

De là chaque ministère
Me donnera de l'emploi ;
On y fait tant de poussière
Qu'ils auront besoin de moi.
Puis, quittant la capitale,
Dans chaque département,
Sans craindre le scandale,
Partout j'irai disant :

Balayons, etc.

La pelle et le balai...

CHŒUR. Balayons, etc.

Sur les rives de la Seine,
L'œil aperçoit un hôtel
Où fut d'un grand capitaine
Le bataillon immortel ;
Ces lieux ont pour locataires,
Des Mirmidons insolens,
Chez ces beaux jannissaires,
Déployons nos talents !

CHŒUR. Balayons, etc.

Prodiguons à quelques chambres,
Et notre temps et nos soins ;
Ne ménageons pas nos membres
En appropriant les coins : |¹⁰⁰
Frottons ! que rien ne nous lasse,
Tribune, fauteuil et banc,
Pour qu'en y prenant place
On n'y soit pas tout blanc.

CHŒUR. Balayons, etc.

Ainsi que certain polype,
Après les murs des Palais,
Plus d'un insecte s'agrippe
Pour étendre ses filets ;
Atteint jusqu'en sa demeure,
Que le Vampire rusé,
Sans pitié soit sur l'heure
Sous nos pieds écrasé.

CHŒUR. Balayons, etc.

Auprès de chaque Excellence
Exerçons notre savoir,
Là, la poussière est immense,
Faisons jouer le houssoir ;
Les bouleaux sont nécessaires,

Dans toute la France... allons !
Des Préfets et des Maires
Nettoyer les salons. |¹⁰¹

CHŒUR DE BALAYEURS.

Balayons,
Nettoyons,
Dans notre entreprise,
Il faut qu'en tous lieux
Nul endroit n'échappe à nos yeux ;
Chez les grands
De tous rangs,
Il faut (sans méprise)
Porter nos balais
Jusqu'au sein même des Palais.

02.03b. Extraits de quelques Noëls du temps

Noël ³⁰⁷

Sur l'air : *Ne crois pas qu'un bon mariage.*

Ne crains plus, monde coupable,
Les coups d'un Dieu redoutable ;
Son Fils, au pécheur semblable,
Vient pour désarmer son bras
Dans le recoin d'une étable.

[...]

³⁰⁷ *La grande Bible, ou Nouveau recueil des Noëls vieux et nouveaux pour la présente année, composés à l'honneur du triomphe de Jésus-Christ naissant*, Bordeaux, Moreau, 1813, p. 36.

Autre Noël³⁰⁸

Mystères et solennités de la Religion.
Sur l'air : *Sans l'Espérance.*

[...] Plus de misère: un Dieu souffre pour nous,
Et de son père désarme le courroux ;
C'est pour notre bonheur qu'il est dans la douleur ;
Pouvait-il, pour vous plaire, unir à sa grandeur
Plus de misère. [...]

Autre Noël³⁰⁹

Sur l'air : *Ne vous étonnez pas, etc.*

[...] Il adore l'Enfant
Et salue la Mère,
Il adore l'Enfant
Qui vient donner son sang
Pour appaiser son Père,
Que le péché d'Adam
Avait mis en colère
Long-temps. [...]

Noël³¹⁰

Sur l'Air : *O Filii et Filiae.*

[...] Déjà l'Agneau veut s'immoler
Tout son sang brûle de couler :
Viens voir cet innocent Abel.
Noël, Noël, Noël, Noël. [...]

³⁰⁸ *Ibid.*, p. 42.

³⁰⁹ *Ibid.*, pp. 50-51.

³¹⁰ *La fleur choisie des Noël's nouveaux, français et gascons : composés en l'honneur de l'Incarnation de Jésus-Christ et considérablement augmentés*, Bayonne, veuve Cluzeau, 1838, p. 9.

Noël XXII.³¹¹

Sur l'air: *Préparons-nous à la Fête nouvelle.*

Rassemblons-nous dans ces douces retraites,
Prenons nos hautbois, nos musettes,
Mêlons, mêlons nos voix aux sons des chalumeaux. |⁷¹
Chantons, chantons nos airs les plus nouveaux.

Le Roi des Rois a quitté son tonnerre,
Son Fils rend la paix à la terre,
Le Ciel nous est propice, il calme son courroux,
Si-tôt qu'il voit son maître parmi nous.

Il vient à nous, c'est l'amour qui l'appelle
Du sein de la gloire immortelle.
Ah ! que ce jour pour nous est un jour glorieux !
La terre enfin s'unit avec les Cieux.

Solennisons par des cris d'alégresse,
L'excès de l'amour qui le presse,
Il vient naître ici bas pour sauver l'univers,
Tout son dessein , c'est de briser nos fers

O ! quel amour, et qui peut le comprendre ? |⁷²
Quels biens ce grand Dieu va nous rendre
Pour nous donner la vie il vient souffrir la mort,
Et du naufrage, il va nous mettre au port.

Affreux tyran de l'empire des ombres,
Gémis dans tes lieux les plus sombres,

³¹¹ *L'Élite des bons Noëls nouveaux, corrigés et nouvellement composés pour la gloire de Dieu et à l'honneur de la Sainte Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur les airs les plus connus d&ans le Béarn, Toulouse, A. Henault fils, 1827 (d'après la Bibliographie de la France), pp. 70-74.*

C'est redoubler tes maux, que de combler nos vœux,
Notre bonheur te rend plus malheureux.

Il est ton maître, il s'oppose à ta rage,
C'est lui qui commande à l'orage ;
Les flots que tu formas se calment à sa voix,
Et les enfers fléchissent sous ses lois.

Nous triomphons, et tu vois notre gloire,
Nos chants sont des chants de victoire,
Et par un heureux sort dont tu deviens jaloux, |⁷³
Le Tout-puissant a combattu pour nous.

Il veut lui-même expier notre crime,
Lui-même, il en est la victime :
Pour apaiser son père il daigne s'immoler,
Je vois son sang déjà prêt à couler.

Ah ! puisqu'enfin son heureuse naissance
Nous rend notre chère innocence,
Pour n'être pas ingrats, après tant de bienfaits,
Gardons la mieux, ne la perdons jamais.

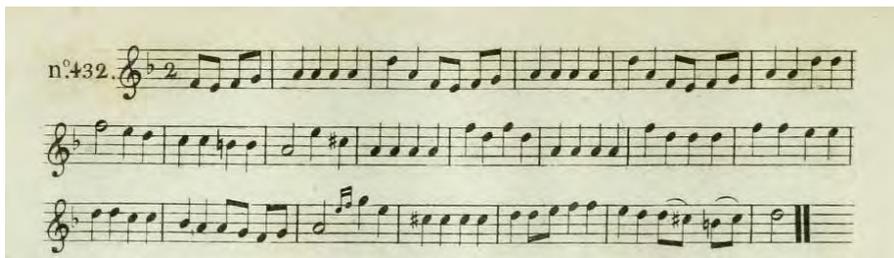
Monstre cruel, seul auteur de nos peines,
Péché, nous sortons de tes chaînes ;
C'est trop long-temps gémir dans ta captivité,
Ce jour heureux nous rend la liberté.

Dieu Rédempteur qui finit nos alarmes,
Qu'après ce bonheur plein de charmes, |⁷⁴
L'amour qui vous a fait naître pour les pécheurs
Puisse à jamais régner dans tous les cœurs.



02.04. LES ROIS.

AIR : *On nous dit que l'premier homme.*



02.04a. L'air original

Cet air avait été composé en 1798 par P. Gaveaux pour *Le diable couleur de rose ou le Bonhomme Misère*, opéra-bouffe de Guillaume Levrier-Champrion.

Chanson du Diable couleur de rose³¹².

L'on nous dit que l'premier homme
Fut tenté pour une pomme ;
Et pour si peu l'on sait comme
Il éprouva d'grands malheurs.
Son audace trop commune
Mérita ben c't'infortune.
Zeste... au lieu d'en croquer une,
Moi j'vais en croquer plusieurs.

³¹² *Recueil d'ariettes, romances, rondeaux, chansons, vaudevilles, etc., tirés des opéra les plus nouveaux*, Liège, J. A. Latour, 1810, p. 134.

Un' seul' ne f'rait pas ma dose.
En amour c'est la même chose.
Quand un jeune homme s'propose
De s'marier par trop d'ardeurs,
D'une'belle i'cherche la conquête ;
Mais bientôt l'doute l'arrête.
Pour juger d'la plus honnête,
Faut-il qu'il en ait vu plusieurs ?

Jusqu'à présent, en affaire,
Le ch'min le plus ordinaire
C'est de s'abaisser sans mystère,
Et d'en prend'là... puis ailleurs ;
Mais j'crois que c'est mal l'entendre,
I' vaut bien mieux pour surprendre,
Se hausser, et puis en prendre...
Com'je l'vois faire à plusieurs.

02.04b. La fête des Rois sous la Restauration ³¹³

« La fête des Rois ou de l'Épiphanie était autrefois, comme elle est redevenue depuis la restauration, une suite de celle du premier de l'an. C'était une ancienne coutume, dont les rois donnaient l'exemple, qu'au repas qui terminait cette journée, les familles partageassent un gâteau en plusieurs portions, dans l'une desquelles il se trouvait une fève, que celui des convives à

³¹³ Antoine Caillot, *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs et usages des François, depuis les plus hautes conditions, jusqu'aux classes inférieures de la société, pendant le règne de Louis XVI, sous le Directoire exécutif, sous Napoléon Bonaparte, et jusqu'à nos jours. Tome Second*, Paris, Dauvin, 1827, pp. (1827)

qui tombait cette fève, fût proclamé roi du festin, et qu'à chaque coup qu'il buvait, on criât : *Le roi boit !*

« Chaque province, pour ainsi dire, observait différens usages dans la célébration de cette fête. A Paris, les gâteaux étaient faits de pâte feuilletée ; à Lyon et dans plusieurs villes, c'étaient des couronnes de la même pâte que les brioches, et de la même forme que les pains bénits ; en Normandie et ailleurs, des galettes de pâte ferme. On divisait les gâteaux en autant ^{|¹⁶⁶} de parts qu'il y avait de convives ; on y ajoutait celle qui devait être d'abord une offrande à l'auteur de tous les biens, et ensuite donnée aux pauvres. Tous ces morceaux ayant été déposés dans un linge blanc, le convive le plus jeune de la famille, après avoir fait le signe de la croix, prenait dans la serviette le premier morceau qui tombait sous sa main, et disait : *Voilà pour le bon Dieu* ; et si l'usage était dans le pays d'en offrir un à la Vierge, il disait, après avoir tiré le second morceau : *Voilà pour la sainte Vierge*. Tous les autres morceaux, à mesure qu'ils sortaient de la serviette, étaient distribués successivement aux convives, en commençant par le père de famille, ou par le plus ancien de la compagnie, et en suivant à la droite, sans distinction d'âge ni de sexe.

« Cette distribution faite, chacun s'empressait de chercher la fève dans la portion qui lui était échue. Le convive qui avait eu le bonheur de la trouver, après avoir été proclamé roi, choisissait une reine parmi les femmes les plus âgées de la société. Si la fève s'était trouvée dans la portion du bon Dieu, elle était adjugée au père de famille ou au plus âgé des convives ; celle de la Vierge était destinée à la mère de famille ou à la femme la plus avancée en âge. Cette ^{|¹⁶⁷} reine devait partager sa royauté avec un convive de son choix ; car dans cette monarchie gastronomique de quelques heures, on ne souffrait sur le trône aucun célibataire.

« Le roi et la reine de la fève ayant été proclamés, chacun s'empresse de faire honneur au festin, dont la pièce principale est un gros dinde, qui a été coupé et dépiécé par le plus habile des convives. La joie éclate sur tous les visages ; tous les yeux sont fixés sur le roi et sur la reine. Dès l'instant qu'ils saisissent leur verre pour entrer en exercice de leur royauté, à peine l'un ou l'autre l'a-t-il approché de ses lèvres, que retentissent simultanément les cris de *le roi boit, la reine boit*. Si le monarque est un de ces vieillards pour lesquels la liqueur de Bacchus est un lait nécessaire, les cris cesseront avant qu'il ait cessé de se montrer roi, et peut-être faudra-t-il, à la fin du repas, prier sa majesté de se laisser transporter dans son lit.

« En Normandie et dans quelques autres provinces, on préludait à la fête des Rois par des feux allumés dans tous les villages, et autour desquels toute la jeune population dansait jusqu'à ce qu'ils fussent éteints, tiraient des pétards et des coups de fusil. Dans ceux qui avoisinent ¹⁶⁸ la mer, c'était comme un incendie, dont la lueur était aperçue à plusieurs lieues par les navigateurs. La révolution avait aboli cet usage ; la restauration l'a remis en vigueur, au grand contentement des peuples de cette province et de quelques autres.

« On n'est pas étonné que le gouvernement révolutionnaire de la convention et du directoire ait proscrit la fête des Rois, comme celle du premier de l'an, parce que le gouvernement, ennemi déclaré de la véritable royauté, prenait même ombrage de ce qui n'en était qu'une fugitive image. C'était ainsi qu'il s'efforçait de briser tous les antiques liens qui unissaient les familles, pour établir sa tyrannie sur la dissolution de toutes les chaînes sociales.

« Sous le consulat et sous l'empire, le roi de la fève, détrôné pendant plus de huit années, conçut l'espérance de reprendre sa

couronne ; mais, dépourvu de la protection de Bonaparte, et de l'encouragement des grands fonctionnaires de l'état, il se vit réduit à n'avoir pour sujets que les familles que la convention et le directoire avaient forcées de se soustraire à son obéissance, et celles qui n'avaient rien à demander aux consuls ou à l'empereur. Ainsi, quoique la fête des Rois ne fût point célébrée aux Tuileries, |¹⁶⁹ rien n'empêchait qu'elle ne le fût dans la majorité de la population française ; et le cri antique, *le roi boit*, ne fut point poursuivi sous le régime impérial, comme un crime de lèse-nation ou de lèse-majesté.

« Depuis la restauration, la fête des Rois ne se célèbre pas avec moins de solennité à l'église et dans les familles, que celle de la Circoncision ou du premier de l'an. La famille royale donne à toute la France l'exemple du gâteau, sans craindre qu'un roi de la fève vienne usurper le trône du souverain légitime. Tous les usages des villes et des campagnes ont repris vigueur, et les Normands font, chaque année, provision plusieurs mois d'avance d'une grande quantité de chaume, pour y mettre le feu la veille de ce grand jour. »

HYMNE À L'ÊTRE SUPRÊME,

Par T. H. DESORGUES,

Musique de GOSSEC

N^o. 13.

Larghetto.

Père de l'Univers, suprême intelli-
-gen- ce, bien-facteur igno-ré des a-
-veu-gles mor-tels, tu ré-vé-las ton
être à la re-con-nais-san-ce qui seule é-le-va
tes au-tels; qui seule é-le-va tes au-tels;

02.05. STROPHES FUNÉRAIRES.

02.05a. L'air original

La question un peu compliquée de l'attribution erronée de cet hymne à Chénier a été clairement débrouillée par James Guillaume³¹⁴. Le premier avait composé un hymne à l'Être Suprême assez long³¹⁵ pour la fête prévue et organisée par Robespierre pour le 20 prairial an II, avec une musique de Gossec. Mais pour des raisons purement pratiques il fallut une œuvre plus brève et plus simple, qui fut composée sous le même titre et sur le même patron par le poète aixois Théodore Desorgues³¹⁶, avec une nouvelle musique de Gossec. C'est le seul qui fut joué et dont le texte comme la musique furent communiqués « aux départements ».

HYMNE À L'ÊTRE SUPRÊME.

Père de l'Univers, suprême intelligence ;
Bienfaiteur ignoré des aveugles mortels,
Tu révélas ton être à la reconnaissance
 Qui seule éleva tes autels ;

Ton temple est sur les monts, dans les airs, sur les ondes ;
Tu n'as point de passé, tu n'as point d'avenir,
Et sans les occuper, tu remplis tous les mondes
 Qui ne peuvent te contenir.

³¹⁴ James Guillaume, « L'hymne à l'Être-Suprême à la fête du 20 prairial an II », in Id., *Études révolutionnaires. Série I*, Paris, P.-V. Stock, 1909, pp. 213-249.

³¹⁵ Chant de vingt stances de quatre vers commençant par les mots : « Source de vérité qu'outrage l'imposture ».

³¹⁶ Sur ce poète, voyez Charles Asselineau, « Théodore Desorgues », in *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen* (1863), pp. 251-272.

Tout émane de toi, grande et première cause ;
Tout s'épure aux rayons de ta divinité
Sur ton culte immortel, la morale repose,
Et sur les mœurs, la Liberté.

Pour venger leur outrage et la gloire offensée,
L'auguste Liberté, ce fléau des pervers,
Sortit au même instant de la vaste pensée
Avec le plan de l'univers.

Dieu puissant ! elle seule a vengé ton injure ;
De ton culte elle-même instruisant les mortels,
Leva le voile épais qui couvrait la Nature
Et vint absoudre tes autels.

Ô toi ! qui du néant, ainsi qu'un étincelle
Fis jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour !
Fais plus... verse en nos cœurs ta sagesse immortelle,
Embrâse-nous de ton amour.

De la haine des Rois, anime la Patrie,
Chasse les vains désirs, l'injuste orgueil des rangs,
Le luxe corrupteur, la basse flatterie,
Plus fatale que les tyrans.

Dissipe nos erreurs, rends-nous bons, rends-nous justes
Règne, règne au-delà du toute illimité ;
Enchaîne la nature à tes décrets augustes,
Laisse à l'homme sa liberté.³¹⁷

³¹⁷ *Poésies Nationales de la Révolution Française, ou Recueil complet de Chants, Hymnes, Couplets, Odes, Chansons patriotiques*, Paris, Michel fils aîné et Bailly, 1836, pp. 115-116.

02.05b. Les circonstances des *Strophes funéraires*

Les strophes, odes et chants variés qui ont été composés à l'occasion du « retour des cendres » de Napoléon I^{er} sont très nombreux. Vu qu'on ramenait les restes de l'Empereur d'une située dans l'Atlantique sud, et que cet événement politique et médiatique était appelé à avoir un grand retentissement, l'opinion publique avait largement eu le temps de s'y préparer, ainsi que tous les poètes de France et de Navarre.

Pour faire sentir ce contexte, nous donnons ici le texte d'une revue illustrée du temps célébrant à l'avance l'événement, à savoir le Magasin pittoresque, dans sa livraison d'octobre 1840³¹⁸, qui présentait une gravure de la chapelle ardente élevée dans la frégate La Belle-Poule.

*

« TRANSLATION DES CENDRES « DE NAPOLÉON EN FRANCE.

« La loi du 12 juin 1840, qui a ordonné la translation en France des restes mortels de l'empereur Napoléon, a été promptement mise à exécution. La frégate *la Belle-Poule*, commandée par le prince de Joinville³¹⁹ a été chargée d'aller chercher à Sainte-Hélène et de rapporter en France ces précieuses reliques.

« À bord de la frégate a été élevée une chapelle ardente où est déposé le cénotaphe impérial. Ce monument funéraire, construit à Toulon, occupe une grande partie de la chambre ardente ; un petit autel a été placé sur l'arrière contre la cloison qui la sépare du carré des officiers. Les tentures du plafond et des bords sont

³¹⁸ *Magasin pittoresque* 8 (1840), pp. 341-342.

³¹⁹ C'est le frère du dédicataire du *Coup-d'œil d'un Parisien*.

en velours noir étoilé d'argent, dans toute leur longueur, avec les cordons, les franges et les glands du même métal. Le monument a des bas-reliefs en grisaille ; il est peint en blanc, et son couronnement est parsemé d'abeilles. A chacun de ses angles inférieurs est placé un aigle doré, sur la tête duquel pend, accroché à l'angle supérieur, une couronne de laurier également dorée. Au-dessus du couvercle, au point du milieu où viennent se couper les lignes diagonales qui joignent entre eux les sommets des angles solides de cote, est posée la couronne impériale. Sur les quatre faces du monument sont peintes les figures allégoriques de l'Histoire qui écrit les hauts faits du héros, de la Justice appuyée sur le code enfanté par son génie, de la Religion qu'il rétablit lors de son avènement, et enfin de l'Ordre de la Légion-d'Honneur institué par lui. Le chiffre de Napoléon est tracé sur les angles au-dessus des peintures et attributs qui rappellent les travaux et la gloire de son règne. Autour des quatre faces sont placés des candélabres en forme de demi-lozanges, supportant chacun une certaine quantité de petits flambeaux qui doivent éclairer la chapelle quand les dépouilles de Napoléon y seront renfermées.

« Le lundi 22 juin, la chapelle a été bénie par M. Michel, évêque de Fréjus, assisté de M. Cordouan, curé de l'église Sainte-Marie-Majeure, et de M. l'abbé Coquereau, aumônier, chargé par le roi d'accompagner le corps de Sainte-Hélène à Paris. Après l'office et la bénédiction, la frégate a salué de sept coups de canon la rentrée en ville de M. Michel et de son cortège.

« Le nouveau cercueil de Napoléon, préparé à l'administration des pompes funèbres de Paris, sur les dessins de M. Félix Martin, architecte, est d'une forme simple, élégante, ³⁴² sévère, et rappelle celle des sarcophages antiques de la Grèce et de l'Italie ; il est sans ornements et seulement couronné par un entablement ou par des moulures il a dans sa plus grande longueur 2 mètres 56 centimètres, et en largeur 1 mètre 5

centimètres ; sa hauteur totale est de 76 centimètres et son élévation du sol de 7 centimètres. Ces dimensions permettront d'y renfermer les divers cercueils dans lesquels le corps de l'empereur a été placé à Sainte-Hélène. Ce cercueil est en beau bois d'ébène massif, d'une teinte noire si uniforme et d'un poli si fin, si brillant, qu'il simule le marbre. La partie supérieure ou le couvercle est aussi en même bois. Le nom NAPOLÉON en lettres d'or incrustées fait tout l'ornement de la plate-forme. Au milieu de chacun des côtés du cercueil se trouvent, dans des médaillons circulaires incrustés, ou en creux, des N en bronze doré et en relief. Sur les grands et les petits côtés de ce cercueil, on a placé six forts anneaux en bronze, et tournant sur leur tige, pour servir au transport des cendres lors de la cérémonie. Les angles inférieurs sont garnis d'ornements en bronze. A la partie antérieure du cercueil se trouve une serrure, dont l'entrée est masquée par une étoile d'or que l'on retire en la tournant. La clef qui ouvre cette serrure est en fer par le bas et en bronze doré par le haut. L'anneau représente une N couronnée.

« Le sarcophage d'ébène renferme un cercueil en plomb, décoré d'ornements gravés en creux et dorés. Sur la plaque du cercueil on lit l'inscription suivante

« NAPOLÉON,
« EMPEREUR ET ROI,
« MORT À SAINTE-HÉLÈNE
« LE V MAI
« M DCCC XXI.

« Ce cercueil en plomb est maintenant fixé par des vis ; mais lorsque les restes de l'empereur y auront été déposés, il sera entièrement soudé au sarcophage d'ébène. Pour garantir celui-ci pendant la traversée, on l'a renfermé dans une enveloppe en chêne matelassée intérieurement. Le poète funéraire, y compris l'hermine, a 5 mètres sur 4 ; il est en velours violet et entouré de plusieurs bordures garnies d'ornements, de chiffres et d'aigles. La première bordure en hermine a 50 centimètres de

largeur la seconde bordure renferme des arabesques brodés en or, et est entourée des deux côtés de plusieurs filets brodés aussi en or; la troisième bordure contient des palmettes en or; aux quatre coins de cette bordure se trouvent dans deux médaillons quatre aigles surmontés d'une couronne impériale. Le chiffre de Napoléon est répété huit fois dans le poêle. Le fond est semé d'abeilles et croisé de brocard d'argent. Les angles du poêle sont ornés de quatre gros glands en or. Un autre drap mortuaire de même dimension en velours noir, croisé de blanc est destiné à préserver le poète impérial. Deux urnes en argent doivent renfermer le cœur et les entrailles de l'empereur.

« Les gouvernements de France et d'Angleterre ont pris des mesures pour qu'aucun bâtiment, quel que soit son point de départ, ne puisse toucher à l'île Sainte-Hélène du moment où l'avis de la translation aura été donné au gouverneur de l'île jusqu'à l'appareillage pour l'Europe du navire expédié de France pour cette pieuse mission. Il n'était pas convenable, en effet, que des spéculations politiques ou industrielles vinsent se mêler à la manifestation de la piété nationale. L'avis officiel de ce grand acte de réparation a été expédié de Portsmouth vers, le 25 mai, par le brick *le Dolphin*.

« Parti de Paris le 2 juillet, M. le prince de Joinville est arrivé le 6 à Toulon, où il s'est immédiatement rendu à bord de *la Belle-Poule* qu'il commande. Le 7, à sept heures et demie du soir, la frégate *la Belle-Poule* et la corvette *la Favorite*, commandée par M. le capitaine Guet, ont appareillé de Toulon. *La Belle-Poule* avait à son bord, outre M. le capitaine de vaisseau Hernoux aide-de-camp du prince, et M. l'enseigne Touchard, son officier d'ordonnance, les commissaires du gouvernement, MM. les lieutenants-généraux Bertrand et Gourgaud, M. de Las-Cases fils, député, et M. le prince de Rohan-Chabot, secrétaire d'ambassade. La santé de M. le comte de Las-Cases père ne lui a pas permis d'entreprendre ce lointain voyage. Les quatre anciens serviteurs et légataires de Napoléon,

Saint-Denis, valet de chambre, chargé de la surveillance de la bibliothèque ; Noverraz, valet de chambre ; Pierton, officier de bouche, et Archambault, piqueur, se sont aussi embarqués sur *la Belle-Poule*. Ils occupent, ainsi que M. l'abbé Coquereau, deux cabines adossées la chambre ardente. L'un des exécuteurs testamentaires de l'empereur et son premier valet de chambre, M. le baron Marchand, celui dont Napoléon a dit dans son testament : « Les services qu'il m'a rendus sont ceux d'un ami », a pris passage sur la corvette *la Favorite*.

« *La Belle-Poule* a emporté un daguerréotype, fourni d'un assez grand nombre de plaques destinées à obtenir la représentation la plus exacte possible des lieux habités par l'empereur. On a calculé que le voyage se composerait de 4 030 lieues ainsi réparties pour la traversée de France à Sainte-Hélène, 2440 lieues ; pour celle de Sainte-Hélène en France, 1 890 lieues.

« Toutes les villes du Midi, Marseille et Toulon surtout, ont réclamé le passage dans leurs murs des cendres sacrées de Napoléon. L'empereur rentrant en triomphe dans sa patrie leur a paru ne pouvoir y revenir que par la route qu'il parcourut à son arrivée de l'Égypte, et par cette ligne de feu dont ses pas sillonnèrent la France au retour de l'île d'Elbe. »

03. Recherches sur Claude-Jacques Apert et les frères Berthault

L'étude de la narration qui fait le fil du poème *Bagatelle*, combinée à des recherches sur son arrière-plan microhistorique, nous a amené à supposer un narrateur source principal dénommé Claude-Jacques Apert.

Or il se trouve ce personnage a déjà attiré l'attention de plusieurs chercheurs, tant à Lyon (Rhône) qu'à Pontivy (Morbihan) et Versailles (Seine-et-Oise). Il a été, en effet, le tout premier censeur du lycée de Lyon, puis, après avoir été brièvement nommé à Napoléonville (aujourd'hui Pontivy), le tout premier proviseur du lycée de Versailles.

1756. Mariage des parents de Claude Apert à Pargny (1756)

« L'an de grace mil sept cents cinquante et six, le deux août apres les fiançailles et trois publications de bancs, sçavoir les dix huit, vingt cinq juillet et premier d'août de cette année sans qu'il se soit trouvé aucun empchement, je soussigné prettre

curé de Pargny, ay interrogé Joseph Apert³²⁰, fils de defuncts Entoine Apert et de Jeanne Paté d'une part, et Catherine Bidault fille de Charles Bidault defunct et de Jeanne Perin d'autre part, tous deux de cette paroisse, et leurs consentements mutuels pris, les ay par parole des presents conjoints en mariage, et, la messe dite, leurs ay donné la benediction nuptialle selon la forme de notre mere sainte Église, en presence des temoins soubsignés. – [Signé :] Antoine Apert – Joseph Apert – Parrault *illisible* – Jacques Bidault – Jacques Huot – Lafournière, curé. »

1757-1793. Fratrie de Claude Apert

1) Jeanne-Joseph, née le 3 et baptisée le 4 juillet 1757.

2) Marie-Louise, née et baptisée le 26 août 1759, marraine et signataire le 4 mai 1770, meurt munie des sacrements le 17 et est inhumée le 18 mars, âgée de 20 ans.;

3) Marie-Françoise, née et baptisée le 10 décembre 1761.

4) Catherine, née et baptisée le 27 février 1764, maraine (signant : Catherinn Aprt, *sic*) le 26 janvier 1791 et le 10 janvier 1792 (signant : Caterine Apert) ; se marie (signant : Catherine Apert), âgée de 29 ans le 27 février 1793 à Charles Aubertin, 34 ans, de Maurupt (Marne) ;

5) Jacques, né et baptisé le 16 juillet 1765 (le prénom précis de la mère est Jeanne Catherine), signataire le 13 juillet 1783 de l'acte d'inhumation de son oncle Antoine Apert laboureur de 57 ans, parrain et signataire le 17 juillet 1788.

6) Louis-Joseph, né et baptisé le 9 février 1768, décédé muni des sacrements le 20 et inhumé le 21 mai 1790 (en présence de son père signataire).

7) Thérèse Adélaïde, née le 27 février et baptisée le 1^{er} mars 1770 (le père qualifié : laboureur et garde du bois du roy),

³²⁰ Le 19 mai 1782 Joseph Apert représent comme parrain Mr Charles Bidault admodiateur de Sermaise.

marraine (Adélaïde) non signataire le 20 novembre 1787 d'une de ses cousines germaines, marraine signataire (Teres Apert) le 13 janvier 1791 ; témoin non signataire le 25 mars 1793 (Marie Therese Apert fille âgée de vingt-trois ans) demeurant à Pargny rue Haute, de la naissance d'un fils d'une Françoise Apert.

8) Marie Augustine née et baptisée le 5, décédée et inhumée le 13 février 1773.

9) Claude Jacques né et baptisé le 13 octobre 1774 (dont l'acte de baptême suit).

10) Ursule, née le 29 et baptisée le 30 octobre 1776 (le père étant qualifié : « laboureur et cossonier », c'est-à-dire, dans le parler local, volaillier, aviculteur).

1774. Naissance de Claude Apert à Pargny-sur-Saulx

« L'an de grace mil sept cents soixante quatorze le treize octobre, Claude Jacques Apert fils de Josephe Apert laboureur et garde des bois, et de Catherine Bidault sa femme, par moy curé sousigné a été baptisé, né du mesme jour, du mariage legitime des susnommés, et eut pour parein Jacques Gillot le jeune, qui a signé avec nous, et Mariane Catherine Apert qui a déclarée ne sçavoir signer. – [Signé :] Jacque Gillot – Lafournière, curé. »

1774-1802. Sa jeunesse retracée par Roland Saussac

Plutôt que de repomper sans le dire les patientes et fructueuses recherches de Roland Saussac sur les protagonistes des deux premières années du Lycée de Lyon, nous préférons citer ici son résumé, appuyé lui-même en partie sur les études de C. Fierville³²¹.

³²¹ Roland Saussac, *Les débuts du Lycée de Lyon (1803-1805). Thèse présentée pour l'obtention du doctorat d'État ès lettres et sciences humaines* [3 volumes

« Pour remplacer le censeur démissionnaire, on choisit Claude Jacques Apert³²². Il est né le 13 octobre 1774 à Pargny-sur-Saulx, dans le département de la Marne (170). Avant-dernier d'une famille nombreuse³²³ et sans doute peu fortunée, il obtient une bourse non noble au Collège de Maître Gervais³²⁴, en octobre 1786³²⁵. Il a comme professeur Champagne³²⁶. En juillet 1794³²⁷, il s'engage comme volontaire en qualité d'élève en chirurgie. Le 15 thermidor an II (2 août 1794), il devient pharmacien de 3^{ème} classe à la 17^{ème} division et sert comme officier de santé du 16 pluviôse an III (4 février 1795) au 1^{er} prairial an V (20 mai 1797). Il est employé en qualité de pharmacien de 3^{ème} classe au magasin général des pharmaciens, établi à l'Ecole Militaire de Paris, du 1^{er} nivôse an VI (21 décembre 1797) jusqu'au 29 thermidor an VI (16 août 1798). Il quitte donc l'armée en juillet-août 1798 et demande le paiement de sa bourse, conformément à la loi du 22 mai 1793 qui a maintenu les boursiers partis pour les frontières dans la puissance de leurs bourses. Il obtient de son ancien maître Champagne, devenu directeur du Prytanée de Paris, d'être

dactylographiés], Lyon, Université, 1986, et pp. 94-95 (et p. 143 pour les notes 171-173). – Dont une mise en ligne sur le site de l'Université de Lyon ([ici](#)).

³²² Note 169 de Saussac : « Fierville (C), *Archives des lycées, proviseurs et censeurs, 1^{er} mai 1802 – 1^{er} juillet 1893. Documents administratifs recueillis et classés pour la première fois*. Paris, Firmin Didot, 1894, in-8°, |¹⁴² 526 p. Nous n'avons pas de précisions car il n'existe pas de dossier de retraite. Fierville constate qu'il n'a plus trouvé de renseignements sur Apert après 1812. Nous avons rencontré beaucoup de difficultés pour reconstituer sa biographie. »

170) Note 170 de Saussac : « Arch. Ddp. Marne 2E 496 2. Registre paroissial de Pargny, 1774. Claude Jacques Apert, fils de Joseph Apert, laboureur et garde des bois et de Catherine Bidault. »

³²³ Note 171 de Saussac : « Catherine Bidault et Joseph Apert se sont mariés en 1756 et ils auront 9 enfants. » [En fait, 10 (B.G.)].

³²⁴ C'est un des collèges de l'ancienne Université de Paris (B.G.)

³²⁵ Note 172 de Saussac : « Arch. nat. M 168. »

³²⁶ Note 173 de Saussac : « Arch. nat. F 17 20376, dossier de retraite de Champagne. Il est décédé le 15 septembre 1813. »

³²⁷ Note 174 de Saussac : « Arch. nat. F 17 6722. »

engagé comme maître d'études³²⁸. Il fait ainsi la connaissance de la famille d'un de ses élèves, le jeune Hardouin³²⁹.

Cependant, profitant de ses appuis, il essaye d'obtenir la place de secrétaire de la préfecture de l'Allier³³⁰, ce qui laisse supposer qu'il connaissait Bureau de Pusy, préfet de l'Allier, nommé par la suite préfet du Rhône. Mais ⁹⁶ sa requête est rejetée. La démission de Champagny³³¹ est pour lui une occasion inespérée. Fort de l'appui de ses anciens maîtres, de celui du préfet du Rhône et enfin celui de Laugier, chef de la 3^{ème} division de l'instruction publique, il est nommé censeur des études. C'est un jeune censeur qui assure ainsi le contrôle de la préfecture et aussi celui de Fourcroy, par l'intermédiaire de son protecteur Laugier. »

1802. Un réseau de solidarité maçonnique

Le 3 mars 1802, Claude Apert candidate pour la place de secrétaire de la préfecture de l'Allier, ce qui, note Roland Saissac, « laisse supposer qu'il connaissait Bureau de Pusy, préfet de l'Allier, nommé par la suite préfet du Rhône ». De fait il sera finalement nommé censeur du lycée de Lyon.

³²⁸ Note 175 de Saussac : « Arch. dép. Yvelines, 4 1T 1. Champagne indique qu'Apert a été sous ses ordres depuis 10 ans. Nous supposons donc qu'Apert a été maître d'études au Prytanée de Paris, ce qui lui permet d'être choisi comme censeur. Mais nous n'avons pas pu confirmer notre hypothèse. »

³²⁹ Note 176 de Saussac : « Arch. nat. F 17 7350. Lettre d'Hardouin, juge en la Cour d'appel, au conseiller d'État Fourcroy, 18 fructidor an III (5 septembre 1805). Il affirme que le sort de son fils est attaché à celui d'Apert. »

³³⁰ Note 177 de Saussac : « Arch. nat. F ld H A 3. Apert dans une pétition datée du 12 ventôse an X (3 mars 1802) se recommande de Monge, Lacépède, Desfontaines, Des Esserts, Champagne, Hauy et Perugaux. » [Lire sans doute *Desessarts et Perregaux* (B.G.)].

³³¹ Tout premier censeur du lycée de Lyon.

Surtout, Fleury fait alors fait état de la recommandation de sept autres personnages³³². Qui sont ces huit appuis ?

1) Jean-Xavier Bureau de Pusy (1750-1806), ingénieur militaire, était un ami de Lafayette (1757-1834), avec qui il fit partie de l'Assemblée constituante, émigra aux États-Unis, puis partagea une longue et dure captivité en Prusse (1792-1797). Bureau de Pusy était-il franc-maçon ? Son grand ami Lafayette, même si cela ne prouve rien en soi, l'était notoirement depuis 1775. Mais surtout on notera comme déterminant à mon sens, que la grandiloquente biographie qui fut éditée à Lyon après son décès ne fait pas la moindre allusion à sa piété ni à sa foi, et, lorsque qu'il en question de loin de l'église catholique, on ne vante que sa tolérance et sa modération de ce côté-là³³³.

2) Le mathématicien Gaspard Monge (1746-1818), fondateur de Polytechnique, passe pour avoir été franc-maçon, initié avant la Révolution à Mézières, inscrit à Paris à la loge des Neuf-Sœurs³³⁴.

3) Le zoologiste Bernard-Germain de Lacépède (1756-1825) était de la même loge³³⁵.

4) Desfontaines. Non identifié avec certitude.

³³² On suit ici Saussac, t. 1, p. 143 (note 177) : « Arch. Nat. F Id II A 3. Apert dans une pétition datée du 12 ventôse an X (3 mars 1802) se recommande de Monge, Lacépède, Desfontaines, Des Esserts, Champagne, Haüy et Perugaux. »

³³³ Jean Guerre, *Éloge historique de M. Bureaux-Pusy, successivement préfet des départ. de l'Allier, du Rhône, etc.*, Lyon, Ballanche père et fils, 1807 : il est nuancé en 1789 lors de l'aliénation des biens du clergé : « Ne dérobez pas à des Français le plaisir de se montrer à-la-fois Ministres des Autels et Citoyens généreux » (p. 14) ; après le concordat, en temps que préfet, il collabore à Lyon avec un « prélat éclairé » (p. 47) ; un cardinal lui « ferme les yeux » en rendant hommage à sa vertu, mais ne paraît pas pour autant lui avoir administré les sacrements (p. 55).

³³⁴ Michel Gaudard de Soulages et Hubert Lamant, *Dictionnaire des Francs-Maçons*, Jean-Clude Lattès, 1995, pp. 658-659.

³³⁵ Membre de la loge des Neuf Sœurs à Paris de 1803 à 1814, selon Louis Amiable (ancien membre du conseil de l'ordre du Grand Orient de France), *Une loge maçonnique d'avant 1789, la R.: L.: les Neuf Sœurs*, Paris, Félix Alcan, 1897, pp. 393-295.

5) Des Esserts. Non identifié avec certitude.

6) Jean-François Champagne (1762-1814), directeur du Prytanée, qui avait sauvé le lycée Louis-le-Grand pendant toute la Révolution, franc-maçon depuis 1780³³⁶.

7) Valentin Haüy (1745-1822), célèbre bienfaiteur des aveugles, co-fondateur de la théophilanthropie, sans doute franc-maçon³³⁷ (plutôt que son frère René Just Haüy, 1743-1822, minéralogiste, mais prêtre réfractaire).

8) Pérugaux (?). Non identifié avec certitude³³⁸.

En résumé, des huit personnes qui soutiennent la candidature de Claude Apert en 1802, cinq sont clairement identifiées parmi lesquelles, trois sont clairement des francs-maçons et les deux au moins liés

1802-1806. Censeur au lycée de Lyon

On se reportera à l'étude détaillée, sinon exhaustive, des deux premières années du lycée de Lyon, qui fait le sujet de la thèse d'État soutenue par Roland Saussac en 1987, thèse qui est désormais en ligne. L'auteur raconte ces deux années pratiquement au jour le jour. Je retiendrai ici seulement trois faits qui se dégagent de la chronique très minutieuse de l'auteur, qui a croisé plusieurs sources.

Tout d'abord la compétence de Claude Apert, en temps que censeur, même si elle est épisodiquement remise en cause par

³³⁶ Robert.-R. Palmer, *The School of the French Revolution. A documentary history of the college of Louis-le-Grand and its director, Jean-François Champagne, 1762-1814*, Princeton, University press, 1975, d'après la recension des *Annales historiques de la Révolution française* 49 (1977), p. 135.

³³⁷ Jean-Pierre Chantin, « Les adeptes de la théophilanthropie », in *Rives méditerranéennes* 14 (2003), p. 63-73 : « très probablement ».

³³⁸ Il faut sans doute lire Perregaux. S'agit-il du banquier Jean-Frédéric Perregaux (1744-1808), co-fondateur de la Banque de France ?

ses adversaires, paraît dans l'ensemble ne pas faire de doute, au moins aux yeux des élèves (avec qui il paraît avoir entretenir des rapports plus apaisés que bien d'autres adultes de l'établissement), de certains parents d'élèves, de son équipe de maîtres d'étude, et de sa hiérarchie (en dehors du moins de l'établissement).

Deuxièmement il joue un rôle très intéressant dans la mise en place du premier lycée de Lyon. L'établissement vise à constituer l'élite à venir, sur la base de la réconciliation sociale, politique et religieuse que cherche à opérer le nouveau pouvoir impérial, spécialement depuis le concordat. À cet égard on remarque une évidente volonté d'apaisement au niveau le plus haut des autorités locales, à savoir du côté de l'archevêque et du préfet (pourtant vraisemblablement franc-maçon). En revanche, plus on se rapproche de la base, et plus les esprits s'échauffent rapidement et sont difficiles à contrôler. La situation paraît rapidement explosive entre l'aumônier et le censeur. Clairement le censeur représente, aux yeux du parti catholique, l'incarnation de l'*impiété*, tandis qu'inversement le parti dévot paraît au censeur celui de l'obscurantisme le plus étroit.

Voici un incident exemplaire : l'aumônier organise un office très matinal pour communier les élèves catholique et leur éviter d'inévitables persécutions des autres élèves qui seraient manipulés par le parti de l'impunité. Le censeur informé fait assister tous les élèves à l'office et souligne qu'il n'en a découlé aucune agressivité à l'égard des élèves pratiquants. Globalement, sans pourtant baisser le pavillon, le censeur se montre plus habile et modéré que ses adversaires. Tandis que l'aumônier sera démissionné, lâché par ses supérieurs comme un « exalté », lui-même sera promu : il effectuera l'intérim au départ du proviseur reconnu incapable et sera plus tard nommé proviseur d'abord à Pontivy, puis à Versailles. De même, ses conflits avec les trois principaux qui se succèdent au Lycée en

quatre ans tournent finalement plutôt à son avantage. Toutefois notons que s'il n'est pas nommé finalement lui-même proviseur à Lyon comme il l'aurait souhaité, c'est par suite de l'opposition catégorique des autorités ecclésiastiques.

Dernier point remarquable : sous son censure on note la présence de deux élèves, ses futurs beaux-frères, qui disparaissent ensuite avec lui, dénommés pour l'un Alexandre Claude-Jean Baptiste Berthault, né le 6 mai 1790 à Chalon-sur-Saône, et pour l'autre Léonard Philibert Marie Félix Berthault (dont le prénom d'usage fut Félix), né aussi à Chalon-sur-Saône le 17 mars 1793. Roland Saussac note que leur père « est un riche propriétaire qui a des ambitions de noblesse. Il semble qu'il vient souvent à Lyon pour ses affaires. » Ce sont plutôt de bons élèves. Alexandre en 1803 n'avait pourtant d'abord pas été accepté au collège³³⁹. Mais en 1803-1804 il décroche le 1^{er} prix de thème, en 1804-1805 le 1^{er} prix de vers latins et encore en 1805-1806 ; on lui conseille comme « orientation possible : administration ou carrière juridique. »

³³⁹ « Berthault Alexandre, 12 ans et demi. Originaire de Chalon-sur-Saône, il suit les cours de l'école Gors. Il doit expliquer des extraits de l'Enéide. La Commission lui trouve une figure spirituelle. »

1806-1808. Proviseur du lycée de Pontivy

N A P O L É O N - V I L L E .	
M. Apert. . .	Proviseur.
Professeurs, Messieurs,	
Drobecq. . .	Belles-Lettres.
Hardoin. . .	} Latin.
Kayser. . .	
Lefebvre. . .	
.	Mathém. trans- cendantes.
Desmarest. . .	} Mathémat.
Dubourg. . .	
Laujuinais. . .	

Almanach impérial 2 (1808), p. 649.

F. Péan, qui s'est fait quant à lui l'historien du lycée de Pontivy, n'a visiblement pas trouvé grand-chose avant 1809 « au moment où les flottements inévitables d'une première installation cessent et où la vie normale commence »³⁴⁰. Il ne mentionne Apert (« Appert ») que dans son tableau des proviseurs successifs en précisant qu'il entra en fonctions le 25 juin 1806³⁴¹ (le lycée étant officiellement inauguré le 26 novembre), tandis que son successeur l'abbé Constantin Le Priol entra en fonctions le 7 janvier 1808³⁴². Il rapporte d'ailleurs explicitement au seul Le Priol la résolution des principaux problèmes du début de l'établissement³⁴³. Pourtant Saussac a trouvé dès le 10 décembre 1806 un rapport vantant les compétences du premier principal du collège de Pontivy, et

³⁴⁰ « Un lycée à la fondation de l'Université. Lycée de Pontivy, 1803-1806 » in *Annales de Bretagne* 20 (1904-1905), pp. 269-295, spécialement p. 270.

³⁴¹ Saussac note cependant qu'il est encore à Lyon fin août pour la distribution des prix, *op. cit.*, p. 23.

³⁴² *Ibid.*, 295.

³⁴³ *Ibid.*, 295.

fait remarquer que ce n'est sans doute pas pour rien qu'il est ensuite rapidement promu à Versailles³⁴⁴.

1806-1811. Les Berthault suivent Apert

Roland Saussac a accumulé tellement de données intéressantes et variées, en suivant la carrière de tous ceux qui passèrent d'une manière ou d'une autre par le lycée de Lyon entre 1803 et 1805, qu'il paraît presque s'être noyé par endroit dans leur abondance, ce qui peut se comprendre avant l'ère de l'informatique, où l'on travaillait avec de simples fiches de papier. C'est ainsi qu'il ne paraît pas avoir remarqué que le lycée de Napoléonville, où est muté Claude Apert en 1808, et celui de Pontivy, où Alexandre et Félix Berthault continuent leurs études, sont une seule et même chose, puisque c'est Pontivy qu'on appelait Napoléonville sous le premier Empire. Ils le suivent ensuite aussi, d'ailleurs, à Versailles.

Or voici ce que nous apprend Saussac de l'aîné, Alexandre : « Il continue ses études aux Lycées de Pontivy et de Versailles. Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et intègre en octobre 1809. Il est nommé ingénieur élève des Ponts et Chaussées en 1811. Aspirant le 1^{er} juin 1818, il est attaché au service du département des Pyrénées orientales. Ingénieur ordinaire le 4 février 1820, il est affecté dans le département du Rhône en 1821. En 1822, il est nommé à Chalon-sur-Saône où il est chargé du canal du Centre. Il se marie le 14 juin 1824 avec Louise-Antoinette Ducreux, fille de François Ducreux, propriétaire |¹¹⁴ et administrateur des hospices de Chalon. En 1833, il est chargé d'expériences relatives à l'entretien des routes et en 1837, il y ajoute les routes royales 6, 7, 8. Son service est supprimé en 1848 et il refuse de

³⁴⁴ *Op. cit.*, p. 24.

prendre un service de département. Il est donc admis à la retraite le 24 mars 1848. Il meurt à Chalon le 7 décembre 1873. Il a laissé de nombreux ouvrages. »³⁴⁵

Et voici ce qu'il nous apprend de Félix : « Il continue ses études aux Lycées de Pontivy et de Versailles. Il réussit l'examen d'entrée à l'École Polytechnique, et intègre le 29 octobre 1811. Il choisit l'artillerie de terre en 1813. Il est réformé en 1822 avec le grade de lieutenant. Il se retire à Chalon sur Saône. Il se marie le 6 décembre 1824, avec Marie Marguerite Gras, fille de Pierre Marie Gras, décédé à la retraite de Moscou. Il vit de ses propriétés. Il meurt le 19 avril 1866.

1808. Claude Apert passe le bac

« Le 9 août 1808, il obtient le grade de bachelier es sciences. »³⁴⁶

1808-1812. Proviseur du lycée de Versailles

Claude Apert est nommé proviseur au Lycée de Versailles, selon Saussac, le 26 janvier 1808³⁴⁷. L'historien du lycée de Versailles, Henri Duhaut³⁴⁸, précise qu'il fut « nommé par décret des Tuileries, du 7 janvier 1808 » et « installé le 18

³⁴⁵ *Op. cit.*, tome 3, p. 114-115, s'appuyant notamment sur les recherches de A. Fourcy, *Histoire de l'École Polytechnique*, Paris, l'auteur, 1828 (pour les notes et références données par Saussac, voyez l'original). Les ouvrages dont parle Saussac sont tous relatifs à l'entretien et au développement des infrastructures de circulation et de transport.

³⁴⁶ F. Saussac, *op. cit.*, t. 3, p. 24, alléguant aux Archives nationales la cote F 17* 2408.

³⁴⁷ F. Saussac, *op. cit.*, t. 3, p. 24, alléguant aux Archives départementales du Morbihan la cote T 126.

³⁴⁸ « Le lycée de Versailles (1803-1815) », in *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise* 9 (1907), pp. 55-71 ; 146-171 ; 256-282 ; 10 (1908), pp. 31-47 ; 108-141.

février »³⁴⁹. F. Saussac a trouvé au sujet de son provisorat des avis variés. « Parfois, il est présenté comme un excellent administrateur, un bon gestionnaire qui entretient de bons rapports avec ses professeurs et son aumônier. Parfois, il est accusé de ne pas maintenir la discipline et de tolérer un certain laisser-aller, dans son établissement. Il faut reconnaître que nous n'avons guère de renseignements »³⁵⁰.

Cette dernière appréciation est un peu exagérée ce qui est un peu exagéré, car Duhaut nous donne quand même certains renseignements intéressants sur le provisorat d'Apert au lycée de Versailles, et accessoirement même certain détails sur son intérieur en entrant dans des détails de cheminée et de papier peint³⁵¹.

<i>Lycée de Versailles.</i>	
M. Appert.	<i>Provisour.</i>
M. Duchesne.	<i>Censeur.</i>
M.	
<i>Professeurs, Messieurs,</i>	
Laye.	<i>Belles-Lettres.</i>
Lavau.	} <i>Latin.</i>
Collache.	
Paillet.	} <i>Mathémat.</i>
Caron.	
Debanis.	
Dellart.	

Almanach impérial de 1809

³⁴⁹ *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise* 10 (1908), p. 32.
³⁵⁰ *Op. cit., ibid.*, alléguant pour l'avis positif la cote 4 1 T 1 aux Archives des Yvelines, et pour l'avis négatif aux Archives nationales la cote F 17 1624.
³⁵¹ *Op. cit.*, p. 109.

<i>Lycée de Versailles.</i>	
M. Appert.	<i>Proviseur.</i>
M. Boudry.	<i>Censeur.</i>
M. Targuet.	<i>Aumônier.</i>
M.	<i>Econome.</i>
<i>Professeurs, Messieurs,</i>	
Caron.	<i>Philosophie.</i>
Layé.	<i>Rhetorique.</i>
Lisau.	<i>Hist. 2e. ann.</i>
Collache.	<i>Id. 1ere. ann.</i>
Chevalier	<i>Gram. 2e. ann.</i>
Paillot.	<i>Id. 1ere. ann.</i>
Chanin.	<i>Agrégé.</i>
Duchesne.	<i>Sciences phys.</i>
Desmazières.	<i>Math. spéc.</i>
Debais.	<i>Math. élément.</i>
Faure	<i>Suppl.</i>

Almanach impérial de 1811

1808. Mariage d'Apert à Chalon

« N°66. S^r Claude Jacques Apert, Delle Anne Marie Josephine Sibille Berthault. – Du onze juillet mil huit cent huit, heure de huit du matin – Acte de mariage de Claude Jacques Apert, âgé de près de trente quatre ans, né à Pargny sur Sault, département de la Marne le treize du mois de octobre an mil sept cent septante quatre, profession de proviseur au lycée demeurant à Versailles, département de Seine-et-Oise, fils majeur de Joseph Apert, profession de propriétaire demeurant à Pargny sur Saulx, département de la Marne, et de feu Catherine Bidault – Et de Anne Marie Joséphien Sibille Berthault, âgée de vingt ans, née à Chalon sur Saone, département de Saone et Loire, le vingt deux du mois d'avril an mil sept cent quatre vingt huit, demeurant à Chalons, même département, fille mineure de Jean

Baptiste Berthault, profession de propriétaire, demeurant au dit Chalon, département susdit, et de défunte Marie Vitte – Les actes préliminaires produits sont : 1° les extraits des publications du dit mariage faites et affichées dans les lieux ci-dessus indiqués du domicile des époux, pendant onze jours ; 2° l'extrait d'acte de naissance de chacun des dits époux, desquels actes la date est ci-dessus énoncée ; 3° l'extrait de l'acte du décès de Catherine Bidault, mère de l'époux morte à Pargny sur Saulx le cinq novembre mil huit cent sept ; 4° celui du décès de Marie Vitte mère de l'épouse morte à Chalon le seize février mil sept cent quatre vingt dix huit (ou vingt huit pluviose an six) – Le tout en bonne forme : desquels actes, ainsi que du chapitre VI du titre du mariage, contenant les droits et les devoirs respectifs des époux, lecture a été donnée présentement, par moi, officier public de l'état civil, soussigné ; – Les dits époux, d'après le consentement du père de l'époux, donné par écrit à Pargny sur Saulx le premier juillet mil huit cent huit, et d'après celui du père de l'épouse cy présent. – et en présence de Jean Marcelin Simonnot demeurant à Chalon, département de Saone et Loire, profession de sous-préfet, âgé de trente neuf ans ; de Étienne Petit, demeurant à Chalon, département du dit, profession de chanoine honoraire âgé de soixante six ans, de Claude Louis Jean Bernard Burgat, demeurant à Chalon, département du dit, profession d'adjoint, âgé de quarante six ans ; de Jean Garnier, demeurant à Chalon, département du dit, profession de propriétaire, âgé de quarante neuf ans, témoins choisis par les parties ; ont déclaré, savoir : le dit Claude Jacques Apert prendre en mariage la dite Anne Marie Joséphine Sibille Berthault et la dite Anne Marie Joséphine Sibille Berthault prendre en mariage le dit Claude Jacques Apert ; après quoi, moi, Paul Penot adjoint au maire faisant les fonctions de l'officier public de l'état civil de la commune de Chalon, ai prononcé qu'au nom de la loi les dits Claude Jacques Apert et Anne Marie Joséphine Sibille Berthault sont unis en

mariage. – De tout quoi, j’ai réglé le présent acte en la maison commune du dit Chalon et après en avoir fait lecture aux époux, parents et témoins, je l’ai signé, avec les époux, le père de l’époux, Jeanne Joséphine Apert, femme Piquart du Plessis seur de l’époux, et les témoins. – [Signé :] Joséphine Berthault – Apert [paraphe] – Berthault Vitte – J. J. Apert Duplessis – J. Simonnot – Petit chanoine – Garnier – Burgat - Paul Penot off. pub. »

1809-1812. Premiers contacts entre Apert et Fleury ? ³⁵²

Duhaut évoque une affaire survenue en juin 1809 qui a pu être l’occasion d’un premier contact entre Claude-Jacques Apert, proviseur du lycée de Versailles, et Gaspard-Antoine Fleury-Verneuil, secrétaire de la sous-préfecture d’Étampes (subordonné au sous-préfet Bouraine).

« De cette année 1808, aussi, date un autre acte important et dont les proviseurs, Appert et ses successeurs, vont recevoir de nouveaux ennuis. C’est le décret de Bayonne, du 10 mai, mettant le tiers des bourses de l’Etat à la charge des communes, en les affectant aux élèves de leurs écoles secondaires. [...] Ces bourses étaient payables pour le second semestre 1808 : là où les communes n’ont pas d’excédent, la caisse d’amortissement fera l’avance ; et les préfets avertissaient les maires de porter chaque année la dépense au budget ordinaire. [...] Malgré la formule d’euphémisme : “les communes jouiront...”, bien des communes ne paraissaient que peu goûter cette jouissance, et, les unes comme les autres, elles sont en retard à l’envi pour les paiements. Sans cesse revient l’avis : “je vous invite à verser sans délai”. [...] Mais, l’année suivante (22 juin), le Préfet doit s’adresser collectivement aux maires de Versailles et de Saint-

³⁵² *Id., ibid.*, pp. 35-37.

Germain, aux sous-préfets de Pontoise et d'Étampes : “Le 23 mars dernier, je vous avais priés d’être attentifs à payer. Je devais m’attendre à plus d’exactitude. Pontoise et Étampes n’ont rien versé pour l’année courante. Le Ministre se plaint des retards. Je vous recommande très expressément de prescrire aux maires de ces villes.” [...] Étampes resta réfractaire et, à la fin de 1809, devait toute l’année. C’est le Grand-Maître qui doit en personne intervenir. [...] À côté de la mauvaise volonté, de l’oubli, il y avait les erreurs de comptabilité. En janvier 1812, Fontanes écrit : “Je suis informé que la commune d’Étampes refuse de payer les bourses à sa charge pour 1811. Je vous prie de vouloir prendre les mesures...” Or, il paraît que les fonds avaient été versés à la recette générale, mais y avaient été oubliés. De fait, on ne s’attend guère à cette récurrence de la part du général Romanet, toujours si respectueux de l’autorité : “Je n’ai pas commis une telle faute qui me rendrait très digne de reproches.” Et sous-préfet, préfet en paraissent tout heureux. Bouraine : “J’étais d’avance persuadé que M. le Maire ne méritait pas ce reproche.” M. de Gavre : “J’ai pris les renseignements. La commune d’Étampes n’avait pas refusé de payer.” »

1809. Naissance de son fils Claude à Versailles

« 354 – Jeanbaptiste [sic] Joseph Claude Apert – Du mercredi sept juin mil huit cent neuf, heure de midi. – Acte de naissance de Jeanbaptiste Joseph Claude Apert, né le six du présent mois trois heures du soir, fils de monsieur Claude Jacques Apert, proviseur du lycée de cette ville, y demeurant au dit lycée, et de dame Anne Marie Joseph Sybille Berthault, son épouse. – Le sexe de l’enfant a été reconnu être masculin. – Premier témoin monsieur Antoine Nicolas Duchesne, censeur des études au dit lycée, y demeurant, âgé de soixante deux ans – Deuxième témoin, monsieur Nicolas Torquet, ouvrier au susdit lycée, âgé

de soixante neuf ans. – Sur la réquisition à nous faite par le dit sieur Apert, père de l'enfant, et ont signé après lecture faite, constaté suivant la loi, par nous maire de Versailles, chevalier de l'Empire, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil. – [Signé :] Apert [paraphe] – Ant. Nic. Duchesne Versailles – Turquet *illisible* – Petigny, maire. »

1811. Naissance de sa fille Hélène à Versailles

« 522 – Helene Josephine Aléxandrine Apert – Du samedi vingt juillet mil huit cent onze, quatre heures du soir. – Acte de naissance de Helene Josephine Alexandrine Apert, née le dix neuf du présent mois six heures du soir, fille de monsieur Claude Jacques Apert, proviseur du lycée de cette ville, y demeurant avenue de Saint Cloud, et de dame Anne Marie Joseph Sybille Berthault, son épouse. – Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. – Premier témoin monsieur Philippe Aléxandre Lechentier économe du dit lycée demeurant rue Saint Charles n°4, âgé de soixante sept ans – Second témoin, monsieur Mathurin Victor Soudault, membre de la Légion d'honneur, instructeur au susdit lycée, y demeurant, âgé de quarante deux ans, sur la réquisition à nous faite par le dit sieur Apert, père de l'enfant, et ont signé après lecture faite, constaté suivant la loi, par nous maire de Versailles, chevalier de l'Empire, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil. – [Signé :] Apert [paraphe] – Lechenetier – Soudault [paraphe] – Petigny, maire. »

1812. Claude Apert écarté de ses fonctions

Duhaut note que Claude Apert est remplacé le 6 juillet 1812, sans nous en donner d'explication³⁵³. Saussac a poussé plus loin

³⁵³ *Op. cit.*, p. 109.

ses recherches « Au début du mois de mai 1812, Apert demande un congé de maladie qui lui est accordé. Or, dès le 13 mai 1812, il est remplacé par Robert de Saint-Vincent. Comme il n'a que 9 ans de présence dans l'enseignement, aucune pension de retraite ne lui est accordée. La décision est brutale, et nous sommes incapable d'en donner des explications »³⁵⁴.

Cependant Saussac fait ici remarquer judicieusement qu'Apert a perdu un de ses protecteurs importants, Antoine François Fourcroy, chimiste, ancien conventionnel, directeur général de l'Instruction publique et membre du conseil d'État, décédé brusquement le 16 décembre 1809 ; tandis qu'on vient d'instituer, l'année précédente, le poste de Grand Maître de l'Université, accordé à Jean-Pierre-Louis de Fontanes, qui lui se trouvait être un protecteur de son ancien proviseur et adversaire à Lyon. Fontanes n'a rallié Bonaparte (dès 1795) que dans la pensée que ce personnage était le seul capable de mettre fin à la Révolution. Une fois aux postes de commande, il en profite pour nommer surtout des pères oratoriens et des royalistes patentés.

1812. Réorientation professionnelle

Fierville³⁵⁵, dans son étude de 1894, notait qu'on n'avait plus de trace d'Apert après 1812.

Reprenant les recherches vers 1986, Saussac a repéré une pétition de l'intéressé en date de septembre : « Il est a été malade durant 5 mois, et ses chefs l'ont remplacé. Peut-on lui accorder une place de sous-préfet ? La réponse donnée, le 12 octobre 1812, est évasive. On voudrait bien lui accorder ce qu'il demande, mais il n'y a pas de places disponibles, et il y a tant

³⁵⁴ *Op. cit.*, t. 3, p. 25.

³⁵⁵ *Archives des lycées*, Paris, Firmin Didot, 1894.

de candidats recommandables. »³⁵⁶ Après cela Saussac ne retrouve sa trace qu'en 1825 à Laives (Saône-et-Loire), village dont il devient maire en 1830.

Nous avons eu plus de chance, grâce à une page généalogique signalant un troisième enfant jusqu'ici inconnu de Claude Apert, né en 1815 dans un autre village de Saône-et-Loire, dont il est alors maire.

1814-1816. Apert maire de St-Martin-sous-Montaigu

D'après les registres municipaux de Saint-Martin-sous-Montaigu (Saône-et-Loire), Claude Apert a été nommé maire de cette commune dans la première moitié de l'année 1814³⁵⁷, et il occupe cette fonction jusque vers 1817³⁵⁸. Il apparaît donc qu'à défaut de se faire nommer sous-préfet, il a été nommé maire. De ce petit village viticole de 420 habitants³⁵⁹.

La municipalité y est tenue par une équipe de francs-maçons qui se partagent alternativement le titre de maire, à ce que prouve l'examen de certaines signatures³⁶⁰ des quatre maires successifs de 1813 à 1819, le premier restant toujours adjoint et

³⁵⁶ *Op. cit.*, alléguant aux Archives nationales la cote F 1 d2 H A 3.

³⁵⁷ La dernière trace de son prédécesseur Bouillot y est un acte de naissance en date du 25 février 1814, et celui d'Apert un acte de naissance du 6 juillet. Entre deux, le maire, quel qu'il soit, est noté absent le 9 mars par l'adjoint Pillot, qui était maire avant Bouillot en 1813.

³⁵⁸ Plus précisément il quitte ses fonctions et sans doute le village entre le 19 septembre 1816 (acte de décès signé d'Apert) et le 20 mars 1818. La dernière trace d'Apert est un acte de décès en date 19 septembre 1816, et la première de son successeur Thibault est 25 avril 1818 (acte de naissance). Entre temps tous les actes sont dressés et signés par l'adjoint Pillot.

³⁵⁹ Selon les recensement de 1806 et de 1821.

³⁶⁰ Gustave Bord, « Les signatures », in Id., *La franc-maçonnerie en France des origines à 1815. Tome premier*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1908, pp. 282-288.

assurant les fonctions d'officier de l'état civil à certains intervalle³⁶¹.



Pillot, maire en 1812
(trois points en triangle)



Bouillot maire en 1813
(double barre et trois point alignés)



Apert, maire en 1814-1816
(esquisse de double barre)



Thibault, maire en 1818
(double barre)

En 1815, on trouve deux cas où le maire entoure sa signature d'un réseau cabalistiques de traits pointillés qui la relie notamment au nom de la commune « Saint-Martin », de sorte qu'on peut se demander s'il ne s'agit pas là de son nom maçonnique.

³⁶¹ Le premier d'ailleurs reste adjoint et signe un grand nombre d'actes tout du long, notamment pendant les intervalles.

de la commune de St. martin
s soussigné. avec de permission
signé Apert
Le maire

Signature d'Apert le 7 mars 1815

commune de St. martin
té.
signé Apert
Le maire
Heure de dix du matin

Signature d'Apert le 13 avril 1815

1815. Naissance de sa fille Athénaïs à Saint-Martin

« Claudine Joséphine Athénaïs Apert – Du dix mars an mil huit cent quinze, heure de huit du matin – Acte de naissance de Claudine Joséphine Athénaïs, du sexe féminin, né à Saint-Martin le neuf du mois de mars, heure de onze du matin, fille de M^r Claude Jacques Apert, profession de propriétaire et maire, demeurant à Saint Martin, et de Anne Marie Joseph Sybille Berthault sa legitime épouse - 1^{er} témoin, Jean Marie Claude Naville, profession de chirurgien accoucheur demeurant au Bourgneuf, âgé de trente neuf ans ; 2^e témoin Claude Vincent Thibault, profession inspecteur de marine, propriétaire, demeurant à Saint-Martin. – Le présent acte dressé sur la réquisition à nous faite par le sieur Apert père du nouveau né. – Lecture faite du dit acte aux parties et aux témoins ci-présens, la sincérité en a été constatée par moi Pierre Pillot adjoint de la commune de Saint-Martin faisant les fonctions d'officier public, et me suis soussigné. – [Signé :] Apert [paraphe] – Thibault – Pillot, adjoint – Naville. »

Cette fille se mariera à Chalon-sur-Saône le 7 juin 1835, à Jean-Baptiste Melchior Marquiez d'Aubonne, résidant à Pontarlier (Doubs).

1820. Vente d'une maison à Chalon ³⁶²

« Mme Anne-Marie-Joséphine-Sybille Berthault, épouse de M. Claude-Jacques Apert, domiciliée à Chalon, M. Lainard-Philibert-Marie-Félix Berthault, lieutenant d'artillerie légère, et M. Claude-Jean-Baptiste Bethault, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, vendent aux enchères le 23 janvier 1820, une

³⁶² Raoul Violet, *Histoire de maisons de Chalon*, Paris, F.E.R.N., 1969, tome 2, p. 397.

maison leur provenant de donation entre vifs à eux faite par M. Berthault-Vitte, leur père, propriétaire à Lyon, 10, rue du Plat. »

1822. Décès de son beau-père à Lyon

« 3350 – Le vingt huit octobre mil huit cent vingt deux par devant nous maire de Lyon ont comparu sieurs Jean Baptiste Louvet, rentier demeurant rue Pizai n°2, et Claude Ennemond Volozan, fabricant de boutons quai de Metz n°41, lesquels ont déclaré que sieur Jean Baptiste Berthault âgé de septante deux, natif de Châlons département de Saône et Loire, rentier demeurant à Lyon rue du Plat, n°10, veuf de D^{elle} Marie Élizabeth Vitte, est décédé hier matin à une heure. Lecture faite du présent acte aux déclarans majeurs, ils l'ont signé avec nous. [Signé :] Louvet – Volozan – T. Dugas. »

1824. Mariage d'Alexandre et Félix Berthault à Chalon

À ces mariages de juin et décembre 1824 assiste Claude Apert, seize ans après son propre mariage dans la même ville de Chalon. Il apparaît que le récit de Bagatelle emprunte des détails à chacun de ces trois mariages. On voit par exemple que le Vertheuil de Bagatelle se marie à la même date que Claude Apert, mais qu'il a le même âge et la même situation professionnelle que son beau-frère Félix Berthault, qui se marie à trente et un ans, propriétaire, alors que six mois plus tôt il était encore officier d'artillerie à cheval.

« 36. Claude Jean Baptiste Aléxandre Berthault et Louise Antoinette Ducreux. – Du quatorze juin mil huit cent vingt quatre, heure de dix du soir. – Acte de mariage de M. Claude Jean Baptiste Aléxandre Berthault, ingénieur au corps royal des ponts et chaussées, propriétaire, domicilié à Chalon sur Saône, âgé de trente quatre ans, né au dit Chalon le six mai mil sept

cent quatre vingt dix, fils majeur de M. Jean Baptiste Berthault, ancien écuyer, décédé propriétaire à Lyon, et de dame Marie Élisabeth Vitte, son épouse, décédée également propriétaire au dit Chalon, d'une part. – Et de mademoiselle Louise-Antoinette Ducreux, demeurant avec ses père et mère à Chalon sur Saône, âgé de vingt deux ans, née au dit Chalon le seize vendemiaire an dix (huit octobre mil huit cent un), fille majeure de M. Antoine François Ducreux, propriétaire et administrateur des hospices de la dite ville de Chalon et y demeurant, et de madame Antoinette Philippine Bijou, ses père et mère, d'autre part. – Les actes préliminaires sont 1° les extraits de publications du dit mariage, faites et affichées en la mairie de cette ville, lieu du domicile des époux, aux termes de la loi, sans opposition ; 2° l'extrait de l'acte de naissance de chacun des dits époux, desquels actes, la date est ci-dessus énoncée ; 3° celui du décès de M. Jean Baptiste Berthault, père de l'époux, décédé à Lyon, le vingt sept octobre mil huit cent vingt deux ; 4° celui également du décès de M^{me} Marie Élisabeth Vitte, mère de l'époux, décédée à Chalon sur Saône le vingt huit pluviôse an six (16 février 1798) ; – Le tout en bonne forme : desquels actes ainsi que du chapitre VI du code civil, titre du mariage contenant les droits et les devoirs respectifs des époux, lecture a été donnée par moi officier public soussigné. – Les dits époux, d'après le consentement des père et mère de l'épouse ci présents, et en présence de M. Jean Claude Antoine Bijou, conseiller à la cour royale de Dijon et y demeurant, oncle de l'épouse du côté maternel, âgé de soixante cinq ans ; de M. Marc-Antoine Joseph Lachenault, docteur en médecine, demeurant à Chalon sur Saône, cousin par alliance de l'épouse, âgé de quarante sept ans, – de M. Léonard-Philibert Marie Félix Berthault, officier d'artillerie à cheval, propriétaire, domicilié au dit Chalon, frère de l'époux, âgé de trente un ans, - et de M. Claude Jacques Apert, propriétaire, demeurant à St Martin de Laives, canton de Sennecey, beau-frère de l'époux, âgé de

quarante neuf ans, – témoins choisis par les parties, ont déclaré, savoir : Claude Jean Baptiste Aléxandre Berthault, prendre en mariage mademoiselle Louise Antoinette Ducreux, et mademoiselle Louise Antoinette Ducreux prendre en mariage Claude Jean Baptiste Aléxandre Berthault. – Après quoi, moi Antoine Blanc, maire de la ville de Chalon sur Saône, faisant les fonctions d’officier de l’état civil, ai prononcé qu’au nom de la loi M. et Mad^{elle} Berthault et Ducreux sont unis en mariage. – De quoi j’ai réglé le présent acte en la maison commune du dit Chalon, et après avoir fait lecture aux époux, parens et témoins, je l’ai signé avec eux. – [Signé :] Louise Ducreux – A. Berthault – Ducreux Lÿon – Ducreux – Lachenault – F (?) Berthault – Berthault Apert – ? Berthault – ?? – Apert [paraphe] – =j. Bijou [signature maçonnique (deux barres, trois points alignés)]. – =Ant. Blanc [signature maçonnique (deux barres)]. »

« 66. Léonard Philibert Marie Félix Berthault et Marie Marguerite Émilie Gras. – Du six décembre mil huit cent vingt quatre, heure de sept du soir. – Acte de mariage de M. Léonard Philibert Marie Félix Berthault, propriétaire, demeurant à Chalon sur Saône, âgé de trente-un ans révolus, né au dit Chalon le dix sept mars mil sept cent quatre vingt treize, fils majeure de feu M. Jean Baptiste Berthault, décédé propriétaire à Lyon, et de dame Marie Élisabeth Vitte, son épouse, décédée au dit Chalon, d’une part. – Et de mademoiselle Marie-Marguerite Émilie Gras, propriétaire, demeurant à Chalon sur Saône, âgé de vingt deux ans révolus, née à Moirans, département du Jura, le vingt sept pluviose an dix, seize février mil huit cent deux, fille majeure de feu M. Pierre-Marie Gras, médecin en chef au 4^{ème} corps de l’armée d’Italie, décédé à la retraite de Moskou, et de dame Marie Françoise Charlotte Maugas, décédée au dit Moirans, d’autre part. – Les actes préliminaires sont 1° les extraits de publications du dit mariage, faites et affichées en la

mairie de cette ville, lieu du domicile des époux, aux termes de la loi, sans opposition ; 2° l'extrait de l'acte de naissance de chacun des dits époux, desquels actes, la date est ci-dessus énoncée ; 3° ceux du décès des père et mère de l'époux, décédés, le père, à Lyon, le vingt sept octobre mil huit cent vingt deux, et la mère à Chalon sur Saône le vingt huit pluviose an six (16 février 1798.) 4° celui du décès de la mère de l'épouse, décédée à Moirans le huit ventose an dix (27 février 1802) 5° celui également du décès de M. François Joseph Gras, ayeul de l'épouse, décédé au dit Moirans le vingt deux février mil huit cent vingt quatre ; 6° un acte de notoriété pour suppléer à celui du décès du père de l'épouse, rédigé aux termes de l'art. 155 du code civil, par devant M. le juge de paix du canton de Moirans, en présence de quatre témoins qui ont déclaré et affirmé avoir connu en l'an 1812 à la campagne de Russie Pierre Marie Gras, alors médecin en chef au 4^e corps de l'armée d'Italie ; que trois d'entre eux assurent également, que d'après les renseignements qui leur furent donnés, M. Gras, père de l'épouse, était resté près de Villena³⁶³, dangereusement malade, sans pouvoir préciser le lieu et l'époque de son décès ; le dit acte sous la date du 19 novembre dernier, dûment enregistré et légalisé le dit jour, constate que toutes les recherches qu'ont pu faire la famille de l'épouse et M. le maire de la commune de Moirans pour connaître le lieu du décès de M. son père et se procurer l'extrait de cet acte, ont été infructueux. – Le tout en bonne forme. Desquels actes ainsi que du chapitre VI du code civil, titre du mariage contenant les droits et les devoirs respectifs des époux, lecture a été donnée par moi officier public soussigné. – Les dits époux, en présence de MM. Antoine François Ducreux, propriétaire et administrateur des hospices demeurant à Chalon, âgé de soixante et dix ans, Charles Brunet, notaire royal, à la résidence du dit Chalon, âgé

³⁶³ *Wilna* (Vilnius), ancienne capitale de la Lituanie.

de trente ans, Claude Jean Baptiste Alexandre Berthault, ingénieur au corps royal des ponts et chaussées, demeurant au même lieu, et Claude Jacques Apert, propriétaire, demeurant à Laives, âgé de quarante neuf ans, beau-frère de l'époux, témoins choisis par les parties, ont déclaré, savoir : M. Léonard Philibert Marie Félix Berthault, prendre en mariage mademoiselle et Marie Marguerite Émilie Gras, et la dite demoiselle prendre en mariage le dit sieur. – Après quoi, moi Antoine Blanc, maire de la ville de Chalon sur Saône, ai prononcé qu'au nom de la loi M. Berthault et mademoiselle Gras sont unis en mariage. – De quoi j'ai réglé le présent acte en la maison commune du dit Chalon, et après avoir fait lecture aux époux, parens et témoins, je l'ai signé avec eux. – [Signé :] Émilie Gras – Félix Berthault – Ducreux – Brunet – A. Berthault Ducreux – Apert [paraphe] – Julie Dubois – Berthault Apert - ?. Berthault - ?. Berthault – Jules Apert – Berthault Boisserand – Hélène Apert – Camille Berthault – Athenais Apert – Ant. Blanc. »

1825. Décès de la femme de Claude Apert à Laives

« N°17° – Du quatre août an mil huit cent vingt cinq, heure de six du matin. – Acte de décès de dame Anne-Marie-Joseph-Sybille Berthault, épouse de M^r Claude-Jacques Apert, âgée de trente-sept ans, née à Chalon sur Saone, département de Saone et Loire, demeurant à Laives, département de Saone et Loire, profession de bourgeoise, décédée ledit jour heure de quatre du matin dans son domicile situé en la commune de Laives, fille de M^r Jean-Baptiste Berthault, profession de bourgeois, décédé à Lyon, département du Rhône, et de défunte dame Marie Vitte décédée à Chalon, département de Saone et Loire. – Le présent acte rédigé sur la déclaration à moi faite par Jean Juillet, profession de vigneron, demeurant à Laives, âgé de quarante cinq ans, qui a dit être au service de la défunte ; et par Jean-

Baptiste Chalais, profession d'instituteur demeurant à Laives, âgé de trente-trois ans, qui a dit être voisin de la défunte. – Lecture faite du dit acte aux déclarans ci-présens, la sincérité en a été constatée par moi Claude Munot maire de la commune de Laives faisant les fonctions d'officier public, tant par mon transport au domicile de la défunte que par la susdite déclaration, et me suis soussigné avec le second déclarant ; le premier a dit ne le savoir, de ce enquis. – [Signé :] Chalais [paraphe] – Munot, maire. »

1825. Claude Apert buraliste ?

On a dans le registre conservé une copie sur feuille volante de ce même acte :

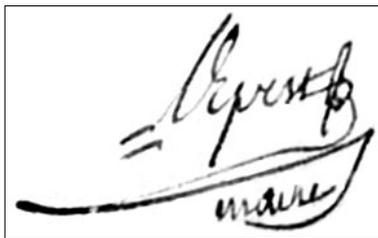
« Extrait des actes de l'état civil de la commune de Laives, déposés au greffe civil de Chalon s/ Saone – Le quatre aout, etc. [même texte que ci-dessus] – Signé : Chalais – Munot. – Pour extrait conforme délivré sur papier libre pour l'obtention d'un bureau de tabac. – [Signé :] Le commis greffier *Illisible* [(Tampon du :) Tribunal de Grande Instance de Chalon sur Saône – Saône et Loire] »

1830. Claude Apert maire de Laives

Après la révolution de juillet 1830, Claude Apert devient maire de Laives. On peut dater cette prise du pouvoir, à un jour près, du mardi 10 août 1830³⁶⁴. La première fois qu'il signe un acte d'état civil, il ne peut s'empêcher d'y joindre un discret symbole maçonnique, les deux barres précédant le patronyme :

³⁶⁴ Le dernier acte d'état civil établi par son prédécesseur Claude Munot est un mariage du 9, et le premier qu'il rédige lui-même un mariage du 11.

C'est la seule fois à ma connaissance qu'il se laisse aller à ce signe de reconnaissance, qu'il abandonne dès l'acte suivant³⁶⁵.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Apert', written over a horizontal line. Below the line, the word 'maire' is written in a smaller, cursive hand.

1831. Décès de Claude Apert à Laives

« N°13 – Du trente mai an mil huit cent trente un, heure de sept du soir. – Acte de décès de M^f Claude-Jacques Apert, veuf de D^{lle} Anne-Marie-Joseph-Sibille Berthaud, âgé de cinquante-sept ans, née à Vitry-le-François [sic], département de la Marne, demeurant à Laives, département de Saone et Loire, profession de propriétaire et maire de la dite commune, décédé le dit jour heure de cinq du soir dans son domicile situé en la commune de Laives, fils de défunt [espace laissé en blanc], profession de [espace laissé en blanc], demeurant à Vitry, département de la Marne, et de défunte [espace laissé en blanc] – Le présent acte a été rédigé sur la déclaration à moi faite par Claude Juillet, profession de vigneron, demeurant à Laives, âgé de quarante un ans, qui a dit être au service du défunt ; – et par Claude Rochais, profession de jardinier demeurant à Laives, qui a dit être au service du défunt, âgé de quarante neuf ans. – Lecture faite du dit acte aux déclarans ci-présens, la sincérité en a été constatée par moi Antoine Boillereau adjoint de la commune de Laives faisant par délégation les fonctions d'officier public, tant par mon transport au domicile du défunt que par la susdite déclaration, et me suis soussigné avec le second déclarant ; le premier a dit ne le savoir, de ce enquis. – [Signé :] Claude Rochey Bachelet – Boillereau, adjoint. »

³⁶⁵ Acte de décès du 12 août.

1829-1869. Publications d'Alexandre Berthault

Alexandre Berthault-Ducreux (Claude-Jean-Baptiste-Alexandre Berthault, dit ; 1790-1879), *Des Grandes Routes et des chemins vicinaux, procédés les plus économiques pour les construire, les améliorer et les maintenir constamment dans le meilleur état possible* [in-8° ; 220 p. ; autre titre : « Notice sur la manière la plus économique de construire, de réparer et d'entretenir les grandes routes et les chemins vicinaux »], Paris, Carillian³⁶⁶-Gœury, 1829.

— *Suite à la Notice sur les grandes routes et les chemins vicinaux* [in-8°], Paris, Carillian-Gœury, 1829.

— *Théorie et pratique des mortiers et ciments romains* [510 p. ; tableau], Chalon-sur-Saône, imprimerie de Perrin & Paris, Carillian-Gœury, 1833.

— *Mémoire sur la nécessité d'une liberté illimitée dans les charges du roulage , et sur les moyens pratiques de maintenir les routes en parfait état, avec cette liberté, sans accroître la dépense* [in-8° ; 82 p. & 1 tableau], Paris, Carillian-Gœury, 1833.

— *De l'Art d'entretenir les routes, ou comparaison de trois systèmes d'entretien , savoir : 1° Celui de M. Mac-Adam ; 2° Celui généralement usité en France ; 3° Celui de M. Berthault-Ducreux,* Paris, Carilian-Gœury, mai 1834.

— *Note sur l'intérieur des chaussées, spécialement sur la proportion de pierre, de gravier gros et menu, et de détritrus qu'elles contiennent ; conséquences théoriques et pratiques qui en résultent pour l'entretien des routes* [in-8° ; 16 p. ; extraits des *Annales des Ponts-et-Chaussées* (1834/1), pp. 17-32], Paris, imprimerie de Fain, 1834.

— « Extrait d'une brochure de M. Berthault Ducreux, ingénieur des ponts et chaussées, sur l'art d'entretenir les routes », in *Annales des Ponts-et-Chaussées* (1834/2), pp. 1-29.

— *Des mesures qui peuvent le mieux assurer le rétablissement des grandes routes et des chemins vicinaux, tout en aidant l'industrie des*

³⁶⁶ L'orthographe de ce patronyme hésite constamment entre : *Carillian*, *Carilian* et *Carillan*.

transports au lieu de lui créer des entraves [in-8° ; 312 p.], Paris, Carillan-Gœury, 1835.

— « Observations sur la note, sous le n°CCXXXI, relative au cassage des pierres, insérée dans les *Annales* », in *Annales des Ponts-et-Chaussées* (1836/1), pp. 200-206.

— *Note sur les conséquences fâcheuses qui résultent de l'emploi des auxiliaires dans l'entretien des routes* [in-8° ; 31 p. ; extrait des *Annales des ponts et chaussées* (1836/1) pp. 336-364], Paris, Carillan-Gœury, 1836 ou 1837.

— « Note sur les outils les plus convenables à l'entretien des routes », in *Annales des Ponts-et-Chaussées* (1836/2), pp. 100-111.

— *De l'entretien des routes et du roulage. Mémoire sur les questions à l'ordre du jour, concernant l'entretien des routes, les messageries et le roulage* [381 p.], Paris, Carillan-Gœury, 1836.

— « Observations sur les articles de MM. Moline, Doré et Vignon, insérés dans les *Annales des Ponts-et-Chaussées* (année 1837) et concernant l'emploi des auxiliaires dans l'entretien des routes », in *Annales des Ponts-et-Chaussées* (1837/1), pp. 356-394.

— *Éléments de l'art d'entretenir les routes ou exposé des faits et des principes sur lesquels repose l'exercice de cet art* [in-8°], Paris, Carillan-Gœury, 1837.

— *Comparaison des routes, des voies maritime et fluviale, des canaux et des chemins de fer* [in-8° ; 455 p.], Paris, Carillan-Gœury, 1839.

— *Essai d'un traité sur l'entretien des routes en empièrrement* [in-8° ; 2 parties en 1 volume], Paris, Carillan-Gœury & V. Dalmont, 1841.

— *Une Visite à un empièrrement très-fréquenté, ou Exemple de la nécessité dont est la connaissance des attributs des routes pour apprécier le véritable état de chacune* [in-8° ; 18 p.], Paris, Carillan-Gœury & V. Dalmont, 1841.

— *Notions sur le Service d'expériences sur l'entretien des routes, etc. etc.*, août 1841.

— *Essai d'un Traité sur l'entretien des routes en empièrrements. 1^{re} et 2^e parties* [in-8°], Chalon-sur-Saône, imprimerie Dejussien & Paris, Carilian-Gœury & V. Dalmont, 1842.

— *Une Visite à quelques routes en empièchement, les unes appartenant au service d'expériences, les autres étrangères à ce service* [in-8° ; 36 p.], Chalon-sur-Saône, imprimerie de J. Dejussieu & Paris, Carillan-Gœury & V. Dalmont, 1842.

— *Exposé et application des faits, attributs et principes... les plus importants à prendre pour guides dans les questions relatives à l'entretien des routes et à la police du roulage* [in-8° ; 110 p.], Chalon-sur-Saône, imprimerie de J. Dejussieu & Paris, Carillan-Gœury & V. Dalmont, 1842.

— « Frais d'entretien des routes ; réponses à l'article de M. Dugué ; Réflexions sur quelques fragments d'un mémoire de M. Dugué, inséré dans le numéro des *Annales* de novembre et décembre 1842, pages 299 à 348 », in *Annales des Ponts-et-Chaussées* (1843/6), pp. 133-141.

— *Note sur le roulage et les routes d'Angleterre et de France* [in-8° ; 47 p.], Chalon-sur-Saône, imprimerie de J. Dejussieu & Paris, Carillan-Gœury & V. Dalmont, 1843.

— *Deuxième note sur le roulage et les routes d'Angleterre et de France* [in-8° ; 26 p.], Chalon-sur-Saône, imprimerie de J. Dejussieu & Paris, Carillan-Gœury et V. Dalmont, mai 1843.

— *Rapport sur la partie du service d'expériences sur l'entretien des routes, située dans le département du Rhône* [in-8° ; 10 p. ; «Ponts et chaussées. Sixième inspection. Service d'expériences sur l'entretien des routes »], Chalon-sur-Saône, imprimerie de J. Dejussieu, août 1843.

— *Troisième note sur le roulage et les routes d'Angleterre et de France* [in-8° ; 138 p.], Chalon-sur-Saône, imprimerie de J. Dejussieu & Paris, Carillan-Gœury & V. Dalmont, mars 1844.

— « Note sur les routes et le roulage d'Angleterre », in *Annales des ponts et chaussées* (1844/7) pp. 16-120 & XI pages de tableaux.

— *Exposé des faits et des principes sur lesquels repose la solution des principales questions que soulèvent les chemins de fer et les autres voies de communication* [in-8° ; 97 p. ; extrait des *Annales des ponts et chaussées* (1845/9), pp. 48-144], Paris, Carillan-Gœury & V. Dalmont, 1845.

— *Historique, situation et raisons d'être du service d'expériences sur l'entretien des routes* [in-8° ; 122 p.], Paris, Carillan-Gœury & V. Dalmont, 1845.

— *Note sur le système de Mac-Adam* [in-8° ; 30 p. ; extrait des *Annales des chemins vicinaux*], Paris, imprimerie de P. Dupont, 1845.

— *Manuel du cantonnier de chemins vicinaux* [in-12 ; 128 p.], Chalon-sur-Saône, imprimerie de J. Dejussieu & Paris, Carillan-Gœury & V. Dalmont, 1845.

— « Chemins de fer et autres voies de communication ; faits et principes servant à résoudre les questions qu'ils soulèvent », in *Annales des ponts et chaussées* (1845/9) pp. 48-144.

Conseil général du Rhône, *Rapports et délibérations*.

1) *Session 1842-1843*, Lyon, Veuve Ayné, 1842, p. 699 (15 septembre 1842).

2) *Session 1843*, Lyon, Veuve Ayné, 1843, pp. 778-779 (26 août 1843).

3) *Session 1844-1845*, Lyon, Veuve Ayné, 1844, p. 21 (27 août 1844) : « Service d'expérience sur l'entretien des routes N^{os} 6 et 88. – Sur la proposition de M. le Préfet, La Commission des intérêts publics entendue, Considérant que le service d'expérience confié à M. Berthaud [sic], sur les routes royales, n^{os} 6 et 88, ne paraît point offrir des résultats supérieurs à ceux qu'on aurait pu attendre des procédés ordinaires ; – Qu'au surplus, des épreuves qui se continuent depuis onze ans, doivent être aujourd'hui définitivement appréciées ; – Qu'enfin, la résidence de M. Berthaud, éloignée des lieux d'expérience, est un obstacle à la surveillance qui serait nécessaire de sa part ; – Le Conseil général, en reproduisant ses précédentes manifestations, exprime de nouveau le vœu le plus formel que les routes royales n^{os} 6 et 88, soient replacées sans aucun ajournement dans le service ordinaire. »

Alexandre Berthault-Duceux, « Observations sur une note de M. Vicat, insérée dans les *Annales des Ponts et chaussées* (numéro de juillet et août 1846), au sujet de la découverte d'une pouzzolane

naturelle non volcanique », in *Annales des ponts et chaussées* (1847/13) pp. 292-295. — Avec une réponse de l'intéressé, in *Annales des ponts et chaussées* (1847/14) pp. 78-80.

— *Notions sur les principales questions que soulève en ce moment l'entretien des routes, et sur les meilleurs moyens de hâter les progrès de cet art* [in-8° ; 132 p.], Chalon-sur-Saône, imprimerie de J. Dejussieu & Paris, Carillian-Gœury et V. Dalmont, 1848.

— *Éclairage. Note sur les principes et les procédés fondamentaux de l'éclairage, suivie de l'exposé d'un ensemble d'inventions propres à améliorer beaucoup presque tous les appareils connus depuis le plus simple et le plus faible, la veilleuse, jusqu'au plus complexe et au plus puissant, le phare* [in-8° ; 63 p. & planche], Paris, Carillian-Gœury & Vve Dalmont, 1854.

— *Note sur une méthode très simple pour améliorer généralement, beaucoup et promptement la santé et même parfois la constitution du plus grand nombre* [in-8° ; 8 p.], Chalon-sur-Saône, Mulcey, 1864.

— *Passé, présent et avenir des voies de terre* [in-8° ; 8 p.], Chalon-sur-Saône, Mucilly, 1864.

— *Supplément à l'écrit de 1864 intitulé : Note sur une méthode très simple pour améliorer généralement, beaucoup et promptement la santé* [in-8° ; 35 p.], Chalon-sur-Saône, Mulcey, 1867 [Il s'agit d'une prise de position en faveur de l'homéopathie].

— *Exposé des principaux faits relatifs aux voies de terre et au roulage, qui ont été mis en lumière depuis 1829* [29 p.], Chalon-sur-Saône, Mulcey, février 1869.

— *Rappel de quelques vérités essentielles* [in-8° ; 13 p.], Chalon-sur-Saône, imprimerie J. Dejussieu, avril 1869.

— *N'y aurait-il pas quelques améliorations importantes à introduire dans les règles de conduite qui peuvent le mieux assurer la bonne tenue des empierrements ?* [9 p.], Chalon-sur-Saône, J. Dejussieu, août 1869.

1840-1861. Publications de Félix Berthault

Félix Berthault-Gras (Léonard-Philibert-Marie-Félix Berthault, dit), *Opinions, au point de vue religieux, de MM. J. Pautet et L.*

Rousseau sur la théorie sociétaire, et observations de M. Berthault-Gras, publiées dans le « Courrier de Saône-et-Loire » les 26 décembre 1840, 9 et 23 janvier, 6 et 20 février, 27 mars, 17 et 24 avril 1841 [in-8° ; 51 p.], Chalon-sur-Saône, chez l'auteur, 1841.

Félix Berthault-Gras, *Double destinée de l'humanité. Extrait d'un ouvrage inédit de M. Berthault-Gras, ancien élève de l'École polytechnique. Troisième édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur* [12 p.] Châlon-sur-Saône, imprimerie Montalan, sans date.

[suivi de :] *Identité des morales chrétienne et phalanstérienne*
Identité des morales chrétienne et phalanstérienne, et emploi que les hommes intelligents peuvent donner à ces morales pour réaliser très-prochainement l'heureuse destinée de l'humanité, ou le règne de Dieu sur Terre. Extrait d'un ouvrage auquel travaille M. Berthault-Gras, et qui aura pour titre : « Exposition des principes de la science de l'unité universelle découverte par Ch. Fourier. » [in-12 ; paginé 13-48], Chalon-sur-Saône, Fouque (imprimerie de Montalan), 31 août 1843

[suivi de :] *Plan d'organisation spirituelle pour l'Ecole sociétaire* [in-16 ; paginé 49-108], Châlon-sur-Saône, impr. Montalan, 18 juillet 1844.

[suivi de :] *Avertissement aux amis de l'Association et de l'organisation du travail* [in-12 ; paginé 109-132], Chalon-sur-Saône, imprimerie de Montalan, 1845.

[suivi de :] *Illusions et réalités en liberté et bonheur. Causes de l'impuissance des civilisés, catholiques, philosophes, économistes, phalanstériens, etc., à constituer sur terre le règne de la justice et de la vérité ou règne de Dieu* [in-16 ; paginé 134-276], Châlon-sur-Saône, Fouque & Paris, Louis Labbé, 1846.

[suivi de :] *Réalités en liberté et bonheur, cause de l'impuissance des civilisés, catholiques, philosophes, économistes, phalanstériens, etc., à constituer sur terre le règne de la justice et de la vérité ou règne de Dieu* [in-12 ; paginé 133-276], Chalon-sur-Saône, chez l'auteur, 1846.

[suivi de :] *Appel aux phalanstériens et à tous les civilisés, pour organiser l'enseignement de la science sociale. Lu au groupe*

phalanstérien de L. [Lyon], le 18 novembre 1846, [in-16 ; paginé 277-372], Châlon-sur-Saône, imprimerie de Montalan, 1846.

[suivi de :] *Appel aux civilisés pour organiser l'enseignement de la science sociale et substituer le règne de la justice, de la vérité et de la loyauté, au règne de l'injustice, du mensonge et de la fourberie, ou Issue du cercle vicieux et entrée dans le cercle vertueux [in-12 ; paginé 279-432], Chalon-sur-Saône, chez l'auteur, 1847.*

Félix Berthault-Gras, *Pétition adressée à plusieurs représentants de l'Assemblée nationale et au Président de la République française. Métamorphose du travail mensonger en travail véridique, ou Passage du malheur au bonheur [in-12 ; 48 p.], Chalon-sur-Saône, imprimerie de Montalan, 1849.*

Félix Berthault-Gras, *Suite à la Pétition de M. Berthault-Gras [in-12 ; pièce], Chalon-sur-Saône, imprimerie de Montalan, 1849.*

Félix Berthault-Gras, *Traité d'harmonie politique, philosophique, morale et religieuse, ou Art d'accorder les personnes et les familles, les corporations et les peuples entr'eux, puis chacun d'eux avec lui-même et avec Dieu [in-18 ; 92 p.], Chalon-sur-Saône, imprimerie de Montalan, 1850.*

Félix Berthault-Gras, *Appréciation, au point de vue religieux, du discours que M. Dupin a prononcé au Comice agricole de Clamecy [in-8° ; 12 p.], Chalon-sur-Saône, imprimerie de Montalan, 1853.*

Félix Berthault-Gras, *À M. Émile de Girardin, ancien élève de l'École polytechnique [in-18 ; 11 p.], Chalon-sur-Saône, imprimerie de Montalan, 1853. Alias : in-12 ; 87 p.*

Félix Berthault-Gras, *Essai sur l'art d'être heureux, et de faire le bonheur de son prochain, basé sur la découverte et la pratique progressives de la législation divine [in-8° ; 58 p.], Châlon-sur-Saône, imprimerie Dejussieu, 1857-1858.*

Félix Berthault-Gras, *Essai sur l'art d'être heureux et de faire le bonheur de son prochain [suivi de :] Instruction ou Essai sur l'art d'être heureux et de faire le bonheur de son prochain. Seconde partie [in-8° ; 2 parties en 1 volume], Chalon-sur-Saône, imprimerie de J. Dejussieu, 1857-1859.*

Félix Berthault-Gras, *Retour à Dieu et à sa loi, ou Moyen d'aider efficacement l'empereur Napoléon à couronner son programme :*

« *l'Empire, c'est la paix* » [in-8° ; 50 p.], Châlon-sur-Saône, imprimerie de J. Dejussieu, 1862.

Association d'études fouriéristes, « Berthault-Gras », in ID., *Dictionnaire biographique du fouriérisme*, www.charlesfourier.fr, 2008.

Note finale sur le colonel Durfort (...1744-1783...) ³⁶⁷

Nous n'avons pu déterminer à cette heure d'où sort ce mystérieux personnage de Bagatelle, ni qui il représente dans l'arrière-plan historique et biographique de notre poème. Cependant un personnage de ce nom a bien existé, et nous nous trouvons ici encore devant un franc-maçon, qui peut-être aura été une sorte de père spirituel soit pour Apert, ou pour Fleury lui-même.

« De Durfort-d'Eyme (Louis-Philippe), *comte de Durfort, lieutenant-général*, issu d'une autre branche de la même famille que les précédents, fut fait lieutenant au régiment d'infanterie d'Auvergne, le 25 février 1744, et servit, la même année, aux sièges de Menin et d'Ypres. Parvenu à une compagnie, le 30 mars 1745, il la commanda à la bataille de Fontenoy ; aux sièges des ville et citadelle de Tournay, d'Oudenarde et de Dendermnude. Il entra 2^e enseigne au régiment des gardes-françaises, le 30 août de la même année, et servit en cette qualité, au siège d'Ath. Il devint 1^{er} enseigne de sa compagnie, le 20 février 1746 ; se trouva à la bataille de Raucoux, au mois d'octobre suivant, et fit la campagne de 1747. Nommé sous-lieutenant le 3 mars 1748, il servit au siège de Maëstricht, et fut fait sous-aide-major du régiment des gardes, le 25 janvier 1700.

³⁶⁷ Jean Baptiste de Courcelles, « De Durfort-d'Eyme (Louis-Philippe) », in Id., *Dictionnaire historique et biographique des généraux français depuis le onzième siècle jusqu'en 1820. Tome cinquième*, Paris, Arthus Bertrand et alii, 1822, pp. 380-381.

³⁸¹ Il quitta ce régiment au mois de novembre suivant, et obtint, le 23 du même mois, une commission de capitaine réformé à la suite du régiment de cavalerie de Poly. Il fut fait 4^e cornette de la compagnie des cheveu-légers de la garde du roi, par brevet du 4 juillet 1762, avec rang de mestre-de-camp de cavalerie, par commission du même jour. Il devint 3^e cornette, le 7 mai 1758. Nommé colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, par commission du 22 juillet de la même année, il se démit de la charge de cornette des cheveu-légers de la garde. Il joignit son régiment à l'armée d'Allemagne, et le commanda aux batailles de Berghem et de Minden, en 1759 ; aux affaires de Corbach et de Warbourg, en 1760, et passa l'hiver à Goëttingen. Créé brigadier, le 20 février 1761, et nommé le même jour colonel du régiment de Picardie, il sortit de Goëttingen, le 27 mars, avec le vicomte de Belsunce. Ils attaquèrent le général Colignon, près de Northeim, lui tuèrent 60 hommes, prirent 2 pièces de canon, 8 officiers et 220 soldats, et obligèrent l'ennemi d'abandonner ce poste. Il joignit ensuite le régiment de Picardie, qu'il commanda à l'affaire de Filinghausen, au mois de juillet, et aux combats de Grebenstein et de Johansberg, en 1762. Il fut déclaré maréchal-de-camp, au mois de mai 1763, pour tenir rang du 25 juillet 1762, jour de la date de son brevet. Il se démit alors du régiment de Picardie. Il fut promu au grade de lieutenant-général, le 5 décembre 1781, et fut élevé à la dignité de grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 25 août 1783. Il avait été reçu commandeur de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de St.Lazare, le 5 février 1762. (*Brevets militaires.*) »

On remarquera qu'un « chevalier de Durfort » est signalé en 1772 comme membre de la loge militaire du régiment de Hainaut qui s'appelait Montmorency-Luxembourg ; c'est sans doute le même qui est signalé aussi en 1783, « vicomte de

Durfort », comme membre de celle des loges d'Arras qui s'appelait l'Amitié³⁶⁸.

³⁶⁸ Gustave Bord, *La franc-maçonnerie en France des origines à 1815. Tome premier. Les ouvriers de l'idée révolutionnaire (1688-1771)*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1909, respectivement pp. 494-495 et 398.

04. Recherches sur le peintre Duvergier

04.01. Quelques données

Le peintre Duvergier, dont nous ignorons même le prénom, est si peu célèbre qu'il n'a pas même les honneurs du *Dictionnaire* de Bénézit³⁶⁹. On trouve pourtant mention et même reproduction de plusieurs de ses œuvres de-ci de-là, et quelques mentions de son nom éparses dans la littérature du XIX^e siècle.

Il apparaît qu'il était encore à Paris de 1827 à 1833, où il semble déjà s'être spécialisé dans le portrait au pastel, pour lequel il semble avoir existé une demande croissante dans la classe bourgeoise de l'époque.

En 1837 il est cité comme exposant à Orléans des portraits au Musée local où une salle est réservée aux artistes vivants qui veulent faire connaître leur talent au public et vers la même date Gaspard-Antoine Fleur fait mention avec faveur d'un de ses

³⁶⁹ Édition de 1999.

portraits exposé au dit musée avec un cadre doré dû au sculpteur-doreur orléanais Pierre Hourlier, en précisant qu'ils ont l'habitude de travailler ensemble et qu'il sont voisins, ce qui semble indiquer que Duvergier réside désormais à Orléans rue de la Levrette, rue qui débouche place du Martroi derrière la statue de Jeanne-d'Arc.

Nous donnons ci-après par ordre chronologique ce que nous avons trouvé sur cet artiste, y compris une dizaine de portraits peint entre 1832 et 1848 au moins.

04.02. Pièces justificatives et Œuvres

1827. Exposition au Louvre en 1827

« M. Duvergier, rue Neuve-des-Bons-Enfants, n. 5.

« 375 — Hylas. La nymphe Ephydalie, éprise de sa beauté, l'entraîne au fond des ondes. »³⁷⁰

« N° 375. M. Duvergier, rue Neuve-des-Bons-Enfants, n°5.

« Hylas. – Des deux figures principales de ce tableau, l'une est bien, l'autre, celle d'Hylas laisse quelque chose à désirer, pour ne rien dire de sa pose. Je voudrais qu'il exprimât une sorte de crainte ; mais cependant il devait sentir autre chose lorsqu'une nymphe aussi belle qu'Ephydatie l'entrelevait dans ses bras. Je n'aime pas non plus les deux nymphes, beaucoup trop pâles, qu'on aperçoit dans un coin du tableau. En

³⁷⁰ *Exposition des ouvrages de peinture des ouvrages de sculpture, gravure, lithographie et architecture des artistes vivans exposés au Musée royal le 4 novembre 1827, Paris, Veuve Ballard, 1827, p. 71.*

récompense, l'eau est fort bien représentée et bien transparente. Le paysage est aussi remarquable sous plus d'un rapport. »³⁷¹

1831. Exposition de portraits au Louvre.

« 717 – Portraits, *même numéro*. – Duvergier, 61, rue d'Enfer. »³⁷²

1833. Adresse à Paris

En 1833, deux annuaires différents, dont l'un a sans doute copié l'autre, le signalent à Paris, mais ne le mentionnent plus ni l'un ni l'autre l'année suivante :

« Duvergier peintre à Paris, 61 rue d'Enfer »³⁷³.

« Duvergier, r. d'Enfer, n. 61. »³⁷⁴

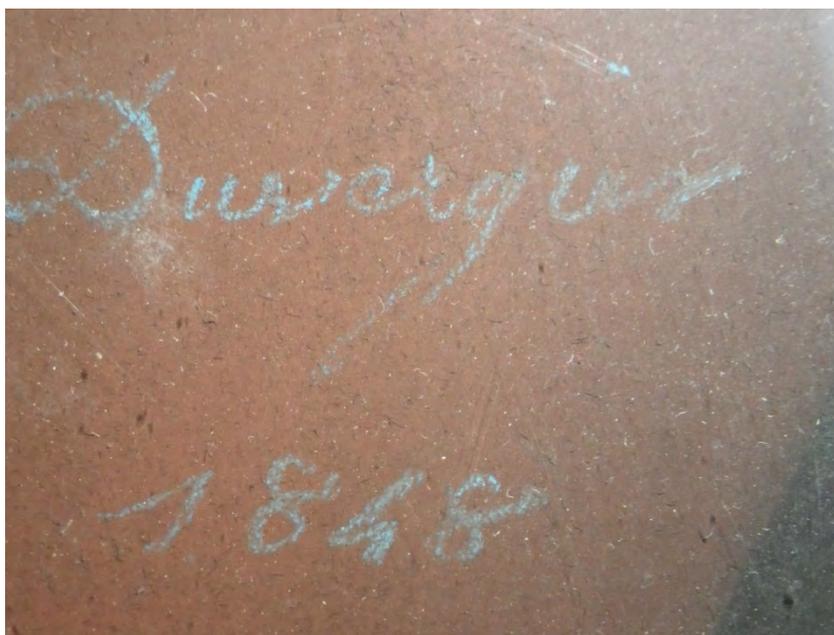
³⁷¹ *Visite au Musée du Louvre, ou Guide de l'amateur à l'exposition des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, lithographie et architecture des artistes vivants. (Année 1827-1828) suivi de la description des plafonds, voussures, grisailles, etc. etc., du Musée Charles X ; par une Société de gens de lettres et d'artistes*, Paris, Leroi, 1828, p. 312.

³⁷² *Exposition des ouvrages de peinture des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, lithographie et architecture des artistes vivants exposés au Musée royal le 1^{er} mai 1831*, Paris, Vinchon, 1831, p. 56.

³⁷³ Sébastien Bottin, *Almanach du commerce de Paris, de la France et des pays étranger*, Paris, bureau de l'Almanach du commerce, 1833, p. CXXVII.

³⁷⁴ *Annuaire des artistes français. 2^e année*, Paris, Guyot de Fere, Audot et Gosselin, 1833, p. 94.

1833-1848. Signatures



1833. Portrait d'Augustin de Montblanc archevêque de Tours



Cette lithographie est signalée comme suit en 1833 : « 405. Augustin-Louis de Montblanc, archevêque de Tours, portrait, par Duvergier. Imp. lith. de Bénard, à Paris. »³⁷⁵ Cet évêque pair de France était mort en 1832.

³⁷⁵ *Bibliographie de la France, ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie* 22 (1833), p. 422

1833. Portrait d'une femme et de son enfant



Cette huile sur toile (101,6 cm sur 81,3) a été vendue à Cleveland (USA) le 27 avril 2014.³⁷⁶

³⁷⁶ <http://www.liveauctioneers.com/>

1833. Portrait d'un enfant et de son oiseau



Ce pastel signé et daté (44,5 cm sur 52,5 cm) était en vente avec le suivant en 2014 chez Antiquaires David Balzeau et Pascale Brion, antiquaires à Vannes (21, rue Francis Decker), avec leurs cadres à palmettes d'origine³⁷⁷.

³⁷⁷ www.remparts-antiquites.com

1833. Portrait d'une enfant et de son chat



Ce pastel (44,5 cm sur 52,5 cm) était en vente avec le précédent en 2014 chez David Balzeau et Pascale Brion, antiquaires à Vannes (21, rue Francis Decker)³⁷⁸.

³⁷⁸ www.remparts-antiquites.com.

1837. Appréciation de Fleury

« On trouve en ce Musée une première salle
« Où le peintre en portraits communément étale
« Ceux qu'il veut présenter à l'examen public,
« Pensant que ce moyen doublera son trafic.
« Ce jour, s'en trouvait deux méritant dès l'approche
« L'un l'approbation et l'autre le reproche :
« Le premier fort heureux et d'un beau coloris,
« Avait un naturel dont l'œil était épris.
« Il était entouré d'une riche bordure,
« Aussi fine en dessin que belle en sa dorure,
« Enfin la toile était du peintre Duvergier,
« Et ce qui l'entourait de son voisin Hourlier.
« Ces artistes près d'eux, ne cessant de s'entendre,
« Trouveront l'amateur toujours prêt à se rendre. »³⁷⁹

1837. Appréciation Charles Malo (1837)³⁸⁰

« Musée d'Orléans. – La réouverture du musée a été, pour quelques peintres de cette ville, une occasion d'exposer leurs ouvrages ; [...] ³⁷⁹ |

« |³⁸¹ [...] M. Duvergier a aussi exposé des pastels ; la modicité du prix et le peu de temps qu'il met à les faire, doivent arrêter toute critique. Nous connaissons d'ailleurs, de M. Duvergier, d'autres compositions où il a su, profitant de tous les avantages du genre, donner à ses tableaux cette grande vivacité et ce velouté si près du naturel, et qu'on ne peut obtenir avec les autres espèces de peintures. »

³⁷⁹ *Coup-d'œil d'un Parisien sur Orléans*, vers 305-318.

³⁸⁰ Charles Malo (1790-1871), « Musée d'Orléans », in *La France littéraire* 4 (1837), pp. 379-381.

1839. Portrait d'un ecclésiastique



Ce pastel signé et daté de 1839 (39,5 cm sur 32) été vendu à Drouot Richelieu le 4 février 2011 avec son cadre en bois mouluré et doré d'origine.³⁸¹

³⁸¹ www.lefloch-drouot.fr.

1843. Portrait d'homme au gilet rayé (1843)

Ce pastel signé et daté de 1843 (61 cm sur 49) été vendu chez Osenà à Fontainebleau le 28 février 2010 sous le n°229³⁸².



1845. Portrait de femme au bonnet de dentelle (1845)

Ce pastel signé et daté de (43 cm sur 35) été vendu chez Gérard Dufrêche à Besançon le 9 avril 2009 sous le n°17³⁸³.

³⁸² www.auction.fr.

³⁸³ www.arcadja.com.

1845. Portrait d'un homme en buste (1845)



Ce pastel signé et daté de 1845 (44 cm sur 36) été vendu chez Audap et Mirabaud à Paris le 21 mars 2014³⁸⁴.

³⁸⁴ *catalogue.gazette-drouot.com.*

1848. Portrait d'un homme aux cheveux blancs (1848)



Ce pastel signé et daté de 1848 était mis en vente sur un site d'enchères en ligne par Mr Brouwers, antiquaire à Roches-Prémarie (11 route de Poitiers) en juin 2014 avec le suivant³⁸⁵.

³⁸⁵ www.ebay.fr.

1848. Portrait d'une femme âgée à la coiffe de dentelle



Ce pastel signé et daté de 1848 était mis en vente sur un site d'enchères en ligne par Mr Brouwers, antiquaire à Roches-Prémarie (11 route de Poitiers) en juin 2014³⁸⁶.

³⁸⁶ www.ebay.fr.

1854. Portrait d'Édouard Bonié



Ce pastel signé et daté de 1854 est conservé au Musée de Bordeaux³⁸⁷. Mais s'agit-il du même artiste ?

³⁸⁷ Cote Bx L 1536. Source : Base Joconde.



Bois doré de Pierre Hourlier

05. Recherches sur le sculpteur orléanais Pierre Hourlier

Le sculpteur-doreur orléanais Pierre Hourlier (1795-1856) était issu d'une famille de sculpteurs parisiens. Son père s'installant à Orléans, il y naquit et passa toute sa vie. D'abord sculpteur-doreur rue de la Levrette, il se spécialisa dans les encadrements, fournissant notamment en cadres dorés le portraitiste local Duvergier. Il semble que ce soit chez lui que se fit apprenti vers 1823 le futur doreur Adolphe Baudet, beau-fils du poète étampois Gaspard-Antoine Fleury, lui-même à cette époque peintre-et-colleur à Orléans.

Entre 1840 et 1843, Hourlier se fit marchand de miroirs rue Jeanne-d'Arc, mariant d'ailleurs deux de ses trois filles à des miroitiers.

05.01. Une famille de sculpteurs parisiens, les Hourlier

Son bisaïeul Pierre Hourlier I est signalé à Paris comme maître sculpteur dès 1700, puis 1715 rue de la Croix, puis rue des Vertus en 1717 et meurt en 1741, laissant trois fils : Pierre, Pierre-Richard et Pierre-Nicolas, né en 1724.

L'aîné, Pierre Hourlier II, aussi maître sculpteur, rue Neuve Saint-Laurent puis rue Poissonnière, et reçu en 1741 à l'Académie de saint Luc, meurt à Paris en 1762. Le cadet, Pierre Richard Hourlier, est signalé également comme maître sculpteur en 1750. Le benjamin, Pierre-Nicolas, aussi maître sculpteur rue Poissonnière, et reçu en 1768 à l'Académie de saint Luc, meurt à Paris vers 1786.

Pierre Hourlier II a pour fils Pierre Joseph, né à Paris en 1747, qui est signalé lui aussi comme sculpteur à Paris grande rue de Faubourg-Saint-Denis, paroisse Saint-Laurent en 1772 et 1773, mais qui émigre à Orléans, avant 1795, date à laquelle y naît son fils Pierre Guillaume Mathurin Hourlier.

05.02. Carrière de Pierre Hourlier d'Orléans

A handwritten signature in black ink, reading "P. G. M. Hourlier". The signature is written in a cursive style with a large, decorative flourish at the end of the name.

Pierre Guillaume Hourlier est signalé par l'Annuaire des artistes en 1832 et 1833 comme l'un des deux seuls sculpteurs d'Orléans.

Vers 1837 Gaspard-Antoine Fleury signale au Musée une de ses réalisations, qui consiste dans la bordure d'un portrait exposé par le peintre Duvergier, qui tiendrait comme lui boutique rue de la Levrette à Orléans.

Vers la même époque il réalise une statue de saint en bois doré, qui porte aujourd'hui encore l'étiquette suivante : « Hourlier. Sculpteur et Doreur sur bois, rue de la Levrette, N. 5, derrière la Pucelle, à Orléans. – Fait des bordures dorées dans le plus nouveau genre pour gravures, tableaux et glaces ; encadre les gravures et les blanchit sans altérer l'impression. – Il fait tous les ouvrages d'église. »

Il est probable que c'est chez lui, à partir de 1821, que se fit apprenti le beau-fils du peintre et colleur Gaspard-Antoine Fleury, Adolphe Baudet, alors âgé de 13 ans, et qui sera ensuite doreur à Orléans.

Nous savons qu'il était marié, avant 1827, à une certaine Catherine-Caroline Bonneville

05.03. Pièces justificatives relatives aux Hourlier de Paris

1682. Pierre Hourlier, aubergiste, épouse le 15 janvier 1682 Anne Hubert, dont une fille, Marie Anne ³⁸⁸.

1700. Les *Comptes des bâtiments du roi* mentionnent dans les « dépenses du château de Meudon payées des deniers de la

³⁸⁸ www.geneanet.org/archives/registres/view/12617/383.

cassette de Monseigneur », le 16 mai « à Hourlier, sculpteur, pour une bordure qu'il a livré pour le dit tableau, 400 £ »³⁸⁹.

1715. Contrat de mise en apprentissage 29 juillet 1715 pour 5 ans, entre Philippe Hanneguy, faiseur de moules à boutons, et Pierre Hourlier, maître sculpteur, rue de la Croix, au profit de Pierre Hanneguy, âgé de 16 ans, fils de Philippe, nourri par son maître les deux premières années seulement, moyennant 40 livres, contrat approuvé par les jurés³⁹⁰.

1717. Bail du 28 novembre 1717 consenti à Pierre Hourlier, maître sculpteur rue des Vertus³⁹¹.

1724. Naissance le 13 septembre 1724 de Pierre Simon Hourlier, paroisse Saint-Sulpice³⁹².

1735. Naissance le 3 avril 1735 de Pierre Nicolas Hourlier, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs³⁹³.

1741. « Hourlier (Pierre), maître sculpteur à Paris, fut reçu à l'Académie de Saint-Luc le 16 mai 1741. Il demeurait en 1761 faubourg Saint-Martin »³⁹⁴.

³⁸⁹ Jules Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV. Tome quatrième, Colbert de Villacerf et Jules Hardouin Mansard, 1696-1705*, Paris, Imprimerie nationale, 1896, col. 696.

³⁹⁰ MC/ET/XXXVIII/142.

³⁹¹ MC/ET/XXXVIII/161.

³⁹² État civil reconstitué de Paris.

³⁹³ État civil reconstitué de Paris.

³⁹⁴ Stanislas Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'école française au dix-huitième siècle. Tome I*, Paris, Honoré Champion, 1910, p. 436, renvoyant en note à la *Liste générale des noms et surnoms de tous les maîtres peintres, sculpteurs, etc. de celle ville et faubourgs de Paris*, 1764, p. 33. Le *Dictionnaire* de Bénézit, édition de 1999, qui comme trop souvent utilise mal ses devanciers, porte ici : « Mention d'un Pierre Hourlier peintre ou sculpteur (sic) actif à Paris en 1741 ».

1741. « Hourlier (Pierre), sculpteur, reçu [à l'Académie de Saint-Luc] le 16 mai 1741, faubourg Saint-Martin, près la grille »³⁹⁵.

1741. Contrat de mise en apprentissage du 10 décembre 1741 pour 5 ans, entre Jacques Nicolas, maître chandelier, et Pierre Hourlier, maître sculpteur, rue Neuve Saint Laurent, au profit de Jean Jacques Nicolas, âgé de 14 ans, fils de Jacques, nourri, sauf le pain, par son maître, moyennant 100 livres (approuvé par les jurés en charge, droits perçus)³⁹⁶.

1741. « Dumont veuve Hourlier. – Du quatorze décembre mil sept cent quarante un. Est comparue Nicolle Jeanne Dumont veuve de Pierre Hourlier maistre sculpteur à Paris, laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requeste tant en son nom à cause de la communauté de biens d'entre'eux qu'elle s'est réservé d'accepter ou renoncer, que comme tutrice de Pierre Richard, Jeanne Françoise, et de Pierre Nicolas Hourlier leurs enfans mineurs, en la présence et à la requeste de Pierre Hourlier, maistre sculpteur à Paris, tant en son nom que comme subrogé tuteur des dits mineurs ses freres, par Langloix et Lecourt notaires à Paris le douze du présent mois, tenu pour clos. »³⁹⁷

1744. Bail du 3 décembre 1744 consenti à Pierre Hourlier, maître sculpteur rue Neuve Saint-Laurent, par une veuve³⁹⁸.

³⁹⁵ Jules Guiffrey, « Histoire de l'Académie de Saint-Luc », in *Archives de l'art français* 9 (1915), p. 325, avec cette référence : « Liste, p. 33, 79 ».

³⁹⁶ MC/ET/XXXVIII/323.

³⁹⁷ Archives nationales Y5325 : *Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au chatelet de Paris de 1736 à 1742 (ici)*, saisie de B.G.

³⁹⁸ MC/ET/XIII/279.

1746. Contrat de mise en apprentissage 27 novembre 1746, pour 5 ans, de Simon Rey, âgé de 12 ans et demi, chez Pierre Hourlier, sculpteur³⁹⁹.

1747. Naissance le 13 février 1747 de Pierre Joseph Hourlier⁴⁰⁰.

1750. Mise en apprentissage le 6 février 1750 de Jean-Antoine Dubois, chez Pierre-Richard Hourlier, sculpteur⁴⁰¹.

1755. « Hourlier – Du 23^e du dit mois (novembre 1755) – Est comparu Pierre Hourlier maistre sculpteur à Paris demeurant rüe Poissonière, en son nom, à cause de la communauté de biens, qui a été entre luy et deffunte Françoisse Genneviève Loisselle sa femme, et comme tuteur de Pierre Joseph, Marie Françoisse et Genneviève leurs enfans mineurs, lequel a affirmé veritable l’inventaire fait à Paris à sa requeste le dix du present mois par Audrent et Boisseau notaires en cette cour, en la présence de Jacques Loisselle subrogé tuteur, duquel inventaire le comparant a requis la closture, et tient pour clos les jour et an que dessus. »⁴⁰²

1755. Inventaire après décès de Pierre Loysel du 21 novembre 1755, sous l’autorité de Pierre Hourlier, maître sculpteur, rue Poissonnière, paroisse Saint-Laurent⁴⁰³.

³⁹⁹ MC/ET/XXXVIII/354.

⁴⁰⁰ État civil reconstitué de Paris.

⁴⁰¹ MC/ET/XXXVIII/379.

⁴⁰² Archives nationales Y5317 : *Registre de clôtures d’inventaires après décès fait au chatelet de Paris de 1750 à 1756 (ici)*, saisie de B.G.

⁴⁰³ MC/ET/XXVIII/344.

1758. Inventaire après décès du 14 avril 1758 de Nicole-Jeanne Dumont, veuve de Pierre Hourlier, maître sculpteur, demeurant rue Poissonnière, paroisse Saint-Laurent⁴⁰⁴.

1760. Contrat d'Union en date 8 juin 1760 des créanciers d'Antoine Nicolas Dauphin, architecte expert des bâtiments du roy, demeurant enclos et paroisse du Temple, qui demande pension alimentaire de 400 l. à prendre sur 1300 l. dues par le marquis de Paulruy, parmi lesquels : Pierre-Guillaume Pesne, peintre de l'Académie de Saint-Luc, rue des Quatre Vents, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice ; Nicolas Tourbin-Tourbat (?), maître peintre, rue du Four, au coin de la rue de l'Egoût, faubourg Saint-Germain ; Joseph Callier-Scellier (?), sculpteur, rue des Quatre-Fils au Marais ; Louis-Anne Angrand, maître sculpteur, rue du Four, hôtel impérial, faubourg Saint-Germain, 2400 l. ; Peine, maître peintre, rue des Boucheries au Sabot, faubourg Saint-Germain, un billet négocié à son Bateau d'Or 72 l. ; Pierre Hourlier, sculpteur à Paris, paroisse Saint-Laurent ; Louise Mayeux veuve en 1768 de Guillaume Annet, maître menuisier rue de Cléry ; En 1769, Angrand, David ; Anne-Catherine Girard, veuve Joseph Muidebled, maître menuisier, quai de Bourbon, Ile Notre-Dame, paroisse Saint-Louis de l'Isle, 6000 l. ; Jacques-Félix Adam, marbrier, rue et vis à vis Saint-Victor, par Saint-Nicolas de Chardonnet, l'un des héritiers de Nicolas-Felix Adam, sculpteur marbrier, leur père ; Guillaume Annet, maître menuisier en meuble rue de Clery, paroisse Notre-Dame de Bonne Nouvelle, 130 l. ; Antoine-Philippe Morguet, maître menuisier à Paris, rue des Marais, paroisse Saint-Sulpice, faubourg Saint-Germain 72 l. ; Adam le Jeune maître sculpteur marbrier rue Saint-Victor, vis à vis Saint-Victor 600 l. ; Pierre-Louis, maître peintre, rue Saint-Martin vis à vis celle de Venise,

⁴⁰⁴ MC/ET/LIV/875.

paroisse Saint-Merri 300 l. ; Adrien David, maître menuisier, rue des Quatre Filles du Marais 8000 l. ; Richard Hourlier, maître sculpteur, faubourg Saint-Martin près la grille, 60 l. ; Jean Conversser maître et marchand orfèvre de Versailles, rue Notre-Dame près le marché, 65 l. ; Benard, fondeur, rue de la Verrerie, 96 l.⁴⁰⁵

1761. « Hourlier (Pierre), maître sculpteur à Paris (...) demeurait en 1761 faubourg Saint-Martin »⁴⁰⁶.

1761. Bail du 27 octobre 1761 concernant meubles et literie, entre d'une part Pierre Simon Hourlier, marchand tapissier à Paris, paroisse Saint-Sulpice ; et, d'autre part, Nicolas Hocart Deletang, écuyer, de la paroisse Saint-Sulpice, et son épouse Anne Marguerite Guilmet de Champflour⁴⁰⁷. C'est sans doute le même qui meurt en 1800 (*infra*).

1762. Décès le 5 octobre 1762 de Pierre Hourlier, paroisse Saint-Laurent⁴⁰⁸.

1764. « Hourlier (veuve de Pierre), sculpteur, rue Neuve-Saint-Laurent, 1764 »⁴⁰⁹.

⁴⁰⁵ MC/ET/XXXVI/496.

⁴⁰⁶ S. Lami, *op. cit.*, *ibid.*

⁴⁰⁷ MC/ET/LXV/334. Il s'agit là apparemment d'une autre famille où on se prénomme Simon et où on exerce le métier de tapissier. Voyez un Simon Hourlier tapissier, peut-être son père, mentionné dans un registre de tutelle au 27 janvier 1742 (*ici*), puis le 15 janvier 1766 après le décès de sa femme (Simon Hourlier marchand tapissier), par un Registre de clôtures d'inventaires après décès (*ici*).

⁴⁰⁸ État civil reconstitué de Paris.

⁴⁰⁹ Jules Guiffrey, « Histoire de l'Académie de Saint-Luc », in *Archives de l'art français* 9 (1915), p. 325, avec cette référence : « Liste, p. 78 ».

1768. « Hourlier (Pierre-Nicolas), sculpteur, reçu [à l'Académie de saint-Luc] en 1768, rue et barrière Poissonnière, chez M. le Prince. »⁴¹⁰

1768. « Hourlier (Pierre-Nicolas), sans doute fils du précédent [=Pierre Hourlier, maître sculpteur à Paris (en fait, son frère)], faisait partie également de l'Académie de Saint-Luc, où il fut admis en 1768. Il demeurait en 1786 [sic (1768 ?)] rue et barrière Poissonnière. »⁴¹¹

1769. Mention d'un Pierre-Nicolas Hourlier, sculpteur et peintre actif à Paris en 1769⁴¹².

1769. Mention d'un Pierre Hourlier, membre de l'académie Saint-Luc, qui travaille (avec de nombreux autres) dans l'équipe du grand sculpteur Augustin Pajou, à la décoration sculptée de l'opéra de Versailles⁴¹³.

1772. Ratification de bail à vie 14 septembre 1772 par Pierre-Joseph Hourlier, majeur, sculpteur à Paris, demeurant grande rue de Faubourg-Saint-Denis, paroisse Saint-Laurent⁴¹⁴.

1773. Mention d'un Pierre-Joseph Hourlier, sculpteur et peintre actif à Paris en 1773⁴¹⁵.

⁴¹⁰ Jules Guiffrey, « Histoire de l'Académie de Saint-Luc », in *Archives de l'art français* 9 (1915), p. 325, avec cette référence : « Tab., p. 70 ».

⁴¹¹ S. Lami, *op. cit.*, p. 436, renvoyant en note au *Tableau général de MM. les maîtres peintres, sculpteurs, de la dite communauté*, 1786, p. 70.

⁴¹² *Le Dictionnaire* de Bénézit, édition de 1999.

⁴¹³ Henri Stein, *Augustin Pajou*, Paris, Librairie centrale des beaux-arts, 1912, p. 187.

⁴¹⁴ MC/ET/XXX/434.

⁴¹⁵ *Le Dictionnaire* de Bénézit, édition de 1999.

1776. Sous-bail consenti le 25 avril 1776 par Pierre Hourlier, marchand tapissier rue des Ciseaux, faubourg Saint-Germain, à Edme Rousseau, boulanger privilégié du roi suivant la Cour, d'une boutique, rue des Ciseaux⁴¹⁶.

1786. « Sa veuve [du sculpteur Pierre-Nicolas Hourlier], à Paris, rue Poissonnière, vis-à-vis les Menus-Plaisirs, en 1786 »⁴¹⁷.

1797. Naissance le 1^{er} décembre 1797 (11 frimaire an VI) de Pierre François Hourlier dans l'ancien 6^e arrondissement⁴¹⁸.

1800. Décès à Paris le 3 janvier 1800 (13 nivôse an 8) de Pierre Simon Hourlier, 4^e arrondissement ancien⁴¹⁹.

1811. Inventaire après décès à Paris du 22 octobre 1811 de Pierre-Nicolas, ancien sculpteur, propriétaire à Belleville⁴²⁰.

1813. Inventaire après décès à Paris du 15 novembre 1813 de Pierre-Louis Hourlier, marchand cordonnier, n°198 rue Saint Denis, décédé le 19 décembre 1812⁴²¹.

1815. Mariage le 18 septembre 1815 à Paris entre Pierre François Hourlier, et Françoise Demets⁴²².

⁴¹⁶ MC/ET/LXV/392.

⁴¹⁷ Jules Guiffrey, « Histoire de l'Académie de Saint-Luc », in *Archives de l'art français* 9 (1915), p. 325, avec cette référence : « Tab., p. 99 ».

⁴¹⁸ État civil reconstitué de Paris.

⁴¹⁹ État civil reconstitué de Paris. Il s'agit là sans doute du tapissier mentionné en 1761.

⁴²⁰ MC/RE/XXXVII/25.

⁴²¹ MC/RE/CX/11.

⁴²² État civil reconstitué de Paris.



Saint en bois doré portant la marque de Hourlier, sculpteur doreur à Orléans

05.04. Pièces justificatives relatives aux Hourlier d'Orléans

Vers 1795. Naissance de Pierre Guillaume Mathurin Hourlier à Orléans. Nous savons par son acte de décès qu'il était né à Orléans, fils du sculpteur Pierre-Joseph Hourlier et de son épouse Marie-Catherine Martin.

Vers 1818. Mariage de Pierre Guillaume Mathurin Hourlier avec Catherine-Caroline Bonneville.

1819. Naissance de sa 1^{ère} fille Louise-Caroline, « née à Orléans, le treize avril mil huit cent dix neuf, du légitime mariage des dits Pierre Guillaume Mathurin Hourlier et Catherine Caroline Bonneville ». ⁴²³

1820. Naissance de sa 2^e fille Eugénie-Ernestine fille de P.G.M. Hourlier, « née à Orléans, le vingt mai mil huit cent vingt, du légitime mariage des dits Pierre Guillaume Mathurin Hourlier et Catherine Caroline Bonneville ». ⁴²⁴

1823. Naissance à Orléans de sa 3^e fille Augustine-Zoé-Mélanie fille de P.G.M. Hourlier (d'après son acte de décès du 4 juillet 1840, elle meurt âgée de 12 ans et 9 mois).

1832-1833. Annuaire des artistes : « Loiret. — Les Beaux-Arts sont appréciés et cultivés dans ce département. [...] ³⁵³ [...] *Sculpteurs.* — MM. Hourlier, rue de la Levrette. — Révérand, rue Bannier. » ⁴²⁵

Vers 1837. Au Musée d'Orléans, visité par Fleury,

⁴²³ D'après son acte de mariage.

⁴²⁴ D'après son acte de mariage.

⁴²⁵ *Annuaire des artistes français. 1^{ère} année*, Paris, Guyot de Fere, Audot et Gosselin, 1832, pp. 352-353, cf. *2^e année*, 1833, *ibid.*

« On trouve en ce Musée une première salle
 « Où le peintre en portraits communément étale
 « Ceux qu'il veut présenter à l'examen public,
 « Pensant que ce moyen doublera son trafic.
 « Ce jour, s'en trouvait deux méritant dès l'approche
 « L'un l'approbation et l'autre le reproche :
 « Le premier fort heureux et d'un beau coloris,
 « Avait un naturel dont l'œil était épris.
 « Il était entouré d'une riche bordure,
 « Aussi fine en dessin que belle en sa dorure,
 « Enfin la toile était du peintre Duvergier,
 « Et ce qui l'entourait de son voisin Hourlier.
 « Ces artistes près d'eux, ne cessant de s'entendre,
 « Trouveront l'amateur toujours prêt à se rendre. »⁴²⁶



⁴²⁶ Coup-d'œil d'un Parisien sur Orléans, vers 305-318.

Vers 1840. Sculpture en bois dorée et réclame non datées. *Voici le texte porté par une étiquette au dos d'une statue en bois dorée de Saint-Pierre, dont une photographie nous a aimablement été communiquée par Séverine Oriot, antiquaire à Honfleur, 14 rue des Capucins :*

« Hourlier. Sculpteur et Doreur sur bois, rue de la Levrette, N. 5 [derrière]e la Pucelle, à Orléans. – Fait des bordures dorées dans le plus nouveau genre pour gravures, tableaux et glaces ; encadre les gravures et les blanchit sans altérer l'impression. – Il fait tous les ouvrages d'église. »

1840. Décès de la 3^e fille de Hourlier à Orléans : « Hourlier, Augustine-Zoé-Mélanie – 757 – 12. – F. – Aujourd'hui samedi quatre juillet mil huit cent quarante, à midi, par devant nous Michel-Édouard Courtois, adjoint à la mairie d'Orléans (Loiret) spécialement délégué, ont comparu, en l'hôtel de la mairie, les sieurs Louis Lever, tonnelier, âgé de cinquante quatre ans, et Alexis Sainton, serrurier, âgé de quarante ans, demeurans à Orléans, l'un rue Saint-Donatien, n°17, l'autre rue de la Levrette, n°11, lesquels nous ont déclaré qu'Augustine-Zoé-Mélanie Hourlier, âgée de douze ans neuf mois, née à Orléans, fille de Pierre-Guillaume-Mathurin Hourlier, sculpteur, et de Catherine Caroline Bonneville, son épouse, est morte hier à cinq heures du soir, dans le domicile de ses père et mère, rue de la Levrette, n°5. – De laquelle déclaration nous avons dressé le présent acte que les dits comparans ont signé avec nous, lecture faite. – Fait au dit hôtel, les jour, mois et an susdits. – [Signé :] Lever – Sainton – Courtois adj. »⁴²⁷

1842. Mariage de la 1^{ère} fille de Hourlier à un miroitier : « Entre Charles François Hery et Louise Caroline

⁴²⁷ Saisie de B.G.

Hourlier. 188. – Aujourd’hui mardi, vingt six juillet mil huit cent quarante deux, à dix heures du matin, par devant nous, Stanislas Robert Morel, adjoint provisoire à la mairie d’Orléans (Loiret) spécialement délégué par monsieur Sylvain François Rousseau, maire provisoire de la dite ville, officier de l’état civil, – Ont comparu, en la salle publique de l’hôtel de la mairie, pour y contracter mariage : d’une part sieur Charles François Hery, miroitier, âgé de trente deux ans, né à Paris (Seine), y domicilié rue du val Sainte Catherine, n°17 (8^e arrondissement) avec sa mère, fils majeur et légitime de feu sieur Jean François Hery, miroitier, et de dame Françoise Ursule Gay, présente et consentante ; d’autre part demoiselle Louise Caroline Hourlier, âgée de vingt trois ans, née à Orléans, y domiciliée chez ses père et mère, rue Jeanne d’Arc, n°34, fille majeure et légitime de sieur Pierre Guillaume Mathurin Hourlier, miroitier, et de dame Catherine Caroline Bonneville, présens et consentans. – Lesquels futurs conjoints étaient accompagnés des sieurs David Rabec, rentier, âgé de quarante neuf ans, demeurant à Versailles (Seine et Oise), rue de la Paroisse n°13, cousin germain du futur conjoint à cause de son épouse ; Jean Louis Gay, propriétaire, âgé de trente un ans, demeurant à Paris (Seine) boulevard du Temple, n°3, cousin germain du dit futur conjoint ; Louis Lever, tonnelier, âgé de cinquante sept ans, demeurant à Orléans, rue Saint Donatien, n°17, oncle maternel de la future conjointe ; – Alexis Sainton, serrurier, âgé de quarante deux ans, demeurant à Orléans, rue de la Levrette, n°11, oncle paternel de la dite future conjointe. – Nous adjoint susdit, après avoir fait donner lecture, en présence des parties, parens et témoins susnommés : 1° de l’acte de naissance du futur conjoint né à Paris (Seine), le sept novembre mil huit cent neuf, du légitime mariage des dits Jean François Hery et Françoise Ursule Gay ; 2° de l’acte de décès de son père, mort au dit Paris le trente un mars mil huit cent vingt un ; 3° de l’acte de naissance de la future conjointe, née [à] Orléans,

le treize avril mil huit cent dix neuf, du légitime mariage des dits Pierre Guillaume Mathurin Hourlier et Catherine Caroline Bonneville ; 4° des actes dressés de la publication du dit futur mariage, faite à Orléans, et à Paris (Seine), (8^{ème} arrondissement), les deux mêmes jours de dimanche trois et dix du présent mois, en conformité des articles soixante trois, cent soixante six du code civil, avec mention de l’affiche à la porte principale de l’hôtel de la mairie en ces deux lieux, durant le délai prescrit par l’article soixante quatre, sans qu’il soit survenu aucune opposition ; 5° Enfin du chapitre VI, titre V, du dit code, articles deux cent douze et suivans, contenant les droits et devoirs respectifs des époux ; après aussi que les parties ont eu déclaré à haute voix, et l’un après l’autre de se prendre mutuellement pour époux, avons prononcé au nom de la loi que les sieur Charles François Hery et demoiselle Louise Caroline Hourlier sont unis en mariage, et avons rédigé le présent acte que les conjoints, la mère du conjoint, les père et mère de la conjointe et les témoins ont tous signé avec nous, lecture faite. – Fait au dit hôtel, les jour, mois et an susdits. – [Signé :] L. C. Hourlier- C. F. Hery – F. V. Gay – C. C. Bonneville – Lever – P. G. M. Hourlier – D. Rabec – J. L. Gay [paraphe] – A. Sainton – F. Rabec – Lever f^{me} Gay S. Morel ad. »

1843. Décès de la femme de Hourlier à Orléans : « Bonneville, Catherine-Caroline – 60 – 43 – F^{me} – Aujourd’hui dimanche quinze janvier mil huit cent quarante trois, à dix heures du matin, par devant nous François-Gabriel Thion, adjoint provisoire à la mairie d’Orléans (Loiret) spécialement délégué, ont comparu, en l’hôtel de la mairie, les sieurs Louis Lever, tonnelier, âgé de cinquante sept ans, et Charles-François Hery, miroitier, âgé de trente trois ans, demeurant à Orléans, l’un rue Saint-Donatien, n° 17, l’autre rue Jeanne d’Arc, n°34, le premier beau-frère et le second gendre de dame Catherine-

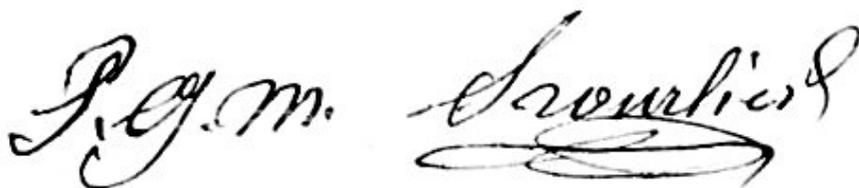
Caroline Bonneville, âgée de quarante-trois ans, épouse de sieur Pierre-Guillaume-Mathurin Hourlier, marchand de glaces-doreur, fille d'Ambroise Bonneville, tourneur, et de Marie-Anne-Catherine Mousset, son épouse, décédés ; lesquels nous ont déclaré que la dite dame Catherine-Caroline Bonneville est morte hier, à onze heures du soir, dans son domicile sus-énoncé. – De laquelle déclaration nous avons dressé le présent acte que les dits comparants ont signé avec nous, lecture faite. – Fait au dit hôtel, les jour, mois et an susdits. – [Signé :] Lever – Hery – Thion adj. [paraphe] »⁴²⁸

1851. Mariage de la 2^e fille de Hourlier à un miroitier : « Entre Ferdinand-Cosme Genty et Eugénie Ernestine Hourlier. N°321. – Aujourd'hui mardi, vingt six novembre mil huit cent cinquante un, à dix heures avant midi, par devant nous, Louis-Désiré Sautton Parisis, adjoint à la mairie d'Orléans (Loiret) spécialement délégué par monsieur le maire de cette ville, officier de l'état civil, – Ont comparu, en la salle publique de l'hôtel de la mairie, pour y contracter mariage : d'une part, le sieur Ferdinand-Cosme Genty, miroitier, âgé de vingt quatre ans, né à Orléans, y domicilié rue Neuve, n°36, fils majeur et légitime de feu Pierre Genty, tisserand, et de feu Henriette Constance Philippon ; d'autre part, demoiselle Eugénie-Ernestine Hourlier, âgée de trente un ans, née à Orléans, y domiciliée chez son père, rue Jeanne d'Arc, n° 53, fille majeure et légitime de Pierre-Guillaume-Mathurin Hourlier, marchand miroitier, présent et consentant, et de feu Catherine Caroline. – Lesquels futurs conjoints étaient accompagnés des sieurs Benoist Philippon, marchand fayencier, âgé de cinquante sept ans, demeurant à Orléans rue de la Hallebarde, n°17, cousin du futur conjoint ; – Louis Mongrolle, menuisier, âgé de vingt cinq ans, demeurant à Orléans, rue

⁴²⁸ Saisie de B.G.

Pomme de Pin n°20, ami du dit futur conjoint ; – Alexis Michel Sainton, propriétaire, âgé de cinquante ans, demeurant à Orléans, rue de la Levrette, n°11, oncle de la dite future conjointe ; – Jean Baptiste Sergent, propriétaire, âgé de cinquante huit ans, demeurant à Orléans, rue du Cou?? n°7. – Nous adjoint susdit, après avoir donné lecture, en présence des parties, parens et témoins susnommés : 1° de l'acte de naissance du futur conjoint né à Orléans le treize juin mil huit cent vingt sept, du légitime mariage des dits Pierre Genty et Henriette Constance Philippon ; 2° des actes de décès de ses père et mère morts, l'un, mort à Chilleurs (Loiret), le vingt trois octobre mil huit [cent] vingt six, l'autre à Orléans le treize janvier mil huit cent trente quatre ; 3° de ceux de Pierre Genty et de Marie Bolteau ses ayeul et ayeule paternels, morts, l'un à Santeau (Loiret), le trente un janvier mil huit cent quarante un, l'autre à Chilleurs aux Bois (Loiret), le vingt neuf décembre mil huit cent trente deux ; 4° de ceux aussi de Christophe Abraham Philippon et Marie Thérèse Siron ses ayeuls [sic] et ayeule maternels, tous deux morts à Orléans, l'un de sept août mil huit cent quarante neuf ; l'autre le quatre mars mil huit cent six ; 5° de l'acte de naissance de la future conjointe, née à Orléans, le vingt mai mil huit cent vingt, du légitime mariage des dits Pierre Guillaume Mathurin Hourlier et Catherine Caroline Bonneville ; 6° de l'acte de décès de sa mère, morte à Orléans le quatorze janvier mil huit cent quarante trois ; 7° des actes dressés de la publication du dit futur mariage faite à Orléans, les deux jours de dimanche seize et vingt trois du présent mois, en conformité de l'articles soixante trois chapitre trois du code civil, avec mention de l'affiche à la porte principale de l'hôtel de la mairie, durant le délai prescrit par l'article soixante quatre, sans qu'il soit survenu aucune opposition ; 8° Enfin du chapitre VI, titre V, du dit code, articles deux cent douze et suivans, contenant les droits et devoirs respectifs des époux ; après aussi que les parties ont eu déclaré à haute voix, et l'un après l'autre

de se prendre mutuellement pour époux, avons prononcé au nom de la loi que les sieur Ferdinand-Cosme Genty et demoiselle Eugénie Ernestine Hourlier sont unis en mariage, et avons rédigé le présent acte que les conjoints, le père de la conjointe et les témoins ont tous signé avec nous, lecture faite. – Fait au dit hôtel, les jour, mois et an susdits. – [Signé :] E. E. Hourlier – F. C. Genty – P. G. M. Hourlier – B. Philippon – J. B. Sergent – Mongrolle – Sautton-Parisis ad. »

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is 'P. G. M.' written in a cursive style. The second signature on the right is 'Hourlier', also in cursive, with a large, decorative flourish underneath it.

1856. Décès de Pierre Hourlier à Orléans : « Hourlier, Pierre-Guillaume-Mathurin – 602. – Aujourd’hui lundi dix-neuf mai mil huit cent cinquante six, à neuf heures du matin, par devant nous Jean Catelle, adjoint à la mairie d’Orléans (Loiret) spécialement délégué, ont comparu, en l’hôtel de la mairie, les sieurs Ferdinand-Côme Genty, âgé de vingt huit ans, miroitier, et Alexis Michel Sainton, propriétaire, âgé de cinquante cinq ans, demeurant à Orléans, l’un rue Jeanne d’Arc, n° 53, l’autre rue Gourville, n°11, le premier gendre et le second beau frère de sieur Pierre-Guillaume-Mathurin Hourlier, miroitier, âgé de soixante un ans, né à Orléans, y domicilié, rue Jeanne d’Arc, n°53, veuf de dame Catherine-Caroline Bonneville, fils de Pierre-Joseph Hourlier, sculpteur, et de Marie-Catherine Martin, son épouse, décédés, lesquels nous ont déclaré que le dit sieur Pierre-Guillaume-Mathurin Hourlier est mort hier, à sept heures du soir, dans son domicile sus-énoncé. – De laquelle déclaration nous avons dressé le présent acte que les dits comparants ont signé avec nous, lecture faite. – Fait au dit

hôtel, les jour, mois et an susdits. – [Signé :] Genty – Sainton –
Catelle adj. »⁴²⁹

⁴²⁹ Saisie de B.G.

06. Recherches sur l'Orléans de Gaspard Fleury



Détail d'une gravure de Charles pensée: rue de l'Huis-de-Fer

06.01 L'urbanisme orléanais (1823)⁴³⁰.

Notice sur la ville d'Orléans en 1823,

par M. Benoist-Latour.

(Lue dans la Séance publique du 29 Août 1823.)

« Messieurs,

« En vous présentant un tableau succinct de la situation d'Orléans, des améliorations et des embellissemens qu'il serait possible d'y faire, j'ai cru remplir les intentions de votre Société, dont le but est de propager la connaissance et le goût de tout ce qui peut tendre au bien général. J'espère que vous partagerez le vif désir que j'éprouve, de voir la ville que nous habitons profiter de tous les avantages de sa position, et participer aux bienfaits des arts et du commerce qui reçoivent chaque jour de nouveaux encouragemens de la part du Gouvernement.

« Quoique la ville d'Orléans ait été la capitale d'un royaume sous nos premiers Monarques, elle avait encore bien peu d'étendue à l'époque mémorable de 1418. Les murs du côté de l'ouest suivaient à peu près la ligne de la rue de Recouvrance ;⁹⁴ au nord, celle du Martroi et de la rue d'Escures ; et à l'est, ils descendaient de l'Étape par la rue du Bourdon-Blanc, jusqu'à la Loire. Son enceinte fut agrandie sous Louis XI et sous Charles VIII. Détruites en 1564, ses murailles furent enfin rebâties sous Louis XII, telles qu'elles sont aujourd'hui, et ses boulevards plantés d'arbres sous le règne de Henri IV , qui s'occupa de faire réédifier la Cathédrale.

⁴³⁰ *Annales de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans* 6 (1823), pp. 93-102.

«Orléans ne paraît avoir reçu aucun embellissement remarquable depuis cette époque jusqu'en l'année 1761, pendant laquelle on commença les travaux du Pont et de la rue Royale, qui changèrent entièrement l'aspect de la ville, et qui furent terminés par la confection du quai de Recouvrance et de la rue Dauphine. Depuis le seizième siècle jusqu'au milieu du dix-huitième, les beaux-arts paraissent avoir été très-négligés dans Orléans. Si quelques savans s'y sont distingués dans les lettres et la magistrature, aucun peintre, aucun artiste ne s'y est signalé depuis le célèbre Ducerceau, architecte de Catherine de Médicis. Cependant il nous reste encore quelques bâtimens très-remarquables par leur architecture et les élégantes sculptures qui les décorent. Les maisons de Diane de Poitiers et de Marie Touchet, et la façade de l'ancien Hôtel-de-Ville attestent les talens des artistes de cette ⁹⁵ époque. À peu près dans ces tems, les Rois de France possédaient sur les bords de la Loire des châteaux, tels que ceux de Blois, Chambord, Plessis-les-Tours, etc. Ces belles habitations étaient souvent visitées par les cours brillantes de Catherine de Médicis et de Henri II. À leur passage, nos Princes occupaient les édifices que nous remarquons encore aujourd'hui, et leur séjour, souvent prolongé dans notre ville, devait contribuer à y répandre le goût du luxe et des beaux-arts. Mais tout changea après le seizième siècle. Nos Souverains ne quittèrent presque plus la capitale et les résidences qui en sont les plus rapprochées. Nous devons donc attribuer à leur absence, aux guerres intestines, et à l'étendue que prit le commerce dans Orléans, l'oubli dans lequel les beaux-arts y sont restés pendant une longue suite d'années.

«Cependant, vers la fin du dernier siècle, l'exemple de la capitale réveilla dans nos provinces le goût des beaux-arts ; Orléans vit à cette époque M. le Comte de Bizemont, MM. Oudry, Desfriches et Ducoudray, se réunir pour présider à la formation d'une académie de dessin. M. Bardin, rival de Vien,

et le maître de Regnaut, dirigeait cette école, dans laquelle l'émulation commençait à former des sujets distingués. On travaillait avec activité à l'église de ⁹⁶ Ste-Croix, et on s'occupait du projet de la rue de Bourbon, qui devait s'étendre de la Cathédrale à la rue Royale, lorsque la révolution nous a plongé dans le vandalisme, et a fait disparaître toute idée de bien, d'ordre et de bonheur. Alors nous vîmes détruire le seul monument statuaire que nous possédions, celui de la Pucelle d'Orléans.

« Des tems plus tranquilles succédèrent à cette époque de malheur et de destruction ; beaucoup de cités profitèrent de l'état prospère de leurs finances, et de celles du Gouvernement, pour faire réparer les maux passés, et mirent tous leurs soins à se restaurer et à s'embellir. Orléans demeura stationnaire. Cependant, des sommes considérables étaient disponibles, elles furent perdues pour les Orléanais, et avec elles la possibilité d'exécuter des entreprises grandes et utiles. Pendant douze années, il n'a été créé que deux objets, l'un est la bibliothèque publique, qui, construite sur un trop petit modèle, est insuffisante pour recevoir les accroissement dont elle est susceptible, par les dons du Gouvernement et des particuliers ; l'autre est une statue érigée à Jeanne d'Arc, monument bien mesquin pour la libératrice de la France, pour l'héroïne célèbre à laquelle tous les Français, et surtout les Orléanais, devaient un témoignage plus éclatant de leur reconnaissance. ⁹⁷

« Ce n'est donc que depuis la restauration, que nous avons à signaler des travaux importans pour l'embellissement de notre ville. Des changemens, dirigés avec art par notre collègue M. Pagot, architecte de la ville et du département, ont transformés d'informes boulevards en de charmantes promenades, et notre ville doit en être bientôt entourée, si, comme nous n'en doutons pas, M. le Comte de Rocheplatte apporte à les faire terminer le

même zèle qu'il a mis à les commencer. C'est à ses soins que nous devons la construction d'un abattoir qui réunit à l'avantage d'augmenter les revenus de la ville, celui de procurer la salubrité et la sécurité des citoyens. Bientôt une halle pour la vente des grains, et des marches couverts, viendront débarrasser nos places d'étalages aussi désagréables à la vue qu'incommodes à la circulation. En payant un juste tribut d'éloges à l'administrateur bienveillant qui s'occupe d'améliorer la situation de notre ville, nous ne nous dissimulerons pas qu'il reste encore beaucoup à faire pour son embellissement intérieur, et pour y ramener le goût des beaux-arts.

« Au premier rang des utiles travaux à entreprendre, se présente la confection de la rue de Bourbon ; les avantages qui en résulteraient seraient immenses, elle donnerait issue à des ⁹⁸ rues presque inhabitables, et les masures qui couvrent son emplacement se transformeraient en d'élégantes constructions. On ne se plaindrait plus de ne trouver ni belles maisons, ni espace pour en bâtir à Orléans, et les étrangers qui voudraient s'y fixer, en auraient la facilité. Nous avons en ce genre des exemples bons à imiter. Tours, Blois, et beaucoup d'autres villes se sont embellies depuis vingt ans, et ont converti leurs gothiques habitations en des bâtimens commodes et ornés avec goût ; aussi voyons-nous les étrangers rechercher leur séjour. Ils s'y établissent en foule, fournissent des moyens d'occupations à la classe ouvrière, et font la fortune des particuliers, en augmentant les revenus de la ville et du Gouvernement.

« Nous désirerions voir Orléans se créer de semblables ressources, et elles ne sont pas à dédaigner dans les circonstances présentes. Nous ne devons pas nous dissimuler, Messieurs, que notre ville est une de celles qui a le plus perdu de son commerce et de son industrie, les ports de mer et la

capitale réussissant à en envahir toutes les branches, au détriment de l'intérieur de la France.

« La preuve en est au milieu de nous : les deux tiers de nos raffineries sont sans emploi ; nos manufactures d'indiennes sont totalement détruites ; ⁹⁹ nos fabriques de bonneterie n'occupent pas aujourd'hui 80 métiers, lorsqu'en 1780 il y en avait 400 qui étaient employés. L'entrepôt des denrées de l'ouest et du midi a été enlevé en grande partie aux Orléanais, parce que les producteurs vont offrir eux-mêmes aux consommateurs. Le commerce des draps du Berry est également perdu pour nos négociants.

« Enfin, nous devons regretter qu'une superbe filature de coton, ayant été long-tems inactive, ait changé de destination, et n'offre plus aujourd'hui les ressources qu'un grand nombre d'ouvriers y trouvèrent autrefois.

« Il me semble donc que pour obvier à tant de pertes, et pour conserver des moyens d'existence à la nombreuse population de notre ville, nous devrions cesser de rester dans une coupable indifférence sur notre position. Il faudrait embellir, améliorer et encourager la création de nouvelles industries, comme cela a été exécuté dans beaucoup d'autres villes. Rouen, dont la population s'est accrue de vingt mille âmes depuis 25 ans ; St.-Quentin, Nismes⁴³¹, Lyon, St.-Etienne, ont vu comme nous la révolution renverser leurs anciennes manufactures j mais s'étayant ¹⁰⁰ des connaissances acquises en chimie et en mécanique, de nouvelles branches de commerce ont été formées, et ont remplacé celles qui avaient été détruites. Avec quel regret ne devons-nous pas voir dans Orléans des bâtimens

⁴³¹ La ville de Nismes vient de faire ouvrir des Cours publics de Chimie et de Physique (Note de l'auteur).

immenses rester sans emploi, ce qui cause souvent leur destruction, quand ils pourraient être utilisés si on y eût institué quelqu'industrie nouvelle ? Pouvons-nous n'être pas émus, Messieurs, en considérant qu'un tiers des habitans est aux charges du reste de la ville ? et n'est-il pas à craindre que cet état malheureux ne s'accroisse encore, si les moyens d'occuper la classe indigente diminuent tous les jours ?

« En adoptant au contraire le système d'amélioration et d'embellissement suivi par la plupart des villes de France, nous verrions s'exécuter d'utiles travaux, qui offriraient des ressources immenses à tous nos ouvriers.

« Me permettez-vous, Messieurs, de présenter ici une partie de ces embellissemens, que nous devons tous désirer de voir s'exécuter dans Orléans :

- « 1.° La rue de Bourbon ;
- « 2.° L'alignement et l'élargissement de plusieurs rues ;
- « 3.° Le déplacement de l'Hôtel-Dieu ;
- « 4.° L'agrandissement du Jardin des Plantes ; ¹⁰¹
- « 5.° La construction de plusieurs fontaines publiques ;
- « 6.° L'élargissement du quai des Chamoiseurs ;
- « 7.° Un Jardin public ;
- « 8.° La prolongation de la rue Dauphine jusqu'au Loiret ;
- « 9.° Enfin, pour encourager l'étude des beaux arts, la formation d'un Musée de tableaux, qui devient d'autant plus nécessaire que nous voyons chaque jour se disperser les collections qui avaient été formées par des particuliers.

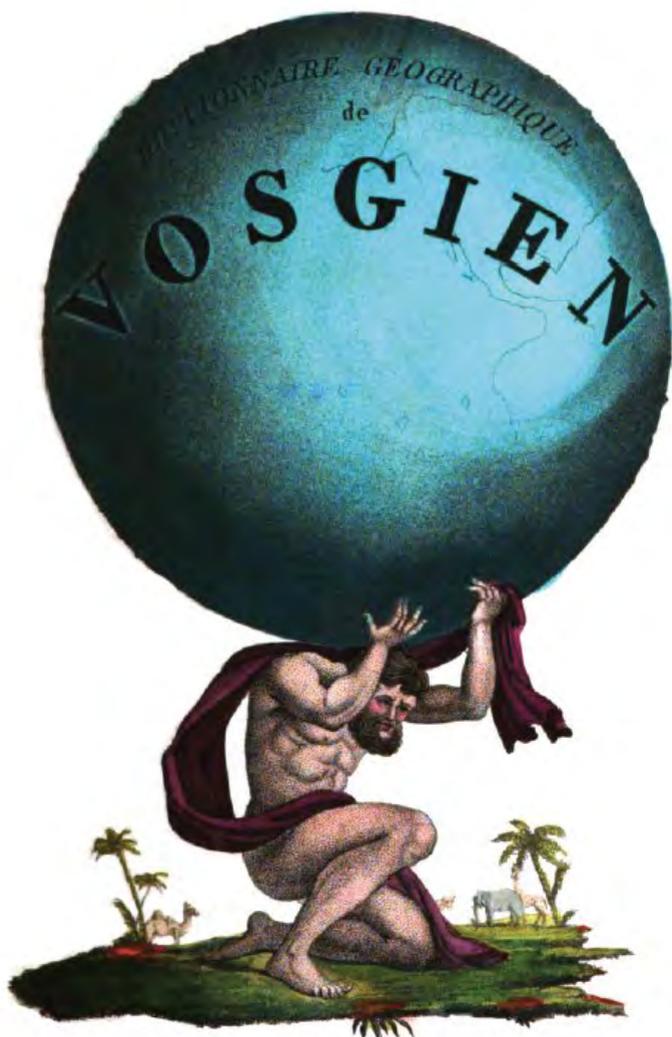
« Tels sont, en aperçu, les travaux qu'il nous semblerait utile d'exécuter dans Orléans, et nous espérons que notre administration municipale s'en occupera successivement, pour seconder le zèle que nos Préfets, depuis 1814, ont mis à faire tout ce qui peut améliorer et embellir notre ville. Quelles

obligations ne leur devons-nous pas y surtout à M. le Vicomte de Riccé, qui a pris les moyens les plus efficaces pour faire terminer la cathédrale de Ste-Croix, sans qu'il en coûte à notre département. C'est à la bienveillante sollicitude de ce magistrat, que nous devons la prompte exécution du Palais de Justice, les immenses réparations faites à toutes nos routes, et la confection de deux beaux quais, faits sous la direction de MM. Joussetin et Lacave, ingénieurs du département. Je n'ai pas besoin de vous ¹⁰² faire remarquer, Messieurs, avec quelle rapidité ces grands travaux se suivent journellement, et que ceux déjà terminés sous son administration surpassent tout ce qui avait été fait dans Orléans depuis plus de quatre-vingts ans.

« Quelle reconnaissance ne devons-nous pas à des administrateurs qui ont procuré à notre ville des améliorations tellement importantes, et quel espoir n'en devons-nous pas concevoir pour l'avenir.

« Puisse, Messieurs, cet exemple donné par nos premières Autorités, inspirer de plus en plus aux Orléanais le goût des beaux arts, et les convaincre que la gloire la plus durable pour les hommes et même pour les nations, est celle que procurent les chefs-d'œuvre des sciences et des arts. »

06.02. Notice sur Orléans du *Dictionnaire de Vosgien* (1824)



A PARIS, Chez Saintin, Libraire de la Cour,
Rue du Foin St. Jacques, N^o 21.

1824.

ETAMPES, ville du dép. de Seine-et-Oise (Beauce), ch.-l. de sous-préf., avec trib. de prem. inst., sur la rivière de Loet ou d'Etampes. 8000 hab.; dans un pays assez fertile, à 13 l. E. de Chartres, 15 N. q. E. d'Orléans, 13 S. de Paris. Long. occ. o. 16. lat. 48. 25.

ORLÉANS, *Genabum, Aurelianum*, grande, belle, agréable ville, ancienne capitale de l'Orléanais, sur la droite de la Loire, que l'on passe sur un magnifique pont en pierre. Siège de préf. du départ. du Loiret, cour royale, trib. de 1.^{re} inst. et de commerce, lycée, syndicat, administration maritime. 41,948 habit. La cathédrale est une des plus belles de Fr., célèbre par les conciles qui s'y sont tenus. Orléans soutint deux fameux sièges; le premier, en 450, contre Attila; le second, en 1428, contre les Anglais, qui furent forcés de se retirer par Jeanne d'Arc, dite *la Pucelle*, dont on voit la statue sur la place du Martroy; monument mesquin. Patrie de Denis Pétau, du chevalier de Cailly, d'Amelot de la Houssaie, d'Isambert, Michel le Vassor, Jean Hautefeuille, Pothier, le Trosne, etc. Commerce considérable en vin, blé, eaux-de-vie, vinaigre; raffineries de sucre; fabr. d'étoffes de laine, bonneterie, porcelaine, toiles peintes, couvertures, serges, papiers de tenture, faïence, poterie, épingles; amidon, cendres; filature de coton, mégisserie, tanneries; fabr. de bas; blanchisserie de cire; bois, safran, graines, fleurs, grains, plants d'arbres; entrepôt des épiceries et drogueries de Nantes; à 14 lieues N. E. de Blois, 31 N. E. de Tours, 28 S. de Paris. (14 postes 3 q.). Long. occ. o. 25. 32. lat. 47. 54. 4.

06.03. Création du Musée d'Orléans (1825) ⁴³²

« 4 novembre 1825, vendredi, fête de la saint Charles. Fête du roi Charles X, célébrée pour la première fois à Orléans et remarquable, non-seulement par les réjouissances qui y eurent lieu, mais encore par l'ouverture du Musée de cette ville. Cette ouverture et ces fêtes furent annoncées par une proclamation du maire ainsi conçue (4-77.)

« Mairie d'Orléans.

« Fête de saint Charles.

« Le maire d'Orléans ses administrés.

« Orléanais,

« Un événement douloureux et vivement senti nous a privés, le 4 novembre dernier, de célébrer la fête de Sa ²²⁷ Majesté Charles X. Plus heureux cette année, nous pouvons donner un libre cours à l'expression de nos sentimens pour ce roi si digne d'être aimé. Petit-fils de Henri IV, il en a les vertus : comme lui il chérit son peuple ; comme lui, il a des droits à son amour que ce jour soit pour nous une fête de famille, que le respect pour sa personne sacrée préside à nos divertissemens. Voulant que cette fête soit dignement célébrée, le maire, après s'être concerté avec les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, arrête ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Le jeudi 3 novembre, veille de la fête, il sera fait, à midi, une décharge d'artillerie, et la cloche du beffroi se fera entendre pendant une heure.

« Art. 2. Le vendredi 5 pendant la matinée, et d'heure en heure, jusqu'à midi, le beffroi de la ville sonnera.

« Art. 3. A dix heures et demie, le corps municipal se rendra à la cathédrale pour assister à la messe solennelle qui y sera célébrée, et au Te Deum qui doit être chanté en actions de grâces.

⁴³² Denis Lottin, *op. cit.*, pp. 226-228.

« Art. 4. Il sera fait, pendant le *Te Deum*, deux décharges de boîtes.

« Art 5. Au sortir de la cathédrale; il y aura grande parade sur le Martroi où se rendra la garde nationale.

« Art. 6. Aussitôt la parade terminée le corps municipal se rendra au Musée pour l'ouverture de cet établissement et l'inauguration du buste de Sa Majesté.

« Art. 7. Il sera établi des mâts de cocagne sur la place du Martroi, et différens jeux tant sur cette place que sur la promenade du Grand-Mail.

« Art. 8. Le soir, sur la même place, feu de joie après lequel les établissemens publics seront illuminés.

« Art. 9. Après le feu de joie, les autorités seront invitées à se rendre sur le pont, où le 5^e régiment de la garde royale doit tirer différentes pièces d'artifice.

« Art. 10. Il est fait défense de tirer des fusées et des pétards dans aucune des rues de la ville.

« Fait en l'hôtel de la mairie d'Orléans, le 25 octobre 1825.

« Signé Le comte de Rocheplatte, maire.

« L'établissement d'un Musée à Orléans, dont la ²²⁸ première ouverture a eu lieu ce jour, est dû à la sollicitude de l'administration municipale qui a trouvé dans un simple appel fait aux citoyens, l'une des récompenses les plus honorables de son dévouement à la chose publique ; les portes intérieures qui servent d'entrée à la grande salle d'exposition sont celles de l'ancien jubé de Ste-Croix et quelques-uns des tableaux de grande dimension qu'on y remarque, parmi les 400 environ qui forment déjà la collection, proviennent de la cathédrale ou on les avait réunis depuis qu'ils avaient été enlevés aux diverses églises et communautés de la ville.

« Le buste de S. M. Charles X, dont l'inauguration venait d'avoir lieu était un don de Romagnési statuaire de Paris et natif d'Orléans.

« 10 novembre 1825. – Le roi, par une décision datée de ce jour, daigne faire donner au Musée quatre tableaux de sa collection représentant :

« 1° La naissance du duc de Bordeaux, par Dubuffe ;

« 2° Jeanne d'Arc, par M. Vinchon ;

« 3° La clémence de Marc-Aurèle par Bergeret ;

« 4° La bienfaisance d'Antonin-le-Pieux, par le même peintre. »

06.04. Création du Musée d'Histoire Naturelle (1826) ⁴³³

« 4 novembre 1826. – Anniversaire de la fête du roi Charles X, célébré avec pompe à Orléans, et surtout remarquable, cette année par la première ouverture publique du cabinet d'histoire naturelle du Musée de cette ville, sous la direction de M. de Lockart, naturaliste.

« Un grand nombre d'objets d'histoire naturelle, la plupart très-curieux et bien conservés, avaient déjà pu être classés avec soin, ce qui est l'un des principaux mérites des collections, aux yeux des amateurs instruits. (28-38-77.)

« En travaillant aux distributions intérieures de ce cabinet, on a trouvé, chose assez remarquable, dans l'épaisseur d'un mur des fragmens de bas-reliefs, et le tronc mutilé d'un guerrier armé, sculpté avec soin, et dans une attitude gracieuse, conforme aux règles du meilleur goût tous ces objets, qu'un heureux hasard fit découvrir, firent eux-mêmes partie du cabinet que l'on venait de former. (76-77-80.) »

⁴³³ Denis Lottin, *op. cit.*, p. 241.

06.05. Visite du Musée par la duchesse de Berry (1828) ⁴³⁴

« 30 septembre 1828. Madame, duchesse de Berry, arrive à Orléans, où elle est reçue avec une pompe extraordinaire. [...]

« 1^{er} octobre 1828, mercredi. [...] Les arts réclamaient aussi l'attention bienveillante que ²⁸² S. A. R. accorde à tout ce qui présente un caractère d'utilité publique. M. le comte de Bizemont, chevalier de Saint-Louis, directeur du Musée, et M. de Lockart, directeur du cabinet d'histoire naturelle, s'y étaient rendus, pour recevoir S. A. R. Une société brillante et nombreuse, dans laquelle on remarquait les principaux artistes de la ville s'y trouvait réunie.

« A l'arrivée de l'auguste princesse les élans de l'allégresse et de l'enthousiasme ont retenti de nouveau. Un silence respectueux ayant succédé, M. le comte de Bizemont a adressé à S. A. R. le discours suivant :

« 'Madame,

« 'C'est un jour bien heureux celui où il est permis à un vétéran de la fidélité d'avoir l'honneur de présenter à Votre Altesse Royale l'hommage de son profond respect et de son dévouement sans bornes.

« 'Comme directeur du Musée d'Orléans, il ose supplier votre Altesse Royale de vouloir bien honorer cet établissement de sa bienveillante protection et d'en agréer le livret.'

« S. A. R. a visité les galeries des tableaux, dessins et sculptures, et les salles du cabinet d'histoire naturelle. À la justesse et à la précision de ses remarques, il a été facile de reconnaître le goût le plus pur, et des connaissances variées et étendues. Madame a témoigné plusieurs fois sa surprise lorsqu'elle a su que l'existence de ces deux établissemens date à peine de trois années, et qu'ils se sont formés, en majeure

⁴³⁴ Denis Lottin, *op. cit.*, pp. 278, 280 et 281-282.

partie, au moyen des sacrifices individuels que les Orléanais se sont montrés jaloux de faire pour l'enrichir. »

06.06. Un portrait de Pothier au Musée ⁴³⁵

« 24. Le portrait de Pothier.

« Peint par M^{lle} Marie-Pauline Lebrun, artiste de cette ville.

H. 3 p. 4 p. 6 lig.; I. 3 p. 10 p.

« Robert-Joseph Pothier, né le 9 janvier 1699, à Orléans où il est mort le 2 mars 1772, doyen de MM. les conseillers du Roi, juges-magistrats au bailliage et siège présidial d'Orléans, ¹⁰ docteur régent et professeur en droit français de l'université de cette ville.

« Sur la demande des habitans d'Orléans et d'après l'autorisation du Roi, les restes de ce célèbre jurisconsulte, inhumés au Grand-Cimetière de cette ville, le 4 mars 1772, ont été exhumés avec beaucoup de pompe et de solennité, le 17 novembre 1823, et déposés le même jour au milieu d'une chapelle de la cathédrale, qui précède le passage conduisant à l'évêché, en entrant dans l'église par la porte latérale du nord.

Les ouvrages de ce grand homme l'ont rendu célèbre dans toute l'Europe. Sa mémoire sera toujours l'objet d'une profonde vénération dans la cité qui l'a vu naître, et qu'il a honorée par son génie et ses éminentes vertus. »

⁴³⁵ *Explication des tableaux, dessins, sculptures et antiquités exposés au Musée d'Orléans, ouvert pour la première fois le 4 novembre 1825, jour de la Saint-Charles, fête du roi, Orléans, Darnault-Maurant, 1826, pp. 9-10 ; cf. Explication des tableaux, dessins, sculptures, antiquités et curiosités qui y sont exposés, Orléans, A. Jacob, 1851, p. 116.*

06.07. Un tableau du Musée représentant pape et cardinaux

1) Catalogue de 1826⁴³⁶ : « 169. Saint Benoît présentant la règle de son ordre au pape. Par Jérôme Prud'homme. Signature avec la date de 1779. (École française.)

« H. 3 p. 1 p. 6 lig. ; 1. 5 p. 2 p. 6 lig. ⁶²

« Les deux principaux personnages sont environnés de cardinaux et de moines bénédictins, dont les attitudes et l'expression sont parfaitement en harmonie avec le sujet. »

2) Catalogue de 1876⁴³⁷ : « Preudhomme (Jérôme), peintre du XVIIIe siècle.

« Détails inconnus. (École française.)

« 306. Saint Benoît agenouillé présente les règles de son ordre à un pape.

« T. L. 2,54. — H. 1,02.

« À gauche, des cardinaux. À droite, deux bénédictins debout et un secrétaire assis écrivant sur une table couverte d'un drap vert; contre cette table est appuyé un livre sur lequel on lit: Jérôme Preudhomme fecit, 1779.

« Provenant de l'ancienne église du couvent des Bénédictins, à Orléans.

« Donné en juin 1826 par M. le comte G. de Bizemont, fondateur et directeur du Musée. »

⁴³⁶ *Op. cit.*, 1826, pp. 61-62.

⁴³⁷ Eudoxe Marcille, *Catalogue des tableaux, statues et dessins exposés au musée d'Orléans*, Orléans, Herluison, 1876, p. 117.

06.08. Les problèmes de la halle Saint-Louis (1826-1828)

« 1826. – 4 janvier 1826. – Ouverture de la Halle au Blé couverte, à Orléans, surnommée Halle Saint-Louis. Cette construction, située sur l'emplacement de l'ancien Grand-Cimetière, a sa principale entrée, au sud sur la rue de l'Evêché l'emplacement a, dans sa longueur totale, 108 mètres, et, dans sa largeur, 75 mètres; le bâtiment principal, situé au milieu d'une place rectangulaire, est destiné à la vente du blé; il consiste en une grande salle couverte environnée d'une galerie formée ²³³ par des arcades; ce bâtiment, mesuré extérieurement, du sud au nord, a 46 mètres 60 centimètres de longueur et sa largeur est de 26 mètres 60 centimètres; les axes des piliers sont distans entre eux de 5 mètres; au centre, il existe une sorte d'estrade ou carreau pour le mesurage. Les mesures sont fixées de manière à prévenir toute espèce de fraude; elles sont en pierres taillées pour la capacité de chacune d'elles, et s'ouvrent dans le bas par une porte de fer avec une coulisse qui conduit les marchandises dans le sac qui est de quelques marches plus bas toutes ces mesures immobiles portent les noms particuliers des saints dit, la ville savoir: 1° Le kilolitre (ou muid) porte le nom de Saint-Aignan; 2° Le demi-kilolitre porte le nom de Saint-Paul; 3° L'hectolitre (ou setier) porte le nom de Saint-Paterne; 4° Le décalitre (ou boisseau) porte le nom de Saint-Pierre.

« Les bâtimens formant l'enceinte de la halle sont destinés, savoir: ceux situés au nord, à la vente des menus grains; ceux à l'est et à l'ouest, à former des dépôts ceux au sud, à loger le fermier, des gardiens et des restaurateurs. Les grandes entrées sont placées, celle du nord sur la rue Saint-Martin-du-Mail celle de l'ouest sur la rue Pavée, et la principale au sud sur la rue de l'Evêché. (4-28-38-76-77.)

« Cette construction élevée sur les plan et dessin de M. Pagot, architecte de la ville, a coûté la somme de 420,000 francs, et deux ans environ de travail.

« Le fermage, d'après le cahier des charges fut fait pour douze années consécutives, à dater du 1^{er} janvier 1826, moyennant la somme de 20,000 fr. par année. »⁴³⁸

« 18 mars 1826. Arrêté du maire d'Orléans, relatif à l'emploi des anciennes et nouvelles mesures, à la Halle au Blé, nécessité par les bruits alarmans et le refus des cultivateurs de se servir des nouvelles. |²³⁷ Art. 2. A dater de la présente publication le fermier de la halle est autorisé à employer, pour le mesurage des grains, indistinctement les mesures fixes ou le double boisseau à la volonté des parties contractantes. (4-30-76.) »⁴³⁹

« 21 avril 1828. Les marchands de blé d'Orléans, les laboureurs et les portefaix n'ayant pu ou n'ayant pas voulu s'habituer aux nouvelles mesures en pierre établies à demeure sur le carreau de la Halle au Blé de cette ville, obtiennent du conseil municipal la suppression de ce genre de mesurage, bien plus commode que l'ancien, mais qui fut pourtant aboli et remplacé par les baquets et mesures ambulantes, comme par le passé, tant la force de l'habitude l'emporte sur les découvertes utiles en conséquence, les nouvelles mesures furent enlevées, et le massif de maçonnerie placé au centre du grand bâtiment pour les soutenir, fut, sur-le-champ, démoli. (430-77.) »⁴⁴⁰

⁴³⁸ Denis Lottin, *op. cit.*, pp. 232-233.

⁴³⁹ Denis Lottin, *op. cit.*, pp. 236-237.

⁴⁴⁰ Denis Lottin, *op. cit.*, p. 310.

06.09. Le premier navire à vapeur sur la Loire (1829) ⁴⁴¹

« 1^{er} mai 1829. Bateau à vapeur établi sur la Loire pour faire le service d'Orléans à Nantes et les villes intermédiaires. Ce bateau, destiné pour les voyageurs et le transport des marchandises, est monté par des marins instruits vêtus uniformément, et sous la conduite d'un ³¹⁰ maître d'équipage. La construction de cette machine flottante est très-élégante, solide et pontée ; sa présence à Orléans étonna beaucoup les habitants, qui n'avaient jamais vu les vaisseaux à la mer. (77-78.) »

06.10. Achèvement de Sainte-Croix (1829)

« 4 mai 1829. Mgr l'évêque d'Orléans, par une décision, fait interrompre le service divin dans la cathédrale d'Orléans, malgré que ce jour fût la fête de l'Invention de la Sainte Croix, afin de laisser les ouvriers terminer librement les travaux qui restaient encore à faire dans ce temple, que l'on voulait finir pour la fête du 8 mai.

« Le service divin fut célébré, tout le temps de la suspension, dans l'église de Saint-Pierre-Ensentelée, par le clergé de la cathédrale de Sainte-Croix, qui s'y rendait aux heures dites. (76-77.) » ⁴⁴²

« 7 mai 1829. Les travaux entrepris depuis quelques années, pour l'achèvement de l'église cathédrale de Ste-Croix d'Orléans sont enfin arrivés à leur terme. Longtemps on avait pu craindre que ce monument religieux restât imparfait, et l'on pouvait douter avec raison qu'il fût possible de reprendre de sitôt les travaux que nos troubles politiques avaient

⁴⁴¹ Denis Lottin, *op. cit.*, p. 310.

⁴⁴² Denis Lottin, *op. cit.*, p. 269.

interrompus. Des jours plus heureux et plus calmes arrivèrent pour la ³¹¹ France, et l'on pensa sérieusement dès lors à terminer un monument qu'on regrettait de n'avoir pu achever dont les réparations les réédifications, toujours interminables, firent qu'il était passé en proverbe, que *c'était l'œuvre de Sainte-Croix*, pour dire que jamais on n'en verrait l'achèvement.

« Le conseil général du département du Loiret affecta des fonds annuels à cette entreprise, et ses sacrifices furent secondés par la munificence du gouvernement; on confia la direction des travaux à M. Pagot fils architecte du département; ils furent suivis avec persévérance, et nous jouissons maintenant de leurs résultats.

« L'église de Sainte-Croix, la troisième fondée à Orléans, fut élevée en 354 sur les ruines d'un ancien château romain, par saint Euverte, évêque de cette ville, qui lui donna le nom de Sainte-Croix, en mémoire de la découverte de la vraie croix trouvée à Jérusalem quelques années avant, par sainte Hélène, mère de Constantin empereur romain. Cette dédicace eut lieu en 363 (1^{er} vol., page 27).

« Agrandie et décorée d'une nouvelle architecture par ordre de saint Aignan, successeur de saint Euverte, en 403 (page 28) ;

« Brûlée par les Normands en 865 (page 65) ;

« Relevée de ses ruines sous Carloman, roi de France qui y contribua de ses dons, en 883 (page 67) ;

« Incendiée par accident sous le roi Robert en 999 (page 76) ;

« Relevée en partie par l'évêque Arnould I^{er} en 1000 (page 77) ;

« Totalement réédifiée sous l'évêque Henri I^{er} de Dreux, en 1187 (page 106) ;

« La nef et le rond-point s'écroulent inopinément en 1227 (page 114) ;

« Réédifiée et accrue d'une partie du palais épiscopal en 1239 (page 116) ;

« Pose de la première pierre de ces nouveaux travaux (tout en conservant les deux tours, dont l'une, au nord, ³¹² était en pointe et celle au sud à deux toits), par l'évêque Gilles Pastay en 1285 (page 126) ;

« Dévastée pour la première fois, et transformée en écurie par les protestans en 1563 (page 451) ;

« Rétablie par les soins de l'évêque en 1563 (page 453) ;

« En partie ruinée une seconde fois par les protestans, qui y pratiquèrent des mines, en 1568 (page 466) ;

« Henri IV pose la première pierre des nouveaux travaux pour la réédification, lors du jubilé en 1601 (2^e vol., page 128) ;

« Démolition des anciennes tours en 1726 (page 274) ;

« Commencement des fondations des nouvelles tours en 1726 (page 274) ;

« Métamorphosée en temple de la Raison en 1793 (4^e vol. page 404) ;

« Convertie en temple décadaire en 1799 (6^e vol., p. 220) ;

« Rendue au culte catholique, sous l'évêque Bernier, en 1802 (6^e vol., page 342) ;

« Entièrement achevée à cette époque, en 1829 (8^e vol., page 310) ;

« Ce monument, qui fait l'admiration de tout le monde, a, de longueur totale, hors-œuvre, 456 pieds, savoir l'église 370, le péristyle, son perron avec son emmarchement, l'épaisseur des murs, la saillie des piliers et les revers en pierre derrière la chapelle de la Vierge 86 pieds ; sa largeur est de 164 pieds, d'une porte latérale à l'autre ; l'élévation des voûtes est de 98 pieds, soutenues par 80 piliers; il est éclairé par 119 vitraux qui contiennent 589 toises carrées de vitres, ce qui équivaut à une surface de plus d'un demi-arpent ; son clocher a 262 pieds un pouce, à partir du pavé, il est terminé par une boule en cuivre doré qui a 5 pieds 8 pouces de diamètre et 18 pieds de

circonférence le portail principal, au couchant, sous les tours, à 162 pieds de largeur, y compris les petites ouvertures et les piliers; les tours ont 242 pieds d'élévation, savoir 130 pieds du pavé de la place ouest à la plateforme qui joint les tours, et 112 de cette plateforme aux anges qui sont placés sur le couronnement les anges ont 10 pieds 2 pouces de proportion.

³¹³ « Le niveau du temple est de 60 pieds 3 pouces au-dessus du numéro zéro de la Loire, mesuré à l'échelle qui est gravée sur la pile de la première arche du pont, du côté de la ville.

« La forme de ce chef-d'œuvre représente une croix dont le chevet est un peu incliné à droite, pour figurer Jésus expirant sur la croix il est, comme toutes les églises consacrées au culte catholique construit du levant au couchant, afin que les premiers rayons du soleil frappent sur le tabernacle.

« On estime que les dépenses totales de ce monument se sont élevées, depuis la reprise des travaux en 1601 dont le roi Henry IV posa la première pierre, lors du jubilé qui l'avait attiré dans Orléans à la somme de 21,858,523 francs, dont 8,000,000 pour les tours qui existent maintenant. (4-8-9-17-76-77-80. Les présentes Recherches.)

« 8 mai 1829. Aujourd'hui s'est renouvelé à Orléans le 400. anniversaire depuis la levée du siège d'Orléans, jour à jamais mémorable où la France tout entière a été délivrée du joug odieux de l'Angleterre. L'éloge de notre libératrice fut prononcé par M. Moriset, chanoine théologal de Blois. (77.)

« Cette fête, dont les cérémonies ont été les mêmes que l'année précédente fut pourtant remarquable parce que le cortège et la procession sortirent, pour la première fois, de la cathédrale par le portail principal sous les tours, à l'ouest. (28-35-76-77.)

« Ce changement de tour fut annoncé par une affiche du maire M. le comte de Rocheplatte, portant :

« Art. 12. A dix heures précises, la procession se mettra en marche, *elle sortira de la cathédrale par le portail*, suivra la

place Sainte-Croix, les rues St-Martin-de-la-Mine, du Battoir-Vert, de l'Ormerie, de la Pomme-de-Pin, le Grand-Marché, le Marché-à-la-Volaille, le port le pont, descendra la rampe des Augustins jusqu'à la croix élevée sur l'ancienne place des tourelles, où elle fera une station toutes les prières finies, la procession continuera sa marche par la place de la Bascule ³¹⁴ le quai, le pont la rue Royale, le Martroi, la rue d'Escures, la place de l'Etape, la place Ste-Croix, et rentrera la cathédrale par le portail.

« Pour perpétuer la mémoire de l'achèvement de l'église de Ste-Croix et la sortie de la procession de la fête de ville, dite de la Pucelle, il fut frappé une médaille en cuivre représentant d'un côté le monument terminé et la procession sortant par le perron sous les tours au revers est écrit '*Année séculaire de la Pucelle sous le règne de Charles X.*'

« Pour le même motif, il fut placé sous la tour nord, et incrusté dans le mur, sous la croisée du côté de l'Hôtel-Dieu, à trois pieds du carrelis, une plaque de marbre blanc, de forme circulaire de 3 pieds de diamètre sur laquelle est gravée, en lettres d'or, l'époque de l'achèvement de la cathédrale, les noms du roi régnant et de l'évêque qui siégeait à Orléans, ainsi que ceux des principaux administrateurs de la ville et du département. (4-8-9-17-28-35-76-77-80.) » ⁴⁴³

06.11. Iconographie des fêtes Jeanne d'Arc (1829) ⁴⁴⁴

« 6 mai 1829. M. Charles Pensée, professeur de dessin à Orléans, et membre de la Société des sciences et arts de cette ville, fait paraître un recueil de dessins lithographiés entrepris dans le but de faire connaître la cérémonie instituée à Orléans

⁴⁴³ Denis Lottin, *op. cit.*, pp. 310-314.

⁴⁴⁴ Denis Lottin, *op. cit.*, p. 310.

en l'honneur de Jeanne d'Arc, et pour perpétuer le souvenir du jour de la délivrance de cette ville en 1429. (28-35-76-77.) »

06.12. Caricatures de Charles X à Orléans (1830) ⁴⁴⁵

« 2 août 1830, lundi [...] Trois heures après midi, Un marchand de gravures ambulante arrivant de Paris, vient s'établir sur la place de l'Etape, au coin de la rue d'Escures cet homme étala, sur des cordes des lithographies représentant le lieutenant-général du royaume le duc d'Orléans, le général Lafayette, le fils de Napoléon, et surtout force caricatures sur le roi Charles X les unes assez spirituelles, mais la plus grande partie, sottises et ignobles, ainsi que la représentation des trois journées des 27, 28 et 29 juillet. »

06.13. Les artistes d'Orléans (1832-1841) ⁴⁴⁶

Annuaire de artistes de 1832 : « LOIRET. - Les Beaux-Arts sont appréciés et cultivés dans ce département. ³⁵³

« *Musée de Tableaux.*

École gratuite de dessin et d'architecture : M. le comte de Bizemont, directeur.

« Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts. La 4^e section comprend les arts libéraux et mécaniques. Président, M. de Laplace de Montevray ; secrétaire-gén., M. Pelletier.

« *Peintres. — MM.*

« Bizemont (le comte Adrien de), dessinateur de Paysages et d'Intérieurs. Né en 1785, élève de son père. Plusieurs de ses dessins figurent au musée d'Orléans. (Voir aux *Graveurs.*)

⁴⁴⁵ Denis Lottin, *op. cit.*, pp. 404-406.

⁴⁴⁶ *Annuaire des artistes français. 1^{ère} année*, Paris, Guyot de Fere, Audot et Gosselin, 1832, pp. 352-354.

« De Saint-Martin, rue du Colombier.

« Jacob (J. B.), a exposé au Louvre en 1831, une Étude de fruits.

« Laloue, a exposé au Louvre en 1831, un Portrait.

« Pensée (Charles), rue Bretonnerie, 15. Membre de la Société royale d'Orléans. A exposé au dernier Salon du Louvre, plusieurs Paysages.

« Rabigot, rue des Gourdes, professeur-adjoint à l'École gratuite.

« Salmon, au marché aux Veaux, maître de dessin au collège royal ; correspondant de la Société libre des Beaux -Arts.

« *Sculpteurs.* — *MM.*

« Hourlier, rue de la Levrette.

« Révérand, rue Bannier.

« *Graveurs.* M. le comte de Bizemont, graveur en taille-douce, directeur de l'École gratuite. Né en 1752 ; élève de M. Gaucher. Il a gravé plusieurs planches de différens maîtres, et a obtenu en 1808, de la Société d'encouragement pour l'industrie, une mention honorable, pour le concours de gravure en bois.

« *Architectes.* — *MM.*

« Pagot, rue des Petits-Souliers, 28. Architecte du département et de la ville, membre de la Société royale d'Orléans.

« Basseville, rue de Bourgogne, architecte-voyer.

« Thuillier. ³⁵⁴

« *Musiciens.* — *MM.*

« Dauvilliers, compositeur et professeur, r. de la Clouterie.

« Dimar, rue de Sanitas.

« Dupais, rue la Lionne.

« Laye, rue du Bœuf-Saint-Paterne.

- « Lottin, rue Bannier, 83.
- « Mangin , cloître Saint-Sulpice.
- « Vaillant, rue Saint-Eloi.
- « Verne, rue Royale, 100.

« *Amateurs. — MM.*

« Le baron Bigot de Morognes, correspondant de la Société royale des Antiquaires de France.

« Jollois, ingénieur en chef ; correspondant de la Société royale des Antiquaires de France. A publié des notices sur l'exploration d'un ancien cimetière romain situé à Gèvre (Loir et Cher), et sur la découverte et l'emplacement de l'ancienne Gabris-Orléans, 1830, in-4°.

« Lebrun , correspondant de la Société royale des Antiquaires de France.

« Léger, *idem.*

« Vergnaud-Romagnesi, *idem.*

« *Imprimeurs lithographes.*

« Danicour-Huet, rue Royale, 94.

« Jacob (Alexandre), rue Saint-Sauveur.

« Vergnaud-Romagnesi, rue Royale.

« *Luthiers et marchands de musique.*

« Allin, rue d'Escure ; — Barbara, rue Bannier ; — Loddé, rue de Gourville, 1.

« Dury, fabricant de cordes d'instrumens, rue du Héron. »

En **1833**, pour son deuxième numéro, l'*Annuaire des Artistes* ne mentionne toujours, à Étampes, que deux architectes (p. 391) ; à Orléans, on a toujours les deux mêmes sculpteurs,

« Hourlier, rue de la Levrette. – Révérand, rue Bannier. »⁴⁴⁷ ; mais il faut noter la mention à Paris, parmi les « peintres et dessinateurs », de « Duvergier, r. d'Enfer, n. 61. »⁴⁴⁸, qui ne sera plus mentionné dans les éditions suivantes.

En **1835**, puis **1836**, l'*Annuaire* est beaucoup plus sélectif : il ne mentionne plus Duvergier à Paris, ni personne à Étampes, et à Orléans on ne trouve un choix beaucoup plus réduit, où n'apparaît plus, entre autres, Hourlier ; cependant ce qui est dit du Musée contredit les exagérations satiriques de Fleury :

« LOIRET. – Musée, à Orléans. Il doit son origine au zèle de plusieurs habitans distingués et surtout de M. le comte de Bizemont. Il renferme plusieurs tableaux remarquables, parmi lesquels ceux de Bouchardon, de Boulogne, de Duval-le-Camus, de Lemoine, de Lebrun, de Largillière, de Cl. Lorrain, de Mignard, de Murillo, de Poussin, de Rigaud, de Téniers, de Vander-Meulen, etc. »⁴⁴⁹ En **1841** la notice sur Orléans se réduit même à la mention sèche de cinq peintres et d'un dessinateur.⁴⁵⁰

06.14. Notice sur la cathédrale d'Orléans (1834)⁴⁵¹

« La cathédrale d'Orléans.

« Si les cathédrales de Reims, de Paris, de Strasbourg passent pour les plus belles de France, on peut dire en toute assurance que celle d'Orléans en est la plus jolie. Elle n'a peut-être pas ce caractère grandiose et majestueux qui caractérise les autres, mais la délicatesse des ornements, le fini précieux des détails, la

⁴⁴⁷ *Annuaire des artistes français. 2^e année*, Paris, Guyot de Fere, Audot et Gosselin, 1833, 352-354.

⁴⁴⁸ *Ibid.*, p. 94

⁴⁴⁹ *Annuaire* de 1835, p. 270 ; cf. *Annuaire* de 1836, p. 286.

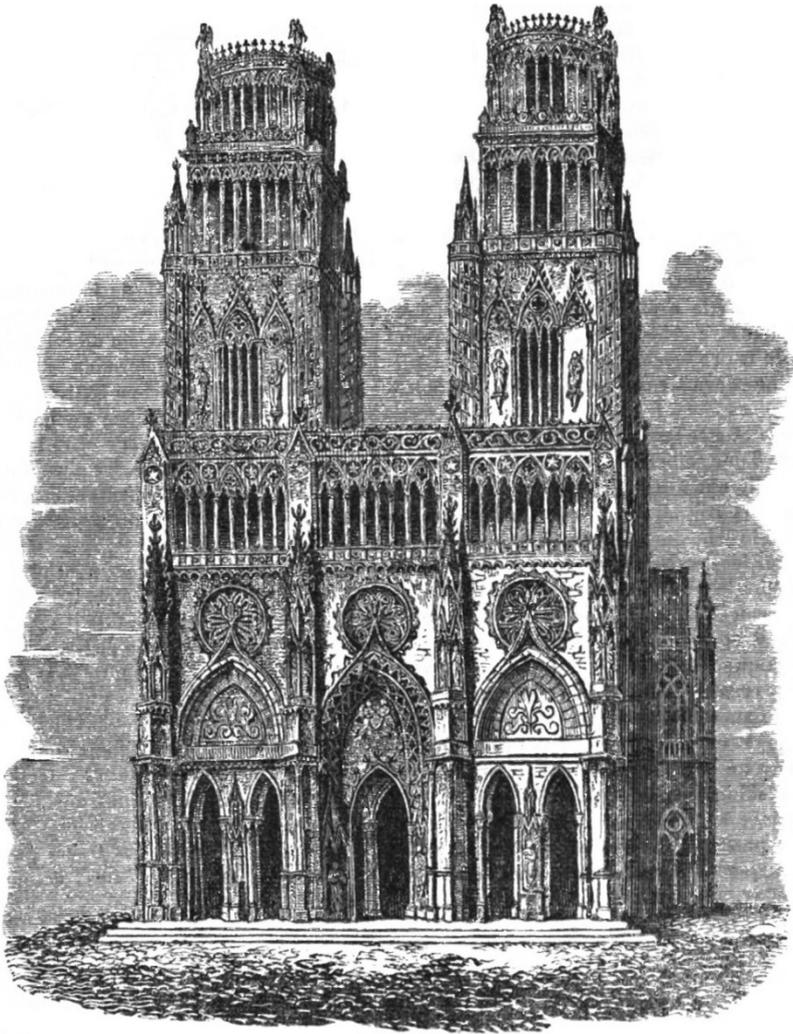
⁴⁵⁰ *Annuaire* de 1841, p. 371.

⁴⁵¹ *La Mosaïque, livre de tout le monde et de tous les pays. Première année*, 1833-1834, Bruxelles, pp. 161-162.

légèreté et l'élévation de ses tours en font un de ces édifices que l'œil ne peut se lasser de parcourir avec plaisir.

« Elle est le principal ornement d'une ville célèbre en France à plus d'un titre, et dont comme elle l'origine se perd dans la nuit des temps. On sait cependant qu'autrefois au même emplacement s'élevait la ville de Genabum que César brula lors de la conquête des Gaules, et que plus tard, Aurélien fit rebâtir en lui donnant le nom d'Aurelianum. Elle devint bientôt assez considérable pour être la capitale importante d'un royaume, et ce n'est qu'au cinquième siècle que Hugues Capet put la réunir à la couronne de France. Plusieurs siècles après, une héroïne, qui sut unir toutes les vertus des femmes à toute la valeur des hommes, Jeanne d'Arc vint immortaliser la ville qu'elle sut défendre, ce qui lui a valu de nos jours un monument mesquin relégué ¹⁶² dans le coin d'une place. Aujourd'hui situé sur les bords d'un fleuve navigable, en communication avec d'autres rivières par des embranchements de canaux, entrepôt naturel des produits agricoles de toute une province, Orléans est sans contredit une des principales villes de France.

« On y remarque entre autres monuments l'hôtel-de-ville, la tour du beffroi, un pont magnifique, mais par-dessus tout la superbe basilique dont nous donnons une représentation fidèle. Son histoire est entourée de ténèbres ; sur ce point comme sur presque tous les autres les anciennes chroniques se plaisent à répéter des contes absurdes : bons tout au plus à endormir les enfants debout ; ce qu'il y a de plus vrai et ce que nous devons constater avec soin , c'est que cette cathédrale a eu le sort de presque toutes les cathédrales de France, c'est-à-dire qu'elle a été abattue et relevée, puis détruite pour être rebâtie, et qu'à vrai dire quand on parle de la prodigieuse ancienneté de nos églises, on ne devrait parler que de l'emplacement.



« L'histoire atteste que de tous temps nos rois ont fait preuve d'une sollicitude particulière pour cette cathédrale. Ils ont sans cesse employé leur puissance et leurs trésors à seconder les efforts des évêques et le zèle des fidèles qui se réunissaient pour

activer les reconstructions et les réparations ; mais en dépit de tant de soins, l'église ne put jamais être entièrement achevée, par ceux qui y travaillaient. Aussi ce monument présente-t-il, dans le genre gothique usité dans les XII^e et XIII^e siècles un fait très remarquable, c'est que les architectes qui se sont succédés n'ont pas essayé de changer de système, et ont mis de côté cette vanité personnelle, pour ne songer qu'à finir dignement un monument si bien commencé.

« Les anciens auteurs rapportent que la première pierre fut posée, le 11 septembre 1287, par Gilles Pastay, évêque d'Orléans et successeur de Robert de Courtenay, qui avait fait d'immenses préparatifs pour la construction de cet édifice, et qui semblait y mettre toute sa gloire lorsque la mort vint arrêter l'exécution de ses projets. En 1567, lors des guerres de religion qui affligèrent la France, des religionnaires s'introduisirent la nuit dans l'église, et minèrent les quatre piliers qui soutenaient le grand clocher élevé de 324 pieds en dessus du sol. Ce clocher, qui était surmonté d'un globe et d'une croix de cuivre qu'on assure avoir été d'un poids considérable, s'écroula dès le lendemain de l'entreprise des religionnaires, et dans sa chute, enfonça et détruisit une partie du monument. Treize années après, Henri III et la reine-mère donnèrent des ordres et firent commencer les réparations qui parurent les plus indispensables.

« En 1595, le pape Clément VIII ne consentit, dit-on, à relever Henri IV de l'excommunication qui avait été lancée contre lui, qu'à condition qu'il donnerait sa parole royale de rebâtir la cathédrale d'Orléans, ce qui détermina ce prince à faire commencer les travaux en 1601.

« La longueur de l'édifice est de 456 pieds et la largeur de 165. L'intérieur offre un aspect majestueux et en même temps des plus pittoresques, par la multiplicité des ornements et la grâce des détails. La vue de l'ensemble du portail et des tours est admirable, et ces dernières, percées à jour, s'élèvent avec élégance. Les rosaces sont pleines de goût et d'originalité. A la

vue de ce bel édifice on ne regrette qu'une chose, c'est qu'il ne soit pas situé au milieu d'une place digne de lui.

« Les différents sièges qu'Orléans a soutenus, l'influence que cette ville a plusieurs fois exercé sur les événements de la monarchie, la part qu'elle a prise à nos troubles religieux, ont attiré sur elle à diverses époques de grandes calamités et des dévastations partielles, dont elle fut constamment relevée avec plus ou moins d'éclat. Aussi remarque-t-on dans ses détails des traces de constructions de presque tous les siècles, depuis les Romains jusqu'à nos jours. »

06.15. Exposition de portraits au Musée d'Orléans (1837) ⁴⁵²

« Musée d'Orléans.

« La réouverture du musée a été, pour quelques peintres de cette ville, une occasion d'exposer leurs ouvrages ; on ne saurait donner trop d'encouragement à ce petit essai de centralisation , qui ne peut que tourner à l'avantage des artistes et du public ; car si autrefois on ne voyait de tableaux qu'à Paris, dans les églises ou les châteaux, aujourd'hui chaque ville de province a son musée et ses amateurs non moins passionnés que ceux de la capitale. Le substitut, le notaire, le médecin, possèdent un cabinet ; on n'y voit, disent-ils, que des originaux, et chacun d'eux fait voir aux curieux un morceau capital, dont on lui a offert une somme considérable. Et quelquefois même un amateur parvient à devenir connaisseur.

« Il ne faut pas non plus s'étonner de voir le portrait devenir la principale production des peintres les plus habiles. La mode, cette souveraine absolue, contre laquelle on n'a jamais osé s'insurger en France, a proclamé qu'il fallait faire des portraits ; soudain les familles ont fait peindre tous leurs membres vivants.

⁴⁵² Charles Malo (1790-1871), « Musée d'Orléans », in *La France littéraire* 4 (1837), pp. 379-381.

Mais cela ne suffisait pas pour remplir des galeries. Que fait-on ? On prend des aïeux. On va rechercher au grenier ces bonnes têtes |³⁸⁰ destinées, depuis cinquante ans et plus, à boucher des lucarnes et des trous à rats ; on s'excuse de l'abandon où on les a laissées si longtemps, on les flatte, on les débarbouille, on les vernit, on les encadre ; enfin on a des aïeux.

« On est bien forcé de faire subir à quelques-uns une légère transformation. Celui-ci, par exemple, c'est un père, épicier, honnête et pas fier ; il s'est fait représenter entre une paire de balances et un pain de sucre. On effacera le pain de sucre, on laissera les balances, on allongera la perruque, et nous aurons un président à mortier. Notre père était président à mortier. Cet autre, c'est ce bon oncle qui m'a fait son héritier ; il était homme d'affaires du comte B ; celui-là au moins a eu l'esprit de poser avec un habit de son maître, il ne peut être moins que fermier-général ; c'est peu de chose, mais ça vaut mieux que rien.

« Chacun profite donc de ces bonnes dispositions des héritiers qui promettent, pour le moment, puisque c'est la mode, de ne pas vous envoyer, après décès, faire galerie sur le pont Saint-Michel. D'ailleurs il est un moyen certain d'éviter ce cruel sort ; choisissez un artiste habile, spirituel, dont les portraits soient des tableaux, et qui, à une ressemblance parfaite, sache joindre des accessoires exécutés avec vigueur, sans nuire, au sujet. C'est assez désigner à nos compatriotes madame Meynier, dont les ouvrages attirent les curieux au musée d'Orléans.

« Son portrait de femme est tout ce que madame Meynier a produit de plus vigoureux ; la touche en est finie sans être peinée, les vêtements sont traités de manière à forcer l'admiration de toutes les dames, fort appréciatrices en ce genre. Je pourrais bien, à cette occasion, dénoncer une petite ficelle (terme d'atelier), mais madame Meynier en a tiré un si bon parti que je n'ai pas le courage de l'en blâmer.

« Ses deux enfants, car ce sont bien les enfants de madame Meynier, forment une composition très-originale ; leur pose est vraie, et le coloris bien entendu. S'ils persistent dans leur vocation, qui paraît être de peindre des arlequins et des paillasses, je puis leur prédire que les modèles ne leur manqueront pas. ³⁸¹

« M. Duvergier a aussi exposé des pastels ; la modicité du prix et le peu de temps qu'il met à les faire, doivent arrêter toute critique. Nous connaissons d'ailleurs, de M. Duvergier, d'autres compositions où il a su, profitant de tous les avantages du genre, donner à ses tableaux cette grande vivacité et ce velouté si près du naturel, et qu'on ne peut obtenir avec les autres espèces de peintures.

« Nous ne devons pas omettre le *Saint-Germain* de M. Bordier, quand ce ne serait que pour remercier l'auteur d'avoir bien voulu employer son talent à un tableau de religion : genre qui ne produit aujourd'hui ni fortune ni faveurs.

« Enfin, nous terminerons par faire nos sincères compliments à M. Féréol pour les progrès qu'il a su obtenir de ses élèves. Chez tous, on reconnaît le faire large et facile du maître. On pourrait seulement désirer, chez quelques-uns, un peu moins de crudité et plus de fini. »

06.06. La loge maçonnique Jeanne-d'Arc d'Orléans

1) Généralités sur la maçonnerie orléanaise⁴⁵³

« Séance du 23 février 1968. – Présidence de M. Hauchecorne, président. [...] – La franc-maçonnerie Orléanaise dans la première partie du XIXe siècle par M. Bonnet.

⁴⁵³ *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* 5/37 (1968), p. 173. Cet article est la suite d'un autre plus étendu : « La franc-maçonnerie orléanaise au XVIII^e siècle, par J. Bonnet », même *Bulletin* 5/34 (1967), pp. 49-51.

« Au cours de la première moitié du XIXe siècle, la Franc-Maçonnerie orléanaise a poursuivi une existence mouvementée marquée par le réveil ou la fondation de nombreuses loges et chapitres : *Jeanne d'Arc* (1801-1820), *Le Creuset Moral* (1806-1812), *La Parfaite Union* (1810-1813), *Les Amis Réunis* (1827-1833), *Les Hiramites* (1833-1845), tous dépendant du Grand Orient de France : les *Rigides Ecossais* et une nouvelle loge, *Jeanne d'Arc*, toutes les deux sous la bannière du Suprême Conseil Ecossais.

« Tous ces ateliers eurent des débuts prometteurs, suivis d'un long déclin. Sous l'Empire, la Franc-Maçonnerie fut prospère, grâce aux fonctionnaires et aux militaires ; le vénérable du *Creuset Moral*, le frère de Nazon, ancien capitaine de dragons, recruta de nombreux officiers de la garnison. Elle participait aux cérémonies officielles et avait les faveurs du régime. Sous la Restauration, les loges périclitèrent en raison de l'attitude du pouvoir moins favorable et dominé par l'Eglise catholique. Abandonnés par la noblesse et le clergé, les ateliers furent fréquentés par les bourgeois : négociants surtout, et par les boutiquiers. Les droits d'initiation et les cotisations étaient élevés.

« Malheureusement, les querelles personnelles provoquèrent souvent de graves conflits qui brisèrent plusieurs loges en tronçons ennemis.

« Le mysticisme religieux gagna certains chapitres comme celui du *Creuset Moral* qui invoquait le Grand Architecte de l'Univers et prenait la défense de la foi, de la divinité et de la révélation. En outre, sous l'influence du frère Bacon de La Chevalerie, ami et disciple du mystique Lyonnais Vuillermoz, et partisan fervent des croyances légendaires, le frère Noël composa un grand ouvrage qui démontrait l'universalité de la Franc-Maçonnerie dans tous les temps et dans tous les domaines. C'était un système philosophique de *tous les grades*

du rite écossais divisé en trois parties : géométrie, physique et alchimie, d'après les travaux de toute l'antiquité païenne.

« D'autre part, les préoccupations politiques ne furent pas étrangères à certaines loges, en particulier au moment de la Révolution de juillet.

« La pauvreté de nos sources : archives du Grand Orient de France et archives locales ne permet pas d'approfondir un certain nombre de domaines comme le travail en loge, l'assistance maçonnique, les préoccupations morales et philosophiques des frères et la personnalité des officiers. C'est une lacune regrettable que la découverte d'archives familiales pourrait peut-être combler en partie. »

2) La loge Jeanne d'Arc d'Orléans de 1788 à 1811

« Cette L. entra en sommeil dès 1788.

« Avant 89, ses m. se recrutaient dans la 1^{re} classe du tiers État, celle qui fit la Révolution ; ils accueillirent donc le mouvement de 89 avec joie et, pour être entrés en sommeil en 1788, ils ne s'en affilièrent pas moins en 1789 aux amis de la Constitution. Ils traversèrent la Terreur sans encombre, sauf leur orateur de 1779, Elie Aubereau, qui fut guillotiné en 1794.

« La L. se reforma en 1796, et sur un brevet de Chevalier d'Épée donné à Carpentier, aubergiste, on relève les noms suivants : Mesland, vén. ; Lesourd, secrétaire ; Morand Noire, garde du sceau ; Morand-Jousse ; Lucas-Duneau ; Campanel ; Lucas, chev. d'O.

« Carpentier fut admis R. + en 1800, par Hérault, m. de L. et m. du G. O.

« Cette L. ne recevait pas d'artisans.

« D'après un brevet du 7 ventôse an VII, donné à Urbain Fidèle, figuraient parmi ses membres : Bailly-Drouin ; Merland, vén. S. P. ch. R. + ; Rougemont, bottier ; A.-F. Merland,

m.: P.: ; Jouet Borget (?) ; Vockers (?) ; Compère ; Lemard, 1^{er} surv.:, ch.: d'O.: ; Moure ; Luca ; Poupard ; Dupuy ; Neveu.

« En 1802, Merland père, officier de santé, était encore vén.: Le député était Colin, papetier.

« En 1803, la L.: comptait 58 membres : Colliex, négociant, était vén.: ; Fouré, médecin, 1^{er} surv.: ; Boulet, négociant, 2^e surv.: ; et Piedor-Dumuy, négociant, orateur ; Bouron, j. trib. civ., secret.: ; Jullien, orfèvre, trésor.: ; Fontaine, négociant ; Delpech, commis négociant ; Decker, capitaine 1^{er} régiment hussards, experts ; Darnault-Maurant, imprimeur, garde des sceaux ; Dubois (Ernest), entrepr. bâtiments, architecte et maître des banquets ; Missilleur, négociant, m.: des cérém.:, etc.

« Le nombre varie peu de 1809 à 1810 ; à cette dernière date il s'éleva à 64.

« Cette L.: possédait un souv.: chap.: constitué le 5 novembre 1801.

« D'après un diplôme de R.: + du 5 novembre 1803, le souv.: chap.: se composait de : Mesland fils, officier de santé. Les grands surv.: et offic.: sont : Fouré, médecin ; Darnault-Morand ; Juillien, orat.: ; Boulé, trésorier ; Bouron, G.: secrét.: ; Jullien, garde des sceaux ; Demadières ; Morand-Noire ; J.-B. Missillieur ; Bourgeois.

« Elle avait environ 55 membres qui se décomposaient en 20 à 25 négociants, manufacturiers, 15 officiers d'armée, 6 officiers ministériels, 3 médecins, 3 ou 4 propriétaires. ⁴⁵⁹

« Au commencement de 1803, la L.: invita à la séance solennelle le préfet Maret, frère du duc de Bassano, et Crignon-Desormeaux, maire, qui étaient tr.:.-mm.:

« Le 5 mars 1807, en se rendant à Bordeaux, Cambacérès visita la L.:

« Ses vén. furent Piedor-Dumuy (1805-1807) ; Mareau jeune, négociant (1808-1809 et 1811-1814), et B. Ouvrard, négociant en 1810. Son député était Fustier.

« En 1810, son tableau se composait des membres suivants :

« *Négociants et commerçants* : Mareau jeune ; Mareau aîné ; Piedor-Dumuy ; Piedor le jeune ; Hubert Piedor fils ; Rime-Beaulieu ; Jouvellier ; Pryvé-Detté ; Sevin jeune ; Dequoy ; Duchalais jeune, commis ; Papin ; Laurenceau ; Juillien ; Lhuillier-Bidaut ; Gombault ; Sagot ; Doisy ; Chollet ; BouSSION ; Duchalais jeune ; Delpech ; Ladureau-Lebrun ; Meunier-Mathieu fils ; Lemaigre fils ; Ladureau-Chevessier ; Demadières ; Seurrat-Miron ; Hue-Sallé ; Janse, banquier ; A. Escot ; H. Ravot.

« *Parmi les fonctionnaires* : Fouqueau-Pussy, Paul et Roger aîné, avoués ; Grison et Roger jeune, huissiers ; Bouron, juge ; Delpech, garde-magas. ; Delacorde et Fontaine, contr. dr. Réunis ; Bercieux, contr. Marque ; Thurbat et Dhyonnet, contremaître, marine forestière ; Pichaud⁴⁵⁴, com. poudres et salpêtres ; Lasseux, maire de Beaugruy ; Macarel, rec. dr. Réunis ; Devade, rec. Arrond. ; Lhuillier-Sangeville, inspecteur douanes.

« *Parmi les militaires* : Bongini, cap. 113^e ; Decker, cap. 1^{er} hussards ; Quenot, cap. 64^e ; Pichard, com. ; Bellancourt, com.

« *Carrières libérales* : Féréol, dir. privil. spect. ; Mat. Philis, artiste lyrique ; Duplan, artiste dramat. ; Fouqueau-Pussy fils, étud. Droit ; Gaudichau-Delaitre ; Fouré ; Mesland et Lambron, méd. ; Roger-Oakden, maître d'anglais ; Noël, archit. ; L. C. Lacave, soc. Com.-Franç. ; Paillet, av. ; Courtois, notaire.

« *Bourgeois* : Ouvrard ; Ragneau ; Roubourdin, et Grenouillet-Pilté.

⁴⁵⁴ C'est lui dont l'épée maçonnique fut offerte au Musée en 1908, voyez plus bas.

« En 1811, ses dignitaires étaient : Delpech, 1^{er} surv. ; Aug. Hubert, 2^e surv. ; Bouron, secrétaire ; Darnault-Morand, garde des sceaux, et Boulé, orateur. »

2) Sur une gravure maçonnique de Jeanne d'Arc⁴⁵⁵

« M. L. Dumuys, en 1908, a fait tirer du bois, que possède le ¹⁸⁶ Musée de Jeanne d'Arc, plusieurs exemplaires qui permettent d'étudier cet étrange portrait.

« C'est bien le portrait de l'Hôtel de Ville de 1581 qui a inspiré le graveur ; même costume féminin, avec l'épée dans la main droite et l'étonnant mouchoir dans la main gauche, et les modifications suivantes : la tête, déchaperonnée, mi-vivante et mi-morte, est accostée à gauche d'un soleil, et à droite d'un croissant de lune ; l'épée est sans garde : un triangle lui en sert. L'œuvre est grossière, et les figures symboliques, qui l'accompagnent, la rendent énigmatique.

« À première vue, des érudits ont pensé qu'il y avait là une image maçonnique. »

3) Sur l'épée d'un membre signalé en 1810⁴⁵⁶

« Séance du 26 septembre 1941 — [...] M. le Président présente une épée offerte au Musée historique par M. Émile Leplat, décédé récemment. Il s'agit de l'épée d'un membre de la loge maçonnique Jeanne-d'Arc d'Orléans. La poignée d'ébène et la garde en cuivre forment une croix. A la croisée se trouve un médaillon ovale dont la gravure représente Jeanne d'Arc, d'après le portrait de l'Hôtel-de-Ville. Cette épée porte le nom du frère Pichault. D'après l'auteur de l'*Essai historique*

⁴⁵⁵ Théophile Cochard, in *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* 15/192 (1908), pp. 185-186

⁴⁵⁶ *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* 24/241 (1941), pp. 138-139 ; cf. 24/242 (1942), pp. 330-331.

¹³⁹ sur les francs-maçons d'Orléans (1740-1886), par U. P. (chanoine Cochard), Genabum, 1886, la loge Jeanne-d'Arc fonctionna de 1796 à 1825. En 1810, on trouve mention, dans cet ouvrage, du frère Pichault, qui exerçait les fonctions de commissaire des poudres et salpêtres. »

4) Sur une charité exercée par cette loge en 1845⁴⁵⁷

« Dans le mois de décembre dernier, la loge *Jeanne-d'Arc*, d'Orléans, a célébré avec une grande solennité, sous la présidence du frère Woestyn fils, la fête solsticiale d'hiver. A l'issue du banquet, le frère Boullemier, orateur, a appelé l'intérêt de l'atelier sur le triste état où sont réduites la femme et la fille du frère servant de la loge *les Hiramites*, de la même ville, par suite du décès de ce frère. Sur la proposition du frère Woestyn père, une souscription a été immédiatement ouverte et s'est élevée à la somme de 350 francs, qui, le lendemain, a été déposée à la caisse d'épargne au nom de l'enfant du défunt. Depuis, de nouveaux dons ont été versés par de, frères qui n'assistaient pas à la tenue, et ont dû recevoir la même destination. Nous nous plaignons à consigner ici cet acte de généreuse et prévoyante assistance, et nous espérons que l'atelier trouvera des imitateurs. Il est utile d'observer que la loge *Jeanne-d'Arc* reconnaît l'autorité du Suprême-conseil de France, et que la loge *les Hiramites* dépend du Grand-Orient : la première a donc donné un exemple de charité et de tolérance à la fois ; et cette circonstance augmente, s'il se peut, le mérite de sa bonne action. »

⁴⁵⁷ *L'Orient, revue universelle de la franc-maçonnerie* 1 (1845), p. 213.

5) Jeanne d'Arc, icône anticléricale (1841-1906)

Il est à la fois totalement paradoxal et parfaitement usuel de reprocher à son adversaire une chose et son contraire.

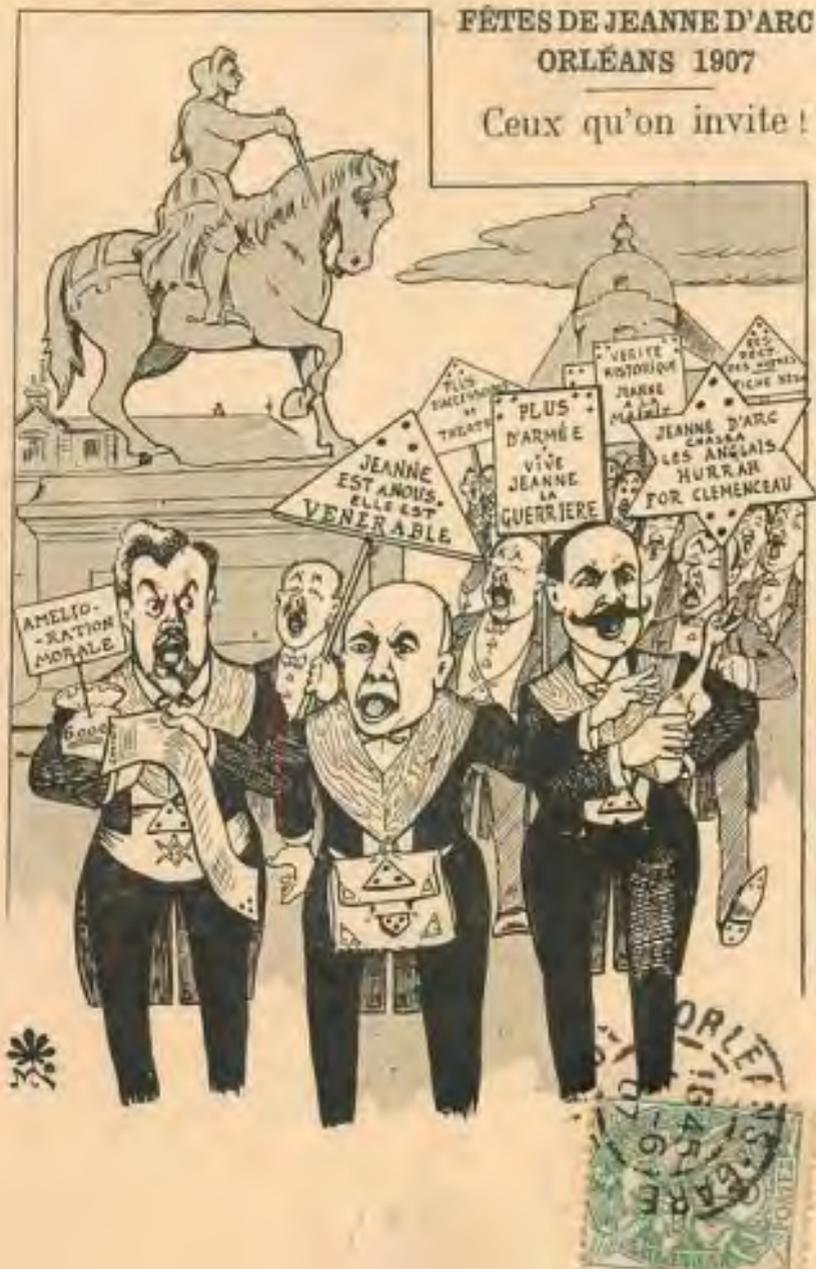
En 1840, Gaspard-Antoine Fleury reproche manifestement au clergé d'Orléans la médiocrité de son cortège à l'occasion de la fête Jeanne d'Arc.

En 1907 en revanche (dans un contexte il est vrai de tension extrêmement forte) la loge maçonnique Étienne-Dolet d'Orléans, outrée de la manière dont l'Église catholique est en train de s'approprier la figure de Jeanne-d'Arc, que jusque-là elle avait négligée, organise une manifestation de masse totalement inédite dans les annales de l'histoire maçonnique.



FÊTES DE JEANNE D'ARC
ORLÉANS 1907

Ceux qu'on invite !



Que s'est-il passé entre temps ? D'une part, en 1841, la même année où Gaspard-Antoine Fleury réédite à Étampes son *Coup-d'œil d'un Parisien sur Orléans*, l'historien libre-penseur Jules Michelet donne au public une étude sur *Jeanne-d'Arc* qui va être un succès de librairie. Il en fait sans trop de mal une héroïne nationale sortie du peuple, et brûlée par l'Église. Le personnage devient alors une machine de guerre anticléricale. Mais à quelque temps de là, Félix Dupanloup (1802-1878), évêque d'Orléans à partir de 1849, réagit avec une intelligence et une habileté si remarquables qu'elles mettront en fureur, et pour longtemps, les adversaires de tout poil de l'Église en France. Car il se rend compte qu'on dispose au sujet de Jeanne d'une documentation historique tellement abondante et fiable, qu'il y a là de quoi instruire un procès en canonisation de la bergère de Domrémy, brûlée sur l'ordre d'un tribunal ecclésiastique corrompu. Ce procès commencé dès 1859 n'aboutira qu'en 1920, en réconciliant les adversaires autour de sa figure.

Il faut d'ailleurs noter, à ce sujet, l'importante contribution d'un érudit étampois et catholique à la redécouverte de Jeanne-d'Arc à la fin du XIX^e siècle, à savoir Émile Huet (1851-1922), qui, outre des recherches sur l'iconographie de Jeanne-d'Arc que nous avons déjà signalées⁴⁵⁸, a donné en 1894 une importante étude de 153 pages sur *Jeanne d'Arc et la musique, essai de bibliographie musicale*⁴⁵⁹.

⁴⁵⁸ www.corpusetampois.com/che-19-famillehuet.html#emile, 2011.

⁴⁵⁹ Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, Orléans, H. Herluison, 1894.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	3-4
Sommaire	6
INTRODUCTION	7-31
01. Un auteur complètement oublié	7-8
02. Un enfant de Paris	8-10
03. Une jeunesse sous la Révolution et l'Empire	10-12
04. Premier mariage, avec une Parisienne	12-13
05. Une belle situation à Étampes sous l'Empire	13-14
05. La déchéance	14-15
06. Second mariage, avec une Étampoise	15-16
07. Troisième mariage, avec une Orléanaise	16-18
08. Retour à Étampes	18-19
09. Quatre chansons	19-20
10. Premier poème : Le Coup-d'œil sur Orléans	20-21
11. Deuxième poème : Bagatelle (Prélude ; un soldat de l'Empire ; une idylle ; un voyage de Chalon à Paris ; un beau mariage ; installation à Paris ; vaudeville final)	22-26
12. Qui est à la base du récit de Bagatelle ?	26-27
13. Claude-Jacques Apert (1774-1831)	27-29
14. Les dernières années de Fleury	30-31

POÈMES ET CHANSONS	33-168
COUP-D'ŒIL D'UN PARISIEN SUR ORLÉANS	35-92
Épître dédicatoire	36-38
Première partie	39-70
Deuxième partie	71-92
QUATRE CHANSONS	93-106
À mon chien Vermeil	94-95
La Saint-Martin	96-99
Mon réveillon de 1839	100-103
Les rois	104-106
BAGATELLE, OU DEUX JALOUX EN PARTIE FINE	107-165
STROPHES FUNÉRAIRES	166-168
RECHERCHES SUR FLEURY ET SES AMIS	169-356
01. SUR LE POÈTE GASPARD-ANTOINE FLEURY (1739, 1771, 1775, 1790, 1798, 1798, v. 1799, 1800, 1807, 1808, 1809, 1809, 1812, 1812, 1813, 1814, 1815, v. 1815, 1817, 1817, 1817, 1817, 1817-1835, 1818, 1823, 1833, 1835, 1837, 1836, 1840-1842, 1841, 1841-1842, 1845, 1858, 1874)	171-198
02. SUR SES CINQ CHANSONS ET CHANT	199-238
02.01. À mon fidèle Vermeil (La fidélité expirante ou le Chien sur le tombeau de son maître ; l'Aveugle et son chien ; Histoire du chien de Saint- Paterne ; Médor ou le chien du Louvre) au tombeau de son maître ; Romance sur le chien fidèle	200-214
02.02. La Saint-Martin (Jeunes amants)	215
02.03. Mon Réveillon de 1839 (Air du Balayeur ; L'entrepreneur de balayage ; Extraits de	216-223

quelques Noël du temps)	
02.04. Les Rois	
(L'air original ; La fête des Rois sous la Restauration ;	224-229
02.05. Strophes funéraires	
(Partition de Gossec ; L'air original, hymne à l'Être suprême de Desorgues ; Circonstances des Strophes : translation des Cendres de napoléon)	230-238
 03. SUR CLAUDE-JACQUES APERT ET LES FRÈRES BERTHAULT	
(1756, 1757-1793, 1774, 1774-1802, 1802, 1802-1806, 1806-1808, 1806-1811, 1808, 1808-1812, 1808, 1809-1812, 1809, 1811, 1812, 1812, 1814-1816, 1815, 1820, 1822, 1824, 1825, 1825, 1830, 1831, 1829-1869, 1840-1861, 1774-1783)	239-278
 04. SUR LE PEINTRE DUVERGIER	
	279-293
04.01. Quelques données	279-280
04.02. Pièces justificatives et œuvres	
(1827, 1831, 1833, 1833-1848, 1833, 1833, 1833, 1833, 1837,1837, 1839, 1843, 1845, 1845, 1848, 1848, 1854)	280-293
 05. SUR LE SCULPTEUR-DOREUR HOURLIER	
	294
05.01. Les Hourlier de Paris	296
05.02. Pierre Hourlier d'Orléans	296-297
05.03. Pièces justificatives sur les Hourlier de Paris	
(1682, 1700, 1715, 1717, 1724, 1735, 1741, 1741, 1741, 1741, 1744, 1746, 1747, 1750, 1755, 1755, 1758, 1760, 1761, 1761, 1762, 1764, 1768, 1768, 1769, 1769, 1772, 1773, 1776, 1786, 1797, 1800, 1811, 1813, 1815)	297-304
05.03. Pièces justificatives sur les Hourlier d'Orléans	
(v. 1795, v. 1818, 1819, 1820, 1823, 1832-1833, v. 1837, v. 1840, 1840, 1842, 1843, 1851, 1856)	305-314
 06. SUR L'ORLÉANS DE FLEURY	
	315-356
06.01. L'urbanisme orléanais en 1823	316-322
06.02. Orléans dans le Dictionnaire de Vosgien de 1824	323-324
06.03. Création du Musée d'Orléans en 1825	325-327
06.04. Création du Musée d'Histoire naturelle en 1826	327

06.05. Visite du Musée par la duchesse de Berry en 1828	328-329
06.06. Un portrait de Pothier au Musée	329
06.07. Pape et cardinaux sur un tableau du Musée	330
06.08. Les problèmes de la halle Saint-Louis, 1826-1828	331-332
06.09. Le premier navire à vapeur sur la Loire en 1829	333
06.10. Achèvement de Sainte-Croix en 1829	333-337
06.11. Iconographie des fêtes Jeanne-d'Arc en 1829	337-338
06.12. Caricatures de Charles X à Orléans en 1830	338
06.13. Les artistes d'Orléans de 1832 à 1841	338-341
06.14. Notice sur la cathédrale d'Orléans de 1834	341-345
06.15. Exposition de portraits à Orléans en 1837	345-347
06.16. La loge maçonnique Jeanne-d'Arc d'Orléans (la maçonnerie orléanaise ; la loge Jeanne-d'Arc de 1788 à 1811 ; sur une gravure maçonnique de Jeanne d'Arc ; sur l'épée d'un membre signalée en 1810 ; sur une charité exercée par cette loge en 1845 ; Jeanne d'Arc, icône anti- cléricale de 1841 à 1906)	347-356
TABLE DES MATIÈRES	357-360

BHASE n°7 (mai-juin 2014)

Préface		pp. 3-4
Sommaire		p. 5

Introduction	Bernard Gineste (2014)	pp. 7-34
--------------	------------------------	----------

Poésies complètes de Gaspard-Antoine Fleury

1. Coup-d'œil d'un Parisien sur Orléans (1840)	pp. 35-92
2. Quatre chansons étampoises (1839-1840)	pp. 93-106
3. Bagatelle (1841)	pp. 107-165
4. Strophes funéraires (1840)	pp. 166-168

Recherches et pièces justificatives Sur Gaspard et ses amis

1. Recherches sur Gaspard-Antoine Fleury	pp. 171-198
2. Recherches sur Claude-Jacques Apert	pp. 199-238
3. Recherches sur Claude-Jacques Apert	pp. 239-278
4. Recherches sur le peintre Duvergier	pp. 279-293
5. Recherches sur le sculpteur Hourlier	pp. 294-314
6. Recherches sur l'Orléans de Fleury	pp. 315-356

Table des matières	pp. 357-360
Crédits photographiques	p. 362